
Digitized by the Internet Archive
in 2022 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761115489262

Government Publications

ESTIMATES

Offices of the Information and Privacy Commissioners of Canada

2010–11
Estimates



Part III—Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of the following:

Part I—The Government Expense Plan provides an overview of federal spending and summarizes the key elements of the Main Estimates.

Part II—The Main Estimates directly support the Appropriation Act. The Main Estimates identify the spending authorities (Votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these Votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III—Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPP)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail over a three-year period on an organization's main priorities by strategic outcome(s), program activity(ies) and planned/expected results, including links to related resource requirements. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the appropriation-dependent departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are usually tabled on or before March 31 and referred to committees, which may then report to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(7).

2) **Departmental Performance Reports (DPR)** are individual department and agency accounts of results achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the appropriation dependent departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an Appropriation Act. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (Votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in late October and a final document in late February. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in DPRs, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2010.

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS website at the following address: http://www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa ON K1A 0S5

Telephone: 613-941-5995
Orders Only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2011-III-76
ISBN: 978-0-660-64850-7

Office of the
Information Commissioner of Canada

2010-2011 Estimates

Report on Plans and Priorities

Suzanne Legault
Interim Information Commissioner
of Canada

The Honourable Robert Douglas Nicholson,
PC. QC, M.P.
Minister of Justice and Attorney General of
Canada

Table of Contents

Message from the Interim Information Commissioner of Canada **3**

Section I – Overview **5**

1.1 Summary Information **5**

Raison d'être 5

Responsibilities 5

Strategic Outcome and Program Activity 7

1.2 Planning Summary **7**

Contribution of Priorities to Strategic Outcome 9

Risk Analysis 12

Expenditure Profile 13

Voted and Statutory Items 14

Section II – Analysis of Program Activities by Strategic Outcome **15**

2.1 Strategic Outcome **15**

2.1.1 Program Activity: Compliance with Access to Information Obligations **15**

Program Activity Summary 16

Planning Highlights 17

Benefits for Canadians 19

2.1.2 Program Activity: Internal Services **20**

Program Activity Summary 20

Planning Highlights 20

Message from the Interim Information Commissioner of Canada



I am pleased to submit to Parliament the 2010-2011 Report on Plans and Priorities of the Office of the Information Commissioner of Canada.

Two years ago, in response to considerable challenges in delivering on our mandate, this Office embarked on an ambitious renewal program. These efforts have resulted in the introduction of a new business model designed to bolster our core investigative process and enhance its impact.

I am proud to report that after a full year of implementation, our new business model is already paying dividends. The Office is closing substantively more complaints per year than ever before, and we are just a few months away from declaring victory on the historical backlog of complaints that this Office accumulated over the years. We now have a full contingent of dynamic and dedicated employees, and a training program is in place to further develop their expertise in the particulars of the investigative function.

By adopting an integrated approach to systemic issues, we are becoming more strategic and proactive in identifying and addressing issues that adversely affect access to information in Canada. Strengthening our information management capacity has allowed us to provide exemplary service in quickly responding to access requests made to this Office and fulfilling the duty to assist information requesters.

We owe these early successes to the dedication of our staff and to the support and feedback provided by a wide range of stakeholders, including access to information professionals in federal institutions and members of the Parliamentary Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics.

Continuity in action and purpose characterizes our priorities for 2010-2011. We will continue to monitor and adjust our investigations management process to reap further benefits in efficiency and timeliness. The continued implementation of our Three-Year Plan for Report Cards will confirm the effectiveness of our integrated approach to systemic issues. We will continue to maximize institutions' compliance with their access to information obligations through various means, particularly by promoting and practicing greater proactive dissemination of information. We will provide ongoing assistance to Parliament in its efforts to modernize the access to information regime.

As our new business model gains in experience and maturity, we will turn our attention to developing new strategies to deal with our most challenging cases. Access to information is essential to government transparency and accountability. It informs citizen participation and contributes to maintaining a healthy democracy. In today's knowledge

economy, public sector information is increasingly seen as a strategic national resource that can stimulate collaboration, content creation and innovation.

Abroad and at the local level in Canada, "open government" and "open data" initiatives are gaining momentum in making data sets more readily available online for public use. The Office of the Information Commissioner will work relentlessly to promote the paradigm shift required for greater public sector transparency in the hope that it will inspire similar initiatives at the national level.

Suzanne Legault
Interim Information Commissioner of Canada

Section I – Overview

1.1 Summary Information

Raison d'être

The Office of the Information Commissioner ensures that the rights conferred to information requestors by the *Access to Information Act* are respected, which ultimately enhances transparency and accountability across the federal government.

Responsibilities

The Office is an independent public body which was established in 1983 under the *Access to Information Act* to assist the Information Commissioner of Canada in his/her role as Officer of Parliament and Ombudsman.

The Office is primarily responsible for carrying out thorough, objective and timely investigations of complaints and issues of concern on how federal institutions handle access to information requests from the public. In carrying out this responsibility, it gives complainants, heads of federal institutions and all third parties affected by complaints a reasonable opportunity to make representations.

In addition, the Office supports the Information Commissioner in his/her advisory role to Parliament and parliamentary committees on all access to information matters. Where required, it assists the Commissioner in bringing issues of interpretation of the *Access to Information Act* and enforcement of the law before the Federal Court. In delivering its mandate, the Office also promotes Canadians' right to access information held by federal institutions and advances a pro-disclosure culture around public sector information.

New business model[1]
In 2007-2008, in response to considerable challenges affecting its ability to deliver on its mandate, the Office proceeded to re-engineer its way of doing business. It developed and introduced a new business model in order to achieve sterling service delivery to Canadians.

---

[1] http://www.infocom.gc.ca/reports/2008-2009-ar-new-business-model-ra-nouveau-modele-gestion-e.asp

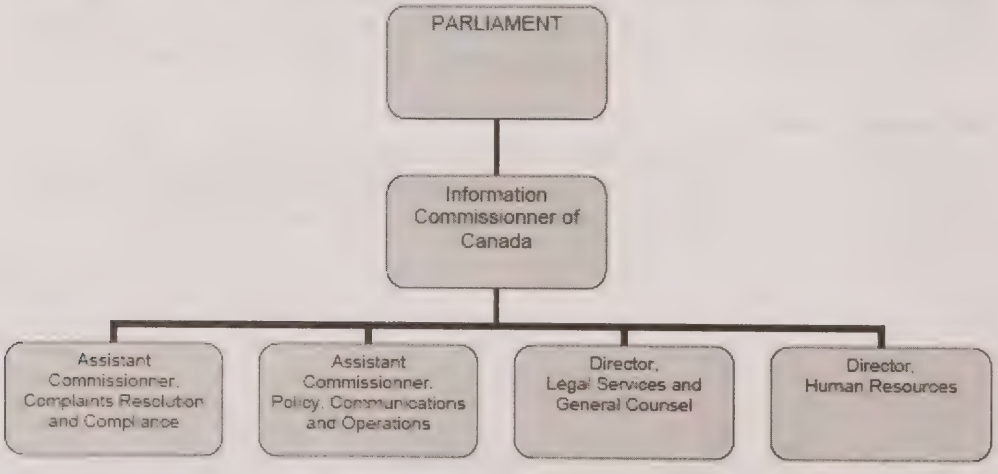
This business model is designed to meet three goals:

- To increase efficiency and timeliness of investigations through a streamlined process, which also aims to eliminate the organization's historical backlog of complaints and prevent its recurrence;
- To strategically and proactively address systemic issues and non-compliance by integrating key information, observations and conclusions from various sources, including: investigations of complaints, report cards on institutions' performance, systemic investigations into widespread or recurring issues of concern, and feedback from all stakeholders; and
- To maximize institutions' compliance with the Act by using various tools and activities that support and complement investigative and systemic actions.

Streamlining the investigations management process has already paid dividends as indicated by the number of complaints closed. For 2009-2010, this number is expected to be close to 2,000 complaints closed as compared to 1,770 for 2008-2009. In particular, the Office was able to reduce its backlog of pre-April 2008 complaints from 1,594 in November 2008 to 516 at the end of January 2010.

The Interim Information Commissioner has made it a priority for 2010-2011 to continue with the implementation of the business model in order to achieve the highest level of service delivery to Canadians. The OIC will closely monitor the performance of its investigations management process and make adjustments as required. It will also pursue two other important components of the organization's renewal strategy: its strategic plan for information management and information technology (IM/IT) and its integrated business/human resources (HR) plan. The Office expects that it will take until the end of fiscal year 2013-2014 to fully implement the model given the number and complexity of renewal initiatives involved.

All OIC branches and functions are contributing to this effort. The organizational structure of the Office of the Information Commissioner is shown in the diagram below.



The **Complaints Resolution and Compliance (CRC) Branch** carries out investigations and dispute resolution efforts to resolve complaints[2].

The **Policy, Communications and Operations Branch** assesses federal institutions' performance under the Act, conducts systemic investigations and analysis, provides strategic policy direction, leads the Office's external relations with government and Parliament, and provides strategic and corporate leadership in the areas of financial management, internal audit and information management. This Branch is also responsible for the OIC's Access to Information and Privacy function.

The **Legal Services Branch** represents the Commissioner in court cases and provides legal advice on investigations, legislative issues and administrative matters.

The **Human Resources Branch** oversees all aspects of human resources management – from staffing and development to retention strategies – and provides advice to managers and employees on human resources issues.

Strategic Outcome and Program Activity

The Office of the Information Commissioner has one strategic outcome which it aims to achieve through one program activity.

Strategic Outcome	*Program Activity*
Individuals' rights under the *Access to Information Act* are safeguarded.	Compliance with access to information obligations.

1.2 Planning Summary

Financial Resources ($ thousands)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
12,062	11,936	11,668

The financial resources table above provides a summary of the total planned spending for the Office of the Information Commissioner for the next three fiscal years. The figures

[2] An Intake and Early Resolution Unit performs a triage of complaints as they come in, gathers supporting documents and forwards them to the appropriate investigators. It also carries out early resolution of administrative complaints (i.e. delays, deemed refusals, time extensions, fees, miscellaneous) and some refusal complaints. The Complaints Resolution and Compliance Team handle cases that did not qualify for early resolution or where early resolution was not successful. These more complex cases are advanced based on the priority established by the Intake unit. A Strategic Case Management Team reviews older outstanding complaints where little or no progress has been made by the CRC team, and implements strategies for completing them expeditiously.

reflect additional funding obtained in 2009-2010 to modernize and improve business processes and conduct activities in support of the Commissioner's mandate.

The additional funding stems from a request submitted to the Advisory Panel on the Funding and Oversight of Officers of Parliament and recommended to Treasury Board Ministers. This request was based on an in-depth analysis of OIC organizational priorities, workload drivers and resource levels. It took into account internal reallocation of resources and efficiency improvements derived, in particular, from the Office's streamlined investigations management process and IM/IT renewal initiatives. The funding request was also consistent with the results of a comparative analysis of resource levels at the OIC and other Officers of Parliament and organizations of comparable size and mandate.

Of the amounts requested, additional funding ranging between $2,545K and $3,012K (including Employee Benefit Plans) was granted for 2009-2010 to 2013-2014, levelling off at $2,745K on an ongoing basis. Variations in year-over-year planned spending are mainly attributable to IM/IT renewal initiatives.

Human Resources (Full-time Equivalent – FTE)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
106	106	106

The human resources table above provides a summary of the total planned human resources for the Office of the Information Commissioner for the next three fiscal years.

As a result of the new funding, 24 full-time equivalents were approved and added to the OIC's program activity. In the event of prolonged vacancies or a sudden surge in complaints, the OIC may have to contract out for consultants and temporary help services, which would result in increased costs to the Office.

The following sections discuss the work the Office plans to carry out with the resources available to achieve its strategic outcome through its sole program activity.

Planning Summary Table

The table below displays the financial resources allocated to the OIC's program activity, including Internal Services, as well as expected results. A complete description of this activity can be found online in the Main Estimates. Section 2.1.1 further discusses OIC's plans for its program activity in 2010-2011 and how expected results will ensure progress toward the strategic outcome.

Strategic Outcome: Individuals' rights under the *Access to Information Act* are safeguarded.
Performance Indicators and Targets
Effectiveness and timeliness of investigative process; responsiveness of institutions to OIC recommendations; OIC's influence on promoting information requestors' rights, notably through the parliamentary process and before the courts. See Section 2.1.1 for more details and targets.

Program Activity	Expected Results	Forecast Spending 2009–2010 ($ thousands)	Planned Spending ($ thousands)		
			2010-2011	2011-2012	2012-2013
Compliance with access to information obligations	• Complainants benefit from an effective and timely investigative process; • Institutions co-operate in addressing compliance issues; • All stakeholders receive useful information on ATI issues; • Parliament receives timely advice; • Courts receive useful representations and evidence.	11,679	12,062	11,936	11,668
Total Planned Spending* ** Includes Internal Services*		11,679	12,062	11,936	11,668

Contribution of Priorities to Strategic Outcome

For 2010-2011, the OIC has chosen to focus its attention and resources on a number of priorities that can best ensure progress toward its strategic outcome, which is to ensure that individuals' rights under the *Access to Information Act* are safeguarded. Operational priorities focus on ways to improve value-for-money in the program base, thus achieving better results for Canadians. Management priorities focus on improving the OIC's management practices, controls and infrastructure.

Operational Priorities	Type	Description
1. Continue to improve **service delivery** to individuals who have filed complaints with the Information Commissioner.	Ongoing	The OIC will further streamline and adjust its **investigations management process** to reduce the turnaround time of investigations. The goal is to achieve a manageable inventory of 200-500 complaints at year end by 2013-2014. The Office will also strengthen its **investigative capacity** by closely aligning staffing and training, as well as information systems, with current business requirements. The objective is to achieve an access to information system in which information requestors can have their complaints resolved in an effective and prompt manner. This is essential to ensuring transparency and openness of government. The Office strives to be exemplary in the area of service to requestors.
2. Foster **institutions' compliance** with their obligations under the *Access to Information Act* by pursuing the implementation of the OIC's Three-Year Plan for Report Cards. [3]	New	The OIC's first Three-Year Plan for Report Cards establishes a systematic and effective approach for examining and addressing non-compliance issues while instilling greater self-compliance among federal institutions. Published in July 2009, this evergreen document will be adjusted to take into account emerging trends and compliance issues. It integrates: • **follow-ups** on progress achieved by institutions to remedy previously identified institutional and systemic issues affecting access to information; • **performance reviews** of selected groups of institutions; and • **systemic investigations** into widespread or recurring issues of concern (e.g. use and duration of time extensions and magnitude of delays in responding to access requests).
3. Maximize compliance with the Act, notably by demonstrating best practices in **proactive disclosure** and fulfilling the statutory duty to assist information requestors.	New	The OIC will strategically use the various tools and activities included in its "compliance continuum"[4] to maximize its influence on institutional performance and indirectly contribute to greater government transparency and accountability. In 2010-2011, a particular focus will be placed on: • The introduction and maintenance of a redesigned **website** that will make optimal use of new technologies. This website will include, among other things, a **virtual reading room** giving timely access to all OIC decisions, major corporate documents and listing of ATI requests, with responses delivered electronically upon request. • Collaborative work and **partnerships** with various stakeholders to share information on challenges and best practices in access to information, particularly in the context of today's open data initiatives. These initiatives – which are gaining momentum in some of the most progressive countries and in a few large Canadian municipalities – involve public authorities making their data sets more readily available online for the public to use.

Operational Priorities	Type	Description
4. Serve as an **exemplary model** for the access to information process	Previously committed to	Since becoming subject to the *Access to Information Act*, the Office, through its Access to Information and Privacy (ATIP) Secretariat, has endeavoured to become a centre of excellence and a leader among federal institutions on how to effectively handle access and privacy requests and fulfill the duty to promptly assist information requestors. The Office will continue to encourage compliance by diligently responding to the access requests it receives.
5. Continue to advance the cause of **reforming the access to information regime** by providing ongoing support and advice to Parliament and parliamentary committees.	Ongoing	Modernizing access to information – through legislative and/or administrative reform – will ensure that the regime reflects the complex environment of the early 21st century. Amending the *Access to Information Act* is the prerogative of Parliament. The Information Commissioner may advocate for reform and make suggestions on how it should be done. She will maintain an active role as Officer of Parliament in 2010-2011 as legislators carry on their work on reforming the Act. To obtain the best possible information to support its advice and recommendations, the Office will continue to conduct national and international benchmarking and to document best practices worldwide.

Management Priorities	Type	Description
6. Build **organizational capacity**	Ongoing	To support the implementation of its new business model, deliver on its mandate and improve service delivery to Canadians, the Office will: • Continue with the implementation of its multi-year IM/IT renewal strategy, which focuses in 2010-2011 on revitalizing the information management program and replacing the outdated case management system. • Follow up on its integrated business and human resources plan by conducting ongoing staffing and training, while implementing strategies to retain and transfer investigative expertise and corporate knowledge. In addition, to improve performance management and measurement, the Office will: • Review and adjust the business model as part of its internal audit function. • Based on that information, complete the review of OIC's performance indicators and targets. • Update the organization's risk-based audit plan, taking into account the impact of the new business model and the incidence of added accountabilities for Officers of Parliament.

[3] Three-Year Plan: http://www.infocom.gc.ca/report_cards_2008-2009/three-year-plan-plan-trois-ans-e.asp
[4] Compliance Continuum: http://www.infocom.gc.ca/reports/2008-2009-ar-new-business-model-ra-nouveau-modele-gestion-e.asp#Maximizing_compliance

Risk Analysis

The OIC's strategic context and operating environment are characterized by a number of accountability mechanisms as well as external and internal factors that affect the organization's plans and performance and drive its decision-making.

Access to information legislation is one mechanism by which governments and public institutions are held accountable. Others include fair elections, freedom of the press, freedom of speech and assembly, independent audit and oversight, the parliamentary process with its committee system, question period and publications. These other accountability mechanisms require access to information about what public institutions think, decide and do, and the costs and impact of decisions and actions.

The pace and penetration of technological developments coupled with the emergence of "open data" initiatives in various quarters have drastically raised public expectations with respect to the quick availability of a wide range of government data in machine readable formats. A number of high profile issues, such as the war against terror and the state of the environment, also generate increasing interest on the part of all Canadians. Paradoxically, the complexity of government business combined with challenges in information management and the administration of the *Access to Information Act* tend to restrict or significantly delay responses to access requests.

Human and knowledge capital risks encompass the dual challenge of reduced HR capacity (i.e. number of resources) and insufficient HR capability (i.e. skills and experience). These risks have somewhat been mitigated by ongoing recruiting efforts. As of April 2010, the Office plans to have a full contingent of investigators and therefore will be in a position to operate at full capacity. Efforts will focus on developing, retaining and transferring this critical human and knowledge capital. Training is essential to develop internal expertise in the particulars of the OIC's investigative function and tools. It is also indispensable to bolster the organization's capacity to change and successfully implement all facets of its renewal strategy. At the same time, the OIC must mitigate the risks associated with instances of "single-point-of failure" (i.e. where corporate knowledge rests with a single individual).

Legal and statutory risks include risk events relating to non-compliance, court decisions, policy initiatives and legislative or regulatory frameworks that affect OIC activities. The OIC's level of success in achieving its strategic outcome is highly dependent on institutions' compliance with their obligations under the Act and acceptance of OIC recommendations and practice directions. The Office strategically uses various tools under its compliance continuum to exert the needed pressure or influence for institutional compliance. The compliance model itself is a key determinant in ensuring that individuals' rights under the Act are safeguarded. The Information Commissioner provides ongoing support and advice to Parliament and parliamentary committees in order to advance the cause of legislative and administrative reform.

IM/IT infrastructure risks encompass the risks that IM/IT requirements will not be in place to support organizational objectives and business needs. These risks stem from the complexity of the initiatives involved, the strict timelines embedded in the critical path as well as the risk of lapsing resources. To mitigate these risks, the OIC has developed a detailed long-term IM/IT Strategic Plan and it closely monitors its timely implementation.

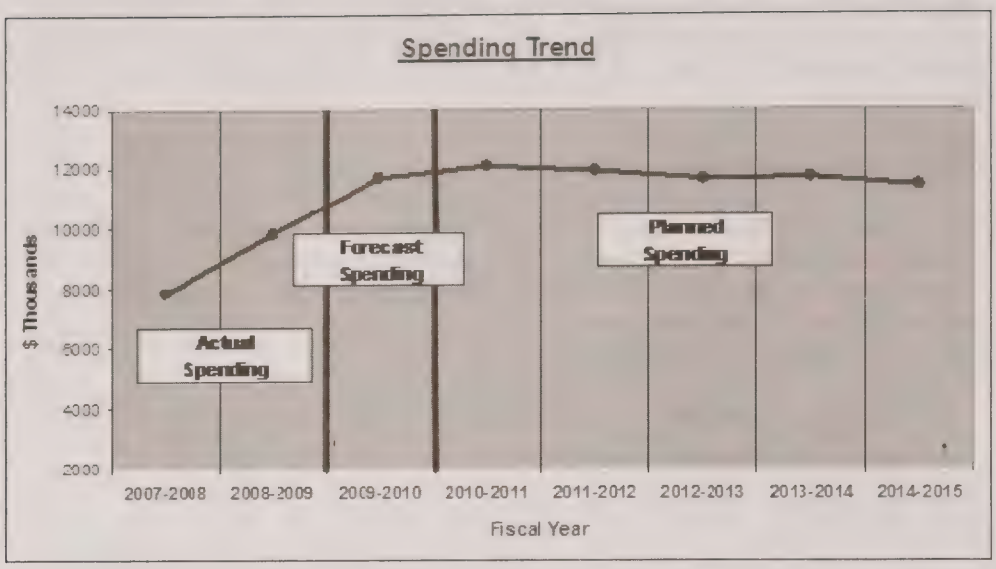
Expenditure Profile

For the 2010-2011 fiscal year, the Office of the Information Commissioner plans to spend $12,062K to meet the expected results of its program activity and contribute to its strategic outcome. The OIC is committed to ensuring that the financial resources will be used to make sustainable improvements to the way it delivers its program and meets its legislated obligations. Key components include:

- Continued streamlining of the investigations management process;
- An integrated approach to systemic issues and performance reviews;
- Strengthening of the internal services function;
- Continued implementation of the organization's IM/IT Strategic Plan and Integrated HR Plan;
- Review of the business model as part of the internal audit function; and
- Update of the OIC's risk-based audit plan.

Approximately 70 percent of OIC resources will be dedicated directly to its program activity. The remaining 30 percent is slated for internal services, such as HR management, IM/IT, Communications, Strategic Planning, Finance and Administrative Services. This percentage is consistent with other Officers of Parliament and organizations of comparable size and mandate.

The following figure illustrates the Office's spending trend from 2007-2008 to 2014-2015. From 2007-2008 to 2008-2009, core spending increased to meet ATIP and internal audit obligations introduced by the *Federal Accountability Act*. In 2009-2010, forecast spending also increased as a result of new funding obtained to modernize and improve business processes. The initial increase in planned spending from forecast spending is due primarily to increased staffing.



Voted and Statutory Items

The table below replicates the OIC's summary table included in the 2010-2011 Main Estimates. It is required by Parliament in its consideration of supply bills. Parliament approves the voted item (#40) on an annual basis. The statutory item (S) is displayed for information purposes only.

($ thousands)

Vote # or Statutory Item (S)	Truncated Vote or Statutory Wording	2009–2010 Main Estimates	2010–2011 Main Estimates
40	Operating expenditures	7,540	10,750
(S)	Contributions to employee benefit plans	965	1,312
	TOTAL	8,505	12,062

The difference between 2009-2010 and 2010-2011 Main Estimates ($3,557K) is due to additional funding from a submission to Treasury Board based on an in-depth analysis of OIC organizational priorities, workload drivers and resources levels. The increase also reflects compensation to meet requirements of recently signed collective agreements.

Section II – Analysis of Program Activities by Strategic Outcome

2.1 Strategic Outcome

All of OIC's program activity and efforts aim to achieve its single strategic outcome which is to ensure that individuals' rights under the *Access to Information Act* are safeguarded.

The following section describes the Office's program activity and identifies the expected results, performance indicators and targets. This section also explains how the Office plans on meeting the expected results and presents the financial and non-financial resources that will be dedicated to the program activity.

2.1.1 Program Activity: Compliance with Access to Information Obligations

Human Resources (FTEs) and Planned Spending ($ thousands)					
2010–2011		2011–2012		2012–2013	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
75	8,201	75	8,129	75	8,129

Program Activity Expected Results	Performance Indicators	Targets
1. Individuals who have filed complaints with the Information Commissioner benefit from an effective and timely investigative process.	Effectiveness and timeliness of the investigative process	- 90 percent of investigations adhere to quality assurance standards at first round review. - 85 percent administrative complaints are resolved within 90 calendar days of their being registered, as per practice direction on Triage of Complaints.
2. Institutions meet their obligations under the Act and co-operate in addressing institutional and systemic issues affecting access to information.	Responsiveness of institutions to OIC's advice and recommendations	- 95 percent of recommendations from investigations of complaints are adopted. - 80 percent of recommendations from report cards and from systemic investigations are adopted.

Program Activity Expected Results	Performance Indicators	Targets
3. All stakeholders receive relevant and timely information on ATI issues and the role of oversight bodies in ensuring compliance with legislation.	OIC's influence on promoting compliance through information and partnerships	- Increase in national media coverage of OIC's reports, major decisions/announcements and collaborations - Accurate reporting and positive feedback (as determined by media content analysis) - 100 percent of OIC's corporate/special reports, findings of noteworthy investigations and summaries of ATI requests are posted on the Office's website as per proactive disclosure policy (being developed).
4. Parliament receives clear, relevant information and timely, objective advice about the access implications of legislation, jurisprudence, regulations and policies.	OIC's influence on the development of relevant legislation and policy through work in parliamentary committee	- 85 percent of access-relevant parliamentary committee reports referring to OIC's advice - Accurate references and positive feedback (as determined by content analysis)
5. Courts receive useful representations and relevant evidence about access issues, the proper interpretation of the provisions of the Act and of related statutes, regulations and jurisprudence.	OIC's contribution to the interpretation of relevant legislation and jurisprudence	- 90 percent of court cases where judgements support OIC's representation or considered OIC's evidence

Program Activity Summary

The *Access to Information Act* is the legislative authority for the oversight activities of the Information Commissioner of Canada, which are: to investigate complaints from individuals and corporations; to review the performance of federal institutions in complying with their obligations under the Act; to report results of investigations/reviews and recommendations to complainants, federal institutions, and Parliament; to pursue judicial enforcement; and to provide advice to Parliament on access to information matters.

Planning Highlights

In 2010-2011, the OIC will work to achieve its expected results and targets by undertaking the following activities.

Complaints Resolution
The Office will continue to streamline and adjust its investigations management process, as required by its new business model. In particular, it will monitor and evaluate the overall success of improvements related to staffing, timelines, productivity, monitoring and reporting. Appropriate performance assessments and reviews will be conducted through the Internal Audits.

In consultation with institutions and complainants, the Office will assess the effectiveness of its new online complaint form as well as new intake procedures that were put in place in the fall of 2009. These new procedures were widely communicated through the online publication of two practice directions: "Triage of complaints" and "Requesting Records from Institutions."

The ultimate goal for 2010-2011 is to completely eliminate the OIC's historical backlog of pre-April 2008 complaints. On an ongoing basis, the Office intends to limit its year end inventory of newly registered complaints to a manageable level of 200-500 cases by 2013-2014.

Performance reviews and systemic actions
The OIC will pursue the implementation of its Three-Year Plan for Report Cards. By integrating annual performance reviews of selected institutions, investigations of systemic issues and evidence drawn from investigations of complaints, the Office enhances its analytical capability and therefore the value of its findings, without duplication of efforts and undue reporting burden on institutions. The plan was published in July 2009 to make the process as transparent as possible while also encouraging proactive compliance on the part of institutions.

A special report to be submitted to Parliament by April 1, 2010 will discuss year one outcomes of the Three-Year Plan, including:

- follow-ups on progress achieved by the ten institutions assessed in 2008-2009, as well as Treasury Board Secretariat, in order to improve compliance with obligations under the Act and address a number of systemic issues affecting performance in responding to access requests;
- OIC's progress in responding to institutions' feedback about the report cards exercise, notably by establishing a new classification of findings; and
- performance reviews of 24 institutions who had at least five time-related complaints in 2008-2009.

In 2010-2011, the Office will monitor the implementation of resulting OIC recommendations and institutional action plans to remedy timeliness issues. In

accordance with the Three-Year Plan, the OIC will also proceed to review the performance of a selected group of institutions among those that the *Federal Accountability Act* added to the scope of the *Access to Information Act*, starting in 2007.

In addition, the OIC will use the information gathered to conduct an in-depth systemic investigation. This investigation will further analyse the use and duration of time extensions, while looking into their root causes and impact, which may amount to refusal of access.

Initiatives to maximize compliance and promote a pro-disclosure culture
Maximizing compliance is sometimes best achieved through the use of various tools and activities that are interdependent in complementing investigations and systemic actions. While developing its new business model, the Office established a compliance continuum of such tools and activities, which it will use, in particular, to extend the impact of its investigative work and recommendations, to facilitate compliance and to promote individuals' rights under the *Access to Information Act*.

- **Facilitating compliance through information**: In 2010-2011, the OIC will continue to publish various documents in plain language that will serve to explain its investigative process and disseminate its findings and recommendations. The Office recently disseminated two practice directions to provide greater insight into how it handles complaints, conducts investigations and resolves contentious issues. Additional practice directions are in the works for 2010-2011, notably on time frames and requirements for filing a complaint under the *Access to Information Act* and on commitment dates to disclose information.

- **Best practices in proactive disclosure**: Recent developments and trends, at home and abroad, increasingly support and call for greater use of proactive disclosure of public sector information. Notwithstanding the positive duty to assist information requestors, there are a number of benefits to disseminate information before access requests are made. All experts, including members of the ETHI parliamentary committee, have taken a stance in favour of greater access to information through proactive disclosure as a key determinant of government transparency and accountability, citizen engagement, collaboration and innovation.

- **Promoting requesters' rights through partnerships**: The Office will continue to collaborate with partners and counterparts, across Canada, to promote compliance with legislative requirements, raise awareness of underlying causes of and solutions to systemic issues, as well as the need for greater proactive disclosure.

Parliamentary relations: The OIC expects to provide continued support to the Interim Information Commissioner in her role as Officer of Parliament as legislators pursue their work and discussions on reforming the Act and improving the way it is administered. To obtain the best possible information to support its advice and recommendations, the Office will continue to conduct national and international benchmarking and to document

best practices worldwide through collaborative endeavours and partnerships with national, foreign and international experts and organizations.

Court cases: In 2010-2011, a number of ongoing or new court cases will likely involve the participation of Office counsel to clearly communicate the perspective of the Information Commissioner on a variety of access-related issues. Some of these issues are linked to Commissioner's findings from investigations over the years; others deal with issues of broad application that might affect the interpretation of the Act.

For example, the Supreme Court will hear appeals from the Information Commissioner in four cases that raise significant issues on what constitutes a record "under the control of a government institution" and whether information relating to Ministers' positions and functions falls under this definition. In addition, a judicial review application brought by the Canadian Broadcasting Corporation before the Federal Court will test the Information Commissioner's power to order production of records over which s. 68.1 exclusion is claimed.

Benefits for Canadians

Under the *Access to Information Act*, anyone who makes a request for information to a federal institution and is dissatisfied with the response or the way it was handled has the right to complain to the Information Commissioner. The Office is committed to investigating these complaints in an objective and efficient manner. This investigative function is crucial to safeguarding the rights of individual Canadians to access government information.

To maximize compliance across federal institutions and reduce the number of complaints it receives, the Office takes a proactive approach to widespread or recurring non-compliance issues by investigating their root causes and recommending appropriate solutions. The Office also uses a variety of tools of general and specific applications to extend the impact of its investigations and systemic actions. This in turn maximizes service to Canadians.

In this same spirit, the Office's performance assessments, parliamentary relations and all related communications activities and collaborations focus on ensuring that Canadians know that they have the right to complain about the way their information requests are handled and that institutions have a responsibility to respond to those requests as quickly and completely as possible within the legal deadlines.

2.1.2 Program Activity: Internal Services

Human Resources (FTEs) and Planned Spending ($ thousands)					
2010–2011		2011–2012		2012–2013	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
31	3,861	31	3,807	31	3,539

Program Activity Summary

Internal Services are groups of related activities and resources that are administered to support the needs of programs and other corporate obligations of an organization. These groups are: Management and Oversight Services; Communications Services; Human Resources Management Services; Financial Management Services; Information Management Services; Information Technology Services; Material Services; Acquisition Services; Travel and Other Administrative Services. Internal Services include only those activities and resources that apply across an organization and not those provided specifically to a program.

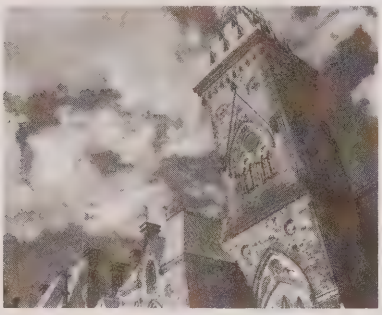
Planning Highlights

Enhanced IM and IT infrastructure: The OIC will continue to integrate and standardize its information management (IM) and information technology (IT) in accordance with its IM/IT strategy. Implementation of the IM/IT Strategic Plan 2009-2014 has already substantially improved the organization's productivity.

Sustaining HR capacity: The successful implementation of the OIC's new business model largely depends on its ability to attract, develop and retain a group of highly productive and technology-savvy investigators. As of April 2010, the OIC expects that its full contingent of investigator positions will be staffed. However, as this group is currently in high demand across the government, staffing will remain an ongoing activity within the OIC and will likely be completed in accordance with the organization's integrated HR Plan for 2009-2014.

Strategic planning and financial reporting: While introducing its new business model, the Office has proceeded to integrate and streamline its corporate planning and reporting to ensure closer alignment and improve performance measurement and management. In 2010-2011, it will consolidate those gains by completing its review of the various items under its program activity, particularly its performance indicators and targets, to ensure that it can accurately measure its performance and that its work is focused on fulfilling its strategic outcome. The Office will also reassess the risks that could potentially affect the achievement of the organization's objectives, taking into account its dynamic

environment and the impact of the new business model. This assessment is essential to implementing a proactive approach to risk management, which will eventually become a critical element of the OIC's annual planning process.

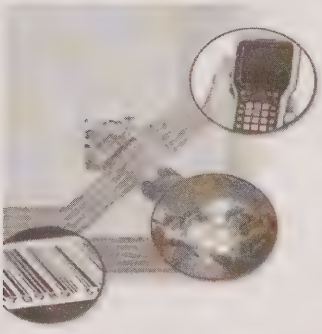


Office of the Privacy Commissioner of Canada



2010-2011

Report on Plans and Priorities



The Honourable Robert D. Nicholson, P.C., Q.C., M.P.
Minister of Justice and Attorney General of Canada







Table of Contents

Message from the Privacy Commissioner of Canada **1**

Section I: Overview **3**

1.1 Summary Information 3
1.2 Planning Summary 4

Section II: Analysis of Program Activities **11**

2.1 Strategic Outcome 11
2.2 Program Activity 1: Compliance Activities 12
2.3 Program Activity 2: Research and Policy Development 15
2.4 Program Activity 3: Public Outreach 17
2.5 Program Activity 4: Internal Services 20

Section III: Supplementary Information **22**

3.1 List of Tables 22
3.2 Other Items of Interest 22

Message from the Privacy Commissioner of Canada

I am pleased to present this 2010-2011 *Report on Plans and Priorities*, which sets out the strategic directions, priorities, expected results and spending estimates for the Office of the Privacy Commissioner of Canada (OPC) for the coming fiscal year.



At the start of this final year of my seven-year term as Privacy Commissioner, I am reflecting on both the challenge and the sense of satisfaction that have come from guiding this Office through a period of significant tumult and into an era of unprecedented growth, relevance and dynamism.

The vitality of today's OPC was driven home last summer when we published our investigative report on the privacy policies and practices of social networking giant Facebook. As the world lavished attention on our work, it was clear how much privacy continues to matter, and that our organization has a powerful role to play in securing the privacy rights of Canadians.

As this *Report on Plans and Priorities* makes clear, we are carrying out our mandate in several important ways: through our inquiries and complaints investigations functions, our audits and Privacy Impact Assessment reviews, our communications and strategic outreach efforts, and our legal, Parliamentary and policy-review work. We are also investing efforts in engaging the international community, because data flows respect no borders.

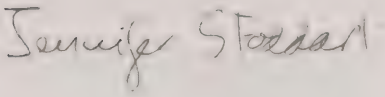
In the coming year, I am confident that still greater things lie ahead for this organization. We are finding ways to concentrate our efforts where they will yield the most impact. Toward that end, we have selected what we consider to be the four most significant emerging challenges to the privacy rights of Canadians: information technology, national security, the protection of identity, and genetic information. We are also reengineering our investigative processes in order to focus on systemic issues, and to wipe out what was, not long ago, a crippling backlog of cases.

Over the past few years, the Office of the Privacy Commissioner of Canada has matured into a stable and sophisticated organization with talented employees dedicated to serving the public. As a credible and influential voice for the protection of privacy, our commitment in the year ahead is to maintain this momentum with a bold, focused and forward-looking agenda.

The OPC's five corporate priorities for 2010-2011 are to:

- redefine service delivery through innovation to maximize results;
- provide leadership to advance four priority privacy issues (information technology, national security, identity integrity and protection, genetic information);
- strategically advance global privacy protection for Canadians;
- support Canadians, organizations and institutions to make informed privacy decisions, and
- enhance and sustain organizational capacity.

I am pleased to be able to lead this Office through the final year of my mandate, and look forward to the opportunity to report on more successes as the year unfolds.



Jennifer Stoddart
Privacy Commissioner of Canada

Section I: Overview

1.1 Summary Information

Raison d'être

The mandate of the Office of the Privacy Commissioner of Canada is to oversee compliance with both the *Privacy Act*, which covers the personal information-handling practices of federal government departments and agencies, and the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* (PIPEDA), Canada's private-sector privacy law. The mission of the Office is to protect and promote the privacy rights of individuals[1].

Responsibilities

The Privacy Commissioner of Canada, Jennifer Stoddart, is an Officer of Parliament who reports directly to the House of Commons and the Senate. The Commissioner is an advocate for the privacy rights of Canadians and her powers include:

- investigating complaints, conducting audits and pursuing court action under two federal laws;
- publicly reporting on the personal information-handling practices of public- and private-sector organizations;
- supporting, undertaking and publishing research into privacy issues, and
- promoting public awareness and understanding of privacy issues.

The Commissioner works independently from other parts of the government to investigate complaints from individuals with respect to the federal public sector and the private sector. The focus is on resolving complaints through negotiation and persuasion, using mediation and conciliation as appropriate. If voluntary co-operation is not forthcoming, however, the Commissioner has the power to summon witnesses, administer oaths, and compel the production of evidence. In cases that remain unresolved, particularly under PIPEDA, the Commissioner may seek an order from the Federal Court to rectify the situation.

Strategic Outcome and Program Activity Architecture (PAA)

In line with its mandate, the OPC pursues as its Strategic Outcome the protection of the privacy rights of individuals. Toward that end, the Office's architecture of program activities is composed of three operational activities and one management activity. The PAA diagram below presents information at the program activity level:

<table>
<tr><td>Strategic Outcome</td><td colspan="3">The privacy rights of individuals are protected.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Program Activity</td><td>1. Compliance Activities</td><td>2. Research and Policy Development</td><td>3. Public Outreach</td></tr>
<tr><td colspan="3">4. Internal Services</td></tr>
</table>

[1] Reference is made to "individuals" in accordance with the legislation.

Alignment of PAA to Government of Canada Outcomes

Federal departments are required to report on how their PAA aligns with the Government of Canada Outcomes. The Privacy Commissioner, being independent from government, reports directly to Parliament. The Strategic Outcome and the expected results from the work of the Office of the Privacy Commissioner of Canada are detailed in Section II of this *Report on Plans and Priorities*.

1.2 Planning Summary

The following two tables summarize the total planned financial and human resources required by the OPC over the next three fiscal years.

Financial Resources ($000)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Planned Spending	**22,390**	**22,413**	22,413
Adjustment:			
*Electronic Commerce Protection Act (ECPA)****	849	2,154	2,154
Adjusted Planned Spending	**23,239**	**24,567**	**24,567**

Human Resources (FTEs**)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Planned FTEs	**173**	**173**	173
Adjustment:			
*Electronic Commerce Protection Act (ECPA)****	4	6	6
Adjusted Planned FTEs	**177**	**179**	**179**

** FTE: Full-Time Equivalent.
***: Pending final Parliamentary and Treasury Board approvals.

Contribution of Priorities to the Strategic Outcome

The OPC has a single Strategic Outcome (SO 1), which is that the privacy rights of individuals be protected. Toward that end, the OPC identified five corporate priorities: four are operational in nature and the fifth relates to the management of the organization.

The table below describes how each corporate priority contributes to the Strategic Outcome, and what the OPC plans to do in 2010-2011 to make progress toward each priority. More detail about those planned activities is provided in Section II.

Corporate Priority	Type[2]	Link to Strategic Outcome	Description
1. Redefine service delivery through innovation to maximize results	New	SO 1	Effective delivery of complaint-resolution processes is essential to the protection of individual privacy rights. The OPC will: • Adapt its processes to be more strategic and proactive while reflecting Canadians' needs and expectations on privacy remedies. • Explore collaborative opportunities, including enforcement measures, with provincial/territorial and international counterparts.
2. Provide leadership to advance four priority privacy issues (information technology, national security, identity integrity and protection, and genetic information)	Previous	SO 1	In 2008-2009, the OPC launched a horizontal approach to focus on four emerging privacy issues over the next few years. A strategic plan for each priority issue sets goals and identifies concrete action items. More details are available on the OPC website at http://www.priv.gc.ca/aboutUs/message_e.cfm#contenttop. Implementation of the plans started in 2009-2010. In 2010-2011, the OPC will: • Implement, monitor progress, and continuously report accomplishments against the approved plan to advance each of the four priority privacy issues.
3. Strategically advance global privacy protection for Canadians	Previous	SO 1	Governments and businesses increasingly operate transnationally. The OPC will continue to work with international stakeholders to advance global privacy protection for Canadians. The OPC will: • Develop and sustain partnerships with data protection authorities, international associations and selected regulators. • Selectively intervene with global organizations that may be considering the introduction to Canada of new practices and technologies with significant privacy impact to enhance their awareness and improve compliance.
4. Support Canadians, organizations and institutions to make informed privacy choices	Previous	SO 1	The OPC will continue to provide Canadians with information and tools to understand and protect their privacy rights. The Office will also work with organizations and institutions to understand their privacy obligations and comply with applicable legislation. The OPC will: • Continue to identify emerging privacy risks. • Develop and deliver a broader range of guidance through mechanisms such as inquiries, investigations, PIA reviews, audits, public education, parliamentary appearances and media outreach. • Enhance awareness of key privacy issues among targeted audiences.

[2] "Type" is defined as **previous** (committed to in the first or second fiscal year prior to this RPP); **ongoing** (committed to at least three fiscal years prior to this RPP), or **new** (committed to in this RPP).

Corporate Priority	Type[2]	Link to Strategic Outcome	Description
5. Enhance and sustain organizational capacity	Ongoing	SO 1	Over the past five years, the organization has more than doubled in size and budget to meet a constantly growing demand for privacy protection. More than ever, the OPC relies on its competent and dedicated staff, and understands that they, in turn, require a work environment that is conducive to performance through access to information and state-of-the-art tools. In 2010-2011, the OPC will: • Continue to employ innovative human resources management approaches, including knowledge acquisition and growth, to support a healthy organization and service-delivery improvements. • Develop and use tools, including technology, to better integrate work processes, methods and data, and to foster synergies between OPC branches in order to increase knowledge and information sharing. • Develop a long-term accommodation strategy.

Risk Analysis

External factors and key risks influence the OPC's choice of corporate priorities, affect plans and performance, and drive decision-making. The OPC continually scans its environment to remain responsive to change. This section describes the strategic context for the priority activities presented in the preceding table.

External Factors

A large proportion of Canadians have access to high-speed telecommunications networks and spend a significant amount of time communicating with one another, taking advantage of online services, and participating in online communities. Networked technology strengthens existing relationships and promotes bonds among individuals with similar interests.

In step with this trend, governments and private-sector organizations are also increasingly likely to move their operations online. That, in turn, tends to lead to the collection of extensive amounts of personal information.

The preferences and purchasing intentions of Canadian consumers are valued by advertisers and merchants. The capacity for organizations to direct targeted advertising at individuals will only increase as mobile devices become more common, especially if they emit data on their geographic location.

Personal information is of paramount interest to national security and law enforcement agencies as well. In fact, telecommunications service providers may soon be directed to build infrastructure that can capture significant quantities of data and make it available to law enforcement agencies. This would allow agencies to pursue leads, conduct surveillance, launch investigations, and share data with international law enforcement and national security partners.

Many citizens, for their part, appear willing to exchange their personal information for relatively little reward. Individuals today are exchanging personal information with a mounting number of other people

and organizations, in both the private and public sectors, at home and abroad. Indeed, it is now possible to become the "friend" of a corporate marketing mascot and the "fan" of a brand of detergent.

Privacy regulators around the world struggle with the enforcement of privacy rights and data protection legislation in this new environment. What is the appropriate level of intervention in this situation? What do Canadians expect from privacy regulators?

The OPC's challenge is to find an approach that promotes technological innovation, while ensuring that Canadians' privacy rights continue to be protected. In practice, this will involve a combination of public education, guidance and, where necessary, investigative action and sometimes litigation. Given the pervasive nature of these new technologies, the Office will continue to work with international counterparts to address the privacy challenges created by this new reality.

Key Risks

For the OPC to be successful in this environment, it must manage risks to its activities through controls and mitigating strategies. While risks are managed every day, the Office formally updates its corporate risk profile once a year to document its risk actions, including categorizing risks based on their likelihood and severity of potential impact. Here are the three most critical risks currently faced by the Office:

1. Business Demand

Business demands continue to exceed the capacity of the organization. As such, the Office could find itself unable to meet all of its legislative and mandated requirements, or failing to deliver on a public commitment. The Office has, however, taken a number of steps to address the challenge:

- Over the past few years, the OPC has invested substantial effort to reduce a backlog of investigations and Privacy Impact Assessment (PIA) reviews, and to streamline work processes through a major re-engineering project. The Office will continue to explore the use of alternative interventions to respond to demands more efficiently.

- Since 2005-2006, the OPC has secured additional funding, which was used to increase capacity and to meet new responsibilities, such as expanded public outreach activities and the delivery of programs in the context of the *Federal Accountability Act*.

- As privacy issues proliferate, the Office has become more strategic by tackling four key emerging issues as priorities. They are: information technology, national security, identity integrity and protection, and genetic information.

- The OPC will continue to employ diverse staffing and contractual strategies to build and maintain the necessary organizational capacity, while constantly monitoring resource levels.

These actions have mitigated this capacity risk but the OPC remains vulnerable as demands continue to increase and the specialized investigative and audit skills needed by the Office remain in short supply in the labour market. For now, however, the OPC remains on track in implementing its resourcing strategy from the 2008-2011 Integrated Business and Human Resources Plan.

2. Data Protection

Protecting data from unauthorized disclosure is a second key challenge for the OPC.

The OPC already has significant security measures and safeguards in place. For example, it conducts periodic threat and risk assessments, uses encrypted USB storage devices and web filtering, registers all visitors at reception, and provides regular information-security training to staff.

In February 2009, the OPC also implemented a new privacy breach policy. As an added measure, an internal audit of information security is currently underway, with the resulting recommendations expected to be implemented during the 2011-2012 fiscal year.

Even so, data may be vulnerable to breach, either through system or human error. Risks include the inadequate or inconsistent application of internal security procedures, improper system architecture, or roles-based access to systems, a term used in informatics to indicate that an employee's access to an organization's information system is based on his or her role.

As with any organization, the modern reliance on technological tools to manage operations and exchange information demands that internal security procedures be scrupulously applied.

3. Investigations Backlog

The third critical risk to the OPC is the possibility of not completing the elimination of the investigations backlog by March 2010, as originally planned. The backlog consists of all complaints files that are older than one year, from the time of receipt by the Office.

The OPC has been treating the backlog issue as its first priority for several years. In 2008-2009, the OPC obtained additional funding from Treasury Board for several initiatives, including the elimination of the backlog within a clearly stated deadline.

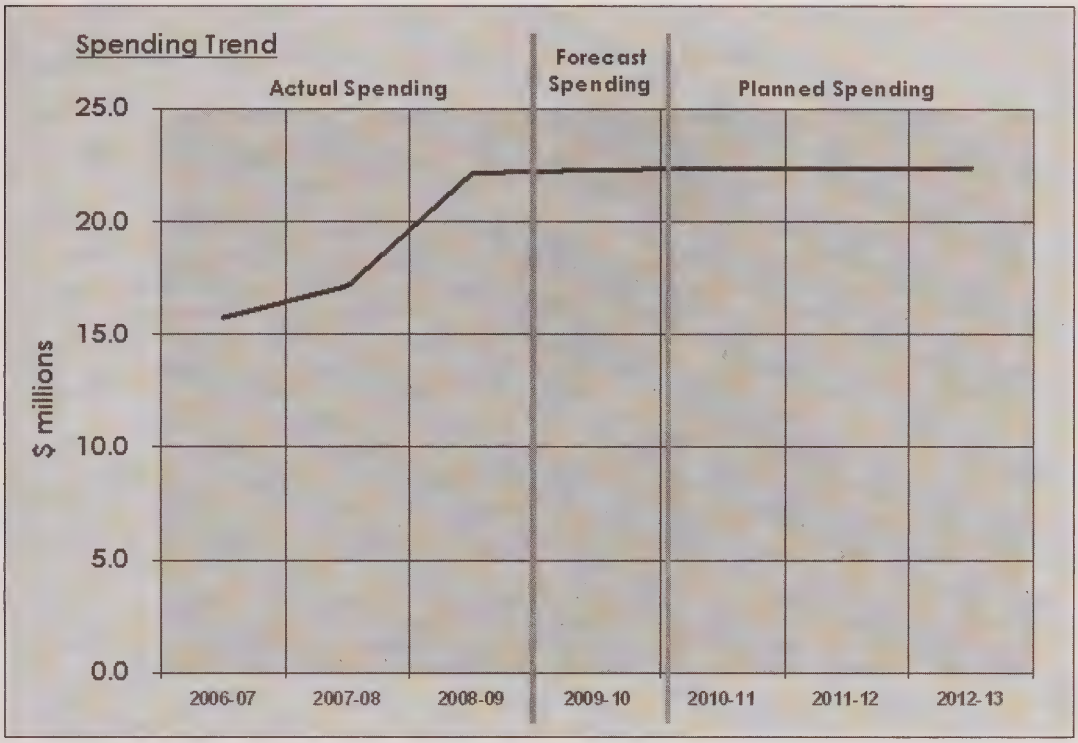
At the time of preparing this report, the backlog had been reduced from 725 files in November 2008 to 283 files in December 2009, and additional measures were being implemented to eliminate it completely. However, the risk remains as well as a few complex cases, which are difficult to quantify at this time, may not be closed by the end of the fiscal year.

Expenditure Profile

In 2010-2011, the OPC plans to spend $22.39 million to advance its five corporate priorities, meet the expected results of its Program Activities, and contribute to its Strategic Outcome.

Spending Trend from 2006-2007 to 2012-2013

The figure below illustrates the OPC's spending trend over a seven-year period.



The graph shows a steady increase in reference-level resources for the period 2006-2007 through to 2009-2010, then a fixed state from 2010-2011 onward. The increased spending reflects resources sought by the OPC through two business cases, as submitted to the *Parliamentary Panel on the Funding and Oversight of Officers of Parliament*.

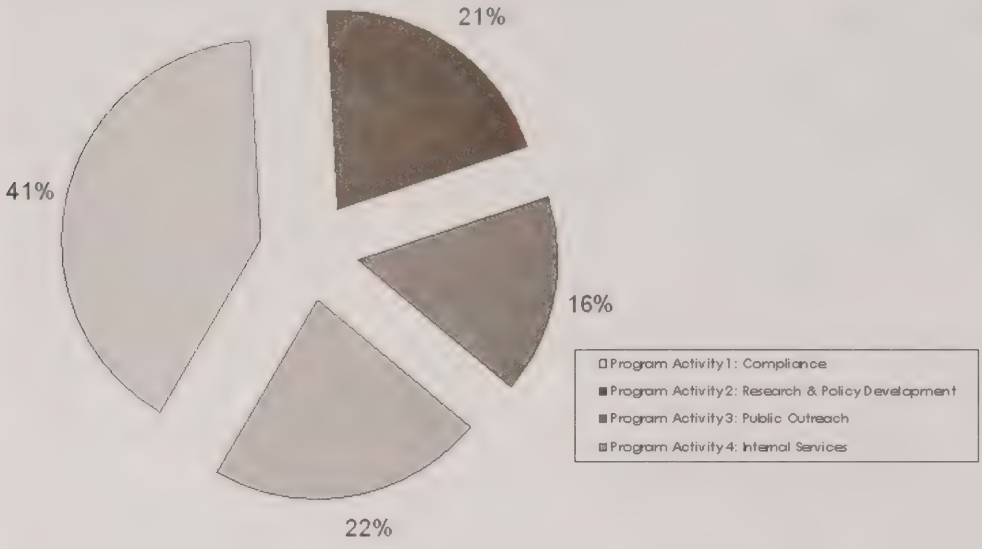
In 2005, the OPC received increased funding to oversee the implementation of PIPEDA, and in support of its overall mandate. In 2008, the Office also received increased funding to:

- deliver programs in light of new legislation such as the *Federal Accountability Act* and the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*;
- eliminate the backlog of privacy investigations;
- expand public outreach, and
- establish an internal audit function.

The funding increase has been phased in over three fiscal years, 2008-2009, 2009-2010 and 2010-2011. The increase for 2008-2009 was $3.3M and for 2009-2010 it is $1.2M. In 2010-2011 and future years, the sunset provision for the funding ($0.4M) earmarked for the backlog elimination is offset by the resources received to compensate for collective bargaining.

2010-2011 Allocation of Funding by Program Activity

The figure below displays the allocation of the OPC's funding by program activity for 2010-2011. More than four-tenths of the funds are allocated to Program Activity 1, Compliance Activities, which includes the Office's main program delivery mechanisms – complaint investigations, responses to inquiries, audits, and privacy impact assessment reviews.



Voted and Statutory Items

The Table below illustrates Parliament's approval of OPC resources and shows the changes in resources derived from the supplementary estimates and other authorities, as well as how funds were spent.

Voted and Statutory Items displayed in the Main Estimates

($000)

Vote # or Statutory Item	Truncated Vote or Statutory Wording	2009–2010 Main Estimates	2010–2011 Main Estimates
45	Program expenditures	**20,101**	20,099
(S)	Contributions to employee benefit plans	**2,222**	2,291
	Total	**22,323**	22,390

Section II: Analysis of Program Activities

2.1 Strategic Outcome

All OPC efforts and activities are directed towards achieving the Strategic Outcome, the protection of individuals' privacy rights. The Office plays a leadership role in encouraging organizations that handle Canadians' personal information to respect the privacy rights of individuals. Others who contribute to this mission include provincial and territorial privacy commissioners; international organizations, including data protection authorities; privacy advocacy groups; chief privacy officers; professional associations; consumer representatives; academics; Parliamentary committees, and government departments and agencies.

Strategic Outcome: The privacy rights of individuals are protected.		
Expected Result	**Performance Indicator**	**Target**
Ultimate Outcome for Canadians		
The OPC plays a lead role in influencing federal government institutions and private-sector organizations to respect the privacy rights of individuals and protect their personal information.	Extent and direction of change in the privacy practices of federal government institutions and private-sector organizations.	*Note: Baseline data being developed in 2009-2010 will be used to set a target level for this indicator during 2010-2011. The target will be published in the next RPP.*
Performance Measurement Strategy		
This "umbrella indicator" is based on performance information generated from the following indicators used to measure the OPC Program Activities (PA): • Extent to which investigation recommendations (from 'well-founded', 'resolved' and 'well-founded and resolved' investigations) are accepted and implemented over time (Refer to PA 1); • Extent to which audit recommendations are accepted and implemented over time (Refer to PA 1); • Value added to Parliament of the OPC's views on the privacy implications of relevant laws and regulations (Refer to PA 2); • Value added to stakeholders of the OPC's positions on the privacy implications of relevant policies and initiatives (Refer to PA 2); • Privacy outcome for government initiatives or programs from the PIA consultations/recommendations (Refer to PA 3); • Extent to which private-sector organizations understand their obligations under federal privacy legislation (Refer to PA 3).		

The OPC has four Program Activities and each is presented in the subsections of Section II with the following structure: a description of the Program Activity; a table with information on the expected results for Canadians, the performance indicators and targets as well as the performance measurement strategy to be employed for the measurement; the allocated financial and human resources; the planning highlights with the major activities for 2010-2011, and the benefits for Canadians.

Over the past year, the OPC has revised some performance indicators and targets published in last year's *Report on Plans and Priorities,* in order to generate more useful and reliable performance information for decision-making and reporting. In addition, a few indicators are presented for the first time

in this *Report on Plans and Priorities* as they were introduced in 2009-2010, this being the third year of a three-year implementation of the OPC performance measurement framework first developed in 2007-2008.

The planning highlights for each Program Activity are linked to one or more of the OPC's corporate priorities, as described in the next subsections. The second corporate priority ("Provide leadership to advance issues relating to: information technology, national security, identity integrity and protection, and genetic information") will continue to bring focus to all OPC investigative, audit, research, outreach and other activities. More specifically, in 2010-2011, the OPC will pursue this priority by carrying out and reporting on the following and other activities:

- Expand in-house monitoring and analysis of new technologies based in the public and private sectors, and their impact on the privacy protections of Canadians.
- Continue the development and distribution of tools and activities to help Canadian youth protect their privacy online.
- Acquire a more detailed understanding of how private- and public-sector entities are collecting and using the personal information of Canadians.
- Continue to give priority to Privacy Impact Assessments (PIAs) that have a national security focus. For example, the Office expects to receive PIAs dealing with information sharing among provincial, national and international law enforcement and security agencies.
- Follow-up on the Commissioner's recommendations in the audit of the RCMP exempt databanks (February 2008 – report available at http://www.priv.gc.ca/information/pub/ar-vr/rcmp_080213_e.cfm
- Enhance working relationships with Parliament's national security-related committees and commissions to inform debate, decision-making and recommendations regarding privacy.
- Help organize two workshops to foster dialogue between the research community and federal policy-makers on policy issues arising from the increasing availability of genetic information.
- Continue developing in-house expertise, working towards the preparation of a policy paper on the privacy issues arising from the use of genetic information.

2.2 Program Activity 1: Compliance Activities

Activity Description

The OPC is responsible for investigating privacy-related complaints and responding to inquiries from individuals and organizations. Through audits and reviews, the OPC also assesses how well organizations are complying with requirements set out in the two federal privacy laws, and provides recommendations on Privacy Impact Assessments (PIAs) pursuant to Treasury Board Secretariat policy. This activity is supported by a legal team that provides specialized legal advice and litigation support, and a research team with senior technical and risk-assessment support.



Program Activity 1: Compliance Activities		
Expected Results	**Performance Indicators (Performance Measurement Strategy)**	**Targets**
Intermediate Outcomes		
Federal government institutions and private-sector organizations meet their obligations under federal privacy legislation and implement modern practices of personal information protection.	Extent to which investigation and audit recommendations are accepted and implemented over time (Tracking and analysis of responses to investigation and audit reports)	90% of 'well-founded', 'resolved' and 'well-founded and resolved' investigation recommendations are accepted and implemented 90% of audit recommendations are accepted fully by entities Upon follow-up two years after the initial report, action to implement has begun on 90% of recommendations
	Extent to which obligations are met through litigation (Review and analysis of litigation files and statistics on settlements)	Legal obligations are met in 80% of cases, either through settlements to the satisfaction of the Commissioner or court-enforced judgments
Immediate Outcomes		
Individuals receive timely and effective responses to their inquiries and complaints.	Timeliness of OPC responses to inquiries and complaints (Analysis of Office statistics on turnaround time and backlog status)	*Note: the OPC just completed a major review of its inquiry and complaint investigation processes; service standards are being set and will serve as targets (to be published in the next RPP).*
The privacy practices of federal government institutions (including Privacy Impact Assessments for new and existing government initiatives) and of private-sector organizations are audited and/or reviewed to determine their compliance with federal privacy legislation and policies.	Proportion of audits and PIA reviews completed within planned times (Review and analysis of statistics on audit and PIA project completion)	50% of audits are completed within planned times and 50% of PIA reviews are completed within 90 days of initiation *(targets to be revisited once the OPC reaches full capacity)*
	Responsiveness of (or feedback from) federal government departments and private-sector organizations to OPC advice relating to PIAs and interventions (Tracking and analysis of responses to PIAs and interventions)	75% of institutions and organizations are responsive to OPC advice

Allocated Financial and Human Resources for Program Activity 1

Adjusted Planned Spending	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Financial Resources ($000)	9,198	10,152	10,152
Human Resources (FTEs)	88	90	90

Planning Highlights for Program Activity 1

Over the next three years, the OPC will work toward the above Compliance Activities outcomes, while also supporting its first corporate priority – "Redefine service delivery through innovation to maximize results". In 2010-2011, therefore, the OPC will supplement its usual activities with the following initiatives:

- Refine the inquiries and complaints intake function to more accurately assess potential complaints and assign resources proportionately and early in the process.
- Share strategic intelligence about emerging privacy issues and trends with other areas of the Office.
- Increase the number and/or scope of investigations on systemic privacy issues to identify systemic solutions.
- Implement a quality-assurance program for the complaints-resolution process, in order to validate the re-engineering principles applied recently to streamline the process and to provide a vehicle for ongoing service delivery improvement.
- Enhance the strategic planning of audits by basing them on thorough risk analyses and improve the efficiency of the audit function with new standardized audit methodology.
- Conduct audits in the public sector on the use of wireless devices and the disposal of media containing personal information, and an audit of select mortgage brokers in the private-sector.
- Strengthen the Privacy Impact Assessment review process by enhancing the privacy criteria, detailing expectations from federal institutions, offering training to government officials, establishing a repertoire of reviews, and publishing PIA reviews.
- Enforce the legal obligations of organizations through settlements and court-enforced compliance.
- Participate in the creation of a global enforcement network through discussions with international counterparts.
- Continue to work with provincial and territorial counterparts on shared privacy issues. For example, in 2009-2010, the Office helped analyze the privacy impacts of introducing enhanced drivers licences in several provinces, as well as the use of automated licence plate recognition technology in British Columbia. In 2010-2011, the Office will continue to work with the provinces and territories on an as-needed basis, and to interface with provinces with substantially similar privacy legislation to ensure consistent application of the law. There is also the possibility of undertaking a collaborative audit with the Department of Homeland Security in the United States.

Benefits for Canadians from Program Activity 1

Canadians depend on the investigation services delivered by the OPC to safeguard their privacy rights. Audits and PIA reviews also seek to improve management and accountability for privacy within organizations. OPC recommendations aim to improve organizational systems and practices, thus enhancing the privacy rights of individuals for today and future generations.

And, since privacy has no boundaries, joint and collaborative efforts with provincial/territorial and international counterparts mean more effective enforcement of privacy legislation.

2.3 Program Activity 2: Research and Policy Development

Activity Description

The OPC serves as a centre of expertise on emerging privacy issues in Canada and abroad by researching trends and technological developments, monitoring legislative and regulatory initiatives, providing legal, policy and technical analyses on key issues, and developing policy positions that advance the protection of privacy rights. An important part of the work involves supporting the Commissioner and senior officials in providing advice to Parliament on potential privacy implications of proposed legislation, government programs, and private-sector initiatives.



Expected Results	Performance Indicators (Performance Measurement Strategy)	Targets
Intermediate Outcome		
Parliamentarians and key stakeholders have access to clear, relevant information, and timely and objective advice about the privacy implications of evolving legislation, regulations and policies.	Value added to stakeholders of the OPC information and advice on selected policies and initiatives (Self-assessment of the value-added of the OPC information and advice on key policy files)	75% effectiveness in adding value to the public and private-sector stakeholders through the OPC information and advice on their policies and initiatives
Immediate Outcomes		
The work of Parliamentarians is supported by an effective capacity to identify privacy issues, and to develop privacy-respectful policy positions for the federal public and private sectors.	Value added to Parliament of the OPC views on the privacy implications of relevant laws and regulations (Tracking of support to Parliamentarians, including legislative analysis and appearances at parliamentary committees, through a self-assessment of the value-added of the OPC views)	75% effectiveness in adding value to Parliamentarians from the OPC views on relevant laws and regulations
Knowledge about systemic privacy issues in Canada and abroad is enhanced through information exchange and research, with a view to advancing privacy files of common interest with stakeholders, raise awareness, and improve privacy-management practices.	Stakeholders have had access to, and have considered, the OPC research products and outreach materials in their decision-making (Review of progress reports against the operational plans for the four priority privacy issues to extract evidence that the OPC research products and outreach materials of have had an impact on stakeholders from the OPC research products and outreach materials)	Initiatives under all four (100%) OPC priority privacy issues have involved relevant stakeholders and there is documented evidence demonstrating that they were impacted by the OPC research products and outreach materials

Allocated Financial and Human Resources for Program Activity 2

Adjusted Planned Spending	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Financial Resources ($000)	5,058	5,135	5,135
Human Resources (FTEs)	18	19	19

Planning Highlights for Program Activity 2

Over the next three years, the OPC will continue to work towards the above Research and Policy Development outcomes while also supporting its third and fourth corporate priorities ("Strategically advance global privacy protection for Canadians" and "Support Canadians, organizations and institutions to make informed privacy choices"). More specifically in 2010-2011, the OPC will pursue the following initiatives, in addition to its usual activities:

- Continue to act on child privacy, in co-operation and co-ordination with other data protection authorities.
- Conduct consultations on consumer privacy issues with industry, government, consumer associations, civil society and other interested parties on some of the most important emerging issues in privacy – behavioural advertising, cloud computing and location-based data.
- Develop and organize a team of investigators prepared to take on complex investigations in the area of social networking and the use of technology.
- Organize public policy workshops with senior government officials and external experts on emerging privacy issues, with the goal of preparing public policy briefs.
- Explore and communicate the privacy implications of emerging technologies, and whether PIPEDA is able to meet those new challenges.
- Develop and enhance relationships with data protection authorities, international organizations and selected regulators.
- Collaborate with federal partners and international counterparts to implement and enforce the *Electronic Commerce Protection Act*, once it is passed into law.

Benefits for Canadians from Program Activity 2

Knowledge about both emerging and systemic privacy issues is the foundation for OPC advice and guidance, which in turn inform actors about the privacy implications of their actions. For legislators, the implications relate to laws and regulations, and for organizations and Canadians, the implications relate to everyday decisions in the marketplace. An enhanced understanding of national and global privacy issues and a strengthened capacity to address them more effectively are critical for Canada to be recognized as a leader in privacy protection and to positively influence the development of international privacy laws and co-operative agreements.

With the help of effective and well-communicated research activities, policy positions and legal advice from the OPC, decision-makers may better evaluate their actions and measure the privacy risks they assume. Organizations, moreover, are able to comply with their privacy obligations in a more meaningful way.

2.4 Program Activity 3: Public Outreach

Activity Description

The OPC delivers public education and communications activities, including speaking engagements and special events, media relations, and the production and dissemination of promotional and educational material. Through public outreach activities, individuals have access to information about privacy and personal data protection that enable them to protect themselves and exercise their rights. The activities also allow organizations to understand their obligations under federal privacy legislation.



Expected Results	Performance Indicators (Performance Measurement Strategy)	Targets
Intermediate Outcome		
Federal government institutions and private-sector organizations understand their obligations under federal privacy legislations and individuals understand how to guard against threats to their personal information.	Privacy outcome for government initiatives or programs from the PIA consultations/recommendations (Tracking of privacy outcomes from PIA consultations/ recommendations)	In 70% of the government initiatives or programs for which a high priority PIA was reviewed and a recommendation was issued, a privacy protection was added after the consultations/recommendations from the OPC
	Extent to which private-sector organizations understand their obligations under federal privacy legislation (Biennial polling of a sector of private industry)	More than 40% of private-sector organizations report having at least moderate awareness of their obligations under PIPEDA
Immediate Outcomes		

Expected Results	Performance Indicators (Performance Measurement Strategy)	Targets
Individuals have relevant information about their privacy rights and are enabled to guard against threats to their personal information.	Reach of target audience with OPC public education activities. (Analysis of reach based on: media monitoring, hits on the OPC website and blogs, audience size of speeches and events, distribution of materials, etc.)	100 citations of OPC officials on selected communications initiatives per year at least 100,000 hits per month on the OPC website and 20,000 hits per month to the OPC blog at least one news release per month on a subject of particular interest to individuals at least 350 subscribers to the e-newsletter at least 1,000 communication tools distributed per year two public education initiatives annually designed for new individual target groups two public events addressing needs of individual target groups
	Extent to which individuals know about the existence/role of the OPC, understand their privacy rights, and feel they have enough information about threats to privacy (Biennial public opinion polls and other research activities)	at least 20% of Canadians have awareness of the OPC at least 20% of Canadians have an "average" level of understanding of their privacy rights at least 35% of Canadians have some awareness of the privacy threats posed by new technologies
Federal government institutions and private-sector organizations receive useful advice and guidance on privacy rights and obligations, contributing to better understanding and enhanced compliance.	Responsiveness of, or feedback from, federal government departments and private-sector organizations to OPC advice and guidance relating to privacy rights and obligations (Tracking and analysis of the positive and negative feedback/ responses received)	75% of institutions and organizations are responsive to the OPC's advice

Expected Results	Performance Indicators (Performance Measurement Strategy)	Targets
	Reach of organizations with OPC policy positions, promotional activities and promulgation of best practices (Analysis of reach based on: review of Office statistics; analysis of top-10 pages of website and writing of anecdotes on best practices; analysis of targeting, distribution and reach of public education initiatives)	at least 1,000 communication tools distributed per year at least one news release per month on a subject of particular interest to organizations exhibiting at least four times throughout the year at least 350 subscribers to the e-newsletter two public education initiatives annually designed for new organizational target groups two public events/speaking engagements addressing needs of organizational target groups

Allocated Financial and Human Resources for Program Activity 3

Adjusted Planned Spending	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Financial Resources ($000)	3,846	3,921	3,921
Human Resources (FTEs)	25	24	24

Planning Highlights for Program Activity 3

Over the next three years, the OPC will continue to work toward the above Public Outreach outcomes while supporting its fourth corporate priority ("Support Canadians, organizations and institutions to make informed privacy choices"). More specifically in 2010-2011, the OPC will pursue the following initiatives in addition to its usual activities:

- Expand outreach and public education activities with industry associations, business development organizations and other stakeholder groups.
- Increase activities under the regional outreach program to speak to more communities across Canada, including partnerships with privacy commissioners in selected provinces and territories.
- Strengthen the review of Privacy Impact Assessments (PIA) and provide an expectations document to federal entities[3] covered under the Privacy Impact Assessment Policy that would offer guidance on what the Office is looking for in PIA reviews. In addition to an assessment of the 10 privacy principles, the intent of the expectations document is to encourage federal entities to demonstrate that:
    - an initiative or program with privacy implications is necessary to achieve a specific purpose;

[3] High-visibility government programs such as the Do-Not-Call List from the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC), the full-body imaging initiative at airports from the Canadian Air Transport Security Authority (CATSA), and the use of biometrics by Citizenship and Immigration Canada continue to highlight the importance of ensuring that privacy considerations are incorporated into plans when new programs are being developed and implemented.

- it is likely to be effective in achieving that purpose;
- the intrusion on privacy is proportional to the benefit to be derived, and
- no other less privacy intrusive alternative would achieve the same purpose.

- Develop and communicate guidance on privacy for federal public servants, including providing an overview of the *Privacy Act*, reviewing the role of the OPC in reviewing PIAs, highlighting relevant TBS guidelines, and outlining privacy best practices and how they apply in the day-to-day handling of personal information.
- Provide advice and guidance to global organizations to ensure that new technologies and applications comply with PIPEDA.
- Launch and promote the OPC's updated online e-learning tool to help retailers better understand their obligations and comply with PIPEDA, and produce video modules and/or other dynamic tools to help businesses comply with privacy law.

Benefits for Canadians from Program Activity 3

The Privacy Commissioner of Canada has a mandate to raise awareness of rights and obligations under privacy laws. By having a more in-depth understanding of Canadians' views and concerns with respect to their personal information, the OPC is in a better position to educate individuals about their rights, so that they may make informed choices with respect to their personal information protection. As well, by helping organizations understand their responsibilities under federal privacy laws, and by encouraging them to better protect the personal information in their care, Canadians ultimately benefit from enhanced privacy protection.

2.5 Program Activity 4: Internal Services

Activity Description

Internal Services are groups of related activities and resources that support the needs of programs and other corporate obligations of an organization. As a small entity, the OPC's internal services include two sub-activities: governance and management support, and resource management services (which also incorporate asset management services). Given the specific mandate of the OPC, communications services are not included in Internal Services but rather form part of Program Activity 3 – Public Outreach. Similarly, legal services are excluded from Internal Services at OPC, given the legislated requirement to pursue court action under the two federal privacy laws. Legal services form part of Program Activity 1 – Compliance Activities, and Program Activity 2 – Research and Policy Development.

Expected Result	Performance Indicator (Performance Measurement Strategy)	Target
The OPC achieves a standard of organizational excellence, and managers and staff apply sound business management practices.	Ratings against the Management Accountability Framework (MAF) self-assessment (Review of results to the biennial MAF self-assessment exercise and annual progress reports)	Strong or acceptable rating on 70% of MAF areas of management

Allocated Financial and Human Resources for Program Activity 4

Adjusted Planned Spending	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Financial Resources ($000)	5,137	5,359	5,359
Human Resources (FTEs)	46	46	46

Planning Highlights for Program Activity 4

The OPC will continue to work toward achieving and maintaining a standard of organizational excellence and have managers and staff apply sound business management practices. Over the next three years, and more particularly in 2010-2011, the OPC will enhance and sustain its organizational capacity (its fifth corporate priority) by pursuing the following Internal Services activities, in addition to its usual activities:

- Continue implementing the OPC Integrated Business and Human Resources Plan 2008-2011, using innovative approaches and solutions to address capacity challenges. These include knowledge acquisition and growth, support for a healthy organization, and service delivery improvements. In 2010-2011, the Plan includes the development of a succession plan for critical positions.
- Foster synergies between OPC branches to increase knowledge and information sharing and to improve decision-making through a variety of new measures in 2010-2011, including:
    - Increasing communication between the inquiries unit and other branches of the Office to provide value-added intelligence about the nature and frequency of inquiries and to develop tools for individuals and organizations;
    - Offering inter-branch and intra-branch developmental assignments to staff and expanding research teams reviewing emerging issues with knowledgeable and interested staff from all branches;
    - Rolling out to all branches an enterprise-wide electronic collaboration tool (SharePoint), which has been successfully piloted in one division of the Office, and providing ongoing training and technical support.

  These new measures complement initiatives already in place and will continue to foster synergies between different areas of the Office. For example, work on the four priority privacy areas identified by the Commissioner (information technology, national security, identity integrity and protection, and genetic information) is led by multidisciplinary teams comprising members from across the Office. There is also a working group that meets twice weekly to discuss issues of interest to various branches, as well as a program of internal and external workshops that examines key challenges to the privacy rights of Canadians.
- Enhance managers' and staff's knowledge and use of information management tools and procedures to maximize capabilities and efficiencies, better support research, policy development and other activities, and improve decision-making. Awareness sessions, group training and individual coaching will be provided in the enterprise-wide electronic documents and records system.
- Evaluate space requirements for the OPC, taking into account present and future needs based on organizational growth. There is, for example, the possibility of an expanded regional presence across Canada. A long-term accommodation strategy to address the renovations to the existing location (Place de Ville in Ottawa) is planned for 2013.

Section III: Supplementary Information

3.1 List of Tables

Table 6 – Internal Audit

The electronic link to the OPC Risk-Based Internal Audit Plan for 2009-2010 to 2011-2012 is: http://www.priv.gc.ca/aboutus/iac/2009/rbap_2009_e.cfm.

Table 11 – Summary of Capital Spending by Program Activity

The following table is located on the Treasury Board Secretariat website:

Program Activity ($000)	Forecast Spending 2009-2010	Planned Spending 2010-2011	Planned Spending 2011-2012	Planned Spending 2012-2013
Internal Services	550	800	550	550
Total	**550**	**800**	**550**	**550**

The increase of $250,000 in 2010-2011 is due to the evergreen replacement of main server infrastructure equipment every three years.

3.2 Other Items of Interest

Legislation Administered by the Privacy Commissioner

Privacy Act	R.S.C. 1985, ch. P21, amended 1997, c.20, s. 55
Personal Information Protection and Electronic Documents Act	2000, c.5

Statutory Annual Reports, other Publications and Information

For further information about the OPC and available resources, please visit the OPC website at http://www.privcom.gc.ca/index_e.cfm or contact the Office at:

Office of the Privacy Commissioner of Canada
112 Kent Street
Place de Ville
Tower B, 3rd Floor
Ottawa, Ontario
K1A 1H3
Toll-free: 1-800-282-1376
Phone: (613) 947-1698
Fax: (613) 947-6850
TTY: (613) 992-9190

Section III : Renseignements supplémentaires

3.1 Liste des tableaux

Tableau 6 — Vérification interne

Lien électronique vers le plan de vérification interne axé sur les risques du Commissariat pour 2009-2010 à 2011-2012 : http://www.priv.gc.ca/aboutus/iac/2009/rbap_2009_f.cfm

Tableau 11 — Récapitulatif des dépenses en capital par activité de programme

Le tableau ci-dessous figure sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor :

Activité de programme (en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2009-2010	Dépenses prévues 2010-2011	Dépenses prévues 2011-2012	Dépenses prévues 2012-2013
Services internes	550	800	550	550
Total	**550**	**800**	**550**	**550**

L'augmentation de 250 000 dollars en 2010-2011 s'explique par la mise à niveau de l'infrastructure du serveur principal tous les trois ans.

3.2 Autres points d'intérêt

Lois administrées par la commissaire à la protection de la vie privée

Loi sur la protection des renseignements personnels	L.R.C. 1985, chap. P21, modifiée en 1997, chap. 20, art. 55
Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques	2000, chap. 5

Rapports annuels prévus par la loi, autres parutions et renseignements

Pour de plus amples renseignements concernant le Commissariat et les ressources offertes, veuillez consulter le site Web du CPVP au http://www.privcom.gc.ca/index_f.cfm ou communiquer avec le Commissariat à l'adresse qui suit :

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
112, rue Kent
Place de Ville
Tour B, 3e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1H3
Sans frais : 1-800-282-1376
Téléphone : 613-947-1698
Télécopieur : 613-947-6850
Téléscripteur : 613-992-9190

organisation saine et l'amélioration de la prestation des services. En 2010-2011, le Plan comprendra l'élaboration d'un plan de relève pour des postes critiques.

- Favoriser l'émergence de synergies entre les directions du Commissariat pour augmenter le partage des connaissances et de l'information par le biais de nouvelles mesures en 2010-2011, notamment :
    - l'augmentation des communications entre les unités chargées des demandes de renseignements et les autres directions du Commissariat pour fournir du renseignement à valeur ajoutée concernant la nature et la fréquence des demandes de renseignements et élaborer des outils pour les personnes et les organisations;
    - la proposition de mandats intra- et interdirections au personnel et l'élargissement des équipes de recherche se consacrant à l'examen des nouveaux enjeux en annexant du personnel compétent et intéressé provenant de toutes les directions;
    - l'application à toutes les directions d'un outil de collaboration électronique (SharePoint) qui a fait ses preuves lors d'une expérience pilote dans une division et fournir de la formation et du soutien technique en permanence.

  Ces nouvelles mesures complètent les initiatives déjà en place et continueront de favoriser l'émergence de synergies entre les différents secteurs du Commissariat. Par exemple, le travail sur les quatre enjeux prioritaires déterminés par le Commissariat (technologies de l'information, sécurité nationale, intégrité et protection de l'identité et renseignements génétiques) est dirigé par des équipes multidisciplinaires réunissant des membres de tout le Commissariat. Il existe aussi un groupe de travail qui se réunit deux fois par semaine pour discuter de sujets intéressant plusieurs directions ainsi qu'un programme d'ateliers internes et externes qui se penchent sur les grands défis pour le droit à la vie privée des Canadiennes et des Canadiens.
- Augmenter les connaissances des gestionnaires et du personnel et leur utilisation des outils de gestion de l'information pour maximiser leurs capacités et leur efficacité, mieux appuyer la recherche, élaborer des politiques et d'autres activités et améliorer le processus décisionnel. Des séances de sensibilisation, des cours de groupe et de la formation individuelle seront offerts dans les documents électroniques et le système de classement documentaire accessibles à l'ensemble du Commissariat.
- Évaluer les besoins d'espace du Commissariat en tenant compte des besoins actuels et futurs et de la croissance. Il est ainsi possible que la présence régionale soit étendue partout au Canada. Le CPVP a adopté une stratégie organisationnelle pour faire face à la rénovation des locaux existants (Place de Ville à Ottawa) d'ici 2013.

Canadiennes et les Canadiens y gagnent, car ils bénéficient d'une plus grande protection de leur vie privée.

2.5 Activité de programme 4 : Services internes

Description de l'activité

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes du CPVP, une petite entité, comprennent deux sous-activités : soutien à la gouvernance et à la gestion, et services de gestion des ressources (qui comprennent également les services de gestion des biens). Étant donné le mandat précis du CPVP, les services de communication ne sont pas compris dans les services internes, mais font plutôt partie de l'activité de programme 3 — Sensibilisation du grand public. De la même manière, les services juridiques sont exclus des services internes au CPVP compte tenu de l'exigence légale d'intenter des poursuites judiciaires en vertu des deux lois fédérales sur la protection des renseignements personnels. Les services juridiques font donc partie de l'activité de programme 1 — Activités relatives à la conformité, et de l'activité de programme 2 — Recherche et élaboration de politiques.

Résultat prévu	Indicateur de rendement (Stratégie de mesure du rendement)	Cible
Le CPVP atteint une norme d'excellence organisationnelle, et les gestionnaires et le personnel appliquent de saines pratiques de gestion des activités.	Notes obtenues par rapport au Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) — autoévaluation (Examen des résultats en fonction du rapport de l'exercice biennal d'autoévaluation du CRG et du rapport annuel d'étape)	Notes élevées ou acceptables pour 70 % des éléments de gestion du CRG.

Ressources humaines et financières attribuées à l'activité de programme 4

Dépenses prévues, après ajustement	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Ressources financières (en milliers de $)	5 137	5 359	5 359
Ressources humaines (ETP)	46	46	46

Points saillants de la planification pour l'activité de programme 4

Le Commissariat continuera de travailler à atteindre et à maintenir une norme d'excellence organisationnelle en plus d'exiger que ses gestionnaires et son personnel appliquent de saines pratiques de gestion. Au cours des trois prochains exercices, et plus particulièrement en 2010-2011, le CPVP augmentera et maintiendra sa capacité organisationnelle (sa cinquième priorité) en accomplissant les activités liées aux services internes suivantes, en plus de ses activités habituelles :

- Continuer d'appliquer le Plan intégré des ressources humaines et des activités 2008-2011 en employant des approches et des solutions innovatrices pour faire face aux défis liés à la capacité. Celles-ci comprennent l'acquisition et l'augmentation de connaissances, la promotion d'une

Au cours des trois prochains exercices, le Commissariat continuera de travailler à la sensibilisation du public tout en faisant la promotion de sa quatrième priorité (Aider les Canadiennes et les Canadiens, les organisations et les institutions à prendre des décisions plus éclairées en matière de protection de la vie privée). Plus précisément, en 2010-2011, le Commissariat poursuivra les initiatives suivantes en sus de ses activités habituelles :

- Augmenter les activités de sensibilisation et engagement du public auprès des associations industrielles, des organismes de prospection de la clientèle et d'autres groupes d'intervenants.
- Augmenter les activités aux termes du programme de sensibilisation régional pour s'adresser à plus de groupes partout au Canada, notamment par des partenariats avec les commissaires à la protection de la vie privée de provinces et de territoires choisis.
- Renforcer l'examen des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) et fournir aux entités fédérales[3] visées par la politique concernant l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée une liste des attentes du Commissariat face à ce genre d'évaluation. En plus de permettre l'évaluation des 10 principes de la protection de la vie privée, le document cherche à encourager le gouvernement fédéral à montrer ce qui suit :
    - une initiative ou un programme ayant une incidence sur la vie privée est nécessaire pour atteindre le but visé;
    - l'initiative ou le programme a de grandes chances d'atteindre son but;
    - l'atteinte à la vie privée est proportionnelle à l'avantage qui découle de l'initiative ou du programme;
    - il n'existe aucune autre solution moins intrusive pour la vie privée pour atteindre le même but.
- Élaborer et diffuser des outils d'orientation sur la protection de la vie privée à l'intention des fonctionnaires fédéraux, fournir un aperçu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, revoir le rôle du Commissariat dans les examens des EFVP, faire ressortir les lignes directrices pertinentes du SCT, rappeler les pratiques exemplaires et leur application à la gestion quotidienne des renseignements personnels.
- Fournir conseils et directives aux entreprises internationales afin que les nouvelles technologies et applications respectent la LPRPDE.
- Lancer et promouvoir l'outil d'apprentissage en ligne du Commissariat pour aider les détaillants à comprendre leurs obligations aux termes de la LPRPDE et comment s'y conformer; produire des modules vidéo ou d'autres outils dynamiques pour aider les entreprises à respecter la loi.

Avantages de l'activité de programme 3 pour les Canadiennes et les Canadiens

La commissaire à la protection de la vie privée du Canada a pour mandat de mieux faire connaître les droits et obligations en vertu des lois sur la protection des renseignements personnels. C'est grâce à une meilleure compréhension des points de vue et des inquiétudes des citoyens canadiens vis-à-vis des renseignements personnels qui les concernent que le CPVP est davantage en mesure de sensibiliser les individus à leurs droits, de façon à leur permettre de faire des choix éclairés relativement aux renseignements personnels qui les concernent. En outre, quand le CPVP aide les organisations à comprendre leurs responsabilités en vertu des lois fédérales sur la protection des renseignements personnels et les encourage à mieux protéger les renseignements personnels qu'elles détiennent, les

[3] Des programmes gouvernementaux très visibles, comme la liste des numéros de télécommunication exclus du CRTC, les scanneurs corporels dans les aéroports proposés par l'Association canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) et le recours à la biométrie par Citoyenneté et Immigration Canada, continuent de faire ressortir l'importance de veiller à ce que des considérations de protection de la vie privée fassent partie intégrante des plans quand de nouveaux programmes sont élaborés et mis en œuvre.

Résultats prévus	Indicateurs de rendement (Stratégie de mesure du rendement)	Cibles
	Mesure dans laquelle les individus connaissent l'existence et le rôle du CPVP, comprennent leur droit à la vie privée et ont l'impression de disposer de suffisamment d'information concernant les menaces à la vie privée (Sondage d'opinion biennal et autres activités de recherche)	Au moins 20 % des Canadiennes et des Canadiens connaissent l'existence du CPVP. Au moins 20 % des Canadiennes et des Canadiens ont une compréhension « moyenne » de leur droit à la vie privée Au moins 35 % des Canadiennes et des Canadiens ont une certaine connaissance des menaces que posent les nouvelles technologies pour la protection de la vie privée.
Les institutions fédérales et les organisations du secteur privé reçoivent des conseils utiles et de l'orientation sur les droits et obligations en matière de protection de la vie privée, ce qui les aide à mieux comprendre et respecter les lois.	Réceptivité (ou commentaires) des ministères fédéraux et des organisations du secteur privé à l'égard des conseils du CPVP sur les droits et les obligations en matière de protection de la vie privée (Suivi et analyse des commentaires positifs et négatifs reçus)	75 % des institutions et des organisations sont réceptifs aux conseils du CPVP.
	Atteinte des organisations aux positions stratégiques et aux activités promotionnelles du CPVP et promotion des pratiques exemplaires. (Analyse de l'atteinte des organisations grâce aux éléments suivants : examen des statistiques du Commissariat; analyse des 10 pages les plus consultées sur le site Web et la rédaction d'anecdotes sur les pratiques exemplaires; analyse du ciblage, de la distribution et de la portée des initiatives de sensibilisation du public)	Distribution d'au moins 1 000 outils de communication par année Au moins un communiqué par mois sur un sujet intéressant tout particulièrement les organisations Au moins quatre expositions par année Au moins 350 abonnés au bulletin électronique Deux initiatives de sensibilisation du public par année, conçues pour de nouveaux groupes organisationnels cibles Deux événements publics et conférences portant sur les besoins des groupes organisationnels cibles

Ressources humaines et financières attribuées à l'activité de programme 3

Dépenses prévues, après ajustement	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Ressources financières (en milliers de $)	3 846	3 921	3 921
Ressources humaines (ETP)	25	24	24

Points saillants de la planification pour l'activité de programme 3

protection de la vie privée et des renseignements personnels pour se protéger et exercer ses droits. Ces activités permettent également aux organisations de comprendre leurs obligations en vertu des lois fédérales sur la protection des renseignements personnels.

Résultats prévus	Indicateurs de rendement (Stratégie de mesure du rendement)	Cibles
Résultat intermédiaire		
Les institutions fédérales et les organisations du secteur privé comprennent leurs obligations en vertu des lois fédérales sur la protection des renseignements personnels, et les personnes comprennent comment se protéger contre les risques d'utilisation indue.	Résultat des initiatives et programmes gouvernementaux sur la protection de la vie privée découlant des consultations et recommandations des EFVP (Suivi des résultats découlant des consultations et recommandations des EFVP)	Pour 70 % des initiatives ou des programmes pour lesquels une EFVP de priorité élevée a été examinée et une recommandation a été formulée, une protection de la vie privée s'est ajoutée après les consultations et recommandations du CPVP.
	Étendue dans laquelle les organisations du secteur privé comprennent leurs obligations aux termes des lois fédérales sur la protection des renseignements personnels. (Sondage biennal d'un secteur de l'industrie privée)	Plus de 40 % des organisations du secteur privé affirment avoir au moins une compréhension « moyenne » de leurs obligations aux termes de la LPRPDE.
Résultats intermédiaires		
Les individus ont accès à des renseignements pertinents sur leur droit à la vie privée et sont en mesure de se protéger contre les menaces à l'égard de renseignements personnels.	Atteinte du public visé grâce aux activités de sensibilisation du public (Analyse de l'atteinte du public visé grâce aux éléments suivants : la surveillance des reportages des médias, les appels de fichiers sur site Web et les blogues du Commissariat, le taux de participation aux discours et aux événements, la distribution de documents, etc.)	100 témoignages de représentants du CPVP par année sur des initiatives de communication sélectionnées Au moins 100 000 appels de fichiers par mois sur le site Web du CPVP et 20 000 appels de fichiers par mois sur son blogue Au moins un communiqué par mois concernant un sujet intéressant tout particulièrement les individus Au moins 350 abonnés au bulletin électronique Distribution d'au moins 1 000 outils de communication par année Deux initiatives de sensibilisation du public par année, conçues pour de nouveaux groupes cibles Deux événements publics portant sur les besoins de groupes cibles particuliers

institutions à prendre des décisions plus éclairées en matière de protection de la vie privée). Plus précisément, en 2010-2011, le Commissariat lancera les initiatives suivantes, en sus de ses activités habituelles :

- Continuer d'agir concernant la protection de la vie privée des enfants, en collaboration et de concert avec d'autres autorités chargées de la protection des données.
- Mener des consultations sur des enjeux de protection de la vie privée des consommateurs parmi les plus importants — à savoir la publicité comportementale, l'informatique dans les nuages et les données fondées sur l'emplacement — avec l'industrie, le gouvernement, les associations de consommateurs, la société civile et d'autres parties intéressées.
- Constituer et organiser une équipe d'enquêteurs capables d'entreprendre des enquêtes complexes dans les domaines du réseautage social et de l'utilisation de la technologie.
- Organiser des ateliers sur la politique publique avec les hauts fonctionnaires du gouvernement et des experts de l'extérieur concernant les nouveaux enjeux, dans le but de préparer des mémoires de politique publique.
- Explorer et communiquer les effets des technologies en plein essor sur la vie privée et voir si la LPRPDE est apte à relever les nouveaux défis.
- Nouer et resserrer des relations avec les autorités de protection des données, les organismes internationaux et des responsables de la réglementation choisis.
- Avec les partenaires fédéraux et les homologues étrangers, collaborer à l'application de la *Loi sur la protection du commerce électronique* une fois qu'elle aura été adoptée.

Avantages de l'activité de programme 2 pour les Canadiennes et les Canadiens

Le Commissariat fonde ses avis et ses directives sur sa connaissance des nouveaux enjeux aussi bien que des enjeux systémiques en matière de protection de la vie privée, ce qui éclaire les acteurs quant aux répercussions de leurs actes sur la vie privée. Pour les législateurs, les répercussions touchent les lois et les règlements et, pour les organisations et la population, elles touchent les décisions qu'elles prennent chaque jour dans le marché. Pour que le Canada soit reconnu comme un chef de file de la protection de la vie privée et pour qu'il ait une influence positive sur l'adoption de lois et d'ententes de coopération internationales, il est essentiel d'améliorer la compréhension des enjeux nationaux et internationaux en matière de protection de la vie privée et d'accroître notre capacité à les régler.

Grâce aux activités de recherche efficaces et bien communiquées, aux positions stratégiques et aux conseils juridiques du Commissariat, les décideurs peuvent mieux évaluer leurs actes et mesurer les risques qui en découlent pour la protection de la vie privée. Les organisations, de leur côté, sont capables de s'acquitter plus efficacement de leurs obligations en matière de protection de la vie privée.

2.4 Activité de programme 3 : Sensibilisation du grand public



Description de l'activité

Le CPVP entreprend des activités de communication et de sensibilisation du public comprenant des allocutions et des événements spéciaux, des relations avec les médias ainsi que la création et la distribution de matériel promotionnel et pédagogique. Les activités de sensibilisation du public permettent à chacun d'avoir accès à de l'information sur la

Résultats prévus	Indicateurs de rendement (Stratégie de mesure du rendement)	Cibles
Résultat immédiat		
Les parlementaires et les autres intervenants clés bénéficient d'une information claire, pertinente et de conseils opportuns et impartiaux sur l'incidence des changements apportés aux lois, aux règlements et aux politiques sur la vie privée.	Les renseignements et les conseils émis par le CPVP sur des politiques et initiatives choisis ajoutent de la valeur pour les intervenants. (Autoévaluation de la valeur ajoutée que représentent les renseignements et les conseils du CPVP sur des dossiers de politique clés)	75 % d'efficacité dans la valeur ajoutée pour les intervenants des secteurs public et privé par l'entremise des renseignements et conseils fournis par le CPVP au sujet de leurs politiques et initiatives.
Résultats immédiats		
Le travail des parlementaires est facilité par une capacité efficace de cerner les enjeux liés à la protection de la vie privée et d'élaborer des positions stratégiques qui sont respectueuses de la vie privée, à l'intention du gouvernement fédéral et du secteur privé.	Les positions du Commissariat quant aux répercussions sur la vie privée des lois et règlements pertinents ajoutent de la valeur pour le Parlement. (Suivi du soutien aux parlementaires, comprenant une analyse des lois et la comparution devant les comités parlementaires par l'entremise d'une autoévaluation de la valeur ajoutée des opinions du Commissariat)	75 % d'efficacité dans la valeur ajoutée pour les parlementaires des opinions du CPVP sur les lois et règlements pertinents.
Le savoir sur les enjeux systémiques liés à la protection de la vie privée au pays et à l'étranger s'améliore grâce à la recherche et à l'échange d'information, en vue de faire progresser les dossiers de protection de la vie privée d'intérêt commun, d'augmenter la sensibilisation et d'améliorer les méthodes de gestion de la protection de la vie privée.	Les intervenants ont eu accès aux produits de recherche et aux documents de sensibilisation du CPVP et en ont tenu compte dans leur prise de décisions. (Examen des rapports d'étape en fonction des plans opérationnels pour les quatre enjeux prioritaires liés à la protection de la vie privée afin de démontrer l'incidence des produits de recherche et des documents de sensibilisation du Commissariat sur les intervenants)	Les initiatives relevant des quatre enjeux prioritaires (100 %) liés à la protection de la vie privée du CPVP ont suscité l'adhésion des intervenants visés. Selon des preuves documentées, les produits de recherche et les documents de sensibilisation du Commissariat ont eu une incidence sur les intervenants.

Ressources humaines et financières attribuées à l'activité de programme 2

Dépenses prévues, après ajustement	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Ressources financières (en milliers de $)	5 058	5 135	5 135
Ressources humaines (ETP)	18	19	19

Points saillants de la planification pour l'activité de programme 2

Au cours des trois prochains exercices, le Commissariat continuera de travailler à l'atteinte des résultats de recherche et d'élaboration de politiques ci-dessus sans pour autant négliger ses troisième et quatrième priorités (Promouvoir stratégiquement la protection de la vie privée à l'échelle mondiale pour les Canadiennes et les Canadiens et Aider les Canadiennes et les Canadiens, les organisations et les

- Participer à la création d'un réseau mondial d'application des lois en discutant avec les homologues internationaux du CPVP.
- Continuer de travailler de concert avec les homologues provinciaux et territoriaux du CPVP sur les enjeux communs de protection de la vie privée. Par exemple, en 2009-2010, le Commissariat a aidé à analyser les répercussions de l'adoption du permis de conduire amélioré dans plusieurs provinces et de la technologie permettant la reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation en Colombie-Britannique. En 2010-2011, le Commissariat continuera de travailler avec les provinces et les territoires, sur demande, et d'aider les provinces dont les lois sur la protection de la vie privée sont essentiellement similaires à appliquer la loi de manière uniforme. Il est aussi possible que le Commissariat entreprenne une vérification en collaboration avec le département de la Sécurité intérieure des États-Unis.

Avantages de l'activité de programme 1 pour les Canadiennes et les Canadiens

Les Canadiennes et les Canadiens doivent pouvoir se fier aux services d'enquête du Commissariat pour protéger leur droit à la vie privée. Les vérifications et les examens des EFVP visent aussi à améliorer la gestion de la protection de la vie privée dans les organisations et à augmenter la responsabilité de ces dernières à cet égard. Les recommandations du Commissariat ont pour objet l'amélioration des systèmes et des pratiques organisationnels en vue de rehausser la protection de la vie privée des personnes, tant pour les générations d'aujourd'hui que pour celles de demain.

Et puisque la protection de la vie privée ne connaît pas de frontières, le déploiement d'efforts conjoints et concertés se traduira par une meilleure application des lois en la matière.

2.3 Activité de programme 2 : Recherche et élaboration de politiques

Description de l'activité

Le CPVP est le centre d'expertise des nouveaux enjeux en matière de protection de la vie privée au Canada et ailleurs, car il effectue des recherches sur les tendances et les avancées technologiques, supervise les initiatives législatives et réglementaires, prépare des analyses juridiques, stratégiques et techniques sur les principaux enjeux et élabore des positions stratégiques qui renforcent la protection du droit à la vie privée. Une part importante du travail consiste à aider la commissaire et la haute gestion à conseiller le Parlement sur l'incidence éventuelle que les lois et programmes gouvernementaux et les initiatives du secteur privé proposés peuvent avoir sur la vie privée.



Activité de programme 1 : Activités relatives à la conformité		
Résultats prévus	**Indicateurs de rendement (Stratégie de mesure du rendement)**	**Cibles**
	Réceptivité (ou commentaires) des ministères fédéraux et des organisations du secteur privé à l'égard des conseils du CPVP sur les EFVP et les interventions (Suivi et analyse des réactions aux EFVP et aux interventions)	75 % des institutions et des organisations sont réceptives aux conseils du CPVP.

Ressources humaines et financières attribuées à l'activité de programme 1

Dépenses prévues, après ajustement	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Ressources financières (en milliers de $)	9 198	10 152	10 152
Ressources humaines (ETP)	88	90	90

Points saillants de la planification pour l'activité de programme 1

Au cours des trois prochains exercices, le Commissariat s'emploiera à réaliser les activités relatives à la conformité sans négliger sa première priorité — Redéfinir la prestation de service grâce à l'innovation afin de maximiser les résultats. En 2010-2011, le Commissariat ajoutera donc les initiatives suivantes à ses activités courantes :

- Raffiner la fonction de réception des plaintes et des demandes de renseignements afin de mieux évaluer le potentiel de plaintes et d'affecter rapidement les ressources nécessaires.
- Partager avec les autres secteurs du Commissariat les renseignements stratégiques concernant les nouvelles tendances et les enjeux en matière de protection de la vie privée.
- Augmenter le nombre ou la portée des enquêtes sur les enjeux systémiques dans le but de dégager des solutions systémiques.
- Adopter un programme d'assurance qualité pour le processus de règlement des plaintes afin de valider les principes de réingénierie appliqués récemment pour rationaliser le processus et de fournir un moyen d'améliorer la prestation des services de manière permanente.
- Améliorer la planification stratégique des vérifications en les fondant sur des analyses du risque approfondies et améliorer l'efficacité de la fonction de vérification en adoptant une nouvelle méthode uniformisée.
- Lancer des vérifications dans le secteur public concernant l'utilisation d'appareils sans fil et le retrait des dispositifs de stockage contenant des renseignements personnels, et mener une vérification des courtiers en hypothèques choisis dans le secteur privé.
- Renforcer le processus d'examen des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée en relevant les critères, en expliquant les attentes des institutions fédérales, en offrant une formation aux fonctionnaires gouvernementaux, en établissant un répertoire des examens et en publiant les examens des EFVP.
- Faire observer les obligations juridiques des organisations par l'application des règlements et l'exécution de jugements.

lois fédérales régissant la protection de la vie privée et fait des recommandations pour l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) en application de la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor. Cette activité est appuyée par une équipe juridique qui offre des conseils d'expert et du soutien aux recours en justice, et une équipe de recherche composée d'agents principaux de soutien technique et d'évaluation des risques.

Activité de programme 1 : Activités relatives à la conformité		
Résultats prévus	**Indicateurs de rendement (Stratégie de mesure du rendement)**	**Cibles**
Résultats intermédiaires		
Les institutions fédérales et les organisations du secteur privé respectent leurs obligations en vertu des lois fédérales sur la protection des renseignements personnels et mettent en œuvre des pratiques modernes de protection des renseignements personnels.	Mesure dans laquelle les recommandations formulées dans le cadre des vérifications et des enquêtes sont acceptées et mises en œuvre au fil du temps (Suivi et analyse des réponses aux rapports d'enquête et de vérification)	90 % des recommandations formulées dans le cadre d'enquêtes « fondées », « résolues », et « fondées et résolues » sont acceptées et mises en œuvre. 90 % des recommandations formulées dans le cadre des vérifications sont entièrement acceptées par les entités. Au moment d'entamer une nouvelle vérification, deux ans après le rapport initial, des mesures ont été prises pour 90 % des recommandations.
	Mesure dans laquelle les obligations sont respectées grâce aux recours en justice (Examen et analyse des dossiers de recours en justice et statistiques concernant les règlements)	Les obligations juridiques sont respectées dans 80 % des cas, soit par un règlement satisfaisant pour la commissaire ou par un jugement exécuté par un tribunal.
Résultats immédiats		
Les personnes reçoivent des réponses efficaces à leurs plaintes et à leurs demandes de renseignements en temps opportun.	Opportunité des réponses du CPVP aux demandes de renseignements et aux plaintes (Analyse des statistiques du Commissariat sur le temps de traitement et l'arriéré)	*Nota : le Commissariat vient de terminer un examen en profondeur de ses processus de réponse aux demandes de renseignements et d'enquête sur les plaintes; il a établi des normes de service qui serviront de cibles devant être publiées dans le prochain RPP.*
Les pratiques des institutions fédérales en matière de protection de la vie privée (y compris les EFVP des initiatives gouvernementales nouvelles et existantes) et des organisations du secteur privé sont évaluées ou examinées afin de déterminer si elles respectent les lois et politiques fédérales en matière de protection de la vie privée.	Proportion des vérifications et des examens des EFVP réalisés dans les délais prévus (Examen et analyse des statistiques sur l'achèvement des projets de vérification et d'EFVP)	50 % des vérifications sont réalisées dans les délais prévus et 50 % des examens des EFVP le sont dans les 90 jours suivant leur réception (*les objectifs devront être révisés dès que le CPVP aura atteint sa pleine capacité*).

Durant le dernier exercice, le Commissariat a revu certains de ses indicateurs de rendement et objectifs publiés dans le précédent Rapport sur les plans et les priorités dans le but de produire de l'information plus fiable et plus utile pour éclairer la prise de décisions et l'établissement de rapports. En outre, quelques indicateurs sont présentés pour la toute première fois dans le présent Rapport, car ils ont été adoptés en 2009-2010, la dernière année de la mise en œuvre sur trois ans du cadre de mesure du rendement du Commissariat adopté en 2007-2008.

Les points saillants de la planification de chaque activité de programme sont liés à au moins une priorité du Commissariat, comme il est expliqué ci-après. La deuxième priorité (Exercer un leadership pour promouvoir quatre domaines prioritaires en matière de protection de la vie privée — technologies de l'information, sécurité nationale, intégrité et protection de l'identité et renseignements génétiques) continuera de guider toutes les activités d'enquête, de vérification, de recherche, de sensibilisation et autres du CPVP. Plus précisément, en 2010-2011, le Commissariat agira sur cette priorité en entreprenant notamment les activités suivantes et en en rendant compte :

- Élargir la surveillance et l'analyse internes des nouvelles technologies dans les secteurs privé et public et de leurs répercussions sur la protection de la vie privée des Canadiennes et des Canadiens.
- Continuer l'élaboration et la distribution d'outils et d'activités pour aider les jeunes Canadiennes et Canadiens à protéger leur vie privée en ligne.
- Acquérir une meilleure compréhension de la manière dont les entreprises privées et publiques recueillent des renseignements personnels sur les Canadiennes et les Canadiens et de l'usage qu'elles en font.
- Continuer d'accorder la priorité aux évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) portant sur la sécurité nationale. Par exemple, le Commissariat s'attend de recevoir des EFVP portant sur le partage de renseignements par les organismes de sécurité et d'application de la loi provinciaux, nationaux et internationaux.
- Faire le suivi des recommandations de la commissaire relativement à la vérification des fichiers inconsultables de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) (février 2008 — rapport accessible à l'adresse suivante http://www.priv.gc.ca/information/pub/ar-vr/rcmp_080213_f.cfm
- Améliorer les relations de travail avec les commissions et comités de sécurité nationaux du Parlement afin d'éclairer le débat, la prise de décisions et les recommandations concernant la protection de la vie privée.
- Aider à organiser deux ateliers pour favoriser le dialogue entre le milieu de la recherche et les décideurs fédéraux quant aux enjeux découlant de la plus grande disponibilité des renseignements génétiques.
- Continuer de développer l'expertise interne du Commissariat et travailler à la rédaction d'un document d'orientation sur les enjeux découlant de l'utilisation des renseignements génétiques.

2.2 Activité de programme 1 : Activités relatives à la conformité



Description de l'activité

Le Commissariat est mandaté pour faire enquête sur les plaintes concernant la protection de la vie privée et répondre aux demandes de renseignements des personnes et des entreprises. Par des vérifications et des examens, le Commissariat évalue aussi comment les organismes se plient aux exigences des deux

Section II : Analyse des activités de programme

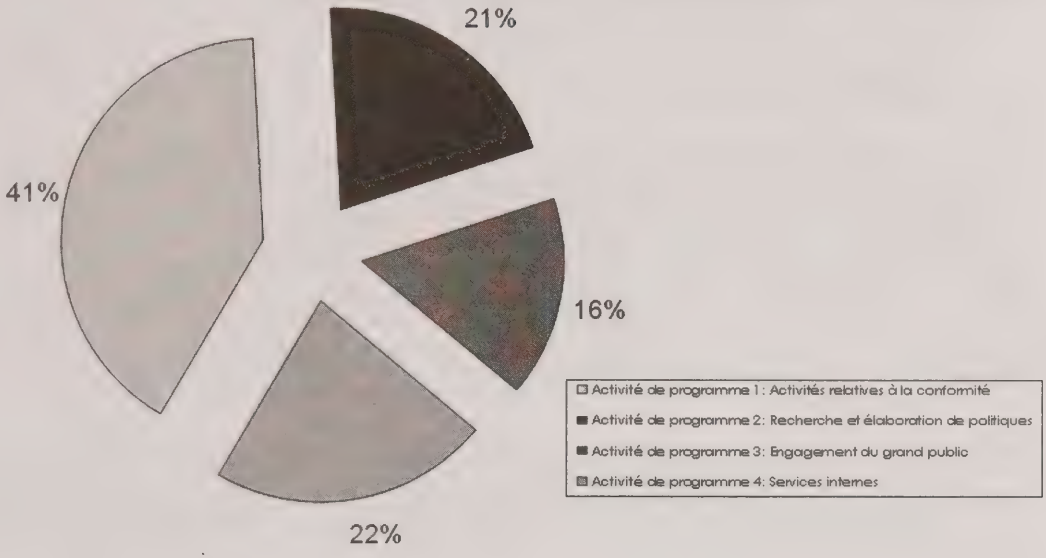
2.1 Résultat stratégique

Tant les activités que les efforts du Commissariat sont axés sur l'atteinte de son résultat stratégique qui consiste à protéger le droit des individus à la vie privée. Le Commissariat joue un rôle de chef de file en encourageant les entreprises qui manipulent les renseignements personnels des Canadiennes et des Canadiens à respecter leur droit à la vie privée. Les commissaires à la protection de la vie privée des provinces et des territoires, les organismes internationaux, y compris les autorités protégeant les données, les groupes de défense de la vie privée, les responsables de la protection des renseignements personnels, les associations professionnelles, les représentants des consommateurs, les établissements d'enseignement, les comités parlementaires ainsi que les ministères et organismes du gouvernement contribuent tous à cette importante mission

Résultat stratégique Le droit des individus à la vie privée est protégé		
Résultat prévu	**Indicateur de rendement**	**Cible**
Résultat final pour les Canadiennes et les Canadiens		
Le CPVP joue un rôle de chef de file en encourageant les institutions fédérales et les organisations du secteur privé à respecter le droit des individus à la vie privée et à protéger les renseignements personnels qui les concernent.	Étendue et orientation des changements dans les pratiques des institutions fédérales et des organisations du secteur privé en matière de protection de la vie privée.	*Nota : Les données de base dégagées en 2009-2010 serviront à fixer une cible pour cet indicateur durant l'exercice 2010-2011. La cible sera publiée dans le prochain RPP.*
Stratégie de mesure du rendement		
Cet indicateur « englobant » provient de l'information sur le rendement tirée des indicateurs suivants qui ont servi à mesurer les activités de programme (AP) du Commissariat : • La mesure dans laquelle les recommandations des enquêtes (« fondées », « résolues » et « fondées et résolues ») sont acceptées et mises en œuvre au fil du temps (voir l'AP 1); • La mesure dans laquelle les recommandations des vérifications sont acceptées et mises en œuvre avec le temps (voir l'AP 1); • La valeur ajoutée que les positions du Commissariat quant aux répercussions des lois et des règlements sur la protection de la vie privée représentent pour le Parlement (voir l'AP 2); • La valeur ajoutée que les positions du Commissariat quant aux répercussions des politiques et des initiatives sur la protection de la vie privée représentent pour les intervenants (voir l'AP 2); • Le résultat que les initiatives ou les programmes du gouvernement ont sur la vie privée à partir des consultations et recommandations liées aux EFVP (voir l'AP 3); • La mesure dans laquelle les organisations du secteur privé comprennent leurs obligations aux termes des lois fédérales en matière de protection de la vie privée (voir l'AP 3).		

Le Commissariat a quatre activités de programme, chacune étant exposée dans les sous-sections suivantes suivant le même ordre : description de l'activité de programme; tableau contenant de l'information sur les résultats prévus pour les Canadiennes et les Canadiens, cibles et indicateurs de rendement et stratégie de mesure du rendement à retenir; ressources financières et humaines attribuées; points saillants en matière de planification pour les principales activités de 2010-2011; avantages pour les Canadiennes et les Canadiens.

l'examen des plaintes, les réponses aux demandes de renseignements, les vérifications et les examens des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée.



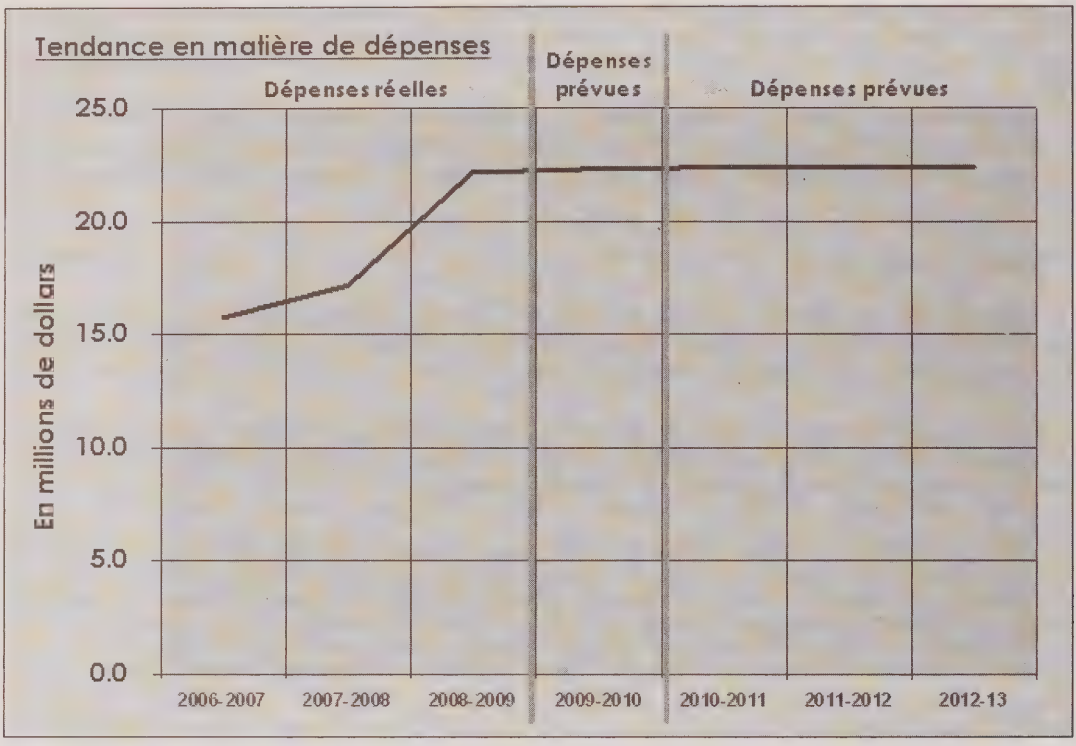
Postes votés et législatifs

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont le Parlement a approuvé les ressources du Commissariat et présente les changements découlant des budgets supplémentaires des dépenses et d'autres mécanismes, de même que la façon dont les fonds sont dépensés.

Postes votés et législatifs mentionnés dans le Budget principal des dépenses

(en milliers de dollars)

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	Budget principal des dépenses 2009-2010	Budget principal des dépenses 2010-2011
45	Dépenses de programmes	**20 101**	20 099
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	**2 222**	2 291
	Total	**22 323**	22 390



Le schéma indique une augmentation constante des ressources de référence pour la période de 2006-2007 à 2009-2010, puis une stabilisation à compter de 2010-2011. L'augmentation des dépenses reflète les ressources que le Commissariat a demandées dans deux analyses de rentabilité présentées au Groupe consultatif sur le financement et la surveillance des hauts fonctionnaires du Parlement.

En 2005, le Commissariat a reçu des fonds supplémentaires pour surveiller l'application de la LPRPDE et servir son mandat dans son ensemble. En 2008, il a aussi reçu davantage de financement pour :

- exécuter les programmes à la lumière des nouvelles lois, telles que la *Loi fédérale sur la responsabilité* et la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes;*
- éliminer l'arriéré d'enquêtes;
- sensibiliser davantage le grand public;
- créer une fonction de vérification interne.

L'augmentation des fonds est étalée sur trois exercices financiers : 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011. La croissance s'est chiffrée à 3,3 millions de dollars pour 2008-2009 et à 1,2 million de dollars pour 2009-2010. Pour 2010-2011 et les exercices subséquents, la disposition de réexamen du financement dévolu à l'élimination de l'arriéré (0,4 million de dollars) se trouve contrebalancée par les ressources reçues pour régler la convention collective.

Répartition du financement pour 2010-2011 par activité de programme

Le schéma suivant présente la répartition du financement du Commissariat par activité de programme pour 2010-2011. Plus de 40 % des fonds vont à l'activité de programme 1 — Activités relatives à la conformité — qui réunit les principaux mécanismes d'exécution de programme du Commissariat, soit

Malgré tout, les données demeurent vulnérables aux erreurs machine aussi bien qu'humaines. Il reste toujours un risque que les procédures de sécurité interne soient mal appliquées, que l'architecture du système soit fautive ou que l'accès aux systèmes du Commissariat soit mal attribué, par exemple quand l'accès d'un employé au système informatique dépend de son rôle dans l'organisation.

Comme dans toute autre entreprise, l'utilisation généralisée des outils technologiques pour gérer les activités et échanger de l'information commande l'application rigoureuse des procédures de sécurité interne.

3. Arriéré de travail

Le Commissariat court enfin le risque qu'il n'arrive pas à venir à bout des enquêtes accumulées d'ici mars 2010, comme il l'avait originalement prévu. L'arriéré comprend toutes les plaintes remontant à plus d'un an depuis leur date de réception au Commissariat.

L'arriéré est au premier rang des priorités du Commissariat depuis plusieurs années. En 2008-2009, il a obtenu un financement supplémentaire du Conseil du trésor pour lancer plusieurs initiatives, y compris celle visant à éliminer l'arriéré de travail avant une date précise.

Au moment de rédiger ces lignes, l'arriéré avait été ramené de 725 dossiers en novembre 2008 à 283 en décembre 2009, et d'autres mesures étaient adoptées pour l'éliminer complètement. Le risque demeure toutefois présent et quelques cas complexes, qu'il est impossible de quantifier à ce moment-ci, pourraient ne pas avoir été réglés à la fin de l'exercice.

Profil des dépenses

En 2010-2011, le Commissariat prévoit dépenser 22,39 millions de dollars pour réaliser des progrès au chapitre de ses cinq priorités organisationnelles, atteindre les résultats prévus de ses activités de programme et contribuer à son résultat stratégique.

Tendance en matière de dépenses de 2006-2007 à 2012-2013

Le schéma suivant illustre la tendance du Commissariat en matière de dépenses sur une période de sept exercices.

Principaux risques

Pour réussir dans ce nouvel environnement, le Commissariat doit assurer la gestion des risques inhérents à ses activités par la mise en œuvre de contrôles et de stratégies d'atténuation. Bien qu'il gère des risques tous les jours, le Commissariat actualise son profil de risque une fois par année afin de consigner ses réactions aux risques et de catégoriser ces derniers en fonction de leur probabilité et de la gravité de leurs effets. Voici les trois plus grands risques auxquels le Commissariat est actuellement confronté :

1. Demande

La demande continue de dépasser la capacité d'intervention du Commissariat. Le risque existe que le CPVP ne puisse s'acquitter de ses obligations législatives, respecter ses priorités ou exercer ses activités comme prévu. Le Commissariat a cependant pris des mesures pour relever ce défi :

- Depuis quelques années, le Commissariat a déployé des efforts considérables pour réduire un arriéré d'enquêtes et d'examens des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) et simplifier les processus de travail en lançant un vaste projet de refonte des processus. Le Commissariat entend continuer d'explorer l'utilisation d'interventions innovatrices pour mieux répondre à la demande.

- Depuis 2005-2006, le Commissariat a obtenu du financement supplémentaire qui lui a permis d'augmenter sa capacité et d'assumer ses nouvelles responsabilités, telles que l'augmentation des activités de sensibilisation du public et l'exécution de programmes dans le contexte de la *Loi fédérale sur la responsabilité*.

- Comme les enjeux sont légion, le Commissariat a adopté une méthode plus stratégique en ciblant quatre enjeux prioritaires : les technologies de l'information, la sécurité nationale, l'intégrité et la protection de l'identité et les renseignements génétiques.

- Le Commissariat continuera de déployer des stratégies de dotation et de services contractuels pour maintenir la capacité organisationnelle nécessaire sans jamais perdre de vue les niveaux de ressources.

Ces mesures ont atténué le risque inhérent à la capacité, mais le Commissariat demeure vulnérable parce que la demande continue d'augmenter et que le bassin de ressources spécialisées et compétentes dont le Commissariat a besoin pour mener ses enquêtes et ses vérifications est limité. Pour l'heure, le Commissariat respecte la stratégie de ressourcement prévue dans le Plan intégré des ressources humaines et des activités 2008-2011.

2. Protection des données

La protection des données contre une divulgation non autorisée constitue un deuxième défi principal du Commissariat.

Le CPVP a déjà mis en place des mesures importantes pour assurer la sécurité et la protection des données. Par exemple, il évalue périodiquement les menaces et les risques, utilise des filtres Web et des unités de stockage USB encodées, enregistre tous les visiteurs à la réception et donne régulièrement des cours sur la sécurité de l'information à son personnel.

En février 2009, le Commissariat a adopté une nouvelle politique relativement aux atteintes à la vie privée. Il a de plus commandé une vérification interne de la sécurité de l'information dont les recommandations devraient être mises en œuvre durant l'exercice financier 2011-2012.

Analyse du risque

Le contexte opérationnel et stratégique du Commissariat se caractérise par des risques et des facteurs externes qui régissent le choix des priorités organisationnelles du CPVP, influent sur ses plans et son rendement et motivent sa prise de décision. Le Commissariat réexamine continuellement son environnement pour être en mesure de réagir au changement. La présente section décrit le contexte stratégique des activités prioritaires décrites ci-dessus.

Facteurs externes

Un fort pourcentage de Canadiennes et de Canadiens a accès à des réseaux de télécommunications haute vitesse et passe beaucoup de temps à communiquer et échanger, profitant des services en ligne et participant à la communauté électronique. Les réseaux consolident les relations existantes et favorisent les liens entre personnes partageant les mêmes intérêts.

Suivant la tendance, les gouvernements et les organisations du secteur privé font de plus en plus d'affaires en ligne, ce qui mène inévitablement à la collecte de quantités phénoménales de renseignements personnels.

Les préférences des consommateurs canadiens et leurs intentions d'achat sont fort prisées par les annonceurs et les commerçants. La capacité de cibler précisément la publicité ne pourra qu'augmenter à mesure que les appareils portables se multiplieront, d'autant plus que ceux-ci émettent des données sur leur position géographique.

Les renseignements personnels intéressent au plus haut point les organismes de protection de la vie privée et d'application de la loi. En fait, les fournisseurs de services de télécommunications pourraient bientôt être tenus de construire une infrastructure capable de saisir des quantités importantes de données pour les transmettre aux organismes chargés de l'application de la loi, permettant à ces derniers de suivre des pistes, de faire de la surveillance, de lancer des enquêtes et de partager des données avec leurs homologues internationaux et des partenaires nationaux chargés de la sécurité.

De nombreuses personnes semblent, pour leur part, consentantes à échanger leurs renseignements personnels en échange d'une contrepartie bien faible. De nos jours, les gens partagent leurs renseignements personnels avec de plus en plus d'autres personnes et d'entreprises privées ou publiques. Ici comme à l'étranger, il est maintenant possible d'être « ami » d'une mascotte et « fan » d'une marque de détergent.

Partout dans le monde, les organismes de protection de la vie privée luttent pour faire appliquer les lois protégeant la vie privée et les données dans ce nouveau contexte. Il importe de déterminer quel niveau d'intervention est jugé approprié et ce qu'attendent les Canadiennes et les Canadiens de leurs organismes de réglementation en matière de protection de la vie privée.

Le défi du Commissariat consiste à adopter une ligne de conduite qui favorise l'innovation technologique tout en continuant de protéger le droit à la vie privée des Canadiennes et des Canadiens. En pratique, il cela nécessitera la sensibilisation du public, des guides d'orientation et, au besoin, des enquêtes, voire même des recours en justice. Étant donné la nature envahissante des nouvelles technologies, le Commissariat continuera de travailler avec ses homologues internationaux afin de relever les défis apportés par la nouvelle réalité.

Priorité organisationnelle	Type[2]	Lien avec le résultat stratégique	Description
			internationaux qui pourraient envisager d'introduire au Canada des pratiques et des technologies ayant des effets importants sur la protection de la vie privée dans le but de les sensibiliser et de les inciter à respecter nos lois.
4. Aider les Canadiennes et les Canadiens, les organisations et les institutions à prendre des décisions plus éclairées en matière de protection de la vie privée	Antérieure	RS 1	Le Commissariat continuera de fournir aux Canadiennes et aux Canadiens l'information et les outils nécessaires pour comprendre et protéger leur droit à la vie privée. Il travaillera aussi avec les organismes et les institutions pour qu'ils saisissent leurs obligations en matière de protection de la vie privée et respectent la loi. Le Commissariat s'emploiera à : • continuer de cerner les risques pour la protection de la vie privée; • élaborer et diffuser un plus large éventail de guides d'orientation en recourant à des examens, des enquêtes, l'examen des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée, des vérifications, la sensibilisation du public, des comparutions devant le Parlement et l'engagement des médias; • faire mieux connaître les enjeux prioritaires aux auditoires cibles.
5. Améliorer et soutenir la capacité organisationnelle	Continue	RS 1	Depuis cinq ans, le Commissariat a plus que doublé son effectif et son budget pour faire face à l'augmentation continue de la demande. Plus que jamais, le Commissariat s'en remet à son personnel dévoué et compétent et comprend que celui-ci attend en retour un milieu de travail propice au rendement du fait qu'il fournit un bon accès à l'information et des outils de pointe. En 2010-2011, le Commissariat s'emploiera à : • continuer de recourir à des méthodes innovatrices de gestion des ressources humaines, notamment l'acquisition et l'augmentation de connaissances, pour constituer une organisation saine et améliorer la prestation des services; • élaborer et utiliser des outils, entre autres technologiques, pour mieux intégrer les processus de travail, les méthodes et les données et pour favoriser l'apparition de synergies entre les directions du CPVP pour augmenter le partage des connaissances et de l'information; • préparer une stratégie à long terme pour les locaux.

Contribution des priorités au résultat stratégique

Le CPVP vise un seul résultat stratégique (RS 1) : le droit des individus à la vie privée est protégé. Pour l'atteindre, il a cerné cinq grandes priorités, dont quatre sont de nature opérationnelle et la cinquième a trait à la gestion.

Le tableau ci-dessous décrit comment chaque priorité organisationnelle contribue au résultat stratégique et ce que le CPVP entend faire en 2010-2011 pour promouvoir chaque priorité. La Section II explique plus en détail les activités prévues.

Priorité organisationnelle	Type[2]	Lien avec le résultat stratégique	Description
1. Redéfinir la prestation des services grâce à l'innovation afin de maximiser les résultats	Nouvelle	RS 1	L'exécution efficace du processus de règlement des plaintes est essentielle pour assurer la protection de la vie privée des personnes. Le Commissariat s'emploiera à : • rendre ses processus plus stratégiques et proactifs tout en tenant compte des besoins et des attentes des Canadiennes et des Canadiens à l'égard des réparations; • explorer les possibilités de collaboration, y compris les mesures d'application des lois, avec ses homologues provinciaux, territoriaux et internationaux.
2. Exercer un leadership pour promouvoir quatre domaines prioritaires en matière de protection de la vie privée (technologies de l'information, sécurité nationale, intégrité et protection de l'identité et renseignements génétiques)	Antérieure	RS 1	En 2008-2009, le CPVP lançait une approche horizontale pour s'attaquer à quatre nouveaux enjeux au cours des exercices à venir. Le plan stratégique de chaque enjeu prioritaire fixe des cibles et énumère des mesures concrètes à adopter pour les atteindre. Le site Web du CPVP, http://www.priv.gc.ca/aboutUs/message_f.cfm#contenttop, fournit tous les détails. La mise en œuvre de ces plans a débuté en 2009-2010. En 2010-2011, le Commissariat s'emploiera à : • poursuivre la mise en œuvre, surveiller les progrès, signaler en continu tous les pas faits dans la promotion des quatre enjeux prioritaires en matière de protection de la vie privée.
3. Promouvoir stratégiquement la protection de la vie privée à l'échelle mondiale pour les Canadiennes et les Canadiens	Antérieure	RS 1	De plus en plus, les gouvernements et les entreprises œuvrent sur la scène transnationale. Le CPVP continuera de collaborer avec les intervenants internationaux pour promouvoir la protection de la vie privée pour les Canadiennes et les Canadiens à l'échelle mondiale. Le Commissariat s'emploiera à : • créer et protéger des partenariats avec les autorités responsables de la protection des données, les associations internationales et certains organismes de réglementation; • intervenir sélectivement auprès d'organismes

[2] Une priorité peut être **antérieure** (adoptée un exercice financier ou deux avant le présent RPP), **continue** (adoptée au moins deux exercices financiers avant le présent RPP ou **nouvelle** (adoptée dans le présent RPP).

Résultat stratégique	Le droit des individus à la vie privée est protégé		
Activité de programme	1. Activités relatives à la conformité	2. Recherche et élaboration de politiques	3. Sensibilisation du grand public
	4. Services internes		

Harmonisation de l'AAP avec les résultats du gouvernement du Canada

Les ministères fédéraux doivent faire rapport sur la manière dont leur AAP s'harmonise avec les résultats du gouvernement du Canada. Comme la commissaire à la protection de la vie privée est indépendante du gouvernement, elle rend compte directement au Parlement. Le résultat stratégique et les résultats attendus du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada sont exposés en détail dans la Section II du Rapport sur les plans et les priorités.

1.2 Sommaire de la planification

Les deux tableaux qui suivent résument l'ensemble des ressources humaines et financières dont le CPVP aura besoin au cours des trois prochains exercices financiers.

Ressources financières (en milliers de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Dépenses prévues	**22 390**	**22 413**	**22 413**
Ajustement :			
Loi sur la protection du commerce électronique (LPCE)***	849	2 154	2 154
Dépenses prévues, après ajustement	**23 239**	**24 567**	**24 567**

Ressources humaines (ETP**)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
ETP prévus	**173**	**173**	**173**
Ajustement :			
Loi sur la protection du commerce électronique (LPCE)***	4	6	6
ETP prévus, après ajustement	**177**	**179**	**179**

** ETP : Équivalent temps plein
*** : Sous réserve de l'approbation définitive du Parlement et du Conseil du trésor.

Section I : Aperçu

1.1 Données récapitulatives

Raison d'être

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) a pour mandat de surveiller le respect de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP), laquelle porte sur les pratiques de traitement des renseignements personnels utilisées par les ministères et organismes fédéraux, et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE), la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Le Commissariat a pour mission de protéger et de promouvoir le droit des individus[1] à la vie privée.

Responsabilités

La commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Jennifer Stoddart, est une haute fonctionnaire du Parlement qui relève directement de la Chambre des communes et du Sénat. La commissaire défend le droit des Canadiennes et des Canadiens à la vie privée et ses pouvoirs comprennent notamment les suivants :

- examiner les plaintes, mener des vérifications et intenter des poursuites judiciaires en vertu de deux lois fédérales;
- publier de l'information sur les pratiques relatives au traitement des renseignements personnels dans les secteurs public et privé;
- appuyer et effectuer des recherches sur des enjeux liés à la protection de la vie privée et en faire connaître les conclusions;
- sensibiliser la population aux enjeux touchant la protection de la vie privée et les lui faire comprendre.

La commissaire enquête sur les plaintes déposées par des personnes et touchant le gouvernement fédéral et le secteur privé. Elle mène ses enquêtes indépendamment de toute autre structure du gouvernement fédéral. Elle tente de régler les plaintes par la négociation et la persuasion, en recourant à la médiation et à la conciliation, au besoin. Cependant, si les parties ne collaborent pas spontanément, la commissaire est habilitée à assigner des témoins, à faire prêter serment et à exiger la production de preuves. Lorsque ces mesures ne suffisent pas, particulièrement dans les cas relevant de la LPRPDE, la commissaire peut saisir la cour fédérale de l'affaire et lui demander d'émettre une ordonnance pour corriger la situation.

Résultat stratégique et architecture des activités de programme (AAP)

Dans l'exercice de son mandat, le CPVP cherche à protéger le droit à la vie privée des personnes. À cette fin, l'architecture des activités de programme du Commissariat comprend trois activités opérationnelles et une activité de gestion. Le diagramme ci-dessous illustre cette architecture :

[1] Le terme « individus » est employé conformément aux lois.

Je suis heureuse d'avoir la possibilité de diriger le Commissariat pendant cette dernière année de mon mandat et j'ai confiance d'annoncer d'autres belles réussites à mesure que l'année avancera.

La commissaire à la protection de la vie privée du Canada,



Jennifer Stoddart

Message de la commissaire à la protection de la vie privée du Canada

C'est avec plaisir que je dépose le Rapport sur les plans et les priorités de 2010-2011 qui énonce les orientations stratégiques, les priorités et les résultats visés par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada pour l'exercice financier qui commence.



En ce début de la dernière année de mon affectation, je repense aux défis du poste de commissaire à la protection de la vie privée et au sentiment de satisfaction qu'il m'a procuré durant les sept années d'un mandat ponctué par beaucoup d'agitation, mais aussi marqué par une croissance, une pertinence et un dynamisme sans précédent.

La vitalité du Commissariat s'est manifestée tout particulièrement l'été dernier, au moment de la publication de notre rapport d'enquête sur les politiques et les pratiques du géant du réseautage social Facebook. Comme le monde entier s'intéressait à notre travail, il est apparu évident que la protection de la vie privée était un sujet chaud et que notre organisme avait un rôle important à jouer dans la protection du droit à la vie privée des Canadiennes et des Canadiens.

Le présent Rapport sur les plans et les priorités fait clairement ressortir que notre mandat s'exerce sur plusieurs fronts : fonctions d'examen des plaintes, vérifications, évaluations des facteurs relatifs à la vie privée, efforts de communication et de sensibilisation stratégique, travail juridique et parlementaire et examen des politiques. Nous faisons aussi des démarches pour susciter l'engagement de la communauté internationale, car la circulation des données ne connaît pas de frontières.

Je suis convaincue que de grandes choses attendent le Commissariat durant l'année qui vient. Nous trouvons toujours de nouveaux moyens de faire porter nos efforts là où ils ont le plus d'effet. À cet égard, nous avons choisi quatre enjeux que nous considérons comme particulièrement importants pour la protection de la vie privée des Canadiennes et des Canadiens, à savoir les technologies de l'information, la sécurité nationale, l'intégrité et la protection de l'identité et les renseignements génétiques. Nous travaillons aussi à la refonte de nos processus d'enquête pour pouvoir mieux nous concentrer sur les enjeux systémiques et éliminer ce qui, tout récemment encore, était un arriéré de dossiers paralysant.

Depuis quelques années, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada est devenu une organisation stable et bien cotée, dotée d'employés talentueux et soucieux de bien servir le public. En tant que voix crédible et influente, nous avons pris l'engagement de poursuivre sur la même lancée en adoptant un programme audacieux, bien ciblé et tourné vers l'avenir.

Voici les cinq priorités du Commissariat pour 2010-2011 :

- Redéfinir la prestation de services grâce à l'innovation afin de maximiser les résultats;
- Exercer un leadership pour promouvoir quatre domaines prioritaires en matière de protection de la vie privée (technologies de l'information, sécurité nationale, intégrité et protection de l'identité, renseignements génétiques);
- Promouvoir stratégiquement la protection de la vie privée à l'échelle mondiale pour les Canadiennes et les Canadiens;
- Aider les Canadiennes et les Canadiens, les organisations et les institutions à prendre des décisions plus éclairées en matière de protection de la vie privée;
- Améliorer et soutenir la capacité organisationnelle.

Table des matières

Message de la commissaire à la protection de la vie privée du Canada **1**

Section I : Aperçu **3**

1.1 Données récapitulatives 3
1.2 Sommaire de la planification 4

Section II : Analyse des activités de programme **12**

2.1 Résultat stratégique 12
2.2 Activité de programme 1 : Activités relatives à la conformité 13
2.3 Activité de programme 2 : Recherche et élaboration de politiques 16
2.4 Activité de programme 3 : Sensibilisation du grand public 18
2.5 Activité de programme 4 : Services internes 22

Section III : Renseignements supplémentaires **24**

3.1 Liste des tableaux 24
3.2 Autres points d'intérêt 24

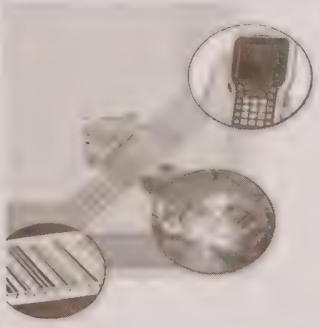


Commissariat à la protection de la vie privée du Canada



Rapport sur les plans et les priorités

2010-2011



L'honorable Robert D. Nicholson, c.p., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada







l'organisation en tenant compte de son environnement dynamique et de l'impact du nouveau modèle opérationnel. Cette évaluation est essentielle à la mise en œuvre d'une approche proactive pour la gestion des risques, qui deviendra par la suite un élément critique du processus de planification annuel du Commissariat.

2.1.2 Activité de programme : Services internes

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de $)					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
31	3 861	31	3 807	31	3 539

Résumé de l'activité de programme

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communication, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion du matériel, services des acquisitions, gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme en particulier.

Faits saillants de la planification

Infrastructure de GI/TI améliorée : Le Commissariat continuera d'intégrer et de normaliser sa gestion de l'information (GI) et des technologies de l'information (TI) conformément à sa stratégie de GI/TI. La mise en œuvre du Plan stratégique de GI/TI pour 2009-2014 a déjà permis d'améliorer considérablement la productivité de l'organisation.

Renforcement de la capacité en RH : La réussite du nouveau modèle opérationnel du Commissariat dépend largement de sa capacité à attirer, à perfectionner et à conserver un groupe d'enquêteurs très productifs et versés en technologie. Le Commissariat s'attend à ce que tous les postes d'enquêteur soient dotés d'ici avril 2010. Cependant, étant donné que ce groupe est présentement très recherché dans l'ensemble du gouvernement, la dotation se poursuivra de façon continue au sein du Commissariat et devrait se concrétiser conformément au Plan de RH intégré pour 2009-2014.

Planification stratégique et communication de l'information financière : Tout en mettant en place son nouveau modèle opérationnel, le Commissariat a entrepris d'intégrer et de rationaliser sa planification stratégique et la communication de l'information financière pour assurer une meilleure harmonisation et améliorer la mesure et la gestion du rendement. En 2010-2011, il consolidera ces gains en terminant son examen des différents éléments composant son activité de programme, en particulier ses indicateurs et objectifs de rendement, pour s'assurer qu'il peut mesurer avec exactitude son rendement et que son travail est bien axé sur l'atteinte de son résultat stratégique. Le Commissariat réévaluera aussi les risques qui pourraient influer sur l'atteinte des objectifs de

Affaires judiciaires : En 2010-2011, un certain nombre de litiges nouveaux ou en cours nécessiteront vraisemblablement la participation des Services juridiques pour communiquer clairement le point de vue de la Commissaire à l'information sur diverses questions relatives à l'accès. Certaines sont liées aux constatations tirées d'enquêtes menées au fil des ans; d'autres traitent de points d'application générale qui pourraient avoir une incidence sur l'interprétation de la Loi.

En particulier, la Cour suprême examinera quatre affaires ayant fait l'objet d'un appel de la part du Commissaire à l'information, lesquelles soulèvent d'importantes questions sur ce que constitue un document qui « relève d'une institution fédérale » et, notamment, si l'information relative aux postes ou fonctions de ministres tombe sous le coup de cette définition. De plus, une requête en révision judiciaire déposée par la Canadian Broadcasting Corporation devant la Cour fédérale mettra à l'épreuve l'autorité de la Commissaire à l'information d'ordonner la production de documents à l'égard desquels une exclusion est revendiquée en vertu de l'article 68.1.

Avantages pour la population canadienne

En vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, quiconque dépose une demande d'accès à l'information auprès d'une institution fédérale et n'est pas satisfait de la réponse ou de la façon dont celle-ci a été traitée peut porter plainte auprès de la Commissaire à l'information. Le Commissariat s'est engagé à faire enquête sur de telles plaintes de manière objective et efficace. Cette fonction est essentielle pour protéger les droits des citoyens canadiens à accéder à l'information gouvernementale.

Afin de maximiser la conformité au sein de l'administration fédérale et de réduire le nombre de plaintes qu'il reçoit, le Commissariat a adopté une démarche proactive face aux problèmes de conformité généralisés ou récurrents en examinant leurs causes profondes et en recommandant des solutions appropriées. Le Commissariat a aussi recours à divers outils d'application générale ou particulière pour accroître l'influence de ses enquêtes et mesures systémiques. Cela vient en retour maximiser la prestation des services à la population canadienne.

Dans le même ordre d'idées, les examens du rendement, les relations parlementaires et toutes les activités de communication et de collaboration connexes du Commissariat visent toutes à faire valoir le droit des Canadiens et Canadiens à porter plainte au sujet du traitement de leurs demandes d'information et l'obligation des institutions à traiter ces demandes aussi rapidement et complètement que possible dans les délais prévus par la Loi.

Initiatives pour maximiser la conformité et promouvoir une culture de divulgation
Il est parfois plus facile de maximiser la conformité en recourant à divers outils ou activités interdépendantes qui viennent accroître l'influence des enquêtes et mesures systémiques. En élaborant son nouveau modèle opérationnel, le Commissariat a regroupé de tels outils et activités au sein d'un continuum de conformité qui permet de prolonger l'impact de son travail d'enquête et de ses recommandations, de faciliter la conformité et de promouvoir les droits des individus en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information.*

- **Faciliter la conformité par l'information** : En 2010-2011, le Commissariat continuera de publier différents documents dans un langage clair qui serviront à expliquer son processus d'enquête et à diffuser ses conclusions et recommandations. Le Commissariat a diffusé récemment deux documents d'instructions relatives à la pratique pour donner un meilleur aperçu de la façon dont il traite les plaintes, mène les enquêtes et règle les questions litigieuses. D'autres instructions concernant la pratique sont prévues pour 2010-2011; elles porteront notamment sur les échéances et les exigences relativement à la présentation d'une plainte en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et aux dates d'engagement pour la divulgation de l'information.

- **Mettre en œuvre des pratiques exemplaires pour assurer une divulgation proactive** : Un certain nombre de développements et de tendances récentes, tant au pays qu'à l'étranger, appuient et exigent à la fois une plus ample divulgation proactive de l'information relevant du secteur public. Outre l'obligation absolue d'aider les demandeurs d'information, il existe un certain nombre d'avantages à diffuser l'information avant d'être saisi d'une demande d'accès. Tous les experts, y compris les membres du comité parlementaire ETHI, se sont prononcé en faveur d'un meilleur accès à l'information par la divulgation proactive. Celle-ci constitue un facteur déterminant de la transparence et de la reddition de comptes du gouvernement, de la participation des citoyens, de la collaboration et de l'innovation.

- **Promouvoir les droits des demandeurs par des partenariats** : Le Commissariat continuera de collaborer avec ses homologues et partenaires, de partout au Canada, pour promouvoir la conformité avec les exigences législatives, pour communiquer les causes sous-jacentes des problèmes systémiques et les solutions à mettre en œuvre, et pour faire valoir la nécessité d'accroître la divulgation proactive.

Relations parlementaires : Le Commissariat prévoit fournir un soutien continu à la Commissaire à l'information par intérim dans son rôle d'agent du Parlement, puisque les législateurs poursuivront leurs travaux et leurs discussions sur la réforme de la Loi et de la façon dont elle est administrée. Pour alimenter ses conseils et recommandations, le Commissariat continuera de réaliser des analyses comparatives nationales et internationales et de documenter les pratiques exemplaires à l'échelle mondiale au moyen de collaborations et des partenariats avec des experts et des organismes nationaux, étrangers et internationaux.

largement diffusées par la publication en ligne de deux instructions relatives à la pratique : « Triage des plaintes » et « Demande de documents auprès des institutions ».

En bout de ligne, l'objectif pour 2010-2011 consiste à éliminer complètement l'arriéré des plaintes antérieures à avril 2008. Par la suite, le Commissariat entend maintenir un inventaire gérable de quelque 200 à 500 nouvelles plaintes en fin d'exercice d'ici 2013-2014.

Examens du rendement et mesures systémiques
Le Commissariat poursuivra la mise en œuvre de son Plan triennal pour les fiches de rendement. En intégrant les examens annuels du rendement de certaines institutions, ses enquêtes systémiques et les éléments de preuve tirés d'enquêtes sur des plaintes, le Commissariat peut améliorer sa capacité d'analyse et, par conséquent, la valeur de ses conclusions sans entraîner un dédoublement des efforts ou un fardeau abusif pour les institutions en fait de production de rapports. Le plan a été publié en juillet 2009 dans le but de rendre le processus aussi transparent que possible et d'encourager une conformité proactive de la part des institutions.

Un rapport spécial qui sera soumis au Parlement d'ici le 1er avril 2010 traitera des résultats du Plan triennal pour la première année, notamment :

- des suivis sur les progrès réalisés par les dix institutions évaluées en 2008-2009, ainsi que le Secrétariat du Conseil du Trésor, en vue d'améliorer la conformité avec les obligations imposées par la Loi et de régler un certain nombre de problèmes systémiques qui affectent le traitement des demandes d'accès;
- les progrès accomplis par le Commissariat pour donner suite à la rétroaction des institutions sur l'exercice des fiches de rendement, entre autres en établissant un nouveau classement des constatations;
- les examens du rendement de 24 institutions ayant fait l'objet d'au moins cinq plaintes en raison de délais en 2008-2009.

En 2010-2011, le Commissariat suivra de près la mise en œuvre de ses recommandations et des plans d'action institutionnels visant à remédier aux délais dans le traitement des demandes d'accès. Conformément au Plan triennal, le Commissariat procédera aussi à l'examen du rendement d'un groupe choisi d'institutions parmi celles que la *Loi fédérale sur la responsabilité* a ajoutées à la portée de la *Loi sur l'accès à l'information*, depuis 2007.

De plus, le Commissariat utilisera l'information recueillie pour réaliser une enquête systémique approfondie sur l'utilisation et la durée des prorogations de délai. Cette enquête permettra de mettre à jour les causes sous-jacentes et l'impact des prorogations, qui équivaut parfois à un refus d'accès.

Résultats attendus de l'activité de programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
4. Le Parlement reçoit des renseignements précis et pertinents et des avis objectifs et opportuns quant à l'incidence sur l'accès à l'information des dispositions législatives, de la jurisprudence, des règlements et des politiques.	Influence du Commissariat sur l'élaboration de lois et de politiques pertinentes par le biais de travaux en comité parlementaire	- 85 pour 100 des rapports de comités parlementaires concernant l'accès font référence aux avis du Commissariat. - Références exactes et rétroaction positive (suivant une analyse de contenu)
5. Les tribunaux reçoivent des représentations et des éléments de preuve utiles concernant l'accès à l'information, la juste interprétation de la Loi et autres dispositions législatives, des règlements et des précédents s'y rapportant.	Contribution du Commissariat à l'interprétation des lois pertinentes et de la jurisprudence	- 90 pour 100 des décisions des tribunaux vont dans le sens des représentations du Commissariat ou tiennent compte des éléments de preuve soumis par celui-ci.

Résumé de l'activité de programme

La *Loi sur l'accès à l'information* confère au Commissariat à l'information du Canada des pouvoirs pour accomplir des activités de surveillance, notamment : mener des enquêtes sur les plaintes de particuliers ou d'organismes; examiner le rendement des institutions fédérales face à leurs obligations en vertu de la Loi; fournir les résultats des enquêtes et examens, et communiquer ses recommandations aux plaignants, aux institutions fédérales et au Parlement; faire appliquer la loi par des voies judiciaires; fournir des conseils au Parlement sur les questions liées à l'accès à l'information.

Faits saillants de la planification

En 2010-2011, le Commissariat entreprendra les activités suivantes afin de réaliser ses résultats attendus et ses objectifs.

Règlement des plaintes
Le Commissariat continuera à rationaliser et à ajuster son processus de gestion des enquêtes conformément à son nouveau modèle opérationnel. Plus précisément, il suivra de près et évaluera le succès global des améliorations apportées aux chapitres de la dotation, des échéances, de la productivité, de la surveillance et de la production de rapports.

En collaboration avec les institutions et les plaignants, le Commissariat évaluera l'efficacité de son nouveau formulaire de plainte sur le Web et des nouvelles procédures de réception mises en place à l'automne 2009. Ces nouvelles procédures ont été

Résultats attendus de l'activité de programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
1. Les personnes qui ont déposé une plainte auprès de la Commissaire à l'information tirent profit d'un processus d'enquête efficace et rapide.	Efficacité et rapidité du processus d'enquête	- 90 pour 100 des enquêtes respectent les normes d'assurance de la qualité à la première phase d'examen. - 85 pour 100 des plaintes administratives sont réglées dans les 90 jours civils suivant leur enregistrement, conformément aux instructions relatives à la pratique sur le triage des plaintes.
2. Les institutions satisfont à leurs obligations en vertu de la Loi et collaborent pour régler les problèmes institutionnels et systémiques en matière d'accès à l'information.	Degré de réceptivité des institutions aux avis et recommandations du Commissariat	- 95 pour 100 des recommandations issues d'enquêtes sur des plaintes sont adoptées. - 80 pour 100 des recommandations issues des examens du rendement et des enquêtes systémiques sont adoptées.
3. Tous les intervenants reçoivent de l'information pertinente et opportune sur les questions liées à l'accès à l'information et sur le rôle des organismes de surveillance visant à assurer la conformité avec la Loi.	Influence du Commissariat sur la promotion de la conformité au moyen de l'information et des partenariats	- Hausse de la couverture médiatique nationale des rapports, des décisions/annonces majeures et des initiatives de collaboration du Commissariat - Couverture exacte et rétroaction positive (suivant une analyse de la couverture médiatique) - 100 pour 100 des rapports spéciaux et de gestion, des conclusions d'enquêtes dignes de mention et des sommaires de demandes d'accès à l'information sont affichés sur le site Web du Commissariat conformément à sa politique de divulgation proactive (en voie d'élaboration).

Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique

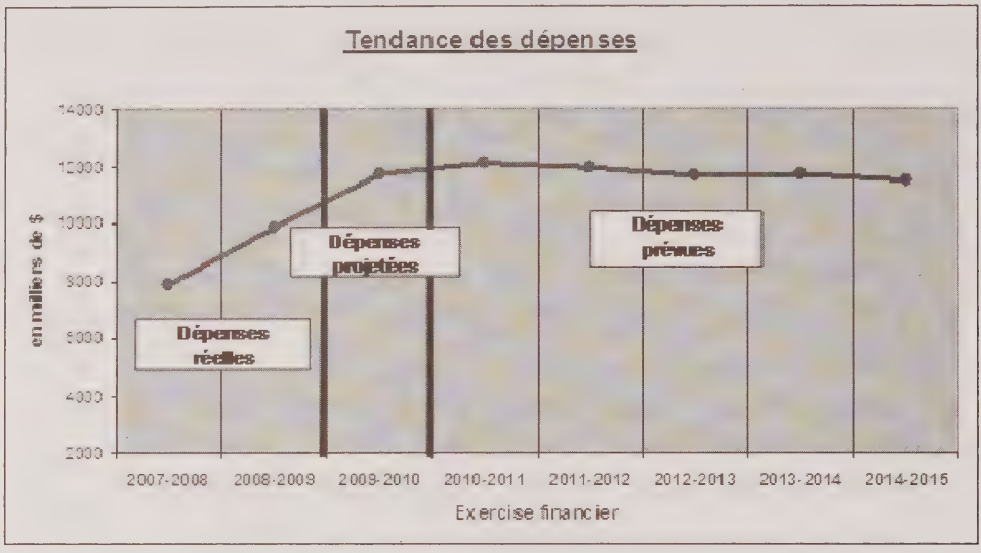
2.1 Résultat stratégique

L'activité de programme du Commissariat et tous les efforts que celui-ci déploie visent l'atteinte de son unique résultat stratégique, qui consiste à veiller à ce que les droits des individus en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* soient protégés.

La présente section décrit l'activité de programme du Commissariat et précise les résultats attendus, les indicateurs de rendement et les objectifs. On y explique comment le Commissariat prévoit obtenir les résultats attendus tout en indiquant les ressources financières et non financières qui seront consacrées à l'activité de programme.

2.1.1 Activité de programme : Respect des obligations liées à l'accès à l'information

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de $)					
2010-2011		**2011-2012**		**2012-2013**	
ETP	**Dépensesprévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
75	8 201	75	8 129	75	8 129



Postes votés et législatifs

Le tableau sommaire ci-dessous reproduit l'information contenue dans le Budget principal des dépenses 2010-2011 pour ce qui est du Commissariat. Le Parlement tient compte de cette information lorsqu'il examine les projets de loi de crédits. Les législateurs approuvent le poste voté (n° 40) chaque année. Le poste législatif (L) est fourni à titre indicatif seulement.

(en milliers de $)

N° des postes votés ou législatifs (L)	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	Budget principal des dépenses 2009-2010	Budget principal des dépenses 2010-2011
40	Dépenses de fonctionnement	7 540	10 750
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	965	1 312
	TOTAL	8 505	12 062

La différence entre le Budget principal des dépenses de 2009-2010 et de 2010-2011 (3,557 k$) s'explique par un financement supplémentaire découlant d'une présentation au Conseil du Trésor fondée sur une analyse approfondie des priorités organisationnelles, des déterminants du volume de travail et des niveaux de ressources du Commissariat. L'augmentation reflète également une indemnisation pour satisfaire aux exigences de conventions collectives récemment signées.

Profil des dépenses

Pour l'exercice 2010-2011, le Commissariat prévoit dépenser 12 062 k$ afin d'obtenir les résultats attendus de son activité de programme et ainsi contribuer à l'atteinte de son résultat stratégique. Le Commissariat s'est engagé à faire en sorte que les ressources financières soient utilisées de manière à apporter des améliorations durables à la façon dont il exécute son programme et fait face à ses obligations imposées par la Loi. Les principaux volets sont les suivants :

- Rationalisation continue du processus de gestion des enquêtes;
- Démarche intégrée face aux questions systémiques et aux examens du rendement;
- Renforcement des services internes;
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique de GI/TI et du Plan des RH intégré de l'organisation;
- Examen du modèle opérationnel dans le cadre de la vérification interne;
- Mise à jour du plan de vérification axé sur les risques du Commissariat.

Près de 70 pour 100 des ressources du Commissariat seront affectées directement à son activité de programme. Le restant, soit 30 pour 100 des ressources, ira aux services internes, notamment la gestion des ressources humaines, la GI/TI, les communications, la planification stratégique, les finances et les services administratifs. Cette répartition est conforme à celle qui prévaut dans les bureaux des autres agents du Parlement et dans les organismes ayant un effectif et un mandat similaires.

Le graphique qui suit illustre la tendance des dépenses du Commissariat entre 2007-2008 et 2014-2015. De 2007-2008 à 2008-2009, les dépenses se sont accrues afin de satisfaire aux obligations en matière d'accès à l'information et de vérification interne découlant de la *Loi fédérale sur la responsabilité*. En 2009-2010, les dépenses projetées ont également augmenté en raison de fonds obtenus pour moderniser et améliorer les processus opérationnels. L'accroissement initial des dépenses prévues par comparaison aux dépenses projetées s'explique principalement par la dotation.

large éventail de données gouvernementales dans des formats lisibles par machine. Un certain nombre de questions de premier plan, comme la guerre contre le terrorisme et l'état de l'environnement, génèrent aussi un intérêt de plus en plus grand de la part de tous les Canadiens. Fait paradoxal, la complexité des affaires du gouvernement combinée aux difficultés liées à la gestion de l'information et à l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* tend à restreindre ou à retarder considérablement les réponses aux demandes d'accès.

Les **risques pour le capital humain et le savoir** regroupent le double défi d'une capacité réduite en RH (soit le nombre de ressources) et de capacités insuffisantes des RH (soit les compétences et l'expérience). Ces risques ont quelque peu été atténués par des efforts de recrutement continus. En avril 2010, le Commissariat devrait disposer d'un contingent complet d'enquêteurs; il sera donc en mesure de fonctionner à plein régime. Les efforts se concentreront sur le développement, le maintien et le transfert du capital humain et de savoir. La formation est essentielle pour perfectionner, à l'interne, les compétences que requièrent en propre la fonction et les outils d'enquête du Commissariat. Il est également indispensable de renforcer la capacité de l'organisation de changer et de réussir à mettre en œuvre toutes les facettes de sa stratégie de renouvellement. Parallèlement, le Commissariat doit atténuer les risques associés aux cas de « point de faiblesse unique » (c'est-à-dire les cas où le savoir collectif se retrouve chez un seul individu).

Les **risques juridiques et réglementaires** regroupent les événements à risque concernant la non-conformité, les décisions judiciaires, les initiatives stratégiques et les cadres législatifs ou réglementaires qui influent sur les activités du Commissariat. Le degré de réussite du Commissariat dans l'atteinte de son résultat stratégique dépend largement de la conformité des institutions avec leurs obligations découlant de la Loi et de l'acceptation de ses recommandations et instructions relatives à la pratique du Commissariat. Le Commissariat fait une utilisation stratégique des divers outils compris dans son continuum de conformité pour exercer la plus grande influence possible sur les institutions. Le modèle de conformité est lui-même un facteur déterminant pour ce qui est d'assurer le respect des droits des individus prévus par la Loi. Le ou la Commissaire à l'information offre des conseils et un soutien continu au Parlement et aux comités parlementaires afin de faire progresser la cause d'une réforme législative et administrative.

Les **risques liés à l'infrastructure de GI/TI** comprennent les risques que les besoins en ce domaine ne soient pas remplis de façon à soutenir les objectifs organisationnels et les exigences opérationnelles. Ces risques découlent de la complexité des initiatives en cause, des délais stricts inhérents au chemin critique et du risque de péremption. En vue d'atténuer ces risques, le Commissariat a élaboré un Plan stratégique de GI/TI détaillé à long terme, et il en suit de près la mise en œuvre.

Priorités en matière de gestion	Type	Description
6. Renforcer la capacité organisationnelle	Priorité permanente	Pour appuyer la mise en œuvre de son nouveau modèle opérationnel, exécuter son mandat et améliorer la prestation de services à la population canadienne, le Commissariat entend : • Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle de renouvellement de la GI/TI, qui vise en 2010-2011 la revitalisation du programme de gestion de l'information et le remplacement du système désuet de gestion des dossiers d'enquête. • Continuer de mettre en application le plan intégré de ressources opérationnelles et humaines en assurant des activités de dotation et de formation sur une base continue tout en mettant en œuvre des stratégies de maintien et de transfert du savoir-faire en matière d'enquête et de savoir collectif. De plus, pour améliorer la mesure et la gestion du rendement, le Commissariat s'engage à: • Revoir son modèle opérationnel dans le cadre d'une vérification interne et y apporter les modifications qui s'imposent. • En s'appuyant sur cette information, terminer l'examen des indicateurs et objectifs de rendement. • Mettre à jour le plan de vérification axé sur les risques de l'organisation en tenant compte de l'impact du nouveau modèle opérationnel et de l'incidence des responsabilités supplémentaires conférées aux agents du Parlement.

Analyse des risques

Le contexte stratégique et l'environnement opérationnel du Commissariat sont caractérisés par un certain nombre de mécanismes de responsabilité ainsi que par des facteurs externes et internes qui influent sur les plans et le rendement de l'organisation et qui en orientent le processus décisionnel.

Les lois sur l'accès à l'information représentent un mécanisme par lequel les gouvernements et les institutions publiques sont tenus responsables. Parmi les autres mécanismes, mentionnons : des élections équitables, la liberté de la presse, la liberté d'expression et de réunion, la vérification externe et la surveillance indépendante, le processus parlementaire et son système de comités, la période des questions et les publications. Ces autres mécanismes de responsabilité exigent un accès à l'information sur ce que les institutions publiques pensent, décident et font ainsi que sur les coûts et les répercussions de leurs décisions et plans d'action.

Le rythme et la percée des développements technologiques associés aux initiatives en matière de « données ouvertes » qui surgissent à différents endroits ont augmenté considérablement les attentes du public en ce qui a trait à la disponibilité immédiate d'un

		• Le travail coopératif et les **partenariats** avec divers intervenants pour échanger de l'information sur les enjeux et les pratiques exemplaires en matière d'accès à l'information, en tenant compte également des initiatives actuelles relativement aux données ouvertes. Ces initiatives – qui gagnent du terrain dans quelques pays progressistes et dans certaines grandes municipalités canadiennes – découlent de la volonté des autorités à permettre au public de consulter en ligne et d'utiliser plus aisément leurs ensembles de données.
4. Servir de modèle en matière d'accès à l'information	Priorité déjà établie	Depuis qu'il est assujetti à la *Loi sur l'accès à l'information*, le Commissariat, par l'entremise de son Secrétariat pour l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, s'efforce de devenir un centre d'excellence et un chef de file parmi les institutions fédérales quant à la façon de traiter efficacement les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et de satisfaire à l'obligation de prêter rapidement assistance aux demandeurs d'information. Le Commissariat continuera d'encourager la conformité en répondant avec diligence aux demandes d'accès qu'il reçoit.
5. Continuer de faire avancer la cause de la **réforme du régime d'accès à l'information** en offrant, sur une base continue, du soutien et des conseils au Parlement et aux comités parlementaires.	Priorité permanente	La modernisation de l'accès à l'information – par une réforme législative et/ou administrative – permettra au régime de tenir compte de l'environnement complexe de ce début du 21e siècle. La modification de la *Loi sur l'accès à l'information* est le privilège exclusif du Parlement. La Commissaire à l'information peut en promouvoir la réforme et faire des suggestions sur la façon de la réaliser. Elle continuera de jouer un rôle actif en tant qu'agent du Parlement en 2010-2011 tandis que les législateurs poursuivront leurs travaux en vue de réformer la Loi. Afin de mieux alimenter ses conseils et recommandations, le Commissariat continuera de réaliser des analyses comparatives nationales et internationales tout en documentant les pratiques exemplaires à l'échelle mondiale.

[3] Plan triennal : http://www.infocom.gc.ca/report_cards_2008-2009/three-year-plan-plan-trois-ans-f.asp
[4] Continuum de conformité : http://www.infocom.gc.ca/reports/2008-2009-ar-new-business-model-ra-nouveau-modele-gestion-f.asp#Maximisation_de_la_conformite

Priorités opérationnelles	Type	Description
1. Continuer d'améliorer la **prestation des services** aux personnes qui ont déposé une plainte auprès de la Commissaire à l'information.	Priorité permanente	Le Commissariat continuera de rationaliser et d'ajuster son **processus de gestion des enquêtes** dans le but de réduire le temps de traitement des plaintes. On veut ainsi en arriver à un inventaire gérable de quelque 200 à 500 plaintes en fin d'exercice d'ici 2013-2014. Le Commissariat renforcera aussi sa **capacité d'enquête** en harmonisant étroitement la dotation et la formation, ainsi que les systèmes d'information, avec les exigences opérationnelles actuelles. L'objectif est d'obtenir un système d'accès à l'information où les plaintes soumises par les demandeurs d'information sont réglées efficacement et rapidement. Il s'agit là d'une condition essentielle pour garantir la transparence et l'ouverture du gouvernement. Le Commissariat s'évertue à offrir un service exemplaire aux demandeurs d'information.
2. Favoriser la **conformité des institutions** avec leurs obligations découlant de la *Loi sur l'accès à l'information* en poursuivant la mise en œuvre du Plan triennal pour les fiches de rendement[3] du Commissariat.	Nouvelle priorité	Le premier Plan triennal pour les fiches de rendement du Commissariat met en place une approche systématique et efficace pour l'examen et le règlement des éléments de non-conformité tout en favorisant une plus grande conformité volontaire de la part des institutions fédérales. Publié en juillet 2009, ce document évolutif sera modifié de manière à tenir compte des nouvelles tendances et des problèmes de conformité. Voici ce qu'il comprend : • des **suivis** sur les progrès réalisés par les institutions pour remédier aux problèmes institutionnels et systémiques déjà relevés concernant l'accès à l'information; • des **examens du rendement** de certains groupes d'institutions; • des **enquêtes systémiques** sur des problèmes généralisés ou récurrents (comme l'utilisation et la durée des prorogations, et l'ampleur des délais de réponse aux demandes d'accès).
3. Maximiser la conformité avec la Loi, notamment en faisant preuve de pratiques exemplaires en matière de **divulgation proactive** et en satisfaisant pleinement à l'obligation d'assister les demandeurs d'information.	Nouvelle priorité	Le Commissariat utilisera stratégiquement les divers outils et activités compris dans son « continuum de conformité »[4] pour maximiser son influence sur le rendement institutionnel et ainsi favoriser la transparence et la responsabilisation du gouvernement. En 2010-2011, les efforts se concentreront sur : • La mise en place et le maintien d'un **site Web** renouvelé qui fera une utilisation optimale des nouvelles technologies. Ce site comprendra, notamment, une **salle de lecture virtuelle** permettant un accès opportun à toutes les décisions du Commissariat, à ses principaux rapports de gestion ainsi qu'à la liste des demandes d'accès à l'information, dont on pourra obtenir les réponses électroniquement sur demande.

(Tableau sommaire de planification)

Activité de programme	Résultats attendus	Dépenses projetées 2009-2010 (en milliers de $)	Dépenses prévues (en milliers de $)		
			2010-2011	2011-2012	2012-2013
Respect des obligations liées à l'accès à l'information	• Les plaignants profitent d'un processus d'enquête efficace et rapide. • Les institutions travaillent en collaboration au règlement des problèmes liés à la conformité. • Tous les intervenants reçoivent de l'information utile sur les questions liées à l'accès à l'information. • Le Parlement reçoit des conseils opportuns. • Les tribunaux obtiennent des observations et des éléments probants utiles.	11 679	12 062	11 936	11 668
Total des dépenses prévues*		11 679	12 062	11 936	11 668
** Y compris services internes*					

Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique

Pour 2010-2011, le Commissariat a choisi de concentrer son attention et ses ressources sur un certain nombre de priorités qui peuvent le mieux assurer une progression vers l'atteinte de son résultat stratégique. Celui-ci consiste à faire en sorte que les droits des individus en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* sont protégés. Les priorités opérationnelles portent sur des moyens visant à optimiser les ressources consacrées à l'activité de programme et à ainsi obtenir de meilleurs résultats pour le bénéfice de la population canadienne. Les priorités en matière de gestion visent à améliorer les pratiques de gestion, les mécanismes de contrôle et l'infrastructure du Commissariat.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
106	106	106

Le tableau ci-dessus fournit un résumé des ressources humaines totales prévues pour le Commissariat à l'information pour les trois prochains exercices.

À la suite du nouveau financement, 24 équivalents temps plein ont été approuvés et ajoutés à l'activité de programme du Commissariat. Advenant des vacances prolongées ou une augmentation soudaine des plaintes, le Commissariat pourrait devoir engager des consultants et du personnel temporaire, ce qui augmenterait les coûts de fonctionnement du Commissariat.

Les sections qui suivent traitent du travail que le Commissariat prévoit entreprendre à l'aide des ressources disponibles dans le but de réaliser son résultat stratégique par l'entremise de son unique activité de programme.

Tableau sommaire de planification

Le tableau suivant présente les ressources financières consacrées à l'activité de programme du Commissariat, y compris les services internes, ainsi que les résultats attendus. On peut consulter en ligne une description complète de cette activité dans le Budget principal des dépenses. La section 2.1.1 fournit de plus amples renseignements sur les plans du Commissariat à l'égard de son activité de programme en 2010-2011 et sur la façon dont les résultats attendus permettront une progression vers l'atteinte du résultat stratégique.

Résultat stratégique : Les droits des individus en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* sont protégés.
Indicateurs de rendement et objectifs
Efficacité et rapidité du processus d'enquête; réceptivité des institutions aux recommandations du Commissariat; influence du Commissariat sur la promotion des droits des demandeurs d'information, notamment par l'entremise du processus parlementaire et auprès des tribunaux. Voir section 2.1.1 pour plus de détails sur les indicateurs et les objectifs visés.

Résultat stratégique et activité de programme

Le Commissariat à l'information vise un seul résultat stratégique qu'il cherche à atteindre au moyen d'une activité de programme.

Résultat stratégique	*Activité de programme*
Les droits des individus en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* sont protégés.	Respect des obligations liées à l'accès à l'information.

1.2 Sommaire de la planification

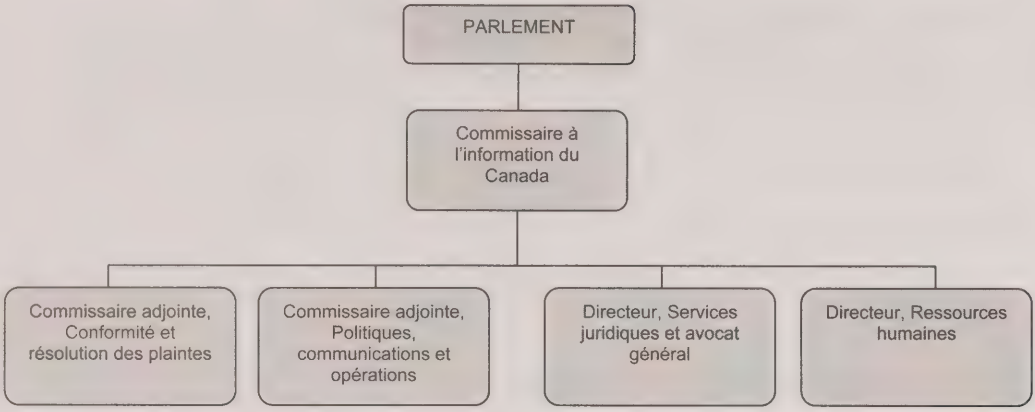
Ressources financières (en milliers de $)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
12 062	11 936	11 668

Le tableau des ressources financières qui précède fournit un sommaire des dépenses totales prévues pour le Commissariat à l'information pour les trois prochains exercices. Les chiffres traduisent le financement supplémentaire obtenu en 2009-2010 pour moderniser et améliorer les processus opérationnels et réaliser des activités en appui à l'exercice du mandat.

Le financement supplémentaire fait suite à une demande soumise au Groupe consultatif sur le financement et la surveillance des agents du Parlement et recommandée aux membres du Conseil du Trésor. Cette demande était fondée sur une analyse approfondie des priorités organisationnelles, des déterminants du volume de travail et des niveaux de ressources du Commissariat. Elle tenait compte de la réaffectation interne des ressources et de l'efficacité accrue découlant, notamment, de la rationalisation du processus de gestion des enquêtes et des initiatives de renouvellement de la GI/TI du Commissariat. Elle correspondait aussi aux résultats d'une analyse comparative des niveaux de ressources au Commissariat et chez d'autres agents du Parlement ou organisations ayant un effectif et un mandat comparables.

Parmi les montants demandés, des fonds supplémentaires totalisant entre 2 545 k$ et 3 012 k$ (y compris les régimes d'avantages sociaux) ont été accordés pour la période couvrant l'exercice 2009-2010 à 2013-2014, atteignant un plateau à 2 745 k$ sur une base permanente. Les variations annuelles dans les dépenses prévues sont surtout attribuables aux initiatives de renouvellement dans le domaine de la gestion et de la technologie de l'information.



La **Direction du règlement des plaintes et du respect de la Loi** mène des enquêtes et des activités de règlement des différends en vue de la résolution des plaintes.[2]

La **Direction des politiques, des communications et des opérations** suit le rendement des institutions fédérales en vertu de la Loi, effectue des enquêtes et des analyses systémiques, fournit une orientation stratégique, dirige les relations externes du Commissariat avec le gouvernement et le Parlement et assure un leadership stratégique et intégré dans les domaines de la gestion financière, de la vérification interne et de la gestion de l'information. Cette direction est aussi responsable de l'Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels au sein du Commissariat.

La **Direction des services juridiques** représente le ou la Commissaire dans les dossiers judiciaires et offre des conseils juridiques sur les enquêtes et les questions législatives et administratives.

La **Direction des ressources humaines** supervise tous les aspects de la gestion des ressources humaines - de la dotation au perfectionnement jusqu'aux stratégies de maintien en poste – et fournit des conseils aux gestionnaires et aux employés sur les questions concernant les ressources humaines.

---

[2] L'Unité de réception et de règlement rapide effectue le triage des plaintes à mesure qu'elles entrent, recueille des documents justificatifs et transmet ceux-ci aux enquêteurs concernés. Elle s'occupe aussi du règlement rapide des plaintes administratives (c.-à-d. retards, présomptions de refus, prorogations de délai, frais et autres) et de certaines plaintes de refus. L'Équipe du règlement des plaintes et de la conformité traite des dossiers qui ne se prêtent pas à un règlement rapide ou qui n'ont pu être réglés de cette façon. Ces dossiers plus complexes progressent en fonction de la priorité définie par l'Unité de réception. L'Équipe de gestion stratégique des dossiers étudie les plaintes plus anciennes pour lesquelles l'Équipe du RPC a réalisé peu ou pas de progrès et met en œuvre des stratégies visant à les régler dans les meilleurs délais.

Ce modèle opérationnel vise trois objectifs :

- accroître l'efficacité et la rapidité des enquêtes au moyen d'un processus rationalisé, qui vise aussi à éliminer l'arriéré des plaintes accumulées par l'organisation et à prévenir la récurrence d'une telle situation;
- remédier aux problèmes systémiques et à la non-conformité de façon stratégique et proactive en intégrant des renseignements. observations et conclusions provenant de diverses sources, y compris les enquêtes sur des plaintes, les fiches de rendement des institutions, les enquêtes systémiques sur des problèmes généralisés ou récurrents ainsi que la rétroaction de tous les intervenants;
- maximiser la conformité des institutions avec la Loi en utilisant divers outils et activités qui viennent appuyer les enquêtes et mesures systémiques et en accroître l'influence.

La rationalisation du processus de gestion des enquêtes a déjà porté fruit comme en témoigne le nombre de plaintes réglées. Pour 2009-2010, on prévoit que ce nombre avoisinera le cap des 2 000 plaintes réglées comparativement à 1 770 pour 2008-2009. Fait à noter, le Commissariat a réussi à réduire l'arriéré des plaintes antérieures à avril 2008 de 1 594 en novembre 2008 à 516 à la fin de janvier 2010.

La priorité pour la Commissaire à l'information par intérim pour 2010-2011 consiste à poursuivre la mise en œuvre du modèle opérationnel dans le but d'offrir à la population canadienne le meilleur service qui soit. Le Commissariat suivra de près le rendement de son processus de gestion des enquêtes et y apportera les ajustements nécessaires. Il continuera également à mettre en œuvre deux autres volets importants de sa stratégie de renouvellement, soit son plan stratégique en matière de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI) et son plan intégré d'activités et de ressources humaines (RH). Le Commissariat prévoit qu'il lui faudra jusqu'à la fin de l'exercice 2013-2014 pour finaliser la mise en œuvre de son modèle opérationnel étant donné le nombre et la complexité des initiatives sous-jacentes.

Toutes les directions et fonctions du Commissariat contribuent à cet effort. La structure organisationnelle du Commissariat est présentée dans l'organigramme qui suit.

Section I – Survol

1.1 Sommaire

Raison d'être

Le Commissariat à l'information assure le respect des droits que la *Loi sur l'accès à l'information* confère aux demandeurs, ce qui en retour favorise la transparence et la reddition de comptes de l'appareil gouvernemental fédéral.

Responsabilités

Le Commissariat est un organisme public indépendant qui a été créé en 1983 en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour assister le ou la Commissaire à l'information dans ses fonctions d'agent du Parlement et d'ombudsman.

Le Commissariat a pour principale responsabilité de mener des enquêtes exhaustives, objectives et opportunes concernant des plaintes et des préoccupations sur la façon dont les institutions fédérales traitent les demandes d'accès à l'information provenant du public. En s'acquittant de cette responsabilité, il offre aux plaignants, aux chefs d'institutions fédérales et à toutes les tierces parties touchées par les plaintes une possibilité raisonnable de présenter des observations.

De plus, le Commissariat appuie le ou la Commissaire à l'information dans son rôle consultatif auprès du Parlement et des comités parlementaires pour toutes les questions se rapportant à l'accès à l'information. Il l'assiste, au besoin, à porter devant la Cour fédérale les questions liées à l'interprétation de la *Loi sur l'accès à l'information* et à son application. Dans l'exécution de son mandat, le Commissariat met en valeur le droit des Canadiens à accéder à l'information détenue par les institutions fédérales et favorise une culture propice à la divulgation des renseignements du secteur public.

Nouveau modèle opérationnel[1]
En 2007-2008, face à d'importants défis portant atteinte à sa capacité d'exécuter son mandat, le Commissariat a entrepris de revoir son mode de fonctionnement. Il a élaboré et mis en place un nouveau modèle opérationnel permettant une prestation de services exemplaire au profit de la population canadienne.

---

[1] http://www.infocom.gc.ca/reports/2008-2009-ar-new-business-model-ra-nouveau-modele-gestion-f.asp

Au fur et à mesure que notre modèle opérationnel acquerra de l'expérience et de la maturité, nous élaborerons de nouvelles stratégies pour gérer nos dossiers les plus complexes. L'accès à l'information est essentiel pour assurer la transparence et la reddition de comptes de l'appareil gouvernemental. Cela permet d'informer la participation des citoyens et contribue au maintien d'une saine démocratie. Dans notre économie du savoir, on considère de plus en plus l'information du secteur public comme une ressource stratégique nationale permettant de stimuler la collaboration, la création de contenu et l'innovation.

Tant à l'étranger qu'à l'échelon municipal au Canada, les initiatives d'ouverture de l'administration et de l'information font en sorte qu'un nombre croissant d'ensembles de données sont mis en ligne à la disposition du public. Le Commissariat à l'information travaillera sans relâche à promouvoir le changement de paradigme nécessaire à une plus grande transparence du secteur public dans l'espoir que ce changement inspirera des initiatives similaires à l'échelon national.

Suzanne Legault
Commissaire à l'information du Canada par intérim

Message de la Commissaire à l'information du Canada par intérim



J'ai le plaisir de présenter au Parlement le Rapport sur les plans et priorités 2010-2011 du Commissariat à l'information du Canada.

Il y a deux ans, le Commissariat entreprenait un ambitieux programme de renouvellement en réponse à d'importants défis portant atteinte à sa capacité d'exécuter son mandat. Ces efforts ont abouti à l'introduction d'un nouveau modèle opérationnel visant à renforcer notre processus d'enquête et en étendre l'influence.

Je suis fière de rapporter qu'après une année complète de mise en œuvre, notre nouveau modèle opérationnel rapporte déjà des bénéfices. Le Commissariat a réussi à fermer un nombre relativement plus élevé de dossiers que par les années antérieures, et nous sommes à quelques mois de déclarer victoire sur l'arriéré de plaintes que le Commissariat a accumulées au fil des ans. Nous disposons d'un contingent complet d'employés dévoués et dynamiques, et un programme de formation leur permet désormais de perfectionner leur expertise en matière d'investigation.

Grâce à une démarche intégrée face aux problèmes systémiques, nous sommes à la fois plus stratégiques et proactifs dans nos efforts visant à identifier et à corriger les éléments qui font obstacle à l'accès à l'information au Canada. Nous avons renforcé notre capacité de gestion de l'information, ce qui nous permet de fournir un service exemplaire en répondant rapidement aux demandes d'accès à l'information qui sont adressées au Commissariat et en satisfaisant à notre obligation d'assister les demandeurs d'information.

Nous devons ces premières réussites au dévouement de notre personnel, ainsi qu'au soutien et à la rétroaction fournis par une gamme d'intervenants, en particulier les professionnels de l'accès à l'information au sein des institutions fédérales et les membres du comité parlementaire permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

La continuité dans le but et l'action caractérise nos priorités pour 2010-2011. Nous continuerons à suivre de près et à ajuster notre processus de gestion des enquêtes afin de gagner davantage en rapidité et en efficacité. La poursuite de notre plan d'action triennal pour les fiches de rendement nous permettra de confirmer l'efficacité de notre démarche intégrée face aux questions systémiques. Nous continuerons de maximiser la conformité des institutions avec leurs obligations en matière d'accès à l'information en recourant à différents moyens, notamment en favorisant et en pratiquant une plus grande diffusion proactive de l'information. Nous maintiendrons une assistance continue auprès du Parlement dans ses efforts visant à moderniser le régime d'accès à l'information.

Table des matières

Message de la Commissaire à l'information du Canada par intérim 3

Section I – Survol 5

1.1 Sommaire 5

Raison d'être 5

Responsabilités 5

Résultat stratégique et activité de programme 8

1.2 Sommaire de la planification 8

Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique 10

Analyse des risques 13

Profil des dépenses 15

Postes votés et législatifs 16

Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique 17

2.1 Résultat stratégique 17

2.1.1 Activité de programme : Respect des obligations liées à l'accès à l'information 17

Résumé de l'activité de programme 19

Faits saillants de la planification 19

Avantages pour la population canadienne 22

2.1.2 Activité de programme : Services internes 23

Résumé de l'activité de programme 23

Faits saillants de la planification 23

Commissariat à l'information du Canada

Budget des dépenses 2010-2011

Rapport sur les plans et les priorités

Suzanne Legault
Commissaire à l'information du Canada
par intérim

L'honorable Robert Douglas Nicholson,
c.p., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général
du Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les principaux éléments du budget principal des dépenses.

Partie II – Le budget principal des dépenses étaye directement la Loi de crédits. Le budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés, pour une période de trois ans, sur les principales priorités d'une organisation, et ce, par objectif stratégique, activité de programme et résultat prévu, incluant des liens aux besoins en ressources connexes. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes qui dépendent des crédits parlementaires et qui sont désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont habituellement déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui peuvent ensuite faire rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(7) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes qui dépendent des crédits parlementaires et qui sont désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le budget supplémentaire des dépenses étaye directement la Loi de crédits. Le budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document à la fin octobre et un document final à la fin février. Chaque budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une même année.

Le budget des dépenses de même que le Budget du ministre des Finances sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2010.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès de :
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa ON K1A 0S5

Téléphone : 613-941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2011-III-76
ISBN : 978-0-660-64850-7

BUDGET DES DÉPENSES

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada

Budget des dépenses
2010-2011

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Government Publications

ESTIMATES

Parks Canada



2010–11
Estimates

Part III—Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of the following:

Part I—The Government Expense Plan provides an overview of federal spending and summarizes the key elements of the Main Estimates.

Part II—The Main Estimates directly support the Appropriation Act. The Main Estimates identify the spending authorities (Votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these Votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III—Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPP)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail over a three-year period on an organization's main priorities by strategic outcome(s), program activity(ies) and planned/expected results, including links to related resource requirements. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the appropriation-dependent departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are usually tabled on or before March 31 and referred to committees, which may then report to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(7).

2) **Departmental Performance Reports (DPR)** are individual department and agency accounts of results achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the appropriation dependent departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an Appropriation Act. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (Votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in late October and a final document in late February. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in DPRs, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2010.

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS website at the following address: http://www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa ON K1A 0S5

Telephone: 613-941-5995
Orders Only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2011-III-107
ISBN: 978-0-660-64852-1

Parks Canada Parcs Canada



PARKS CANADA AGENCY

2010–2011 Estimates

A Report on Plans and Priorities

Canada

THE

PARKS CANADA

CHARTER

OUR MANDATE

On behalf of the people of Canada, we protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage, and foster public understanding, appreciation and enjoyment in ways that ensure the ecological and commemorative integrity of these places for present and future generations.

OUR ROLE

We are guardians of the national parks, the national historic sites and the national marine conservation areas of Canada.

We are guides to visitors from around the world, opening doors to places of discovery and learning, reflection and recreation.

We are partners, building on the rich traditions of our Aboriginal people, the strength of our diverse cultures and our commitments to the international community.

We are storytellers, recounting the history of our land and our people — the stories of Canada.

OUR COMMITMENTS

To protect, as a first priority, the natural and cultural heritage of our special places and ensure that they remain healthy and whole.

To present the beauty and significance of our natural world and to chronicle the human determination and ingenuity which have shaped our nation.

To celebrate the legacy of visionary Canadians whose passion and knowledge have inspired the character and values of our country.

To serve Canadians, working together to achieve excellence guided by values of competence, respect and fairness.

PARKS CANADA AGENCY

2010–2011 Estimates

A Report on Plans and Priorities



Cover Photos:

Image #1 – Costumed Interpreters, Fortress of Louisbourg National Historic Site of Canada (NS),
©Parks Canada, *Photo: J. Bénard*

Image #2 – Lake Superior National Marine Conservation Area of Canada (ON),
©Parks Canada, *Photo: G. and J. McGuffin*

Image #3 - Fundy National Park of Canada (NB),
©Parks Canada, *Photo: C. Reardon*

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Chief Executive Officer of Parks Canada, 2010

Table of Contents

Minister's Message 1

Chief Executive Officer's Message 3

Section I – Parks Canada Agency Overview 5

Raison d'Être 5
Responsibilities 5
Strategic Outcome and Program Activity Architecture 11
Planning Summary 13
Parks Canada Agency Funding Profile 14
Parks Canada Agency Priorities 16
Corporate Risks and Mitigation Strategies 17

Section II – Analysis of Program Activities 19

Canada's Economic Action Plan 19
Program Activity 1 – Heritage Places Establishment 20
Program Activity 2 – Heritage Resources Conservation 22
Program Activity 3 – Public Appreciation and Understanding 24
Program Activity 4 – Visitor Experience 26
Program Activity 5 – Townsite and Throughway Infrastructure 28
Internal Services 30

Minister's Round Table Response 32

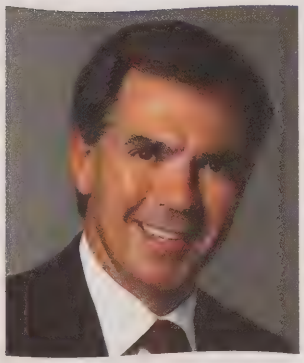
Section III – Links to Additional Information 34

Details on Transfer Payment Programs 34
Planned Internal Audits 34
Planned Evaluations 34
Sources of Respendable Revenue 34
Summary of Capital Spending by Program Activity 34
User Fees 34
Update to Parks Canada Long Term Capital Plan 34
New Parks and Historic Sites Account – Source and Use of Funds 34

Figures

Figure 1: The System of National Parks of Canada 7
Figure 2: National Historic Sites of Canada administered by Parks Canada 8
Figure 3: The System of National Marine Conservation Areas of Canada 10
Figure 4: Parks Canada Strategic Outcome and Program Activity Architecture 12
Figure 5: Parks Canada Agency Funding Level Trend 14
Figure 6: Allocation of Funding by Program Activity 15
Figure 7: Voted and Statutory Items 15

Minister's Message



Canadians live in a country full of opportunities. As Minister responsible for Parks Canada, I am particularly proud of the opportunities we have to ensure that our generation can leave our children a legacy of indispensable benefits of iconic wildlife, fascinating historic places, and clean water. The year 2010, in addition to being the International Year of Biodiversity, marks the 125th anniversary of the creation of Canada's first national park and the world's third protected area, and next year, Parks Canada will celebrate its 100th anniversary. These celebrations bring greater attention to the importance of protecting biodiversity around the world.

Parks Canada is at work across the country-wide network of national parks, national historic sites and national marine conservation areas to provide world-class conservation as well as opportunities for Canadians to learn about and have extraordinary experiences of discovery at these national treasures. This is the future we foresee, and to achieve it, we rely on science, long-term vision, dedicated employees and partners.

In fact, we have already started putting measures in place to ensure the success our planned actions. For example, we have plans to enhance the protection of heritage areas in places like Mealy Mountains, Lancaster Sound and Gwaii Haanas.

We are currently conducting feasibility studies, consultations and negotiations in exceptional places across Canada. We have put in place measures to track the health of our national parks, with an ultimate goal of helping wildlife populations to recover, and protecting and restoring coastlines and improving waterways. We are working at connecting Canadians to their wilderness and heritage places. We are encouraging more people to rediscover their nature and their history.

Finally, we will build on our strong partnerships with Aboriginal peoples, other levels of government, the private sector, non-governmental organizations, environmental groups and concerned citizens. I recently had the chance to share thoughts with several stakeholders representing the broad spectrum of Canadian society at the Fifth Minister's Round Table on Parks Canada, in Toronto. Parks Canada's priorities and planned activities identified in this Corporate Plan reflect those discussions.

While our wild areas are allies in the race against climate change, our protected natural and historic heritage places are fundamental elements of Canada's tourism industry and economic generators. We have a true gem in our hands and it is our mission to pass it on to future generations. We have a responsibility to take action. I hope that the actions we are taking today will also serve to inspire our children – the leaders of tomorrow – to get involved in the preservation and presentation of Canada's history and natural treasures.

We are making a difference. We are working together to create the landscape of possibilities for our future generations.



The Honourable Jim Prentice, P.C., Q.C., M.P.
Minister of the Environment and Minister responsible for Parks Canada Agency

Chief Executive Officer's Message



This Corporate Plan is very special because it marks the celebration of more than one century of heritage conservation leadership in the world and 125 years of national parks. Every year, as I reflect on the challenges and opportunities ahead to set goals for the Agency, I reflect on how far we have come since the last Corporate Plan. For this special issue, I take stock of how far we've progressed since the establishment of Banff National Park 125 years ago, and the creation of what would become Parks Canada 100 years ago.

We have come a long way since the establishment of Banff National Park, where for decades, the Stoney First Nation was excluded from the park's boundaries. Today, no park establishment would be conceivable without the support, collaboration and involvement of Aboriginal peoples. In fact, it is Aboriginal peoples themselves who are the driving force behind the creation of many of the protected spaces, including Nahanni National Park Reserve and Saoyú and Æehdacho National Historic Site.

We have seen a similar evolution since the creation of the first national park service in the world, created in 1911 to provide opportunities for Canadians to enjoy the rich, diverse, and vast wild spaces that make our country so unique. Although our core raison-d'être has not changed, we have grown to include historic places in our stewardship role. Canada's natural and historic places are both unique and irreplaceable, and they are both equally vital in helping future generations understand their roots as they plan their future.

The model of Parks Canada has evolved since it's creation from a time when we believed we could do everything ourselves. Parks Canada has had consistently through its history passionate Canadians as employees and today, Parks Canada also has passionate Canadians who partner with us in all of our programs and activities.

Both the 125th anniversary of Banff National Park and the celebration of the 100th anniversary of Parks Canada will be an opportunity to recognize the great Canadians who had the foresight to provide a great gift to future generations and led our nation in building the national dream of having Canada's nature protected and celebrated. Today, almost one hundred years after its creation, Parks Canada's network of national parks, national historic sites and national marine conservation areas has become symbolic of our national identity and is recognized internationally as the greatest among the great.

On the eve of these celebrations, I take the opportunity to underline the expertise, the passion and the team spirit shared by all Parks Canada employees. With this strong team, and with the invaluable help of our partners and stakeholders, the Parks Canada Agency is better equipped than ever to care for Canada's national parks, national historic sites and national marine conservation areas in ways that ensure their presence into the future for our children and grandchildren to enjoy.



Alan Latourelle
Chief Executive Officer
Parks Canada Agency

Section I – Parks Canada Agency Overview

Raison d'Être

The mandate of the Parks Canada Agency is presented in the *Parks Canada Agency Act*:

On behalf of the people of Canada, we protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage, and foster public understanding, appreciation and enjoyment in ways that ensure the ecological and commemorative integrity of these places for present and future generations.

The Agency's vision is as follows:

Canada's treasured and historic places will be a living legacy, connecting hearts and minds to a stronger, deeper understanding of the very essence of Canada.

Parks Canada, which was established as a separate Government of Canada Agency in 1998, is responsible for implementing the following legislation:

- the *Parks Canada Agency Act;*
- the *Canada National Parks Act;*
- the *Canada National Marine Conservation Areas Act;*
- the *Historic Sites and Monuments Act;*
- the *Heritage Railway Stations Protection Act;*
- the *Historic Canal Regulations* pursuant to the *Department of Transport Act;*
- the *Heritage Lighthouse Protection Act;* and
- the *Species at Risk Act.*

Parks Canada's Chief Executive Officer reports directly to the Minister of the Environment.

Responsibilities

Parks Canada manages national parks, national historic sites and national marine conservation areas on behalf of Canadians. Parks Canada is a proud steward of these heritage places and protects and presents them for the benefit and enjoyment of Canadians while ensuring that they remain unimpaired for present and future generations.

National parks and national marine conservation areas are representative examples of Canada's terrestrial and marine regions. They offer to Canadians a variety of recreational activities and learning experiences as well as a unique opportunity to personally connect with these heritage places.

Each national historic site tells its own story and contributes to our understanding of Canada as a whole. They are special places where visitors can learn about the persons and events that shaped Canada as we know it today and where they can experience Canada's history. Parks Canada strives to ensure the system of national historic sites—comprised of places, persons and events of national historic significance—fully reflects the country's rich history. The system is developed in collaboration with Canadians to define important aspects of Canada's history.

In some cases, Parks Canada's heritage activities are focused on formal designations by the Government of Canada and, where mandated, providing support for the conservation and presentation of designated heritage properties that are managed by others. These include many national historic sites, heritage railway stations, heritage lighthouses, federal heritage buildings, archaeological sites, the gravesites of Canadian Prime Ministers and Canadian heritage rivers.

Parks Canada plays a national leadership role with regard to the conservation of historic places in Canada. In collaboration with provincial and territorial governments, Parks Canada develops and maintains conservation tools such as the Canadian Register of Historic Places and the *Standards and Guidelines for the Conservation of Historic Places in Canada*, to enable Canadians to learn about, value, enjoy and conserve our country's historic places.

Parks Canada also shows leadership in the conservation of built heritage through the National Historic Sites of Canada Cost-Sharing Program, a contribution program for non-federally-owned national historic sites that provides funding to eligible recipients to assist them in carrying out activities aimed at ensuring the commemorative integrity—the health and wholeness—of these national treasures. The renewed Cost-Sharing Program was launched in May 2009.

Parks Canada also contributes to international heritage conservation through its leadership and participation in international conventions, programs, and agreements, notably the World Heritage Convention. To better support its international efforts, Parks Canada has created an International Programs Branch to serve as a focal point for its international activities.

There are approximately 22 million person-visits annually to the heritage places administered by Parks Canada. Agency expenditures support over 31,000 jobs in the Canadian economy, including employment in many communities across the country directly associated with a national park, national marine conservation area or national historic site.

Parks Canada's long-term goal is to establish at least one national park and one national marine conservation area in each of Canada's terrestrial and marine regions. The system of national parks, presented in Figure 1, represents Canada's terrestrial regions. As of March 31, 2009, there are 42 national parks representing 28 of Canada's 39 terrestrial regions, making the system over 70 percent complete and protecting over 300,000 square kilometres of Canada's lands.

The system of national historic sites represents places, persons and events of national historic significance. The long-term goal is for the system to represent the breadth and diversity of Canadian history. As of October 2009, Canada's system of national historic sites (including historic canals) consists of 949 places of national historic significance. Of these, 167 are administered directly by Parks Canada, as displayed in Figure 2. The system also includes 633 national historic persons and 407 national historic events.

The system of national marine conservation areas, as shown in Figure 3, represents Canada's marine regions spanning its three oceans and the Great Lakes. This system is in the early development stages. Including the recently established Lake Superior National Marine Conservation Area, three of Canada's 29 marine regions are represented making the system 10 percent complete.

More information on Parks Canada's mandate and responsibilities is available on its website at www.pc.gc.ca

FIGURE 1: THE SYSTEM OF NATIONAL PARKS OF CANADA



FIGURE 2: NATIONAL HISTORIC SITES OF CANADA ADMINISTERED BY PARKS CANADA



FIGURE 2: NATIONAL HISTORIC SITES OF CANADA ADMINISTERED BY PARKS CANADA *(cont'd)*

Newfoundland and Labrador

1. Cape Spear Lighthouse
2. Signal Hill
3. Hawthorne Cottage
4. Castle Hill
5. Ryan Premises
6. L'Anse aux Meadows
7. Port au Choix
8. Red Bay
9. Hopedale Mission

Nova Scotia

10. Marconi
11. Fortress of Louisbourg
12. Wolfe's Landing[1]
13. Royal Battery[1]
14. Alexander Graham Bell
15. St. Peters Canal
16. St. Peters
17. Grassy Island Fort
18. Canso Islands
19. Fort McNab
20. Georges Island
21. Halifax Citadel
22. Prince of Wales Tower
23. York Redoubt
24. D'Anville's Encampment[1]
25. Fort Sainte Marie de Grace[1]
26. Fort Edward
27. Grand-Pré
28. Kejimkujik
29. Fort Anne
30. Charles Fort
31. Port-Royal
32. Melanson Settlement
33. Bloody Creek[1]
34. Fort Lawrence
35. Beaubassin

Prince Edward Island

36. Port-la-Joye–Fort Amherst
37. Ardgowan
38. Province House
39. Dalvay-by-the-Sea
40. L.M. Montgomery's Cavendish

New Brunswick

41. Fort Gaspareaux
42. Fort Beauséjour – Fort Cumberland
43. La Coupe Dry Dock
44. Monument-Lefebvre
45. Boishébert
46. Beaubears Island Shipbuilding
47. Carleton Martello Tower
48. St. Andrews Blockhouse

Quebec

49. Battle of the Restigouche
50. Pointe-au-Père Lighthouse
51. Grosse Île and the Irish Memorial
52. Lévis Forts
53. 57-63 St. Louis Street[2]
54. Saint-Louis Forts and Châteaux
55. Cartier-Brébeuf
56. Fortifications of Québec
57. Maillou House
58. Québec Garrison Club
59. Montmorency Park
60. Louis S. St. Laurent
61. Forges du Saint-Maurice
62. Saint-Ours Canal
63. Chambly Canal
64. Fort Chambly
65. Fort Ste. Thérèse
66. Fort Lennox
67. The Fur Trade at Lachine
68. Lachine Canal
69. Louis-Joseph Papineau
70. Sir George-Étienne Cartier
71. Battle of the Châteauguay
72. Sainte -Anne -de -Bellevue Canal
73. Sir Wilfrid Laurier
74. Coteau-du-Lac
75. Carillon Barracks
76. Carillon Canal
77. Manoir Papineau
78. Fort Témiscamingue

Ontario

79. Glengarry Cairn
80. Sir John Johnson House
81. Inverarden House
82. Battle of the Windmill
83. Fort Wellington
84. Laurier House
85. Rideau Canal
86. Merrickville Blockhouse
87. Bellevue House
88. Murney Tower
89. Kingston Fortifications
90. Shoal Tower
91. Fort Henry
92. Trent–Severn Waterway
93. Carrying Place of the Bay of Quinte
94. Peterborough Lift Lock
95. Mnjikaning Fish Weirs
96. HMCS Haida
97. Navy Island
98. Queenston Heights
99. Butler's Barracks

Ontario (...continued)

100. Fort George
101. Fort Mississauga
102. Mississauga Point Lighthouse
103. Battlefield of Fort George
104. Battle of Cook's Mills[1]
105. Ridgeway Battlefield[1]
106. Bethune Memorial House
107. Saint-Louis Mission
108. Woodside
109. Battle Hill[1]
110. Southwold Earthworks
111. Point Clark Lighthouse
112. Fort Malden
113. Bois Blanc Island Lighthouse and Blockhouse
114. Fort St. Joseph
115. Sault Ste. Marie Canal

Manitoba

116. York Factory
117. Prince of Wales Fort
118. Lower Fort Garry
119. St. Andrew's Rectory
120. The Forks
121. Riel House
122. Forts Rouge, Garry and Gibraltar[1]
123. Riding Mountain Park East Gate Registration Complex
124. Linear Mounds

Saskatchewan

125. Fort Espérance
126. Fort Pelly
127. Fort Livingstone
128. Motherwell Homestead
129. Batoche
130. Battle of Tourond's Coulee / Fish Creek
131. Fort Battleford
132. Frenchman Butte
133. Fort Walsh
134. Cypress Hills Massacre

Alberta

135. Frog Lake
136. First Oil Well in Western Canada
137. Bar U Ranch
138. Rocky Mountain House
139. Skoki Ski Lodge
140. Cave and Basin
141. Howse Pass
142. Banff Park Museum
143. Abbot Pass Refuge Cabin
144. Sulphur Mountain Cosmic Ray Station

Alberta (...continued)

145. Jasper Park Information Centre
146. Athabasca Pass
147. Yellowhead Pass
148. Jasper House

British Columbia

149. Twin Falls Tea House
150. Kicking Horse Pass
151. Kootenae House
152. Rogers Pass
153. Fort Langley
154. Stanley Park
155. Gulf of Georgia Cannery
156. Fisgard Lighthouse
157. Fort Rodd Hill
158. Fort St. James
159. Gitwangak Battle Hill
160. Nan Sdins
161. Chilkoot Trail

Yukon Territory

162. S.S. Klondike
163. Dredge N°. 4
164. Dawson Historical Complex
165. S.S. Keno
166. Former Territorial Court House

Northwest Territories

167. Saoyú and Æehdacho[3]

Explanatory notes for sites added since the previous Corporate Plan:

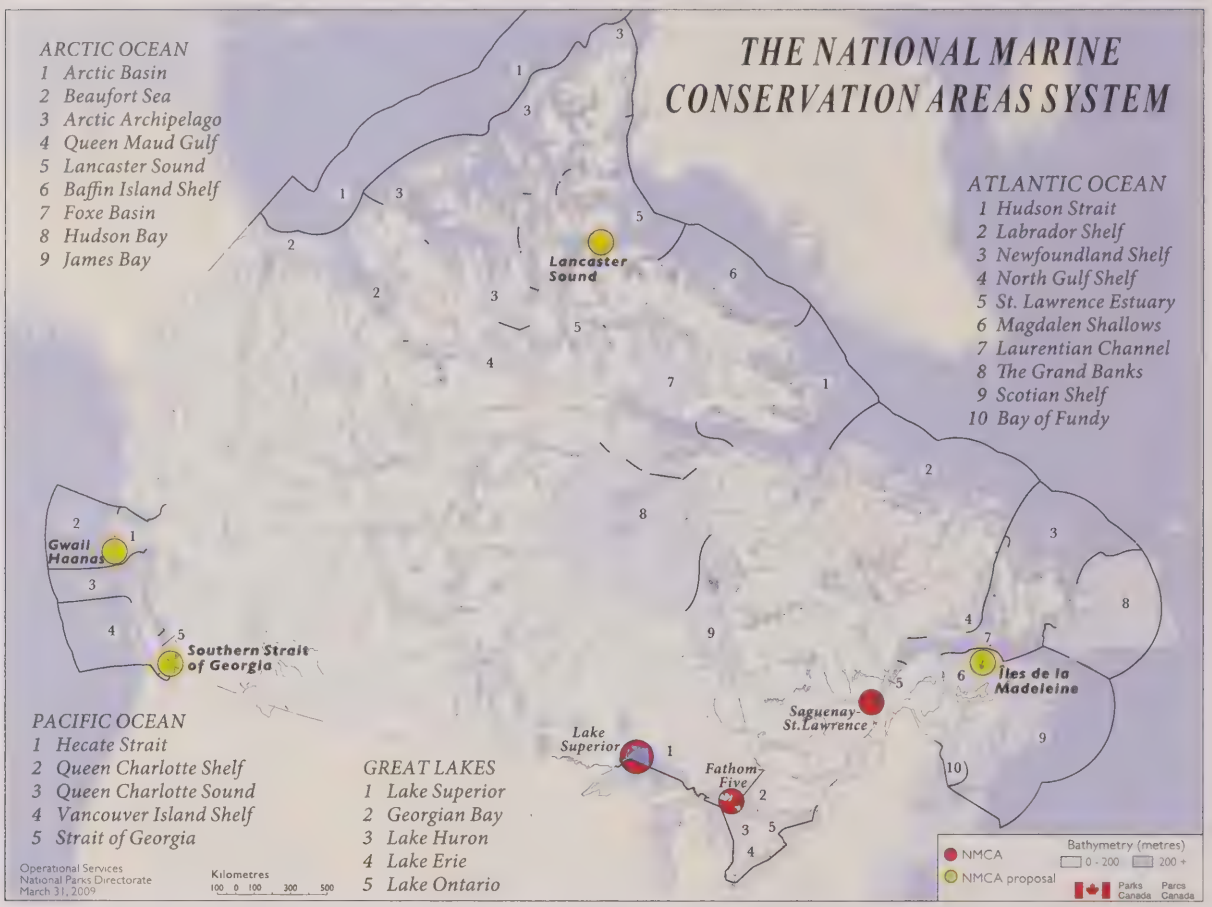
[1] Added as a result of administrative review of the status of existing designations or being split out from larger designations

[2] Accidentally omitted from the count in the previous Corporate Plan

[3] Added as a result of transfer of the surface title of the land to Parks Canada to ensure legal protection of the site

October 2009

FIGURE 3: THE SYSTEM OF NATIONAL MARINE CONSERVATION AREAS OF CANADA



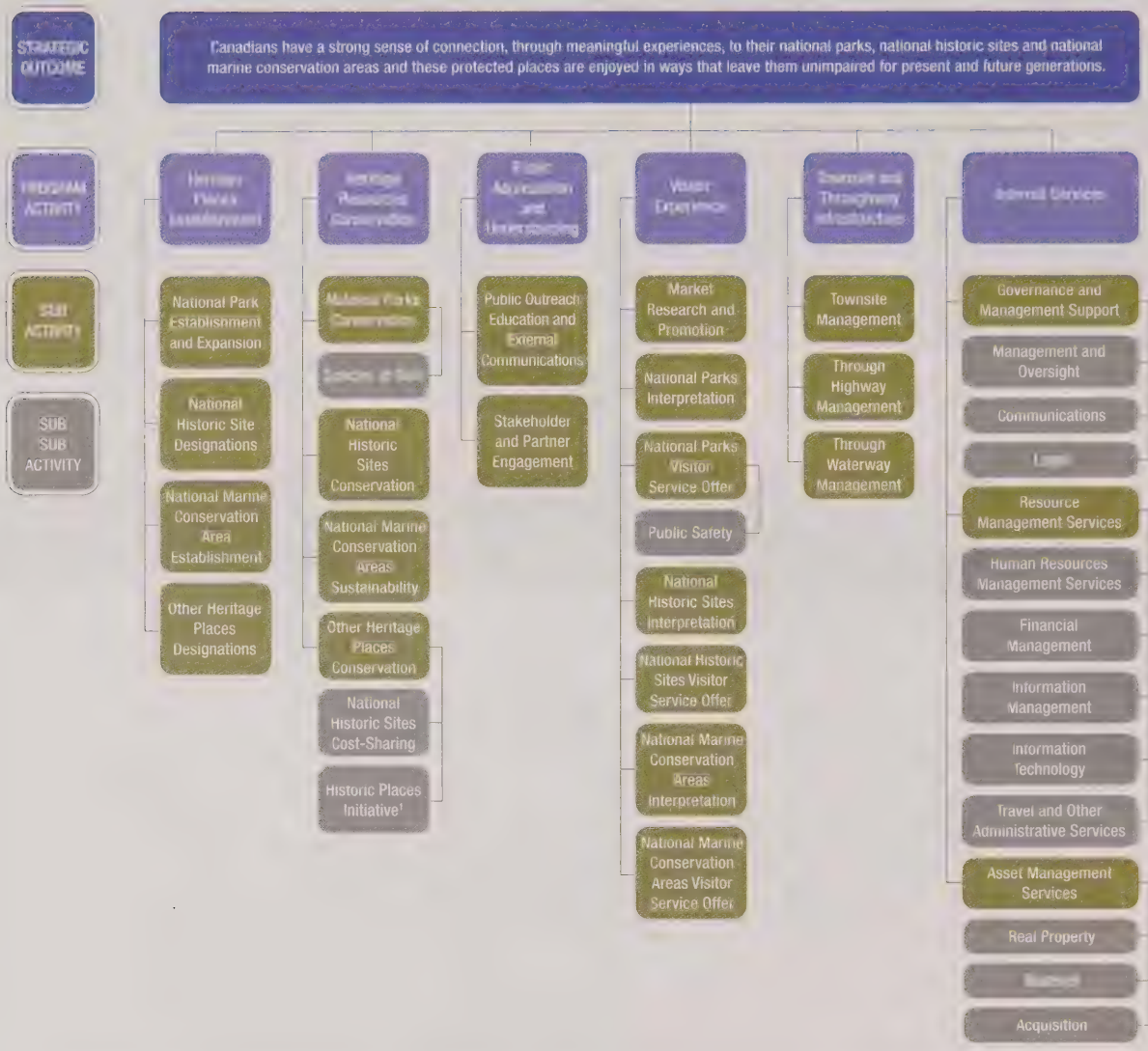


Tanquary Fjord, Quttinirpaaq National Park of Canada (NU), Parks Canada, Photo: W. Lynch

Strategic Outcome and Program Activity Architecture

Figure 4, on the following page, presents Parks Canada's Strategic Outcome and Program Activity Architecture (PAA). Revisions from the previous year include minor changes to two titles at the sub activity level: *Outreach Education and External Communications* was renamed *Public Outreach Education and External Communications* under *Public Appreciation and Understanding,* while *Marketing and Promotion* was renamed *Market Research and Promotion* under *Visitor Experience.*

FIGURE 4: PARKS CANADA STRATEGIC OUTCOME AND PROGRAM ACTIVITY ARCHITECTURE



[1] It should be noted that the Historic Places Initiative Class Contribution Program ends as of March 31, 2010. Parks Canada will maintain the Canadian Register of Historic Places (CRHP) on an ongoing basis.

Planning Summary

Strategic Outcome:
Canadians have a strong sense of connection, through meaningful experiences, to their national parks, national historic sites and national marine conservation areas and these protected places are enjoyed in ways that leave them unimpaired for present and future generations.

Performance Indicators	Target
Percentage of national parks with maintained or improved overall ecological integrity	Maintain or improve the overall ecological integrity in all national parks from March 2008 to March 2013
Overall average of commemorative integrity rating	Improve the overall average commemorative integrity rating from 6.0/10 in March 2008 to 6.6/10 in March 2013
Percentage of Canadians that report a personal connection to Parks Canada administered places	65% of Canadians report a personal connection to Parks Canada administered places by March 2014

Note: National marine conservation areas are in their early development stages and their performance framework is still to be developed.

Parks Canada's level of performance in relation to the priorities and expected results outlined in this plan will be assessed using the performance rating system provided by Treasury Board. It is as follows: Exceeded (more than 100%), Met all (100%), Mostly met (80% to 99%), Somewhat met (60% to 79%) or Not met (less than 60%).

Program Activity	Planned Spending* ($000s)					Alignment to Government of Canada Outcomes
	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	
Heritage Places Establishment	**24,311**	22,750	21,621	21,621	21,621	Clean and Healthy Environment Vibrant Canadian Culture and Heritage
Heritage Resources Conservation	**240,482**	199,274	195,367	195,332	195,332	Clean and Healthy Environment Vibrant Canadian Culture and Heritage
Public Appreciation and Understanding	**29,371**	28,499	26,456	26,299	25,788	Clean and Healthy Environment Vibrant Canadian Culture and Heritage
Visitor Experience	**267,901**	236,207	236,055	235,983	235,983	Clean and Healthy Environment Vibrant Canadian Culture and Heritage
Townsite and Throughway Infrastructure	**161,344**	122,762	77,746	62,746	57,746	Safe and Secure Communities
Internal Services	**81,546**	81,522	81,482	81,482	81,482	–
Total Planned Spending	**804,955**	691,014	638,727	623,463	617,952	–
Full-Time Equivalents	**4,450**	4,420	4,414	4,413	4,411	–

**Due to rounding, figures may not add up to totals shown.*

Parks Canada Agency Funding Profile

For the 2010–11 fiscal year, Parks Canada's budget to meet the expected results of its program activities and contribute to its strategic outcome amounts to $805 million.

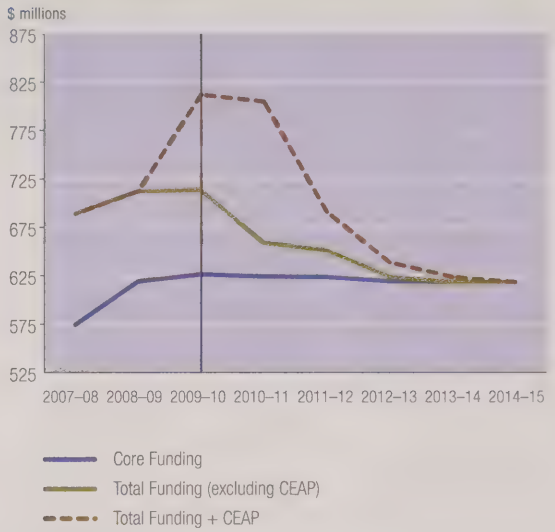
Figure 5 illustrates Parks Canada's funding level trend from 2007–08 to 2014–15. Three trends are represented: the Agency's core funding, the total funding excluding Canada's Economic Action Plan (CEAP) and the total funding including CEAP.

For the 2007–08 to 2009–10 period, the total funding includes all Parliamentary appropriation and revenue sources: Main Estimates, Supplementary Estimates, Treasury Board Central Votes and revenues from user fees and rights and privileges. It also includes carry forward adjustments. For the 2010–11 to 2014–15 period, the total funding corresponds to the planned spending and revenues. Supplementary funding and carry forward adjustments are not all known at this point and are therefore not reflected.

As shown in Figure 5, since 2008–09, Parks Canada's core funding level has stabilized.

Total funding excluding CEAP is decreasing over the next three years primarily due to the completion of the 14 kilometres of twinning of the Trans-Canada Highway between the Castle Junction Interchange and Village Lake Louise.

FIGURE 5: PARKS CANADA AGENCY FUNDING LEVEL TREND 2007–08 TO 2014–15



The significant increase in funding in years 2009–10 and 2010–11, represented by the dotted line, reflects monies received through CEAP. This includes $150 million for improvements and upgrades to national historic sites and Parks Canada's visitor facilities, $130 million to complete the twinning of the Trans-Canada Highway in Banff National Park to the British Columbia border, and approximately $25 million for the assessment and remediation of federal contaminated sites.

Figure 6 displays the allocation of Parks Canada funding by program activity. Parks Canada funding is primarily allocated to Program Activities 2 and 4 as they relate to the operations of the heritage places administered by the Agency. It should be noted that, as per Treasury Board Secretariat's directive, the funding allocated to Internal Services is now being displayed separately rather than being incorporated in program activities. Parks Canada plans to spend $81.5 million on Internal Services, which corresponds to 10 percent of its total funding.

FIGURE 6: 2010–11 ALLOCATION OF FUNDING BY PROGRAM ACTIVITY

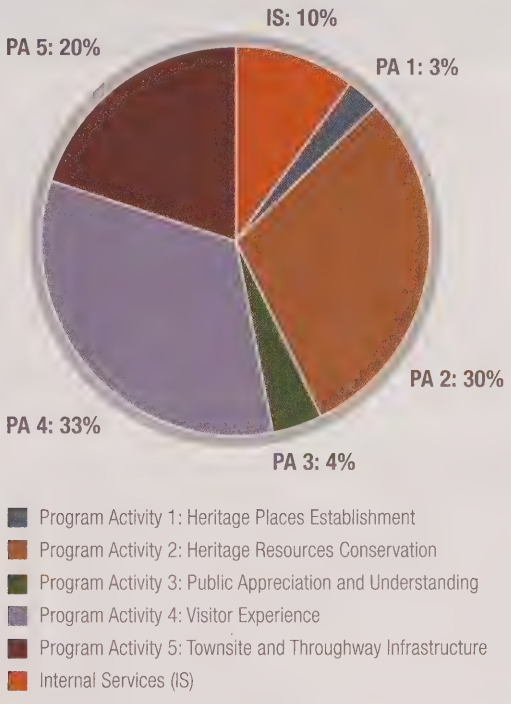


FIGURE 7: VOTED AND STATUTORY ITEMS (in millions of dollars)

Vote # or Statutory Item (S)	Truncated Vote or Statutory Wording	2009–10 Main Estimates	2010–11 Main Estimates
25	Program expenditures	465.2	647.2
30	Payment to the New Parks and Historic Sites Account	0.5	0.5
(S)	Expenditures equivalent to revenues resulting from the conduct of operations pursuant to section 20 of the *Parks Canada Agency Act*	111.0	111.0
(S)	Contributions to employee benefit plans	42.6	46.2
	Total	**619.3**	**805.0**

Parks Canada Agency Priorities

Operational Priorities	Type*	Description and Contribution to Strategic Outcome
Establishing National Parks and National Marine Conservation Areas	Ongoing	By the end of fiscal year 2013, Parks Canada will establish one new national park and one new national marine conservation area, and will complete feasibility assessments for five other national parks and two other national marine conservation areas. Through establishing and expanding national parks and marine conservation areas, new places are protected and conserved, additional opportunities are created for Canadians to connect with these places and Parks Canada expands its reach in facilitating meaningful experiences, public appreciation and understanding.
Advancing Ecological Integrity Results on the Ground in Canada's National Parks	Previously committed to	Parks Canada will continue to lead active management projects to improve key ecological integrity indicators in 20 national parks by March 2014. Addressing priority conservation challenges in Canada's national parks will help ensure these protected places are enjoyed in ways that leave them unimpaired for present and future generations.
Investing Strategically in Historic Assets	Previously committed to	Parks Canada will make targeted investments in the national historic sites it administers in order to improve the elements of commemorative integrity rated to be in poor condition. Improving the commemorative integrity of these sites will support the Agency's strategic outcome by ensuring that the places it manages are left unimpaired for present and future generations.
Improving Visitor Experience	Previously committed to	Targeted Parks Canada initiatives will attract 10 percent more visitors to national parks, national historic sites and national marine conservation areas by March 2015. This will be done by improving the quality of visitor experience opportunities and the desirability of the locations as travel destinations.
Increasing Canadians' Connection with Parks Canada Places	Previously committed to	The Agency will undertake activities in Montreal, Toronto and Vancouver to increase connection to Parks Canada places in these areas. Parks Canada will focus on the celebration of the 125th anniversary of the first national park and the centennial of becoming the world's first parks service for creating heightened sense of connection and pride by all Canadians in their national treasures.
National Historic Site Renewal	Previously committed to	Parks Canada will continue to develop and implement a national historic sites renewal strategy to enhance the relevance of the sites it administers. Renewal activities will include raising awareness, engaging communities and renewing on-site programming. These activities support the Agency's strategic outcome by seeking to strengthen the sense of connection that Canadians have to their national historic sites.
Canada's Economic Action Plan	New	Parks Canada has committed to deliver on the Government of Canada's Economic Action Plan (CEAP) in a timely manner and with financial probity.

Management Priorities	Type*	Description and Contribution to Strategic Outcome
Renewing the Parks Canada Workforce	Previously committed to	Parks Canada will continue its efforts to recruit and retain qualified employees in order to build a workforce more reflective of the diversity of the Canadian population.
Asset Management	Previously committed to	Parks Canada will deliver on the Government of Canada's Economic Action Plan commitments and will address the recommendations of its Asset Management Audit and Evaluation Report, including the implementation of a new real property suite that complies with the new Treasury Board policies on Investment Planning and the Management of Projects.

* Type is defined as follows: **Previously committed to**—committed to in the first or second fiscal year prior to the subject year of the plan; **Ongoing**—committed to at least three fiscal years prior to the subject year of the plan; and **new**—newly committed to in the year of the plan.

Corporate Risks and Mitigation Strategies

Parks Canada faces both challenges and risks to achieving its corporate objectives. Challenges are issues that the Agency is currently facing and addressing. Risks are potential events with which the Agency may have to contend in the future. By practising Integrated Risk Management, Parks Canada has continued to identify and mitigate its key corporate risks.

Parks Canada updated its Corporate Risk Profile (CRP) for 2010–11. The Agency's second CRP outlines its approach to Integrated Risk Management and includes discussion of the Agency's current corporate risks and their drivers, consequences and current controls. The CRP provides fulsome discussion of Parks Canada's four key corporate risks at this time and the additional mitigation measures being implemented to address these risks. The following is a summary of the CRP as it pertains to the Agency's key corporate risks and their mitigation measures.

Key Risk 1: Competitive Position

Visitation at Canada's national parks and national historic sites is variable from year to year. Over the last five years, both national parks and national historic sites have shown a negative visitation trend of similar magnitude. Parks Canada has, therefore, recognized as one of its key corporate risks that its service offer might be less competitive with other parks and cultural attractions, and/or other leisure activities. Parks Canada is mindful of its competitive position.

One of the actions being taken by Parks Canada to mitigate its Competitive Position risk is the utilization of new Visitor Experience tools by field operations. These tools include a recreational activities assessment framework, interpretive guidelines, service standards, trip planning tools, accommodation pilots and new media. Parks Canada will also mitigate this key corporate risk though proactive event and promotion planning, including celebrations to mark anniversaries such as the creation of the country's first national park and the establishment of Parks Canada as the federal custodian of these places. In addition, the National Historic Sites Renewal Initiative, which aims to enhance the relevance of national historic sites administered by the Agency, is underway.

Key Risk 2: Environmental Forces

Since the *Species at Risk Act* (SARA) was proclaimed in June 2003, the number of species listed in Schedule 1 of the Act has increased from 233 to 447. According to the World Conservation Union, invasive alien species are the second most significant threat to biodiversity after habitat loss, and exotic invasive species have been identified as a stressor for most national parks. These threats are exacerbated by other factors over which Parks Canada has no control, such as the emerging effects of climate change and habitat degradation outside of national parks. Parks Canada has, therefore, recognized as one of its key corporate risks that it may not be able to adapt effectively or quickly enough to environmental forces such as climate change, biodiversity loss, and exotic/invasive species, and this may hinder the ability of the Agency to maintain or improve overall ecological integrity in national parks.

To mitigate its Environmental Forces risk, Parks Canada will prepare focused proposals for integrated funding to improve key ecological integrity indicators for all southern national parks, and develop a streamlined process for SARA Recovery Strategies.

Key Risk 3: Information Management

The ability to effectively identify, capture, manage and report pertinent data and information is critical for Parks Canada to effectively manage all program areas and meet legal requirements. Parks Canada has, therefore, recognized this as a key corporate risk.

To mitigate its Information Management risk, Parks Canada will improve its governance, particularly through the establishment of an Enterprise Information Committee, policy renewal, and an Information Management Governance and Accountability Framework, and through the alignment of investments in information management, systems and technology with business needs. Parks Canada will also improve its capacity in information management by providing Information Management and Access to Information and Privacy (ATIP) Awareness training. Parks Canada will also collaborate with Library and Archives Canada to secure a Retention and Disposition Authority and develop a suite of tools and applications in support of information management.

Key Risk 4: Delivery and Management of Infrastructure Projects

Parks Canada received $280 million in Budget 2009, to be spent on accelerated infrastructure projects as part of the Government of Canada's Economic Action Plan. While this funding presents significant opportunities, the tight schedule within which these major projects must be delivered presents challenges. Parks Canada has, therefore, recognized that failure to deliver and/or effectively manage infrastructure projects may weaken the credibility of the Agency within government and with the Canadian public.

To mitigate its Delivery and Management of Infrastructure Projects risk, Parks Canada has put in place a robust governance framework including training, internal controls, capacity, tools and systems. A Risk Management Framework for this key corporate risk area has also been developed and communicated to senior managers and project managers, and will be used to assess and mitigate risk in all aspects of project delivery. Parks Canada will continue to use its monitoring framework that includes monthly reporting on project progress, as well as a project tracking system to track key project milestones and project risks. Internal audit reports will provide quality assurance and verification that processes, results and governance are being achieved. The Agency will foster continuous improvement through communication and follow-up on the results of audit observations through Management Letters. Canada's Economic Action Plan Web-site, and other communication initiatives, such as on-site signage, will continue to provide Canadians with information on Parks Canada projects and the ability to see their tax dollars at work, improving visitor experience facilities and cultural resources.



Terra Nova National Park of Canada (NL),
©Parks Canada, *Photo: D. Wilson*

Section II – Analysis of Program Activities

To achieve its strategic outcome and fulfill its mandate, Parks Canada will serve Canadians in ways that meet their evolving needs and expectations. To ensure ongoing success in these activities, the Agency has embarked on a program of renewal wherein its many strengths are identified, recognized and shared, and new, future-oriented initiatives are developed and implemented.

To complement its Charter, and to guide and inspire staff and stakeholders, Parks Canada has developed the following Vision Statement:

Canada's treasured natural and historic places will be a living legacy, connecting hearts and minds to a stronger, deeper understanding of the very essence of Canada.

Parks Canada will pursue this vision and accomplish its strategic outcome by ensuring Agency activities are relevant to Canadians and thus strengthen and deepen Canadians' understanding and appreciation of their national heritage places. This will, in turn, build a strong sense of connection to these places in the hearts and minds of Canadians.

The section that follows describes Parks Canada's program activities and identifies the expected result, performance indicators and targets for each of them. This section also explains how Parks Canada plans on meeting the expected results and presents the financial and non-financial resources that will be dedicated to each program activity.

CANADA'S ECONOMIC ACTION PLAN

Information related to Parks Canada initiatives funded through Canada's Economic Action Plan can be found in this section under the following program activities:

- Heritage Resources Conservation (p. 23)
- Visitor Experience (p. 27)
- Townsite and Throughway Infrastructure (p. 29)
- Internal Services (p. 30)

PROGRAM ACTIVITY 1 –

Heritage Places Establishment

Expected Result of Program Activity: Represented regions in the systems of national parks and national marine conservation areas; the system of national historic sites represents the breadth and diversity of Canada's history.

Performance Indicators	Targets
Number of represented terrestrial natural regions in the system of national parks	Increase the number of represented terrestrial natural regions from 28 in March 2007 to 29 of 39 by March 2013
Number of unrepresented regions with demonstrable progress in advancing through steps towards establishing national parks[1]	Make demonstrable progress towards establishing national parks in three unrepresented regions by March 2011[1]
Percentage of yearly commemorations for under-represented themes in Canada's history	33% of yearly commemorations are for under-represented themes in Canada's history
Number of represented marine regions in the system of national marine conservation areas	Increase the number of represented marine regions from 3 in October 2007 to 5 of 29 by March 2013
Number of unrepresented regions with demonstrable progress in advancing through steps towards establishing national marine conservation areas[2]	Make demonstrable progress towards establishing national marine conservation areas in two unrepresented regions by March 2011[2]

[1] Performance Indicator and Target for National Park Establishment and Expansion sub activity of Parks Canada's Program Activity Architecture (Figure 4)

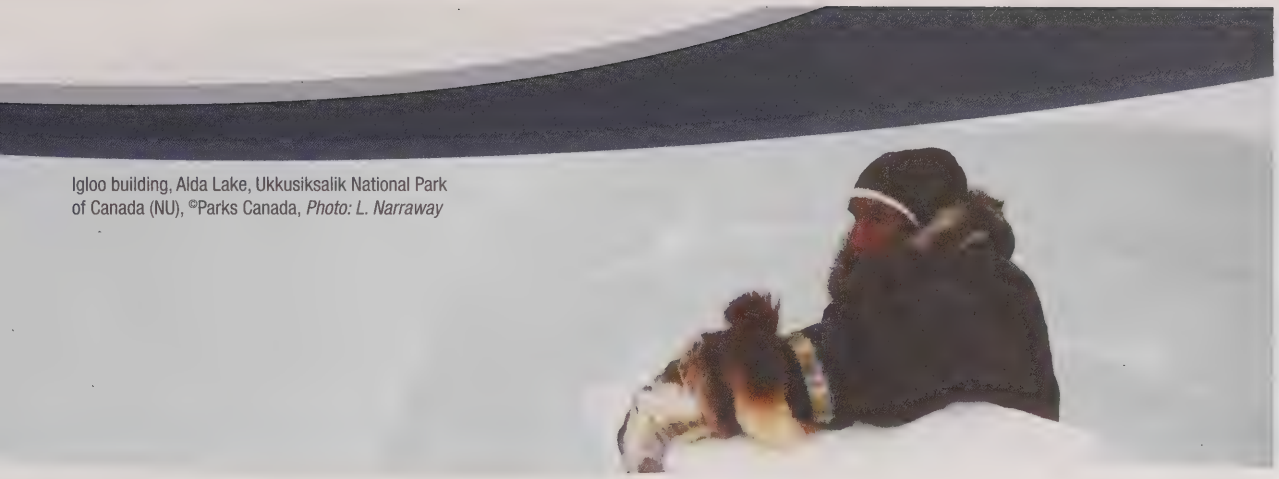
[2] Performance Indicator and Target for National Marine Conservation Area Establishment sub activity of Parks Canada's Program Activity Architecture (Figure 4)

Heritage Places Establishment Program Activity
Planned Spending ($ Thousands) and Full Time Equivalents (FTE)

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Planned Spending	**24,311**	22,750	21,621	21,621	21,621
FTE	**92**	92	89	89	89

PROGRAM ACTIVITY DESCRIPTION:

This program includes systems planning, completing feasibility studies, research, consulting with stakeholders and the public, negotiating with other governments and Aboriginal organizations and obtaining Ministerial approval, resulting in established national parks and national marine conservation areas and designated national historic sites of Canada and other heritage places. Canada's national parks and national marine conservation areas, as well as the persons, places and events of national historic significance to Canada, are symbols to the world and are part of the fabric of the nation. Preservation of Canada's natural and cultural heritage and making it available to Canadians for discovery and enjoyment is of key importance. Establishing heritage places is essential to enhancing pride, encouraging stewardship and giving expression to our identity as Canadians, and involving Canada in the internationally shared objective of protecting and commemorating the best of the world's natural and cultural heritage.



Igloo building, Alda Lake, Ukkusiksalik National Park of Canada (NU), ©Parks Canada, *Photo: L. Narraway*

PLANNING HIGHLIGHTS:

To achieve the expected result, Parks Canada plans to undertake the following activities:

- Establish one new national park; complete feasibility assessments for five other potential national parks and one proposed expansion (identified in Figure 1).
- Establish one new national marine conservation area; complete feasibility assessments for two other potential national marine conservation areas (identified in Figure 3).
- Bring three operating national parks (Ukkusiksalik, Gulf Islands, Wapusk) under the protection of the *Canada National Parks Act*.
- Continue to support the Historic Sites and Monuments Board of Canada and the Minister in the designation and commemoration of places, persons and events of national historic significance that represent the breadth and diversity of Canadian history. Over the next five years, an average of 36 commemorations of places, persons and events of national historic significance will be carried out annually.
- The Agency will implement the *Heritage Lighthouse Protection Act*, which comes into force in May 2010.
- In collaboration with other federal departments and agencies, Parks Canada will continue to evaluate federally owned buildings and make recommendations to the Minister for the designation of buildings that are determined to be of heritage value as Federal Heritage Buildings.

BENEFITS FOR CANADIANS:

Creating new national parks and national marine conservation areas, and expanding existing national parks, protects portions of Canada's distinct landscapes and seascapes and their associated ecosystems. The designation of new places, persons and events of national historic significance builds on our system of national commemorations that reflects the breadth and diversity of Canadian history. These newly established heritage places contribute to regional economic development and the well-being of communities, and lead to new opportunities for visitor experience, education and long-term meaningful involvement in the place's planning and management. They are the means to pass onto future generations the living legacy that we have inherited from generations past. The establishment of these special places is essential to ensuring their ongoing protection.

PROGRAM ACTIVITY 2 –

Heritage Resources Conservation

Expected Result of Program Activity: Management actions result in improvements to ecological integrity indicators in national parks, and the state of cultural resources in national historic sites is improved.

Performance Indicators:	Targets:
Number of national parks with at least one improved ecological integrity indicator	20 national parks improve 1 ecological integrity indicator from March 2008 to March 2014
Percentage of the condition of cultural resources and management practices elements of commemorative integrity rated as poor are improved	70% of the condition of cultural resources and management practices elements of commemorative integrity rated as poor are improved within five years

Heritage Resources Conservation Program Activity
Planned Spending ($ Thousands) and Full Time Equivalents (FTE)

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Planned Spending	**240,482**	199,274	195,367	195,332	195,332
FTE	**1,283**	1,272	1,272	1,272	1,272

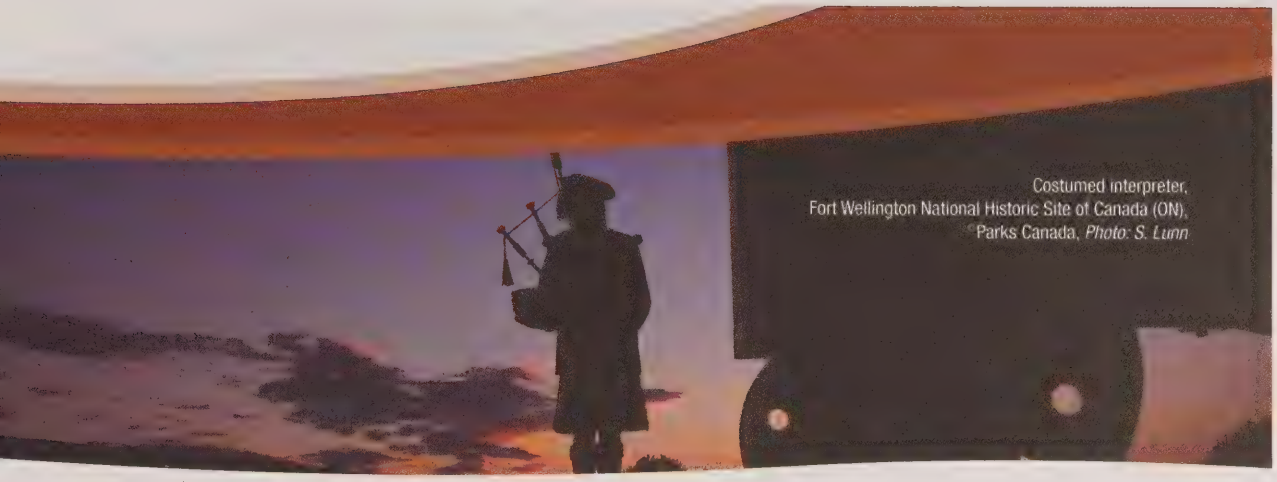
PROGRAM ACTIVITY DESCRIPTION:

This program includes maintenance or restoration of ecological integrity in national parks through protection of natural resources and natural processes; ensuring the commemorative integrity of national historic sites managed by Parks Canada and influencing the commemorative integrity of those managed or owned by third parties; the protection and management of cultural resources under the administration of Parks Canada; and the sustainable use of national marine conservation areas including protection of unique marine ecosystems. This program also includes fulfilling legal responsibilities assigned to Parks Canada by the *Species at Risk Act* and the *Canadian Environmental Assessment Act*. The protection of Canada's most special natural and cultural resources ensures that current and future generations will enjoy a system of protected heritage places.

PLANNING HIGHLIGHTS:

To achieve the expected result, Parks Canada plans to undertake the following activities:

- Through active management and restoration initiatives, the Agency will continue to address conservation challenges and demonstrate improvements in key indicators of ecological integrity in 20 of Canada's national parks. The focus of our actions is on priority management issues identified in park management plans. Changes in ecological integrity conditions and trends will be reported in state of park reports.
- Complete the development and implementation of a nationally consistent ecological integrity monitoring and reporting system in all national parks.



Costumed interpreter, Fort Wellington National Historic Site of Canada (ON), Parks Canada, *Photo: S. Lunn*

- With funding in the amount of $28.2 million provided under the Federal Contaminated Sites Action Plan, Parks Canada will complete 77 site assessments and 65 remediation/risk management projects by 2010–11.
- Continue to lead the development of national recovery strategies for species at risk that are found primarily on Parks Canada administered lands and waters in accordance with legislative requirements.
- Develop a national zoning framework for the national marine conservation areas program.
- Work towards maintaining or improving the commemorative integrity of the national historic sites the Agency administers, with particular attention to improving the condition of built cultural resources. Strategies to demonstrate improvements in elements of commemorative integrity rated as poor will be devised and implemented, supported by funding provided in Budget 2009 through Canada's Economic Action Plan. Examples of projects to be carried out in 2010–11 include:
  - » recapitalization and re-roofing of buildings at Grosse Île and the Irish Memorial National Historic Site of Canada in Quebec;
  - » work at Fort George National Historic Site of Canada in Ontario to repair the Officer's Quarters and other buildings, stabilize the palisades as well as enhance the visitor experience, particularly in the context of the upcoming War of 1812 Bicentennial celebrations; and
  - » ongoing work to repair rotting components as well as the bow and foundation of Dredge #4 National Historic Site of Canada in the Yukon.
- Parks Canada will effectively and efficiently administer the National Historic Sites of Canada Cost-Sharing Program in order to support the protection of national historic sites not owned by the Agency. Over the next five years, the program will provide $20 million in funding for not-for-profit organizations to carry out conservation and presentation projects at their national historic sites. This amount includes $8 million received from Budget 2009 through Canada's Economic Action Plan.
- Support the conservation of historic places not administered by Parks Canada through continued collaboration with provincial and territorial governments to provide Canadians with conservation tools such as the Canadian Register of Historic Places and the second edition of the *Standards and Guidelines for the Conservation of Historic Places in Canada* which will be published in the fall of 2010.

BENEFITS FOR CANADIANS:

The conservation of national parks, national historic sites and national marine conservation areas helps to ensure that important natural and cultural resources are protected for the environmental, social and economic benefit of Canadians. Conservation of national historic sites and other historic places connect Canadians to their past and are tangible manifestations of the breadth and diversity of Canadian history. They also play important contemporary roles in their communities as places of gathering, business, entertainment, tourism and social unity. Together, Parks Canada's national parks, national historic sites and national marine conservation areas provide meaningful opportunities for Canadians to appreciate and personally connect with nationally significant places and stories and to engage directly in the management of Canada's national treasures.

PROGRAM ACTIVITY 3 –

Public Appreciation and Understanding

Expected Result of Program Activity: Canadians appreciate the significance of heritage places administered by Parks Canada and support their protection and presentation.	
Performance Indicators:	**Targets:**
Percentage of Canadians that appreciate the significance of heritage places administered by Parks Canada	60% of Canadians appreciate the significance of heritage places administered by Parks Canada by March 2014
Percentage of Canadians that support the protection and presentation of places administered by Parks Canada	80% of Canadians support the protection and presentation of places administered by Parks Canada by March 2014

Public Appreciation and Understanding Program Activity
Planned Spending ($ Thousands) and Full Time Equivalents (FTE)

	2010–11	2011–12	2012–13	2013–14	2014–15
Planned Spending	**29,371**	28,499	26,456	26,299	25,788
FTE	**293**	293	292	292	290

PROGRAM ACTIVITY DESCRIPTION:

This program activity aims to increase Canadians' understanding, appreciation, support and engagement with respect to the natural and historical heritage of Parks Canada administered places. This is accomplished by reaching Canadians at home, at leisure, at school and in their communities through relevant and effective communication and public outreach education initiatives as well as by engaging many stakeholders and partners in the development and implementation of the Agency's future direction.

PLANNING HIGHLIGHTS:

To achieve the expected result, Parks Canada plans to undertake the following activities:

- Through focused investment and strategies designed to build connections with targeted audiences and networks in the metropolitan areas of Toronto, Montreal, and Vancouver, urban Canadians will be more aware, understand and appreciate Parks Canada's heritage places.



- Through the celebration of the 125th anniversary of the establishment of Banff National Park of Canada, and through the centennial of becoming the world's first National Parks Service, Parks Canada will launch a series of activities to increase the relevance of Parks Canada to Canadians. In doing so, it will also provide opportunities for stakeholders and partners to build deeper relationships with Parks Canada.
- To engage Canadians through mass media, Parks Canada will build on its strategic communications approach, focused on proactive media relations targeting travel, science, history and cultural publishers and audiences. Canadians will have increased access to information relevant to them through renewal of the Parks Canada website and strategic investments in new media.
- Canadians will have increased opportunities to be involved with Parks Canada in activities they consider meaningful and relevant through volunteer experiences, stakeholder consultations and partnering opportunities.
- Parks Canada will develop a framework to engage Aboriginal peoples in the planning and management of heritage places it administers. As part of this framework, Parks Canada will establish Aboriginal advisory relationships in various locations across the organization, guided by the unique legal and cultural contexts of the different Aboriginal groups, by 2013.

BENEFITS FOR CANADIANS:

To foster a sense of connection to Canada's places of natural and cultural heritage, it is important that Canadians have opportunities to understand, appreciate and support Parks Canada heritage places. In turn, Canadians will increasingly take pride in these places, knowing that they have an opportunity to influence decisions and actions undertaken on their behalf.

PROGRAM ACTIVITY 4 –

Visitor Experience

Expected Result of Program Activity: Visitors at surveyed locations feel a sense of personal connection to the places visited.	
Performance Indicators	Targets
Percentage of visitors that consider the place is meaningful to them	On average, 85% of visitors at surveyed locations consider the place meaningful
Percentage of visitors that are satisfied, and percentage that are very satisfied, with their visit	On average, 90% of visitors at surveyed locations are satisfied, and, on average, 50% at surveyed locations are very satisfied, with their visit

Visitor Experience Program Activity
Planned Spending ($ Thousands) and Full Time Equivalents (FTE)

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Planned Spending	**267,901**	236,207	236,055	235,983	235,983
FTE	**1,962**	1,951	1,951	1,951	1,951

PROGRAM ACTIVITY DESCRIPTION:

This program supports the opportunities provided for the approximately 22 million person visits that are made annually to Canada's national parks, national historic sites and national marine conservation areas by Canadians and international visitors. The visitor experience is the sum total of visitors' personal interaction with the protected heritage place that helps them create meaning and establish connection with the place. The experience begins with awareness of the site followed by planning the visit, travelling to and welcoming and orientation upon arrival. During the visitor's time on site, it includes participation in recreational and interpretive activities and the use of accommodation, trails, facilities, services and supporting infrastructure. This is followed by departure and the post-visit relationship. Investments in the different stages of the visitor experience cycle facilitate opportunities for enjoyment and learning, leading to a sense of personal connection and the continued relevance of Canada's protected heritage places for Canadians.

PLANNING HIGHLIGHTS:

To achieve the expected result, Parks Canada plans to undertake the following activities:

- Parks Canada will focus its efforts towards attracting urban Canadians and increasing their participation in the visitor experience opportunities that are available at their national parks, national historic sites and national marine conservation areas.



- Parks Canada will continue to ensure the satisfaction of visitors through the provision of Quality Visitor Experience training to its employees. The implementation of Parks Canada's quality service standards will be monitored to ensure consistency and continued service improvement.
- A 10 percent visitation increase will be realized by March 2015, as Canadians and international travelers are made increasingly aware of the available visitor experience opportunities at Parks Canada's heritage places through a clear brand identity, collaborative promotional programs with industry partners and focused communications to target markets.
- Visitor expectations, desires and needs will be met through continued improvement to existing and creation of new visitor experience opportunities. These opportunities will be reviewed, developed and created by applying Parks Canada's mandated requirement to deliver meaningful experiences in connection with market based approaches.
- In collaboration with a broad range of partners, an increased number of new and repeat visits will be generated through improved and diversified accommodation offers, recreational activities, and an expanded number of interpretive products.
- Budget 2009, through Canada's Economic Action Plan, provided $75 million over two years for improvements and enhancements to Parks Canada's visitor facilities, such as visitor centres and campgrounds.
- Parks Canada will promote authentic Aboriginal cultural experiences for visitors and foster economic and tourism opportunities in its heritage places.

BENEFITS FOR CANADIANS:

National parks, national historic sites and national marine conservation areas provide Canadians with visitor experience opportunities for enjoyment and learning. Parks Canada also encourages Aboriginal peoples to reconnect with their historically used lands through activities that enhance their cultural presence. This, in turn, leads to a sense of personal connection and the continued relevance of Canada's protected heritage places to Canadians.

PROGRAM ACTIVITY 5 –

Townsite and Throughway Infrastructure

Expected Result of Program Activity: Condition of contemporary infrastructure for townsites and waterways is maintained or improved, and through highways are open to traffic.

Performance Indicators:	Targets:
Percentage of townsite and waterway contemporary assets that are maintained	The condition of 75% of townsite and waterway contemporary assets is maintained by March 2013
Percentage of townsite and waterway contemporary assets rated as poor or fair that are improved	The condition of 25% of townsite and waterway contemporary assets rated as poor or fair is improved by March 2013
Number of days of closure of through highways due to asset condition	Zero (0) days of closure of through highways due to asset condition

Townsite and Throughway Infrastructure Program Activity
Planned Spending ($ Thousands) and Full Time Equivalents (FTE)

	2010–11	2011–12	2012–13	2013–14	2014–15
Planned Spending	**161,344**	122,762	77,746	62,746	57,746
FTE	**333**	325	323	322	322

PROGRAM ACTIVITY DESCRIPTION:

This program involves managing, operating and providing municipal services to five townsite communities within Canada's national parks. These are Field in Yoho National Park of Canada, British Columbia; Lake Louise in Banff National Park of Canada, Alberta; Wasagaming in Riding Mountain National Park of Canada, Manitoba; Waskesiu in Prince Albert National Park of Canada, Saskatchewan; and Waterton in Waterton Lakes National Park of Canada, Alberta. Two other townsites, Banff and Jasper, are self-governed since 1990 and 2002, respectively. Parks Canada retains authority for community plans and by-laws in Banff, and for community plans, land-use planning and development in Jasper. This program also involves the operation of provincial and inter-provincial highways and waterways that connect communities and pass through national parks and national historic sites.

PLANNING HIGHLIGHTS:

To achieve the expected result, Parks Canada plans to undertake the following activities:

- Parks Canada will continue to demonstrate environmental stewardship by minimizing the impact of townsite operations as well as meeting townsite targets for limits to growth and sewage effluent quality.



Ottawa Locks, Rideau Canal National Historic Site of Canada (ON), Parks Canada, *Photo: J. McQuarrie*

- As a result of funding obtained through Canada's Economic Action Plan, Parks Canada will continue to make substantial investments to upgrade other townsite infrastructure to address levels of service and safety requirements.
- Parks Canada will maintain the condition of through highways so that they remain open to through traffic. Substantial infrastructure investments will be made.
- Parks Canada is responsible for portions of the Trans-Canada Highway located within national parks. Work is underway on twinning segments of the highway (partially funded through Canada's Economic Action Plan) located within Banff National Park of Canada to the British Columbia border in order to increase passenger safety and ease traffic flows.
- Parks Canada is investing $125.8 million to improve the condition of Parks Canada administered waterway assets.

BENEFITS FOR CANADIANS:

Five of Canada's national parks provide a haven for vibrant townsite communities, to which Parks Canada provides a variety of municipal or other services. The Agency also manages and maintains the provincial and inter-provincial highways and waterways that connect communities and pass through national parks and national historic sites. The investments will facilitate opportunities for Canadians and foreign visitors alike to enjoy these treasured natural and historic places.

Internal Services

Internal Services Planned Spending ($ Thousands) and Full Time Equivalents (FTE)					
	2010–11	2011–12	2012–13	2013–14	2014–15
Planned Spending	**81,546**	81,522	81,482	81,482	81,482
FTE	**487**	487	487	487	487

Internal Services are groups of related activities and resources that are administered to support the needs of programs and other corporate obligations of an organization. These groups are: Management and Oversight Services (i.e., Investment Planning, Project Management, Risk Management, Planning and Reporting, Internal Audit and Evaluation); Communications Services; Legal Services; Human Resources Management Services; Financial Management Services; Information Management Services; Information Technology Services; Real Property Services; Materiel Services; Acquisition Services; and Travel and Other Administrative Services. Internal Services include only those activities and resources that apply across an organization and not to those provided specifically to a program.

PLANNING HIGHLIGHTS:

With regard to its Internal Services, Parks Canada plans to undertake the following activities:

- In accordance with Treasury Board's management agenda, Parks Canada will make progress in implementing over the next two years, the new financial policy direction over four disciplines: financial management governance; internal control; financial resource management, information and reporting; and financial systems.
- Parks Canada is continuing to increase its capacity in order to make progress in meeting the policy requirement by March 2013 to evaluate 100 percent of direct program spending over five years.
- Over the next five years, the Agency will internalize the Parks Canada Agency Vision into its operations and programs.
- In order to ensure an effective delivery of its mandate on behalf of all Canadians, Parks Canada will continue to position itself as an employer of choice by fostering a workplace that: is representative of Canadian diversity; promotes a culture of competence; supports employees to advance their careers through learning and other developmental opportunities; and, is managed in a way that respects employer legislated and contractual obligations.
- The Agency will address the recommendations of its Asset Management Audit and Evaluation Report and complete the implementation of a new real property suite that complies with the new Treasury Board Policy on Investment Planning and the Management of Projects.



Nahanni National Park Reserve of Canada (NT),
©Parks Canada, *Photo: P. Knaga*

Minister's Round Table Response

Context

The Minister responsible for Parks Canada is required by the *Parks Canada Agency Act* to convene a round table of persons interested in matters for which the Agency is responsible once every two years. This round table is a primary mechanism for the Minister Responsible for Parks Canada to receive input from Canadians on the recent performance of the Agency and its future direction. The Minister is required to respond to recommendations made at the round table within 180 days.

The most recent Minister's Round Table (MRT) on Parks Canada was held on November 20, 2009 in Toronto, Ontario. Thirty-seven stakeholders were in attendance at MRT 2009 representing the broad spectrum of Canadian society. The Honourable Jim Prentice, Minister of the Environment and Minister Responsible for Parks Canada, chaired the Round Table, and Parks Canada was represented by the Chief Executive Officer, Mr. Alan Latourelle, and other Agency officials.

THEMES

MRT 2009 was focused around the discussion of two primary themes:

Theme 1: Inspiring all Canadians to connect with nature and history.

Theme 2: Mobilizing Canadians to support the conservation of our national treasures.

Recommendations

The discussion on both questions highlighted three areas of action: *Marketing, Partnering,* and *Volunteerism*:

Marketing: Parks Canada needs to emphasize marketing as a discipline integral to its operations. The marketing of Parks Canada and its system of heritage places needs to position Parks Canada as a passionate organization with an important mission – the protection and presentation of our shared national heritage. Furthermore, marketing efforts need to focus on building a sense of personal relevance to and connection with Canadians. Parks Canada has to engage all Canadians, especially youth, where they are, thus taking meaningful heritage experiences to the large urban centres.

Partnering: Parks Canada cannot carry the torch of Canada's heritage alone. The Agency needs to build new relationships with nature-oriented and cultural organizations in the non-profit sector, other levels of government, and private enterprises to advance the cause of protecting Canada's heritage. Furthermore, Aboriginal communities and organizations were identified as often being ideally situated for collaborations to attain common goals.

Volunteerism: Parks Canada's potential for engaging volunteers is immense. Youth and retirees, particularly in urban settings, are both seen as demographic groups with the potential to be sources of volunteers. Building a sense of ownership would be a first priority in order to motivate people to become stewards of the system.

Response to Canadians

Given the input received from Canadians through the 2009 Minister's Round Table, the following is the response from the Honourable Minister Jim Prentice:

The future of Parks Canada lies in being relevant and connected to Canadians, and the Agency needs

- *To capture the attention of young people*
- *To connect with new Canadians and inspire all Canadians to seek out their own Canadian experience and identities*

Parks Canada can leverage greater action through partnerships and volunteers; there cannot be excellence in public policy without interaction and input from the public.

The Parks Canada priorities and program activities planning highlights, identified in Section II of this document, reflect the recommendations. Below are some of the highlights that illustrate the actions that Parks Canada will undertake to increase Canadians' connection with heritage places administered by Parks Canada:

Marketing

» Engaging Canadians through mass media, Parks Canada will build on its strategic communications approach, focused on proactive media relations targeting travel, science, history and cultural publishers and audiences.

» Canadians will be made increasingly aware of Parks Canada's heritage places through a clear brand identity, collaborative promotional programs with industry partners and focused communications to target markets, such as youth, especially in the metropolitan areas of Montreal, Toronto and Vancouver.

Partnering

» Through the celebration of the 125th anniversary of the establishment of Canada's first national park, and through the centennial of becoming the world's first National Parks Service, Parks Canada will launch a series of activities to increase the relevance of Parks Canada to Canadians. In doing so, it will also provide opportunities for stakeholders and partners to build deeper relationships with Parks Canada.

» Parks Canada will continue to work with a broad range of partners in support of the establishment of new protected heritage places.

» Parks Canada will support the conservation of historic places that it does not administer through continued collaboration with provincial and territorial governments.

» Parks Canada will build upon the successes of existing collaborations and pursue new partnering opportunities to support efforts to recover endangered and threatened species and the conservation of ecosystems.

» Canadians will have increased opportunities to be involved with Parks Canada in activities they consider meaningful and relevant through stakeholder consultations and partnering opportunities.

» In collaboration with a broad range of partners, an increased number of new and repeat visits will be generated through improved and diversified accommodation offers, recreational activities, and an expanded number of interpretive products.

» Parks Canada will work with Aboriginal peoples to further engage them in the planning and management of heritage places that the Agency administers.

Volunteerism

» Canadians will have increased opportunities to be involved with Parks Canada in activities they consider meaningful and relevant through volunteer experiences.

» Parks Canada will expand the breadth of opportunities for community involvement and volunteering in support of local conservation initiatives in national parks, national marine conservation areas and national historic sites, including ecological monitoring initiatives and the development of an enhanced citizen science program.

Section III – Links to Additional Information

The following information can be found on the Treasury Board Secretariat's website at http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2010-2011/info/info-eng.asp.

- Details on Transfer Payment Programs
- Planned Internal Audits
- Planned Evaluations
- Sources of Respendable Revenue
- Summary of Capital Spending by Program Activity
- User Fees

The following information can be found in the Library section of the Parks Canada website at http://www.pc.gc.ca.

- Update to Parks Canada Long Term Capital Plan
- New Parks and Historic Sites Account – Source and Use of Funds

Section III – Liens à l'information additionnelle

L'information suivante est disponible sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2010-2011/info/info-fra.asp.

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Vérifications internes prévues
- Évaluations prévues
- Sources des recettes disponibles
- Sommaire des dépenses en capital par activité de programme
- Frais d'utilisation

L'information suivante est disponible sur le site Web de Parcs Canada dans la section bibliothèque à http://www.pc.gc.ca.

- Mise à jour du Plan d'immobilisations à long terme de Parcs Canada
- Compte des nouveaux parcs et lieux historiques – Source et utilisation des fonds

Les priorités et les points saillants de la planification des activités de programme de Parcs Canada, définis dans la section II de ce rapport, tiennent compte des recommandations. Ci-dessous se trouvent quelques points saillants qui présentent les activités qu'entreprendra Parcs Canada pour faire croître le sentiment d'attachement des Canadiens et Canadiennes aux lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada :

La mise en marché

» Pour mobiliser les Canadiens et Canadiennes à l'aide des médias, Parcs Canada tirera profit de son approche stratégique de communications axée sur des relations médiatiques proactives, en mettant l'accent sur les éditeurs et les publics spécialisés dans les domaines des voyages, des sciences, de l'histoire et de la culture.

» Les Canadiens et Canadiennes seront de plus en plus sensibilisés aux possibilités offertes par les lieux patrimoniaux de Parcs Canada grâce à une image de marque claire, à des programmes promotionnels menés en collaboration avec des partenaires de l'industrie et à des communications ciblant des marchés précis, comme les jeunes, surtout dans les régions métropolitaines de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

Le partenariat

» Parcs Canada profitera de la commémoration du 125e anniversaire de l'établissement du premier parc national du pays et du centenaire de l'Agence à titre de premier service mondial de parcs nationaux pour lancer une série d'activités visant à rehausser la pertinence de Parcs Canada auprès des Canadiens et Canadiennes. Du coup, les intervenants et les partenaires pourront renforcer leurs relations avec l'Agence.

» Parcs Canada continuera de travailler avec un large éventail de partenaires pour soutenir l'établissement de nouveaux lieux patrimoniaux protégés.

» Parcs Canada contribuera à la conservation des endroits historiques qu'elle n'administre pas par la collaboration continue avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

» Parcs Canada s'appuiera sur les réussites des collaborations existantes et cherchera de nouveaux partenaires dans le but de soutenir les efforts pour le rétablissement des espèces en péril et pour la conservation des écosystèmes.

» Les Canadiens et Canadiennes auront davantage de possibilités de collaborer avec Parcs Canada lors d'activités qu'ils considèrent significatives et pertinentes grâce à des consultations avec les intervenants et à des possibilités de partenariat.

» En collaboration avec un large éventail de partenaires, Parcs Canada attirera un plus grand nombre de visiteurs, tant nouveaux qu'anciens, en améliorant et en diversifiant les offres d'hébergement et d'activités récréatives et en offrant une gamme élargie de produits d'interprétation.

» L'Agence Parcs Canada suscitera la participation des peuples autochtones dans la planification et la gestion des lieux patrimoniaux qu'elle administre.

Le bénévolat

» Les Canadiens et Canadiennes auront davantage de possibilités de collaborer avec Parcs Canada lors d'activités qu'ils considèrent significatives et pertinentes par le biais du bénévolat.

» Parcs Canada accroîtra les possibilités de participation et de bénévolat dans les collectivités pour soutenir les initiatives locales de conservation dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux, y compris les initiatives de surveillance écologique et l'élaboration d'un programme scientifique à l'intention des citoyens.

Réponse à la table ronde du ministre

Contexte

Conformément à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada est tenu de convoquer une table ronde tous les deux ans pour réunir les personnes intéressées aux dossiers dont l'Agence est responsable. Cette table ronde est un mécanisme essentiel pour le ministre responsable de Parcs Canada, car elle lui permet de recevoir les suggestions et les commentaires des Canadiens et Canadiennes quant au rendement actuel de l'Agence et à son orientation future. Le ministre dispose de 180 jours pour répondre aux recommandations formulées lors de la table ronde du ministre.

La plus récente table ronde du ministre a eu lieu le 20 novembre 2009 à Toronto, en Ontario. Trente-sept (37) intervenants, représentant un large éventail de la société canadienne, ont participé à la table ronde de 2009. L'honorable Jim Prentice, ministre canadien de l'Environnement et ministre responsable de l'Agence Parcs Canada a présidé la table ronde. Parcs Canada était représenté par le Directeur général de l'Agence Parcs Canada, Alan Latourelle, et par d'autres représentants de l'Agence.

THÈMES

En 2009, la table ronde du ministre a mis l'accent sur deux thèmes principaux :

Thème 1 : Inciter les Canadiens et Canadiennes à nouer des liens avec la nature et l'histoire

Thème 2 : Mobiliser la population canadienne afin d'appuyer la conservation de nos trésors nationaux

Recommandations

La discussion sur les deux thèmes a permis de définir trois domaines d'action : le *marketing*, le *partenariat* et le *bénévolat* :

La *mise en marché* : Parcs Canada doit mettre l'accent sur le marketing en tant que discipline intégrante de ses activités. Le marketing de Parcs Canada et de son réseau de lieux patrimoniaux doit présenter l'Agence comme une organisation passionnée ayant une mission très importante : la protection et la présentation de notre patrimoine national. Par ailleurs, les efforts de marketing doivent avoir pour but de rehausser la pertinence des lieux patrimoniaux auprès des Canadiens et Canadiennes et de bâtir leur sentiment d'attachement à ces trésors nationaux. Parcs Canada doit joindre tous les Canadiens et Canadiennes, surtout les jeunes, là où ils habitent, et, par conséquent, promouvoir les expériences significatives liées au patrimoine dans les grands centres urbains.

Le *partenariat* : Parcs Canada ne peut pas tenir seule le flambeau du patrimoine canadien. L'Agence doit établir de nouvelles relations avec des organisations à but non lucratif axées sur la nature et sur la culture, d'autres ordres de gouvernement et des entreprises privées pour promouvoir et favoriser la protection du patrimoine canadien. En outre, les collectivités et les organisations autochtones ont été identifiées comme collaborateurs idéaux dans l'atteinte de buts communs.

Le *bénévolat* : Parcs Canada détient des atouts importants pour mobiliser des bénévoles. Les jeunes et les personnes retraitées, surtout dans les milieux urbains, représentent un bassin de bénévoles important. Il est prioritaire de bâtir le sentiment d'appartenance auprès des Canadiens et Canadiennes pour les motiver à devenir des intendants du système.

Réponse aux Canadiens et aux Canadiennes

D'après la rétroaction offerte par les Canadiens et Canadiennes dans le cadre de la table ronde du ministre de 2009, voici la réponse de l'honorable Jim Prentice :

L'avenir de Parcs Canada repose sur sa pertinence et de sa capacité de rester lié aux besoins des Canadiens et Canadiennes, et de l'Agence doit

- *attirer l'attention des jeunes*
- *joindre les nouveaux Canadiens et Canadiennes et inspirer tous les Canadiens et Canadiennes à définir leurs propres expériences et identité canadiennes*

Parcs Canada peut obtenir de plus grands résultats grâce à ses partenaires et à ses bénévoles. Il ne peut y avoir d'excellence dans les politiques publiques sans interaction avec le public et sans l'apport de celui-ci.



Réserve de parc national du Canada Nahanni (T.N.-O.),
© Parcs Canada, *photo : P. Knaga*

Services internes

Services internes Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)					
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dépenses prévues	**81 546**	81 522	81 482	81 482	81 482
ETP	**487**	487	487	487	487

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

POINTS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION :

Relativement aux Services internes, Parcs Canada prévoit entreprendre les activités suivantes :

- Conformément aux orientations de gestion du Secrétariat du Conseil du Trésor, au cours des deux prochaines années, Parcs Canada ira de l'avant avec la mise en œuvre des directives de la nouvelle politique financière dans quatre disciplines : la gouvernance de la gestion financière; les procédures de contrôle interne; la gestion, l'information et la reddition de compte relatives aux ressources financières; et les systèmes financiers.
- Parcs Canada continue d'accroître sa capacité afin de progresser vers la rencontre des exigences de la politique d'évaluation qui stipule que, d'ici mars 2013, la totalité des dépenses de programmes doit être évaluée sur une période de cinq ans.
- Au cours des cinq prochaines années, l'Agence veillera à ce que ses opérations et ses programmes adhèrent à la vision de Parcs Canada.
- Pour s'assurer de répondre aux exigences de son mandat aux noms de tous les Canadiens et Canadiennes, Parcs Canada continuera d'agir comme employeur de choix en favorisant un milieu de travail qui est représentatif de la diversité canadienne, qui fait la promotion d'une culture de compétence, qui soutient les employés dans le développement de leur carrière par des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement et qui est géré de façon à respecter les obligations juridiques et contractuelles de l'employeur.
- L'Agence tiendra compte des recommandations de son Rapport de la vérification interne et de l'évaluation relatives à la gestion des biens et terminera la mise en œuvre d'une nouvelle gestion des biens immobiliers conforme aux nouvelles politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor relatives à la gestion des projets et à la planification des investissements.



Écluses d'Ottawa. Lieu historique national du Canada du Canal-Rideau (Ont.).
Parcs Canada, *photo : J. McOuarrie*

- Grâce au financement obtenu dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, Parcs Canada continuera d'investir de manière importante dans l'amélioration de l'infrastructure des lotissements urbains pour répondre aux besoins en fait de services et pour respecter les exigences en matière de sécurité.
- Parcs Canada maintiendra l'état des routes de façon à les garder ouvertes à la circulation de transit. L'Agence investira de façon importante dans l'infrastructure.
- Parcs Canada est responsable des tronçons de la Transcanadienne situés dans les parcs nationaux. À l'heure actuelle, l'Agence procède à l'élargissement du tronçon de la Transcanadienne (financé en partie par le Plan d'action économique du Canada) dans le parc national du Canada Banff jusqu'à la frontière de la Colombie-Britannique afin d'accroître la sécurité des passagers et d'améliorer la circulation routière.
- L'Agence investit 125,8 millions de dollars pour améliorer l'état des voies navigables qu'elle administre.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS ET CANADIENNES :

Cinq des parcs nationaux du Canada sont de véritables havres pour des lotissements urbains dynamiques, auxquels Parcs Canada fournit entre autres, une palette de services municipaux. L'Agence veille par ailleurs à la gestion et à l'entretien des routes et des voies navigables provinciales et interprovinciales qui connectent les collectivités et traversent les parcs et les lieux historiques nationaux. Les investissements permettront aux Canadiens et Canadiennes et aux visiteurs internationaux de jouir de ces trésors naturels et historiques.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 5 –

Infrastructure des lotissements urbains et routes de transit

Résultat attendu de l'activité de programme : L'état de l'infrastructure contemporaine des lotissements urbains et des voies navigables est maintenu ou amélioré, et les routes de transit sont ouvertes à la circulation.	
[illegible]	[illegible]
Le pourcentage des biens contemporains des lotissements urbains et des voies navigables dont l'état est maintenu	L'état de 75 % des biens contemporains des lotissements urbains et des voies navigables est maintenu d'ici mars 2013
Le pourcentage des biens contemporains des lotissements urbains et des voies navigables cotés faibles ou passables dont l'état est amélioré	L'état de 25 % des biens contemporains des lotissements urbains et des voies navigables cotés faibles ou passables est amélioré d'ici mars 2013
Le nombre de jours de fermeture des routes de transit en raison de leur état	Aucun jour de fermeture des routes de transit en raison de leur état

Activité de programme – Infrastructure des lotissements urbains et routes de transit
Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
Dépenses prévues	**161 344**	122 762	77 746	62 746	57 746
ETP	**333**	325	323	322	322

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE PROGRAMME :

Ce programme comporte la gestion, l'opération et la prestation de services municipaux à cinq lotissements urbains au sein des parcs nationaux du Canada. Ces lotissements urbains sont ceux de Field, dans le parc national du Canada Yoho, en Colombie-Britannique; de Lake Louise, dans le parc national du Canada Banff, en Alberta; de Wasagaming, dans le parc national du Canada du Mont-Riding, au Manitoba; de Waskesiu, dans le parc national du Canada de Prince Albert, en Saskatchewan; et de Waterton, dans le parc national du Canada des Lacs-Waterton, en Alberta. Deux autres lotissements urbains, soit ceux de Banff et Jasper, jouissent de l'autonomie gouvernementale depuis 1990 et 2002, respectivement. Parcs Canada conserve toutefois le pouvoir d'approbation des plans et de la réglementation communautaires de Banff, de même que des plans communautaires et de la planification et de l'aménagement du territoire de Jasper. Ce programme comporte également l'opération d'autoroutes et de voies d'eau provinciales et interprovinciales qui relient les collectivités et traversent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

POINTS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION :

Pour atteindre le résultat attendu, Parcs Canada prévoit mettre en œuvre les activités suivantes :

- Parcs Canada continuera à faire preuve de leadership en matière d'intendance environnementale, en minimisant les répercussions de ses opérations dans les lotissements urbains de même qu'en atteignant les objectifs établis quant aux limites prescrites par la loi relativement à la croissance des lotissements urbains et à la qualité de l'effluent des eaux usées.



Interprète en costume, Lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg (N.-É.)
Parcs Canada, *photo : C. Reardon*

- Parcs Canada continuera de veiller à la satisfaction des visiteurs en offrant à ses employés la formation *Services de qualité aux visiteurs*. La mise en œuvre des normes de services de qualité de Parcs Canada sera surveillée pour en assurer la cohérence et pour améliorer le service de manière continue.
- La fréquentation des lieux patrimoniaux du Canada connaîtra une hausse de 10 pour cent d'ici mars 2015, au fur et à mesure que les Canadiens, Canadiennes et les visiteurs internationaux seront davantage sensibilisés aux possibilités d'expériences offertes aux visiteurs par ces lieux, grâce à une image de marque claire, à des programmes promotionnels menés en collaboration avec des partenaires de l'industrie et à des communications ciblant des marchés précis.
- Parcs Canada répondra aux attentes, aux désirs et aux besoins des visiteurs en continuant à améliorer les expériences du visiteur existantes et en créant de nouvelles possibilités d'expérience. Ces possibilités seront revues, élaborées et mises en place conformément au mandat de Parcs Canada exigeant l'offre d'expériences significatives liées aux approches fondées sur le marché.
- En collaboration avec un large éventail de partenaires, Parcs Canada attirera un plus grand nombre de visiteurs, tant nouveaux qu'anciens, en améliorant et en diversifiant les offres d'hébergement et d'activités récréatives et en offrant une gamme élargie de produits d'interprétation.
- Le budget 2009, dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, a fourni 75 millions de dollars sur deux ans pour des améliorations aux installations de Parcs Canada destinées aux visiteurs, comme les terrains de camping et les centres d'information.
- Parcs Canada fera la promotion d'expériences culturelles autochtones authentiques auprès des visiteurs et favorisera les possibilités économiques et touristiques dans ses lieux patrimoniaux.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS ET CANADIENNES :

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation offrent aux Canadiens et Canadiennes des possibilités d'expérience divertissantes et éducatives. Parcs Canada encourage également les peuples autochtones à renouer leurs liens avec les terres d'importance historique grâce à des activités qui rehaussent leur présence culturelle. En retour, ces activités permettent d'accroître le sentiment d'attachement des Canadiens et Canadiennes aux lieux patrimoniaux protégés et d'en renforcer la pertinence.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 4 –

Expérience du visiteur

Résultat attendu de l'activité de programme : Les lieux et endroits faisant l'objet d'un sondage donnent [illegible]	
Indicateurs de rendement :	Cibles :
Le pourcentage de visiteurs qui considèrent le lieu significatif pour eux	En moyenne, 85 % des visiteurs aux endroits faisant l'objet d'un sondage considèrent la place significative pour eux, d'ici 2014
Le pourcentage de visiteurs qui sont satisfaits et le pourcentage qui sont très satisfaits de leur visite	En moyenne, 90 % des visiteurs aux endroits faisant l'objet d'un sondage sont satisfaits et en moyenne, 50 % sont très satisfaits de leur visite

Activité de programme – Expérience du visiteur
Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dépenses prévues	**267 901**	236 207	236 055	235 983	235 983
ETP	**1 962**	1 951	1 951	1 951	1 951

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE PROGRAMME :

Ce programme appuie les occasions offertes aux quelque 22 millions de Canadiens, Canadiennes et étrangers qui visitent les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada chaque année. L'expérience du visiteur est la somme totale des interactions personnelles d'un visiteur avec le lieu patrimonial protégé, qui l'aide à comprendre l'endroit et à s'en rapprocher. L'expérience du visiteur commence par la sensibilisation au lieu, suivie par la planification, le voyage et l'accueil et l'orientation à l'arrivée. Une fois sur place, le visiteur peut participer à des activités récréatives et à des activités d'interprétation, utiliser les types d'hébergement, les sentiers, les installations, les services et d'autres éléments connexes, notamment ceux liés à la prévention et à l'application de la loi relativement à l'expérience du visiteur. Ceci est ensuite suivi du départ et de la relation permanente après la visite. Les investissements réalisés dans les différentes étapes du cycle de l'expérience du visiteur favorisent les occasions d'apprentissage et d'appréciation, créant ainsi un sentiment d'attachement personnel à l'égard du lieu et favorisant le maintien de la pertinence des lieux patrimoniaux protégés du Canada aux yeux des Canadiens et Canadiennes.

POINTS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION :

Pour atteindre le résultat attendu, Parcs Canada prévoit mettre en œuvre les activités suivantes :

- Parcs Canada concentrera ses efforts pour attirer les Canadiens et Canadiennes des grandes villes et pour que ceux-ci profitent davantage des possibilités d'expérience du visiteur offertes dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.



- Parcs Canada profitera de la commémoration du 125e anniversaire du parc national du Canada Banff et du centenaire de Parcs Canada à titre de premier service mondial de parcs nationaux pour lancer une série d'activités visant à rehausser la pertinence des parcs auprès des Canadiens et Canadiennes. Par le fait même, les intervenants et les partenaires pourront renforcer leurs relations avec Parcs Canada.

- Afin de joindre les Canadiens et Canadiennes à l'aide des médias, Parcs Canada tirera profit de son approche stratégique de communications axée sur les relations proactives avec les médias en ciblant les publics et les éditeurs spécialisés dans les domaines des voyages, des sciences, de l'histoire et de la culture. Les Canadiens et Canadiennes profiteront d'un accès accru aux renseignements pertinents pour eux grâce au renouvellement du site Web de Parcs Canada et aux investissements stratégiques dans les nouveaux médias.

- Les Canadiens et Canadiennes auront des occasions accrues de collaborer avec Parcs Canada en participant à des activités qu'ils considèrent significatives, comme le bénévolat, les consultations avec des intervenants et les possibilités à travailler en partenariats.

- L'Agence élaborera un cadre pour susciter la participation des peuples autochtones dans la planification et la gestion des lieux patrimoniaux qu'elle administre. À cet égard, Parcs Canada établira, d'ici 2013, des relations consultatives avec les peuples autochtones à divers endroits à travers l'organisation, et ce, en s'appuyant sur les contextes juridiques et culturels des différents groupes autochtones.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS ET CANADIENNES :

Afin de favoriser chez les Canadiens et Canadiennes un sentiment d'attachement aux éléments du patrimoine naturel et culturel du Canada, il est important de leur donner la possibilité de comprendre, d'apprécier et d'appuyer les lieux patrimoniaux de Parcs Canada. En retour, les Canadiens et Canadiennes exprimeront de volontiers leur fierté pour ces endroits, s'ils savent qu'ils ont la possibilité d'influencer les décisions et les mesures prises en leur nom.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 3 –

Appréciation et compréhension du public

Résultat attendu de l'activité de programme : Les Canadiens et Canadiennes apprécient la valeur significative des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada et appuient leur protection et leur mise en valeur.	
Indicateurs de rendement	Cible
Le pourcentage de Canadiens et Canadiennes qui apprécient la valeur significative des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada	60 % de Canadiens et Canadiennes apprécient la valeur significative des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada, d'ici mars 2014
Le pourcentage de Canadiens et Canadiennes qui comprennent l'importance de protéger et de mettre en valeur les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada	80 % de Canadiens et Canadiennes appuient la protection et la mise en valeur des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada, d'ici mars 2014

Activité de programme – Appréciation et compréhension du public
Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
Dépenses prévues	**29 371**	28 499	26 456	26 299	25 788
ETP	**293**	293	292	292	290

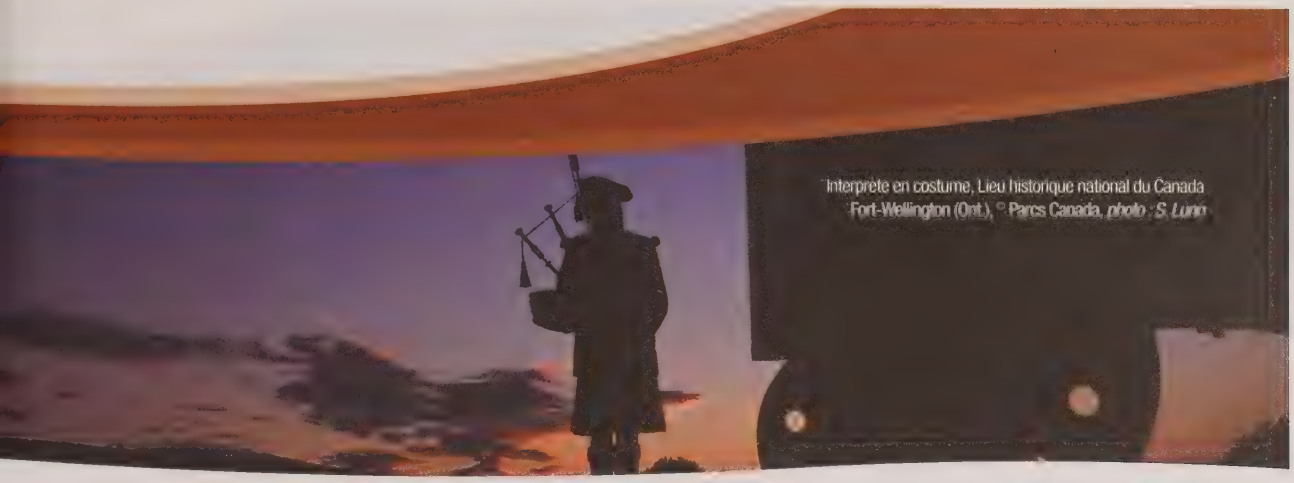
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE PROGRAMME :

Cette activité de programme vise à accroître la compréhension, l'appréciation, l'appui et l'engagement des Canadiens et Canadiennes à l'égard du patrimoine naturel et historique des lieux administrés par Parcs Canada. Pour ce faire, Parcs Canada rejoint les Canadiens et Canadiennes au foyer, dans leurs loisirs, à l'école et dans leurs communautés grâce à des initiatives pertinentes et efficaces de communication et d'éducation du public en diffusion externe, et encourage l'engagement des intervenants et des partenaires dans le développement et la mise en oeuvre de l'orientation future de l'Agence.

POINTS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION :

Pour atteindre le résultat attendu, Parcs Canada prévoit mettre en œuvre les activités suivantes :

- Par le biais d'investissements et de stratégies conçues pour établir des liens avec des publics et des réseaux ciblés dans les régions urbaines de Toronto, de Montréal et de Vancouver, les Canadiens et Canadiennes de ces grandes villes comprendront et apprécieront davantage les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada.



Interprète en costume, Lieu historique national du Canada Fort-Wellington (Ont.), © Parcs Canada, *photo : S. Lunn*

- Parcs Canada complétera 77 projets d'évaluations et 65 projets de l'assainissement ou de gestion de risque des sites fédéraux d'ici 2010-2011 grâce au financement de 28,2 millions de dollars provenant du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

- Parcs Canada continuera à assumer son rôle de leader dans le développement de stratégies nationales de rétablissement des espèces en péril qui vivent principalement à l'intérieur des limites des terres et des eaux qu'elle administre, conformément aux exigences législatives.

- Parcs Canada élaborera un cadre national de zonage pour les aires marines nationales de conservation.

- L'Agence travaillera en vue de maintenir ou d'améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux qu'elle administre, en prêtant une attention particulière à l'amélioration de l'état des ressources culturelles bâties. Elle élaborera et mettra en œuvre des stratégies pour améliorer les éléments de l'intégrité commémorative ayant reçu une cote faible. Ses stratégies seront financées par le budget de 2009, grâce au Plan d'action économique du Canada. Parmi les projets prévus en 2010-2011 figurent :

  - » la recapitalisation et la réfection de la toiture des édifices du lieu historique national du Canada de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais au Québec;

  - » la rénovation du logement des officiers et d'autres édifices et la stabilisation des palissades au lieu historique national du Fort-George en Ontario, en plus de l'amélioration de l'expérience du visiteur en vue de la commémoration du 200e anniversaire de la guerre de 1812;

  - » la suite des réparations d'éléments pourris ainsi que de la proue et de la fondation au lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre au Yukon.

- Parcs Canada administrera de façon efficace le Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada afin de contribuer à la protection des lieux historiques nationaux qui n'appartiennent pas à l'Agence. Au cours des cinq prochaines années, le programme offrira un financement de 20 millions de dollars aux organisations à but non lucratif pour qu'elles puissent réaliser des projets de conservation et de présentation dans leur lieu historique national. Ce financement comprend 8 millions de dollars du budget de 2009 prévu par le Plan d'action économique du Canada.

- L'Agence contribuera à la conservation des endroits historiques qu'elle n'administre pas en collaborant avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour offrir aux Canadiens et Canadiennes des outils de conservation tels que le *Répertoire canadien des lieux patrimoniaux* et la deuxième édition des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* qui sera publiée à l'automne 2010.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS ET CANADIENNES :

La conservation des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation permet de veiller à ce que les ressources naturelles et culturelles importantes soient protégées pour que les Canadiens et Canadiennes puissent en bénéficier sur les plans environnemental, social et économique. Les lieux historiques nationaux et les autres endroits historiques sont une fenêtre directe sur le passé des Canadiens et Canadiennes et témoignent concrètement de l'ampleur et de la diversité de l'histoire canadienne. Aujourd'hui, ils jouent également un rôle important comme lieux de rencontre, d'affaires, de divertissement, de tourisme et d'unité sociale dans leurs collectivités. Ensemble, les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation administrés par Parcs Canada offrent la possibilité aux Canadiens et Canadiennes d'apprécier et de développer un sentiment d'attachement personnel aux endroits et aux histoires d'importance nationale et de participer de manière directe à la gestion des trésors nationaux du Canada.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 2 –

Conservation des ressources patrimoniales

Résultat attendu de l'activité de programme : Des mesures de gestion permettent d'assurer à long terme l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, et l'état des ressources culturelles dans les lieux historiques nationaux est amélioré.	
Indicateurs de rendement	Cible :
Le pourcentage des parcs nationaux avec au moins un indicateur d'intégrité écologique amélioré	20 parcs nationaux ont au moins un indicateur d'intégrité écologique amélioré entre mars 2008 et mars 2014
Le pourcentage des éléments de l'intégrité commémorative relatifs à l'état des ressources culturelles et des pratiques de gestion ayant reçu une cote faible qui s'est amélioré	70 % des éléments de l'intégrité commémorative relatifs à l'état des ressources culturelles et aux pratiques de gestion ayant reçu une cote faible seront améliorés dans un délai de 5 ans

Activité de programme – Conservation des ressources patrimoniales
Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Dépenses prévues	**240 482**	199 274	195 367	195 332	195 332
ETP	**1 283**	1 272	1 272	1 272	1 272

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE PROGRAMME :

Ce programme comporte le maintien ou l'amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux par la protection des ressources et des processus naturels; le maintien de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada et l'appui au maintien de l'intégrité commémorative de ceux gérés ou appartenant à des tiers; la protection et la gestion des ressources culturelles sous l'administration de Parcs Canada; et l'utilisation durable des aires marines nationales de conservation, y compris la protection des écosystèmes marins uniques. Ce programme comporte également d'assumer les responsabilités juridiques assignées à Parcs Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. La protection de plusieurs ressources patrimoniales naturelles et culturelles spéciales du Canada permet de veiller à ce que les générations d'aujourd'hui et de demain jouissent d'un système d'endroits patrimoniaux protégés.

POINTS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION :

Pour atteindre le résultat attendu, Parcs Canada prévoit mettre en œuvre les activités suivantes :

- Grâce aux initiatives de gestion active et de restauration, l'Agence continuera à relever les défis relatifs à la conservation et à démontrer des améliorations quant aux indicateurs d'intégrité écologique dans 20 parcs nationaux du Canada. Les stratégies et les interventions de l'Agence mettront l'accent sur les dossiers de gestion prioritaires définis dans les plans directeurs des parcs. Tout changement à l'état et la tendance de l'intégrité écologique fera l'objet d'un compte rendu dans les rapports sur l'état des parcs.
- Parcs Canada terminera l'élaboration et la mise en place d'un système national uniforme de surveillance et de rapport sur l'intégrité écologique dans tous les parcs nationaux.



Construction d'un igloo, Lac Alda, Parc national du Canada Ukkusiksalik (Nt), © Parcs Canada, *photo : L. Narraway*

POINTS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION :

Pour atteindre le résultat attendu, Parcs Canada prévoit mettre en œuvre les activités suivantes :

- Établir un nouveau parc national et terminer les études de faisabilité pour cinq autres parcs nationaux potentiels et pour l'agrandissement proposé d'un parc national (identifiés à la figure 1).
- Établir une nouvelle aire marine nationale de conservation et terminer les études de faisabilité pour deux autres aires marines nationales de conservation potentielles (identifiées à la figure 3).
- Inscrire trois parcs nationaux existants (Ukkusiksalik, Îles-Gulf, Wapusk) sous la protection de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.
- Continuer à appuyer la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et le ministre dans la désignation et la commémoration de lieux, de personnes et d'événements d'importance historique nationale qui représentent l'étendue et la diversité de l'histoire de notre pays. Au cours des cinq prochaines années, 36 commémorations de lieux, de personnes et d'événements d'importance historique nationale auront lieu en moyenne chaque année.
- Mettre en œuvre la *Loi sur la protection des phares patrimoniaux* qui doit entrer en vigueur en mai 2010;
- En collaboration avec d'autres ministères et agences fédéraux, Parcs Canada continuera à évaluer les édifices fédéraux et à formuler des recommandations au ministre en vue de la désignation des édifices qui présentent une valeur patrimoniale en tant qu'édifices fédéraux du patrimoine.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS ET CANADIENNES :

La création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation et l'agrandissement des parcs nationaux existants permet de protéger des parties des paysages terrestres et marins propres aux Canada et leurs écosystèmes respectifs. La désignation nouvelle de lieux, de personnes et d'événements d'importance historique nationale contribue au développement de notre système de commémorations nationales à l'image de l'étendue et de la diversité de l'histoire canadienne. Les nouveaux lieux patrimoniaux contribuent au développement économique régional et au bien-être des collectivités, en plus d'offrir de nouvelles possibilités d'expérience aux visiteurs, d'éducation et de participation significative à long terme dans la planification et la gestion de ces endroits. Ces lieux représentent notre manière de léguer aux générations de demain le patrimoine qui nous a été donné par les générations d'hier. L'établissement de ces endroits particuliers est essentiel à leur protection continue.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 1 –

Création de lieux patrimoniaux

Résultat attendu de l'activité de programme : Les régions sont représentées dans le réseau des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation, le nombre des lieux historiques nationaux représente l'histoire et la diversité de l'histoire du Canada.

Indicateurs de rendement	Cibles
Nombre de régions naturelles terrestres représentées dans le système des parcs nationaux	Augmenter le nombre de régions naturelles terrestres représentées le faisant passer de 28 en mars 2007 à 29 sur 39 d'ici mars 2013
Nombre de régions non représentées dans lesquelles des progrès ont été accomplis dans les étapes menant à l'établissement de parcs nationaux[1]	Faire des progrès concrets vers l'établissement de parcs nationaux dans 3 régions non représentées d'ici mars 2011[1]
Le pourcentage des désignations recommandées pour les thèmes sous-représentés de l'histoire du Canada	33 % des commémorations annuelles le sont pour les thèmes sous-représentés de l'histoire du Canada
Nombre de régions marines représentées dans le système des aires marines nationales de conservation	Augmenter le nombre de régions marines représentées, le faisant passer de 3 en octobre 2007 à 5 sur 29 d'ici mars 2013
Nombre de régions non représentées dans lesquelles des progrès ont été accomplis dans les étapes menant à l'établissement d'aires marines nationales de conservation[2]	Faire des progrès concrets vers l'établissement d'aires marines nationales de conservation dans 2 régions non représentées d'ici mars 2011[2]

[1] Il s'agit de l'indicateur de rendement et de la cible de la sous-activité Création et expansion des parcs nationaux de l'Architecture des activités de programmes de Parcs Canada (voir la figure 4)

[2] Il s'agit de l'indicateur de rendement et de la cible de la sous-activité Création d'aires marines nationales de conservation de l'Architecture des activités de programmes de Parcs Canada (voir la figure 4)

Activité de programme – Création de lieux patrimoniaux
Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

	2010-11	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dépenses prévues	**24 311**	22 750	21 621	21 621	21 621
ETP	**92**	92	89	89	89

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE PROGRAMME :

Ce programme comporte la planification des systèmes, la tenue d'études de faisabilité, de recherches, de consultations auprès des intervenants et du public, la négociation avec d'autres gouvernements et organisations autochtones et l'obtention de l'approbation ministérielle, dans le but d'établir des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation, des lieux historiques nationaux désignés du Canada et d'autres aires patrimoniales. Les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada ainsi que les personnes, les endroits et les événements ayant une importance historique nationale pour le Canada sont des symboles à l'échelle mondiale et constituent l'essence même de la nation. La préservation du patrimoine naturel et culturel du Canada et le fait de le mettre à la disposition des Canadiens et Canadiennes pour qu'ils le découvrent et en jouissent sont de première importance. L'établissement d'aires patrimoniales est essentiel pour accroître la fierté, encourager l'intendance et exprimer notre identité de Canadiens et Canadiennes, et pour susciter la participation du Canada en vue d'atteindre l'objectif sur le plan international de protection et de commémoration.



Parc national du Canada Terra-Nova (T.-N.-L.).
© Parcs Canada. *photo : D. Wilson*

Section II – Analyse des activités de programmes

Pour atteindre son résultat stratégique et réaliser son mandat, Parcs Canada desservira les Canadiens et Canadiennes de façon à répondre à leurs nouveaux besoins et leurs nouvelles attentes. Pour assurer la réussite continuelle de ses activités, l'Agence a entrepris un programme de renouvellement qui cerne, reconnaît et met en commun ses nombreuses forces, et élabore et met en œuvre de nouvelles initiatives tournées vers l'avenir.

Pour compléter sa Charte, ainsi que pour guider et inspirer son personnel et ses intervenants, Parcs Canada a élaboré l'énoncé de vision suivant :

Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

Parcs Canada poursuivra cette vision et atteindra son résultat stratégique en veillant à ce que les activités de l'Agence soient pertinentes aux yeux des Canadiens et Canadiennes, renforçant de ce fait leur compréhension et leur appréciation des lieux patrimoniaux du Canada. Cette approche permettra de créer dans le cœur et l'esprit des Canadiens et Canadiennes un profond sentiment d'attachement à ces lieux patrimoniaux.

La section suivante fait état des activités de programmes de Parcs Canada et présente le résultat attendu, les indicateurs de rendement et les cibles pour chacun d'entre eux. Cette section expose également les moyens que Parcs Canada prendra pour atteindre ces résultats, ainsi que les ressources financières et non financières qui seront allouées à chaque activité de programme.

PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DU CANADA

Des renseignements concernant les initiatives de Parcs Canada financées dans le cadre du Plan d'action économique du Canada sont fournis dans la présente section sous les activités de programmes suivantes :

- Conservation des ressources patrimoniales (p.23)
- Expérience du visiteur (p. 27)
- Infrastructure des lotissements urbains et routes de transit (p.29)
- Services internes (p.30)

Risque principal 2 : Forces environnementales

Depuis l'adoption de *Loi sur les espèces en péril* (LEP) en juin 2003, le nombre d'espèces énumérées dans l'annexe 1 de cette loi est passé de 233 à 447 espèces. Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature, les espèces exotiques envahissantes sont la deuxième menace en importance pour la biodiversité, après la perte de l'habitat. Les espèces exotiques envahissantes sont maintenant reconnues comme agent stressant dans la plupart des parcs nationaux. Ces menaces sont exacerbées par d'autres facteurs sur lesquels Parcs Canada n'exerce aucun contrôle, notamment les effets émergents des changements climatiques et la dégradation de l'habitat à l'extérieur des parcs nationaux. Parcs Canada a par conséquent reconnu que, parmi ses principaux risques organisationnels, elle pourrait avoir de la difficulté à s'adapter assez efficacement ou rapidement aux influences environnementales telles que les changements climatiques, la perte de biodiversité et la présence d'espèces exotiques ou envahissantes, ce qui pourrait nuire à la capacité de l'Agence de conserver ou d'améliorer l'intégrité écologique générale des parcs nationaux.

Afin d'atténuer le risque lié aux forces environnementales, Parcs Canada préparera des propositions bien définies pour le financement intégré afin d'améliorer les indicateurs clés d'intégrité écologique pour tous les parcs situés dans le Sud, en plus d'élaborer des procédures simplifiées concernant les stratégies de rétablissement prévus par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP).

Risque principal 3 : Gestion de l'information

Il est essentiel pour Parcs Canada de pouvoir repérer, recueillir et gérer les données et les renseignements pertinents, ainsi que de faire rapport à ce sujet, afin de gérer efficacement tous ses secteurs de programme et de remplir ses obligations sur le plan juridique. Parcs Canada a par conséquent reconnu la gestion de l'information comme un de ses principaux risques organisationnels.

Afin d'atténuer le risque lié à la gestion de l'information, Parcs Canada améliorera sa gouvernance, surtout grâce à la mise sur pied d'un comité d'entreprise sur l'information (CEI), à de nouvelles politiques, à un cadre de gouvernance et de responsabilité en matière de gestion de l'information et à l'harmonisation des investissements relatifs à la gestion de l'information aux systèmes et à la technologie aux besoins opérationnels. Parcs Canada accroîtra également sa capacité en gestion de l'information en offrant une formation visant à sensibiliser son personnel à la gestion de l'information et à l'accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP). De plus, Parcs Canada collaborera avec Bibliothèque et Archives Canada pour définir et mettre en œuvre les autorisations se rapportant à la conservation et à l'élimination des documents et pour élaborer des outils et des applications pour soutenir la gestion de l'information.

Risque principal 4 : Exécution et gestion de projets d'infrastructure

Parcs Canada a reçu 280 millions de dollars dans le budget de 2009 pour des projets d'infrastructure accélérés (PIA) dans le cadre du Plan d'action économique du Canada. Bien que l'attribution de ces fonds offre de nombreuses possibilités à Parcs Canada, les délais serrés d'exécution de ces projets d'envergure entraînent des défis. Parcs Canada a par conséquent reconnu que le fait d'être incapable d'exécuter et/ou de gérer efficacement les projets d'infrastructure pourrait miner la crédibilité de l'Agence au sein du gouvernement et auprès de la population canadienne.

Afin d'atténuer les risques liés à l'exécution et à la gestion des projets d'infrastructure, Parcs Canada a mis en place un cadre solide de gouvernance qui spécifie la formation, les contrôles internes, la capacité, les outils et les systèmes. L'Agence a également élaboré un cadre de gestion du risque relatif à l'exécution et à la gestion de projets d'infrastructure. Ce cadre a été présenté aux hauts gestionnaires et aux gestionnaires de projet et sera utilisé pour évaluer et atténuer les risques à tous les aspects de l'exécution des projets. Parcs Canada continuera d'employer son cadre de surveillance qui prévoit des rapports mensuels sur l'avancement des projets ainsi qu'un système de suivi des projets pour surveiller les principaux jalons et les principaux risques des projets. Des rapports de vérification interne permettront de procéder à l'assurance de la qualité et de vérifier que les processus, les résultats et la gouvernance sont respectés. L'Agence encouragera l'amélioration continue par le biais de communications et de suivi des résultats des vérifications au moyen des lettres de la direction. Le site Web du Plan d'action économique du Canada et les autres initiatives de communication, tels que la signalisation sur les lieux, continueront d'informer le grand public sur les projets de Parcs Canada et sur l'utilisation des dollars des contribuables dans l'amélioration des installations pour les visiteurs et des ressources culturelles.

Priorités de gestion	Type*	Description et contribution au résultat stratégique
Renouveler les ressources humaines de Parcs Canada	Déjà établie	Parcs Canada poursuivra ses efforts pour recruter et maintenir en poste des employés qualifiés de façon à bâtir une main d'œuvre qui reflète davantage la diversité de la population canadienne.
La gestion des biens	Déjà établie	Parcs Canada respectera ses engagements dans le cadre du Plan d'action économique du Canada et se penchera sur les recommandations de son Rapport de la vérification interne et de l'évaluation relatives à la gestion des biens, y compris sur la mise en œuvre d'une nouvelle gestion des biens immobiliers conforme aux nouvelles politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor relatives à la gestion des projets et à la planification des investissements.

* Les différents types de priorités sont définies comme suit : priorité **déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le présent plan; priorité **permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le présent plan; priorité **nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé dans le plan.

Risques de l'Agence et mesures d'atténuation

L'Agence Parcs Canada fait face à des défis et à des risques en lien avec la réalisation des ses objectifs organisationnels. Les défis sont des enjeux auxquels l'Agence est actuellement confrontée et qu'elle adresse. Les risques sont des situations potentielles auxquelles l'Agence pourrait être confrontée à l'avenir. En mettant en œuvre la gestion intégrée du risque, Parcs Canada continue d'identifier et d'atténuer les principaux risques organisationnels identifiés.

Parcs Canada a mis à jour le profil de risque de l'Agence (PRA) pour 2010-2011. Ce deuxième PRA définit l'approche de l'Agence en matière de gestion intégrée du risque et comprend une présentation des risques organisationnels actuels de l'Agence et des moteurs, des conséquences et des mesures d'atténuation. Le PRA fait état des quatre principaux risques organisationnels auxquels Parcs Canada doit faire face à l'heure actuelle et les mesures d'atténuation supplémentaires adoptées en conséquence. L'information qui suit résume le PRA de Parcs Canada relativement aux principaux risques organisationnels et des mesures d'atténuation prises à leur égard.

Risque principal 1 : Position concurrentielle

La fréquentation des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux du Canada varie d'année en année. Au cours des cinq dernières années, à la fois les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux ont enregistré des tendances semblables de diminution de la fréquentation. Parcs Canada a par conséquent reconnu que, parmi ses principaux risques organisationnels, son offre de services était peut-être moins concurrentielle que d'autres parcs et attractions culturelles, ou d'autres activités récréatives. Parcs Canada reconnaît sa position face à la concurrence.

Parmi ses mesures d'atténuation du risque lié à la position concurrentielle, lors de ses opérations sur le terrain, Parcs Canada utilise de nouveaux outils afin d'améliorer l'expérience du visiteur. Ces outils comprennent un cadre d'évaluation des activités récréatives, des lignes directrices pour l'interprétation, des normes de service, des outils de planification de voyage, des projets pilotes d'hébergement et de nouveaux médias. Parcs Canada prévoit également atténuer ce risque organisationnel principal grâce à une planification proactive des activités et de la promotion, notamment par la commémoration des anniversaires tels que celui de la création du premier parc national du pays et celui de Parcs Canada en tant que gardien fédéral de ces lieux. En outre, l'initiative de renouvellement des lieux historiques nationaux, dont le but est de rehausser la pertinence des lieux historiques nationaux administrés par l'Agence, sera bientôt mise en œuvre.

Priorités de l'Agence Parcs Canada

Priorités opérationnelles	Type*	Description et contribution au résultat stratégique
Créer des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation	Permanente	D'ici la fin de l'exercice financier 2013, Parcs Canada établira un nouveau parc national et une nouvelle aire marine nationale de conservation, en plus de terminer des études de faisabilité pour cinq autres parcs nationaux et deux autres aires marines nationales de conservation. Grâce à l'établissement et à l'agrandissement des parcs nationaux et des aires marines de conservation, de nouveaux endroits sont protégés et conservés, les Canadiens et Canadiennes profitent de possibilités supplémentaires de créer des liens avec ces endroits et Parcs Canada augmente sa capacité d'offrir des expériences significatives et de faire croître l'appréciation et la compréhension du public.
Favoriser des resultats concrets sur le terrain relativement à l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada	Déjà établie	Parcs Canada continuera à mener des projets de gestion active dans les parcs nationaux qui ont pour but d'améliorer les indicateurs clés de l'intégrité écologique dans 20 parcs nationaux, d'ici mars 2014. En faisant face aux défis que présente la conservation prioritaire dans les parcs nationaux du Canada, il est possible de veiller à ce que ces endroits protégés puissent être appréciés tout en les conservant intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
Investir stratégiquement dans les biens historiques	Déjà établie	Parcs Canada investira de façon ciblée dans les lieux historiques nationaux qu'elle administre afin d'améliorer les éléments de l'intégrité commémorative des lieux qui sont coté faible. L'amélioration de l'intégrité commémorative de ces lieux contribuera au résultat stratégique de l'Agence en veillant à ce que les endroits qu'elle administre soient conservés pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
Améliorer l'expérience du visiteur	Déjà établie	Les initiatives ciblées de Parcs Canada attireront une augmentation de 10 pour 100 de visiteurs dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation, d'ici mars 2015. Cette cible sera atteinte en améliorant la qualité des possibilités d'expérience offertes aux visiteurs et en rehaussant l'intérêt suscité par les lieux en tant que destinations de voyage.
Accroître l'attachement personnel des Canadiens avec les lieux de Parcs Canada	Déjà établie	L'Agence entreprendra des activités à Montréal, à Toronto et à Vancouver pour faire croître le sentiment d'attachement des Canadiens et Canadiennes de ces régions aux lieux de Parcs Canada. L'Agence mettra l'accent sur la commémoration du 125e anniversaire du premier parc national et sur le fait que, depuis 100 ans, elle est la première en son genre à promouvoir le sentiment d'attachement accru des Canadiens et Canadiennes à ces trésors nationaux et la fierté qu'ils suscitent chez ceux-ci.
Le renouvellement des lieux historiques nationaux	Déjà établie	Parcs Canada continuera d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie de renouvellement des lieux historiques nationaux pour rehausser la pertinence des lieux qu'elle administre. Parmi ses activités de renouvellement, Parcs Canada veillera à sensibiliser davantage le public, à faire participer les collectivités et à renouveler ses programmes offerts sur le terrain. Ces activités contribueront au résultat stratégique de l'Agence en cherchant à renforcer le sentiment d'attachement personnel des Canadiens et Canadiennes aux lieux historiques nationaux.
Plan d'action économique du Canada	Nouvelle	Parcs Canada s'est engagé à répondre aux attentes établies dans le Plan d'action économique du Canada (PAÉC) en temps opportun et avec probité financière.

La figure 6 présente la répartition du financement de Parcs Canada par activité de programme. Les activités 2 et 4 récoltent la plus grande part puisqu'elles sont axées sur les opérations des lieux patrimoniaux administrés par l'Agence. Il convient de noter que conformément à la directive du Secrétariat du Conseil du Trésor, les fonds affectés aux services internes sont maintenant présentés de façon distincte plutôt que d'être inclus dans les activités de programmes. Parcs Canada prévoit dépenser 81,5 millions de dollars pour les services internes, ce qui correspond à 10 pour 100 de son financement total.

FIGURE 6 : RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME POUR 2010-2011

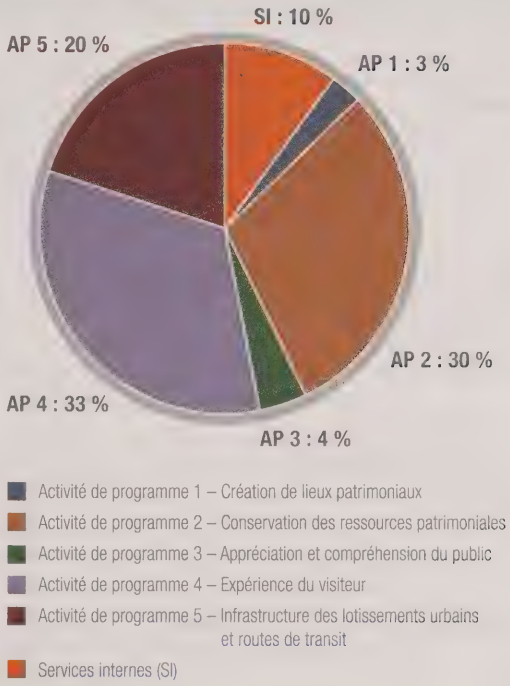


FIGURE 7 : CRÉDITS VOTÉS ET LÉGISLATIFS (en millions de dollars)

Crédit voté ou législatif (S)	Libellé tronqué pour le crédit voté ou législatif	Budget principal des dépenses 2009-2010	Budget principal des dépenses 2010-2011
25	Dépenses du programme	465,2	647,2
30	Paiement au compte des nouveaux parcs et lieux historiques	0,5	0,5
(S)	Dépenses qui équivalent aux revenus résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*	111,0	111,0
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	42,6	46,2
	Total	**619,3**	**805,0**

Portrait du financement de l'Agence Parcs Canada

Pour l'exercice financier 2010-2011, le budget de Parcs Canada s'établit à 805 millions de dollars pour permettre à l'Agence d'atteindre les résultats attendus dans le cadre de ses activités de programmes et d'ainsi contribuer à la réalisation de son résultat stratégique.

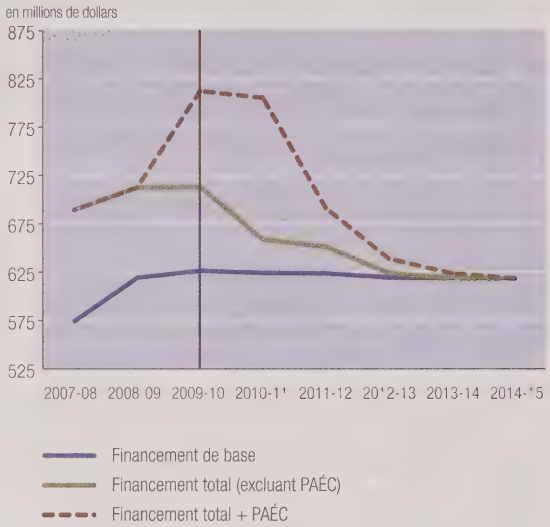
La figure 5 illustre le niveau de financement de Parcs Canada de 2007-2008 à 2014-2015. Trois tendances y sont représentées : le financement de base de l'Agence, le financement total excluant le Plan d'action économique du Canada (PAÉC) et le financement total incluant le PAÉC.

Pour la période de 2007-2008 à 2009-2010, le financement total comprend l'ensemble des crédits parlementaires et des recettes : le budget principal, le budget supplémentaire des dépenses, les crédits centraux du Conseil du Trésor ainsi que les recettes provenant des frais d'utilisation et des droits et des privilèges. Il inclut également les rajustements de report. Pour la période de 2010-2011 à 2014-2015, le financement total correspond aux dépenses et recettes prévues. Les fonds supplémentaires et les rajustements de report de l'exercice ne sont pas tous connus à ce jour et n'y figurent donc pas.

Comme le montre la figure 5, le financement de base de Parcs Canada s'est stabilisé depuis 2008-2009.

Le financement total excluant le PAÉC diminuera au cours des rois prochaines années surtout en raison de l'achèvement de l'élargissement de la Transcanadienne sur un tronçon de 14 kilomètres entre l'échangeur routier de Castle Junction et la ville de Lake Louise.

FIGURE 5 : VARIATIONS DES NIVEAUX DE FINANCEMENT DE PARCS CANADA DE 2007-2008 À 2014-2015



L'augmentation importante du financement pour les années 2009-2010 et 2010-2011, représentée par la ligne pointillée, illustre les sommes reçues dans le cadre du PAÉC. Ce soutien comprend 150 millions de dollars pour l'amélioration et la modernisation des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et des installations pour les visiteurs, 130 millions de dollars pour terminer l'élargissement de la Transcanadienne dans le Parc national du Canada Banff jusqu'à la frontière de la Colombie-Britannique et environ 25 millions de dollars pour l'évaluation et l'assainissement des lieux fédéraux contaminés.

Résumé de la planification

Résultat stratégique :
Grâce à des expériences significatives, les Canadiens et Canadiennes ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Indicateur de rendement	Cible
Le pourcentage des parcs nationaux avec l'état général de l'intégrité écologique maintenu ou amélioré	Maintenir ou améliorer l'état général de l'intégrité écologique dans tous les parcs nationaux entre mars 2008 et mars 2013
La moyenne générale de l'intégrité commémorative	Améliorer la moyenne générale de l'intégrité commémorative, passant de 6,0 sur 10 en mars 2008, à 6,6 sur 10 en mars 2013
Le pourcentage des Canadiens et Canadiennes disant éprouver un attachement personnel aux lieux administrés par Parcs Canada	65 % des Canadiens et Canadiennes disent éprouver un attachement personnel aux lieux administrés par Parcs Canada d'ici mars 2014

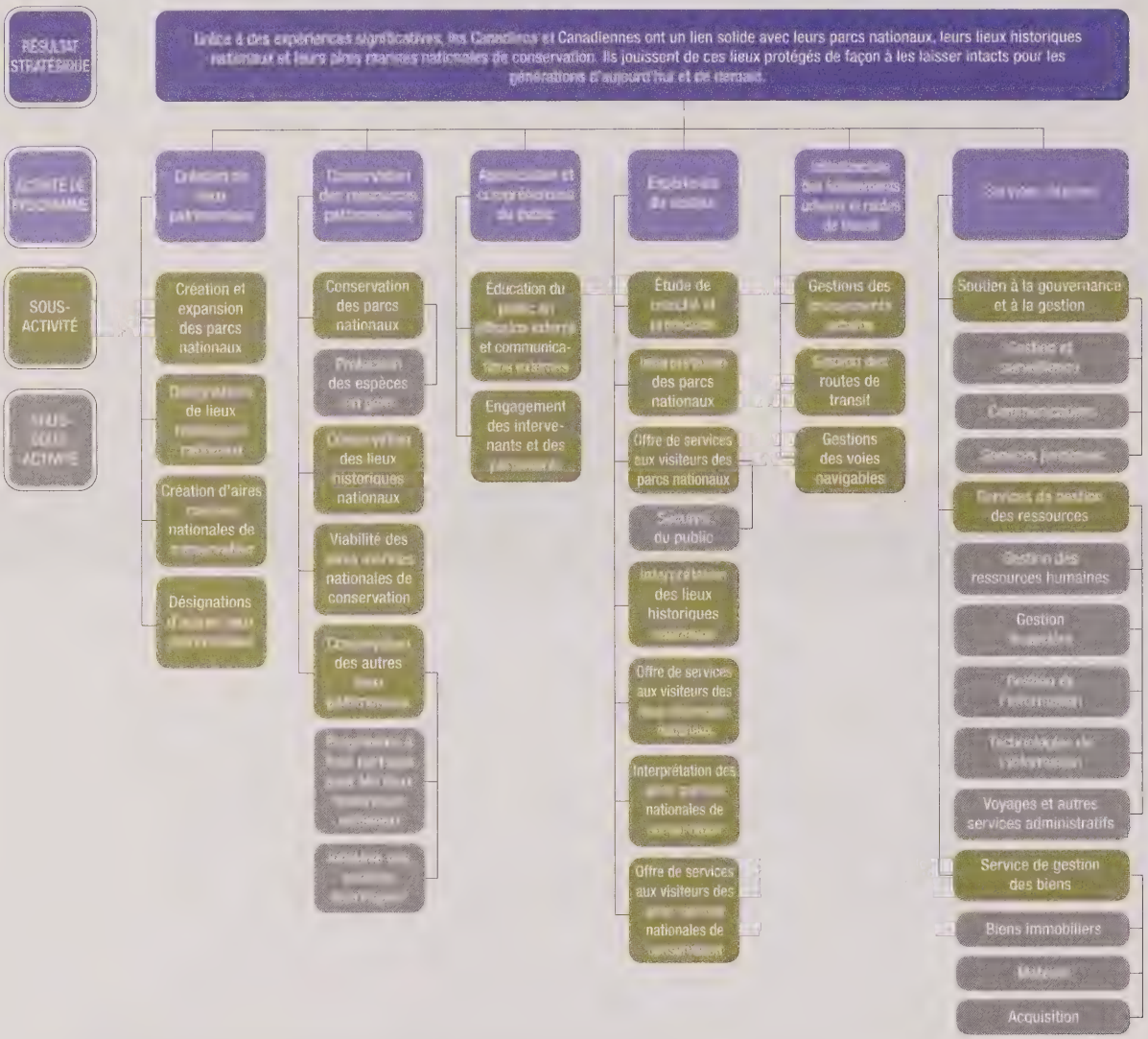
Remarque : Le développement des aires marines nationales de conservation en est à ses débuts, et leur cadre de mesure du rendement doit être élaboré.

Le niveau de rendement de Parcs Canada en regard des priorités et des résultats attendus, qui sont décrits dans ce plan d'entreprise, sera évalué au moyen du système d'évaluation du rendement établi par le Conseil du Trésor et comportant les cotes suivantes : dépasse (plus de 100 pour 100), satisfait à tous (100 pour 100), satisfait à presque tous (80 pour 100 à 99 pour 100), satisfait dans une certaine mesure (60 pour 100 à 79 pour 100), pas satisfait (moins de 60 pour 100).

Activité de programme	Dépenses prévues* (en milliers de dollars)					Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada
	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	
Création de lieux patrimoniaux	**24 311**	22 750	21 621	21 621	21 621	Environnement propre et sain Culture et patrimoine canadiens dynamiques
Conservation des ressources patrimoniales	**240 482**	199 274	195 367	195 332	195 332	Environnement propre et sain Culture et patrimoine canadiens dynamiques
Appréciation et compréhension du public	**29 371**	28 499	26 456	26 299	25 788	Environnement propre et sain Culture et patrimoine canadiens dynamiques
Expérience du visiteur	**267 901**	236 207	236 055	235 983	235 983	Environnement propre et sain Culture et patrimoine canadiens dynamiques
Infrastructure des lotissements urbains et routes de transit	**161 344**	122 762	77 746	62 746	57 746	Collectivités sécuritaires et sécurisées
Services internes	**81 546**	81 522	81 482	81 482	81 482	–
Total des dépenses prévues	**804 955**	691 014	638 727	623 463	617 952	–
Équivalents temps plein	**4 450**	4 420	4 414	4 413	4 411	–

**Tout écart est dû à l'arrondissement des données.*

FIGURE 4 : RÉSULTAT STRATÉGIQUE ET ARCHITECTURE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES DE PARCS CANADA



[1] On doit noter que le Programme de contributions pour l'Initiative des endroits historiques se termine le 31 mars 2010. Parcs Canada maintiendra le Répertoire canadien des lieux historiques de façon continue.



Fjord Tetrguay, Parc national du Canada Gulf Islands (NB).
© Parcs Canada, (2008) / W Lynch

Résultat stratégique et architecture des activités de programmes

La figure 4, à la page suivante, présente le résultat stratégique et l'architecture des activités de programmes (AAP) révisée de Parcs Canada. Parmi les changements mineurs apportés à l'AAP depuis l'année dernière, les titres de deux sous-activités ont été changés : *Diffusion externe éducative et communications externes* s'intitule désormais *Éducation du public en diffusion externe et communications externes* sous *Appréciation et compréhension du public*, tandis que *Marketing et Promotion* s'intitule désormais *Étude de marché et promotion* sous *Expérience du visiteur*.

FIGURE 3 : RÉSEAU DES AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION DU CANADA

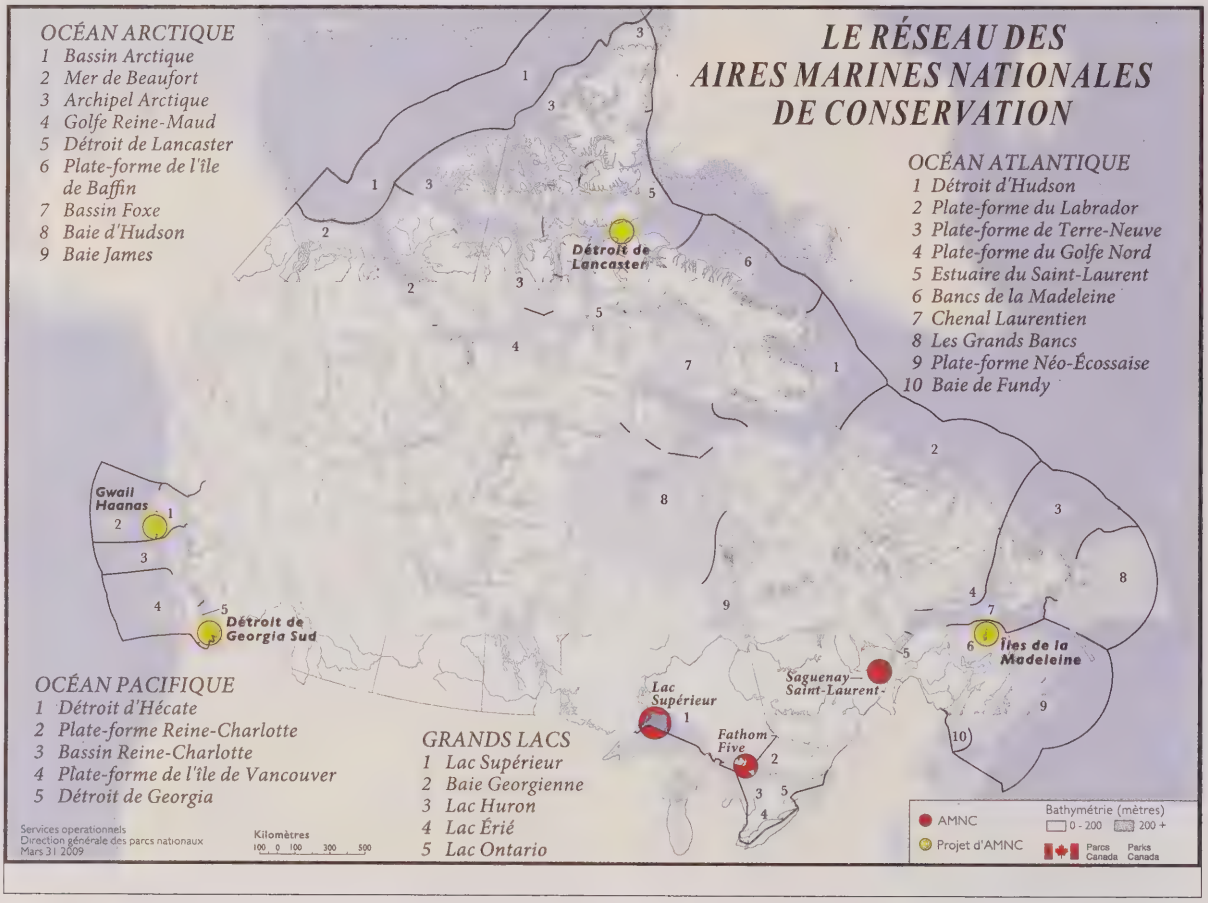


FIGURE 2 : LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA ADMINISTRÉS PAR PARCS CANADA *(suite)*

Terre-Neuve et Labrador
1. Phare-de-Cap-Spear
2. Signal Hill
3. Cottage-Hawthorne
4. Castle Hill
5. Établissement-Ryan
6. L'Anse aux Meadows
7. Port au Choix
8. Red Bay
9. Mission-de-Hopedale

Nouvelle-Écosse
10. Marconi
11. Forteresse-de-Louisbourg
12. Débarquement-de-Wolfe [1]
13. Batterie-Royale [1]
14. Alexander-Graham-Bell
15. Canal-de-St. Peters
16. St. Peters
17. Fort-de-l'Île-Grassy
18. Îles-Canso
19. Fort-McNab
20. Île-Georges
21. Citadelle-d'Halifax
22. Tour-Prince-de-Galles
23. Redoute-York
24. Encampement-d'Anville [1]
25. Fort-Sainte-Marie-de-Grâce [1]
26. Fort-Edward
27. Grand-Pré
28. Kejimkujik
29. Fort-Anne
30. Fort-Charles
31. Port-Royal
32. Établissement-Melanson
33. Bloody Creek [1]
34. Fort-Lawrence
35. Beaubassin

Île-du-Prince-Édouard
36. Port-la-Joye–Fort-Amherst
37. Ardgowan
38. Province House
39. Dalvay-by-the-Sea
40. Cavendish-de-L.-M.-Montgomery

Nouveau-Brunswick
41. Fort-Gaspareaux
42. Fort-Beauséjour – Fort-Cumberland
43. Cale-Sèche-La Coupe
44. Monument-Lefebvre
45. Boishebert
46. Construction-Navale-a-l'Île-Beaubears
47. Tour-Martello-de-Carleton
48. Blockhaus-de-St. Andrews

Québec
49. Bataille-de-la-Ristigouche
50. Phare-de-Pointe-au-Père
51. Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais
52. Forts-de-Lévis
53. 57-63, rue Saint-Louis [2]
54. Forts-et-Châteaux-Saint-Louis
55. Cartier-Brébeuf
56. Fortifications-de-Québec
57. Maison-Maillou
58. Cercle-de-la-Garnison-de-Québec
59. Parc-Montmorency
60. Louis-S.-St-Laurent
61. Forges-du-Saint-Maurice
62. Canal-de-Saint-Ours
63. Canal-de-Chambly
64. Fort-Chambly
65. Fort-Ste-Thérèse
66. Fort-Lennox
67. Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine
68. Canal-de-Lachine
69. Louis-Joseph-Papineau
70. Sir-George-Étienne-Cartier
71. Bataille-de-la-Châteauguay
72. Canal-de-Sainte-Anne-de-Bellevue
73. Sir-Wilfrid-Laurier
74. Coteau-du-Lac
75. Caserne-de-Carillon
76. Canal-de-Carillon
77. Manoir-Papineau
78. Fort-Témiscamingue

Ontario
79. Cairn-de-Glengarry
80. Maison-de-Sir-John-Johnson
81. Maison-Inverarden
82. Bataille-du-Moulin-à-Vent
83. Fort-Wellington
84. Maison-Laurier
85. Canal-Rideau
86. Blockhaus-de-Merrickville
87. Villa-Bellevue
88. Tour-Murney
89. Fortifications-de-Kingston
90. Tour-Shoal
91. Fort-Henry
92. Voie-Navigable-Trent–Severn
93. Portage-de-la-baie-de-Quinte
94. Ecluse-Ascenseur-de-Peterborough
95. Barrages-de-Pêche-Mnjikaning
96. N.C.S.M. Haida
97. Île-Navy
98. Hauteurs-de-Queenston
99. Casernes-de-Butler

Ontario (…suite)
100. Fort-George
101. Fort-Mississauga
102. Phare-de-la-Pointe-Mississauga
103. Champ-de-Bataille-du-Fort George
104. Bataille-de-Cook's Mills [1]
105. Champ-de-Bataille-de-Ridgeway [1]
106. Maison-Commémorative-Bethune
107. Mission-Saint-Louis
108. Woodside
109. Colline-de-la-Bataille [1]
110. Remblais-de-Southwold
111. Phare-de-la-Pointe-Clark
112. Fort-Malden
113. Phare-et-Blockhaus-de-l'Île-Bois-Blanc
114. Fort-St. Joseph
115. Canal-de-Sault Ste. Marie

Manitoba
116. York Factory
117. Fort-Prince-de-Galles
118. Lower Fort Garry
119. Presbytère-St. Andrew's
120. La Fourche
121. Maison-Riel
122. Forts Rouge, Garry et Gibraltar [1]
123. Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding
124. Monticules-Linéaires

Saskatchewan
125. Fort-Espérance
126. Fort-Pelly
127. Fort-Livingstone
128. Homestead-Motherwell
129. Batoche
130. Bataille-de-la-Coulée-des-Tourond – Fish Creek
131. Fort-Battleford
132. Frenchman Butte
133. Fort-Walsh
134. Massacre-de-Cypress Hills

Alberta
135. Lac-La Grenouille
136. Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien
137. Ranch-Bar U
138. Rocky Mountain House
139. Auberge-de-Ski-Skoki
140. Cave and Basin
141. Col-Howse
142. Musee-du-Parc-Banff
143. Refuge-du-Col-Abbot
144. Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur

Alberta (…suite)
145. Centre-d'Accueil-du-Parc-Jasper
146. Col-Athabasca
147. Col-Yellowhead
148. Jasper House

Colombie-Britannique
149. Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin
150 Col-Kicking Horse
151. Kootenae House
152. Col-Rogers
153. Fort-Langley
154. Parc-Stanley
155. Gulf of Georgia Cannery
156. Phare-de-Fisgard
157. Fort Rodd Hill
158. Fort-St. James
159. Colline-Battle Hill-des-Gitwangaks
160. Nan Sdins
161. Piste-Chilkoot

Territoire du Yukon
162. S.S. Klondike
163. Drague-Numéro-Quatre
164. Complexe-Historique-de-Dawson
165. S.S. Keno
166. Ancien-Palais-de-Justice-Territorial

Territoires du Nord-Ouest
167. Saoyú et Æehdacho [3]

Notes d'explication relatives aux lieux ajoutés depuis le dernier Plan d'entreprise :

[1] Ajouté suite à l'examen administratif du statut des désignations existantes ou suite à une répartition de plus grandes désignations en plus petites entités

[2] Omis accidentellement du compte dans le Plan d'entreprise précédent

[3] Ajouté suite au transfert du titre de surface du lieu à Parcs Canada pour en assurer la protection juridique

Octobre 2009

FIGURE 2 : LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA ADMINISTRÉS PAR PARCS CANADA



FIGURE 1 : RÉSEAU DES PARCS NATIONAUX DU CANADA



Parcs Canada joue un rôle de premier plan au niveau national en matière de conservation des lieux historiques au Canada. En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, Parcs Canada élabore et entretient des outils de conservation tels que le *Répertoire canadien des lieux patrimoniaux* et les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, qui permettent aux Canadiens et Canadiennes de découvrir, d'apprécier et de jouir des endroits historiques de notre pays, ainsi que de contribuer à leur conservation.

Parcs Canada fait preuve de leadership dans la conservation du patrimoine bâti grâce à son Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada, un programme de contribution à l'intention des lieux historiques nationaux qui ne relèvent pas du gouvernement fédéral. Ce programme offre un soutien financier aux bénéficiaires admissibles pour les aider à poursuivre des activités qui conservent la santé et l'intégrité commémorative de ces trésors nationaux. Le Programme de partage des frais, lequel a été renouvelé, a été mis en œuvre en mai 2009.

Parcs Canada contribue aussi à la conservation du patrimoine international par son leadership et sa participation à des conventions, des programmes et des accords, dont la Convention du patrimoine mondial. Pour mieux soutenir ses efforts internationaux, Parcs Canada a créé une Direction des programmes internationaux qui centralisera ses activités internationales.

Chaque année, les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada accueillent environ 22 millions de personnes-visites. Les dépenses de l'Agence soutiennent plus de 31 000 emplois dans l'économie canadienne, notamment dans de nombreuses collectivités partout au pays qui sont directement associées à un parc national, à une aire marine nationale de conservation ou à un lieu historique national.

L'objectif à long terme de Parcs Canada est de créer au moins un parc national et une aire marine nationale de conservation dans chacune des régions terrestres et marines du pays. Le réseau des parcs nationaux (figure 1) représente les régions terrestres du Canada. Le 31 mars 2009, 28 des 39 régions terrestres du Canada étaient représentées par 42 parcs nationaux, ce qui signifie qu'un peu plus de 70 pour 100 du réseau est maintenant achevé. Ces 42 parcs protègent plus de 300 000 kilomètres carrés de terres canadiennes.

Le réseau des lieux historiques nationaux représente des lieux, des personnages et des événements d'importance historique nationale. À long terme, l'objectif consiste à faire en sorte que le réseau représente l'étendue et la diversité de l'histoire du Canada. En octobre 2009, le réseau des lieux historiques nationaux du Canada (y compris les canaux historiques) comptait 949 lieux désignés d'importance historique nationale. De ce nombre, 167 sont directement administrés par Parcs Canada, comme le montre la figure 2. Le réseau comprend également 633 personnages et 407 événements d'importance historique nationale.

Comme l'indique la figure 3, le réseau des aires marines nationales de conservation représente les régions marines du Canada qui se déploient dans ses trois océans et ses Grands Lacs. Le développement du réseau en est à ses premières étapes. En incluant l'Aire marine nationale de conservation du Lac Supérieur récemment établie, trois des 29 régions marines du Canada sont actuellement représentées dans le réseau qui est donc achevé à 10 pour 100.

Des renseignements additionnels sur le mandat et les responsabilités de Parcs Canada sont disponibles sur le site Web de l'Agence à www.pc.gc.ca

Section I : Vue d'ensemble de l'Agence Parcs Canada

Raison d'être

Le mandat de l'Agence Parcs Canada est décrit dans la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* :

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d 'aujourd'hui et de demain.

La vision de l'Agence est la suivante :

Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

Parcs Canada, une agence distincte du gouvernement du Canada établie en 1998, veille à l'application et la mise en œuvre des lois suivantes :

- la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*;
- la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*;
- la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*;
- la *Loi sur les lieux et monuments historiques du Canada*;
- la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*;
- le *Règlement sur les canaux historiques*, pris en application de la *Loi sur le ministère des Transports*;
- la *Loi sur la protection des phares patrimoniaux*; et
- la *Loi sur les espèces en péril*.

Le directeur général de Parcs Canada relève directement du ministre de l'Environnement.

Responsabilités

Parcs Canada est le fier gardien des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation et les gère pour le compte des Canadiens et Canadiennes. Parcs Canada a pour mission de protéger et de mettre en valeur ces lieux patrimoniaux afin que les citoyens canadiens puissent les apprécier, en jouir et les léguer intacts aux générations d'aujourd'hui et de demain.

Exemples représentatifs des régions terrestres et marines du Canada, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation offrent aux Canadiens et aux Canadiennes une variété d'activités récréatives et d'apprentissage, sans compter l'occasion unique de tisser un lien personnel avec leur pays.

Chaque lieu historique national dévoile sa propre histoire et nous aide à mieux comprendre le Canada dans son ensemble. Ces endroits remarquables offrent aux visiteurs la chance de se familiariser avec les personnes et les événements qui ont façonné le Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui et de s'imprégner de l'histoire de notre pays. Parcs Canada consacre beaucoup d'efforts afin de s'assurer que le réseau des lieux historiques nationaux du Canada, qui comprend des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale, reflète complètement la riche histoire du Canada à mesure qu'elle évolue. Ce réseau est développé en collaboration avec les Canadiens et Canadiennes afin de définir les aspects importants de l'histoire de notre pays.

Certaines des activités patrimoniales de Parcs Canada consistent en des désignations officielles du gouvernement du Canada. Dans certains cas, l'Agence fournit le soutien nécessaire pour la conservation et la mise en valeur de propriétés patrimoniales désignées administrées par des tiers. Celles-ci comprennent de nombreux lieux historiques nationaux, des gares ferroviaires patrimoniales, des phares patrimoniaux, des édifices fédéraux du patrimoine, des sites archéologiques, les lieux de sépulture des anciens premiers ministres du Canada, ainsi que les rivières du patrimoine canadien.

Message du directeur général de l'Agence



Ce plan d'entreprise est tout à fait particulier, car il marque la célébration de plus d'un siècle de leadership en matière de conservation du patrimoine dans le monde et le 125e anniversaire des parcs nationaux au Canada. Chaque année, en réfléchissant aux défis et aux possibilités que recèle l'avenir pour établir les objectifs de l'Agence, je prends le temps d'apprécier le chemin parcouru depuis le dernier plan d'entreprise. Pour cette édition spéciale du plan, je fais le point sur tout le chemin que nous avons parcouru depuis l'établissement du parc national Banff, il y a 125 ans, et la création, il y a 100 ans, de ce qui allait devenir Parcs Canada.

Nous avons fait beaucoup de chemin depuis l'établissement du parc national Banff, où l'on avait, pendant des décennies, exclu de ses frontières la Première nation Stoney. Aujourd'hui, aucun établissement de parc ne serait concevable sans le soutien, la collaboration et la participation des peuples autochtones. En fait, ce sont les peuples autochtones eux-mêmes qui sont à l'origine de la création de bon nombre d'aires protégées, notamment la réserve de parc national Nahanni et le lieu historique national Saoyú et Æehdacho.

Nous avons connu une évolution semblable depuis la création du premier service de parcs nationaux au monde, mis sur pied en 1911 pour fournir des occasions aux Canadiens et Canadiennes de profiter des riches, diverses et vastes aires sauvages qui donnent à notre pays son caractère unique. Même si les fondements de notre raison d'être n'ont pas changé, nous avons pris de l'expansion de façon à inclure les lieux historiques dans notre rôle d'intendance. Les lieux historiques et naturels du Canada sont à la fois uniques et irremplaçables. Ils sont tout aussi essentiels pour aider les générations futures à comprendre leurs origines afin de mieux planifier leur avenir.

Le modèle de Parcs Canada, qui était principalement axé sur la croyance que l'on pouvait tout faire nous-mêmes, a évolué depuis sa création. En effet, Parcs Canada a toujours eu, au cours de son histoire, des Canadiens et Canadiennes passionnés comme employés et, aujourd'hui, Parcs Canada s'est donné les moyens d'établir des partenariats avec d'autres Canadiens et Canadiennes tout aussi passionnés, et ce, dans l'ensemble de ses programmes et de ses activités.

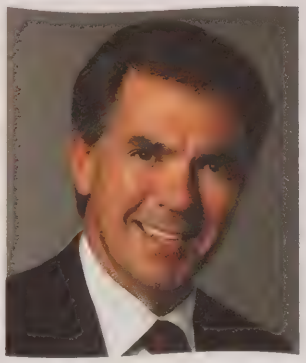
Ces deux célébrations, soit la création du parc national Banff, il y a 125 ans, et l'établissement, il y a 100 ans, de ce qui allait devenir Parcs Canada, seront une occasion de rendre hommage aux grands Canadiens et Canadiennes qui ont eu la clairvoyance de donner un précieux héritage aux générations futures et de mobiliser notre nation dans le rêve national de protéger et de célébrer la nature du Canada. Aujourd'hui, presque 100 ans après sa création, le réseau des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation de Parcs Canada est devenu un symbole de notre identité nationale et est reconnu internationalement comme le plus grand parmi les grands.

À la veille de ces célébrations, je profite de l'occasion pour souligner l'expertise, la passion et l'esprit d'équipe dont font preuve tous les employés de Parcs Canada. Grâce à cette solide équipe et à l'aide précieuse d'une variété de partenaires et d'intervenants, l'Agence Parcs Canada est mieux outillée que jamais pour prendre soin des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada de façon à assurer leur présence dans l'avenir en vue d'en faire profiter nos enfants et nos petits-enfants.

Le directeur général de l'Agence Parcs Canada,

Alan Latourelle

Message du ministre



Les Canadiens et Canadiennes vivent dans un pays riche en possibilités. À titre de ministre responsable de l'Agence Parcs Canada, je suis particulièrement heureux d'avoir la possibilité d'aider notre génération à transmettre à nos enfants les richesses indispensables que sont notre faune incomparable, nos lieux historiques fascinants et nos eaux saines. L'année 2010, Année internationale de la biodiversité, marque aussi le 125e anniversaire de la création du premier parc national du Canada et de la troisième aire protégée au monde, et l'année prochaine, l'Agence célèbrera son 100e anniversaire. Ces célébrations soulignent l'importance de protéger la biodiversité sur l'ensemble de la planète.

L'Agence Parcs Canada est à l'œuvre dans l'ensemble du réseau pancanadien de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation où elle applique des pratiques de conservation de renommée mondiale. L'Agence offre également aux Canadiens et Canadiennes des occasions d'en apprendre davantage sur ces trésors nationaux et d'y vivre des expériences et des découvertes extraordinaires. Voilà l'orientation que s'est donnée l'Agence, et pour la concrétiser, cette orientation prend appui sur les sciences, sur une vision à long terme ainsi que sur des employés et des partenaires dévoués.

Nous avons d'ailleurs déjà commencé à mettre en place des mesures visant à assurer le succès des initiatives prévues. Par exemple, nous travaillons à protéger des aires patrimoniales dans des lieux comme les monts Mealy, le détroit de Lancaster, et la région de Gwaii Haanas. Nous effectuons actuellement des études de faisabilité, des consultations et des négociations dans des lieux exceptionnels aux quatre coins du Canada. Nous avons mis en œuvre des mesures pour suivre l'état de santé de nos parcs nationaux, et ce, dans le but ultime d'aider au rétablissement d'espèces sauvages, de protéger et de restaurer nos côtes et d'améliorer l'état de nos voies navigables. Nous travaillons également à aider les Canadiens et Canadiennes à nouer des liens personnels avec leurs aires sauvages et patrimoniales. Nous encourageons plus de gens à redécouvrir la nature et l'histoire du Canada.

Enfin, nous prenons appui sur nos solides partenariats avec les peuples autochtones, les autres paliers de gouvernement, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les groupes environnementaux et les citoyens pour atteindre nos objectifs. D'ailleurs, dans le cadre de la Cinquième Table ronde du ministre sur Parcs Canada, qui a eu lieu à Toronto, j'ai échangé avec plusieurs intervenants représentant l'éventail de la société canadienne. Les priorités et activités dont il est question dans le présent plan d'entreprise reflètent ces discussions.

Alors que nos espaces naturels sont des alliés dans la course contre les changements climatiques, nos aires patrimoniales naturelles et historiques protégées sont des éléments clés de la croissance économique et de l'industrie du tourisme au Canada. Nous avons un véritable bijou entre les mains, et il est de notre devoir de le transmettre intact aux générations futures. Nous avons donc la responsabilité d'agir. J'espère que les mesures que nous prenons aujourd'hui inciteront également nos enfants – les leaders de demain – à participer à la préservation et à la présentation des trésors naturels et historiques du Canada.

Nous influençons le cours des choses. Nous conjuguons nos efforts afin de créer un éventail de possibilités pour les générations qui viendront après nous.

Le ministre de l'Environnement et ministre responsable de l'Agence Parcs Canada,

L'honorable Jim Prentice, C.P., c.r., député

Table des matières

Message du ministre 1

Message du directeur général de l'Agence 3

Section I – Vue d'ensemble de l'Agence Parcs Canada 5

Raison d'être 5
Responsabilités 5
Résultat stratégique et architecture des activités de programmes 11
Résumé de la planification 13
Portrait du financement de l'Agence Parcs Canada 14
Priorités de l'Agence Parcs Canada 16
Risques de l'Agence et mesures d'atténuation 17

Section II – Analyse des activités de programmes 19

Plan d'action économique du Canada 19
Activité de programme 1 – Création de lieux patrimoniaux 20
Activité de programme 2 – Conservation des ressources patrimoniales 22
Activité de programme 3 – Appréciation et compréhension du public 24
Activité de programme 4 – Expérience du visiteur 26
Activité de programme 5 – Infrastructure des lotissements urbains et routes de transit 28
Services internes 30

Réponse à la table ronde du ministre 32

Section III – Liens à l'information additionnelle 34

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert 34
Vérifications internes prévues 34
Évaluations prévues 34
Sources des recettes disponibles 34
Sommaire des dépenses en capital par activité de programme 34
Frais d'utilisation 34
Mise à jour du Plan d'immobilisations à long terme de Parcs Canada 34
Compte des nouveaux parcs et lieux historiques – Source et utilisation des fonds 34

Figures

Figure 1 : Réseau des parcs nationaux du Canada 7
Figure 2 : Lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada 8
Figure 3 : Réseau des aires marines nationales de conservation du Canada 10
Figure 4 : Résultat stratégique et architecture des activités de programmes de Parcs Canada 12
Figure 5 : Variation des niveaux de financement de Parcs Canada 14
Figure 6 : Répartition du financement par activité de programme 15
Figure 7 : Crédits votés et législatifs 15

Images sur la couverture :

Image 1 – Interprètes en costume, Lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg (N.-É),
© Parcs Canada, *photo : J. Bénard*

Image 2 – Aire marine nationale de conservation du Canada du Lac-Supérieur (Ont.),
© Parcs Canada, *photo : G. et J. McGuffin*

Image 3 – Parc national du Canada Fundy (N.-B.),
© Parcs Canada, *photo : C. Reardon*

© Sa Majesté la reine du chef du Canada,
représentée par le directeur générale de l'Agence Parcs Canada, 2010

AGENCE PARCS CANADA

Budget des dépenses 2010-2011

Un rapport sur les plans et les priorités



LA CHARTE DE PARCS CANADA

NOTRE MANDAT

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

NOTRE RÔLE

Gardiens, nous veillons sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.

Guides, nous accueillons des visiteurs du monde entier en leur ouvrant les portes de lieux de découverte et d'apprentissage, de réflexion et de loisir.

Partenaires, nous misons sur les riches traditions de nos peuples autochtones, la vigueur de notre mosaïque culturelle et nos obligations envers la communauté internationale.

Conteurs, nous retraçons l'histoire des gens et des paysages qui ont façonné le Canada.

NOTRE ENGAGEMENT

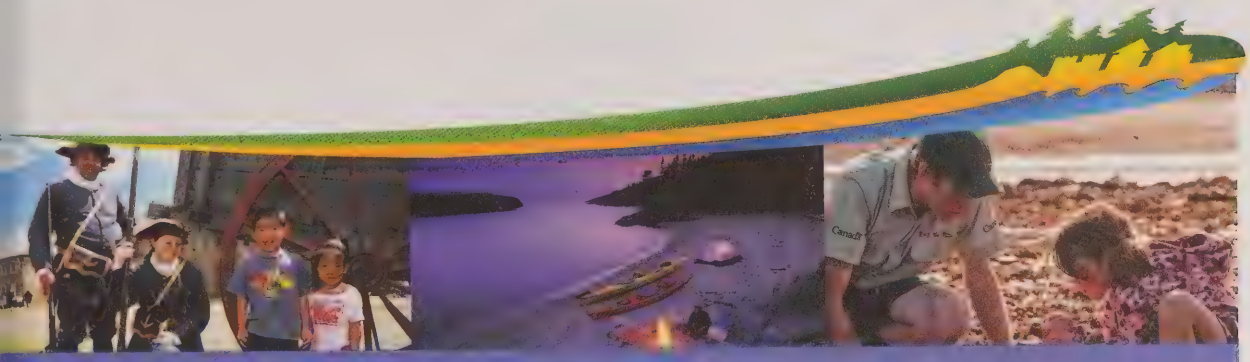
Protéger, en priorité, le patrimoine naturel et culturel de ces lieux exceptionnels et en assurer l'intégrité.

Faire découvrir la beauté et la richesse de nos milieux naturels, et rappeler le courage et l'ingéniosité de ceux et celles qui ont contribué à forger le Canada.

Commémorer l'héritage inestimable que nous ont laissé tous ces visionnaires, dont le savoir et la passion ont inspiré le caractère et les valeurs de notre pays.

Servir les Canadiens et Canadiennes en travaillant ensemble pour atteindre l'excellence, guidés par les valeurs de compétence, de respect et d'équité.

Parcs Canada Parks Canada



AGENCE PARCS CANADA

Budget des dépenses 2010-2011

Un rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les principaux éléments du budget principal des dépenses.

Partie II – Le budget principal des dépenses étaye directement la Loi de crédits. Le budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés, pour une période de trois ans, sur les principales priorités d'une organisation, et ce, par objectif stratégique, activité de programme et résultat prévu, incluant des liens aux besoins en ressources connexes. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes qui dépendent des crédits parlementaires et qui sont désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont habituellement déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui peuvent ensuite faire rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(7) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes qui dépendent des crédits parlementaires et qui sont désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le budget supplémentaire des dépenses étaye directement la Loi de crédits. Le budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document à la fin octobre et un document final à la fin février. Chaque budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une même année.

Le budget des dépenses de même que le Budget du ministre des Finances sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2010.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès de :
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa ON K1A 0S5

Téléphone : 613-941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2011-III-107
ISBN : 978-0-660-64852-1

BUDGET DES DÉPENSES

Parcs Canada

Budget des dépenses
2010-2011

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Government Publications

ESTIMATES

Patented Medicine Prices Review Board Canada



2010–11 Estimates

Part III—Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of the following:

Part I—The Government Expense Plan provides an overview of federal spending and summarizes the key elements of the Main Estimates.

Part II—The Main Estimates directly support the Appropriation Act. The Main Estimates identify the spending authorities (Votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these Votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III—Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPP)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail over a three-year period on an organization's main priorities by strategic outcome(s), program activity(ies) and planned/expected results, including links to related resource requirements. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the appropriation-dependent departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are usually tabled on or before March 31 and referred to committees, which may then report to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(7).

2) **Departmental Performance Reports (DPR)** are individual department and agency accounts of results achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the appropriation dependent departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an Appropriation Act. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (Votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in late October and a final document in late February. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in DPRs, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2010.

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS website at the following address: http://www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa ON K1A 0S5

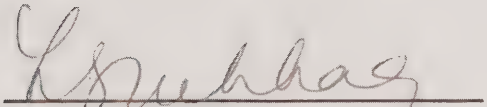
Telephone: 613-941-5995
Orders Only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2011-III-86
ISBN: 978-0-660-64853-8

Patented Medicine Prices Review Board

2010-2011

Report on Plans and Priorities



The Honourable Leona Aglukkaq
Minister of Health

Table of Contents

Chairperson's Message 5

Section I — Board Overview 7

Raison d'être and Responsibilities 7

Strategic Outcome and Program Activity Architecture 10

Planning Summary 11
Financial Resources 11
Human Resources 11
Planning Summary Table 11
Contribution of Priorities to Strategic Outcome 12

Risk Analysis 16

Expenditure Profile 18

Voted and Statutory Items 19

Section II— Analysis of Program Activities by Strategic Outcome 21

Strategic Outcome 21

Program Activities 21

Section III — Supplementary Information 25

Supplementary Information Tables 25

Other Items of Interest 25

Chairperson's Message

I am pleased to present the 2010-2011 Report on Plans and Priorities for the Patented Medicine Prices Review Board (PMPRB).

The PMPRB is an independent, quasi-judicial body established by Parliament in 1987 under the *Patent Act*. Its mandate is two-fold: Regulatory — to ensure that prices charged by patentees for patented medicines sold in Canada are not excessive; and Reporting — to report on pharmaceutical trends of all medicines and on R&D spending by pharmaceutical patentees.

The PMPRB plays an important role in the broader objective of improving the health of Canadians by protecting consumers and the health care system from excessive patented drug prices.

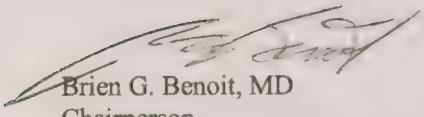
After extensive consultation with key stakeholders, as required by the *Patent Act*, new Excessive Price Guidelines (Guidelines) were released on June 9, 2009, for implementation on January 1, 2010. Monitoring and evaluation of the application and impact of the changes will be a key focus in 2010-2011 and beyond.

In recent years, the PMPRB has experienced a significant increase in the number of hearings to determine if the price of a patented drug product is excessive. While some hearings were completed in 2009-2010, a number are still ongoing, and new hearings remain a possibility.

The PMPRB will continue to enhance educational outreach to patentees and other stakeholders while it implements the revised Guidelines. It will initiate the establishment of processes to streamline price reviews and investigations. The Board will also review its rules governing the hearing process with a view to completing hearings in a more timely and efficient manner.

The PMPRB reports annually to Parliament, through the Minister of Health, on its activities, on pharmaceutical trends relating to all patented drug products, and on the R&D spending by pharmaceutical patentees. The PMPRB will continue to work in collaboration with the Canadian Institute for Health Information (CIHI) and participating federal/provincial/territorial drug plans to produce analyses and reports under the National Prescription Drug Utilization Information System (NPDUIS). Through critical analyses of price, utilization and cost trends, the PMPRB provides Canada's health system with comprehensive, timely and accurate information on prescription drug trends and cost drivers.

The PMPRB remains committed to predictability, fairness and transparency in the fulfilment of its regulatory and reporting responsibilities, to ongoing engagement of its key stakeholders, and to continual monitoring of developments within the larger pharmaceutical environment.



Brien G. Benoit, MD
Chairperson

Section I — Board Overview

Raison d'être and Responsibilities

The Patented Medicine Prices Review Board (PMPRB) is an independent, quasi-judicial body created by Parliament as a result of revisions to the *Patent Act* (Act) in 1987 (Bill C-22). The Act was further amended in 1993 (Bill C-91). The revisions were intended to balance the extension of patent protection with the need to protect consumers from possible excessive patented drug prices.

The PMPRB has a dual role:

Regulatory — To ensure that prices charged by patentees for patented medicines sold in Canada are not excessive.

Reporting — To report on pharmaceutical trends of all medicines, and on R&D spending by pharmaceutical patentees.

Regulatory Role

The PMPRB is responsible for regulating the factory-gate prices that patentees charge for prescription and non-prescription patented drug products sold in Canada to wholesalers, hospitals, pharmacies or others, for human and veterinary use, to ensure that they are not excessive. The PMPRB regulates the price of each patented drug product (each strength of an individual, final dosage form of a drug). This is normally the level at which Health Canada assigns a Drug Identification Number (DIN) as part of the Notice of Compliance process. However, the Board's mandate also includes drug products available under the Special Access Programme; drug products available through a Clinical Trial Application; and Investigational New Drug Products.

The Federal Court of Appeal articulated the legal requirement as to when a patent will "pertain" to the medicine. In this regard, the Court established the "merest slender thread" requirement, which is wide in scope. The Board's jurisdiction is not limited to drug products for which the patent is on the active ingredient. Rather, the Board's jurisdiction also covers drug products for which the patents relate, but are not limited, to the processes of manufacture, the delivery system, dosage form, indication/use, and/or any formulation. Patented drug products are not limited to brand name drug products. A number of generic companies fall under the Board's jurisdiction by virtue of being licensees (i.e. authorized to sell the same drug product as the brand company is selling) or due to their own patents (e.g. related to processes of manufacture).

The PMPRB has no authority to regulate the prices of non-patented drug products and does not have jurisdiction over prices subsequently charged by wholesalers or retailers or over pharmacists' professional fees. In addition, matters such as whether drugs are

reimbursed by public drug plans, distribution channels and prescribing are outside the purview of the PMPRB.

Under the Act, patentees are required to inform the PMPRB of their intention to sell a new patented drug product. Upon the sale of such a patented drug product, as per the Patented Medicines Regulations, patentees are required to file price and sales information for the first day's sales and, thereafter, twice a year for six month periods (January to June and July to December) for each strength of each dosage form of each patented drug product sold in Canada for price review/regulation purposes, for the duration of the patent(s).

Although patentees are not required to obtain the PMPRB's approval of the price of a patented drug product before it is sold, they are required to comply with the Act to ensure that prices of patented drug products sold in Canada are not excessive. If a patented drug product is sold before the patent issues, the PMPRB will review the price of the product as of date of first sale, as long as this is after the date on which the patent application was laid open for public inspection.

In the event that the Board finds, after a public hearing, that a price is or was excessive in any market, it may order the patentee to reduce the price and take measures to offset any excess revenues it may have received.

Reporting Role

The PMPRB reports annually to Parliament, through the Minister of Health, on its activities, on pharmaceutical trends relating to all patented drug products, and on the R&D spending by pharmaceutical patentees. In addition to these reporting responsibilities, under section 90 of the Act the Minister of Health has the authority to direct the PMPRB to inquire into any matter. Under this provision, the Minister has directed the Board to undertake two initiatives: the National Prescription Drug Utilization Information System (NPDUIS), and monitoring and reporting on Non-Patented Prescription Drug Prices (NPPDP).

National Prescription Drug Utilization Information System (NPDUIS)

Since 2001, pursuant to an agreement by federal, provincial and territorial Ministers of Health, the PMPRB has been conducting research under the NPDUIS. The purpose of the NPDUIS is to provide critical analyses of price, utilization and cost trends so that Canada's health system has more comprehensive and accurate information on how prescription drugs are being used and on sources of cost drivers.

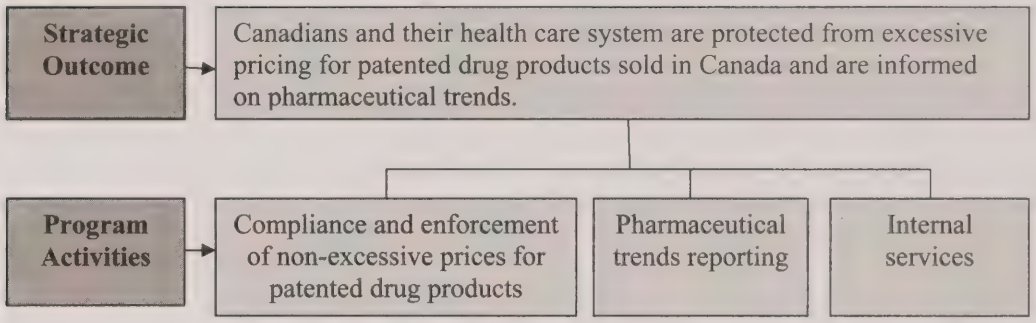
Non-Patented Prescription Drug Prices (NPPDP)

In 2005, the Minister of Health, on behalf of federal, provincial and territorial Ministers of Health, directed the PMPRB to monitor and report on non-patented prescription drug prices. This function is aimed at providing a centralized credible source of information on

non-patented prescription drug prices. Since April 2008, NPPDP studies are conducted under the umbrella of the NPDUIS.

Strategic Outcome and Program Activity Architecture

The PMPRB has one Strategic Outcome (SO) and three program activities (PAs) — representing its regulatory and reporting roles — which are illustrated in the following chart:



Planning Summary

Financial Resources ($ thousands)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
$12,181.6	$11,816.2	$11,816.2

Human Resources (FTE)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
76[1]	76	76

Planning Summary Table ($ thousands)

Strategic Outcome: Canadians and their health care system are protected from excessive pricing for patented drug products sold in Canada and are informed on pharmaceutical trends.					
Performance Indicator Canada's prices on average are in line with the seven comparator countries listed in the Regulations.		**Target** Canada's prices on average are at or below the median of international prices.			
Program Activity[2]	**Forecast Spending 2009-2010**	**Planned Spending**			**Alignment to Government of Canada Outcomes**
		2010-2011	**2011-2012**	**2012-2013**	
PA 1: Compliance and enforcement of non-excessive prices for patented drug products	$5,572.7	$7,648.8	$7,654.3	$7,654.3	Healthy Canadians
PA 2: Pharmaceutical trends reporting	$992.5	$1,624.8	$1,626.6	$1,626.6	Healthy Canadians
PA 3: Internal services	$3,333.6	$2,908.0	$2,535.3	$2,535.3	
Total Planned Spending	$9,898.8	$12,181.6	$11,816.2	$11,816.2	

[1] In addition, under the *Patent Act*, there are five Governor-in-Council appointees who serve on a part-time basis.
[2] For program activity descriptions/summaries, please see Section II.

Contribution of Priorities to Strategic Outcome

Operational Priorities

Operational Priority		
Implement and monitor the revised Excessive Price Guidelines (Guidelines), policies and procedures.	Type: New	Links[3] to Program Activity 1

Why is this a priority?

The PMPRB is responsible for ensuring that the prices that patentees charge, the "factory-gate" price, for patented drug products sold in Canada for human and veterinary use, are not excessive. The PMPRB relies on voluntary compliance whenever possible since it is less time consuming and less costly to all parties than hearings. Voluntary compliance by patentees is facilitated by published Guidelines on excessive prices, which are intended to assist patentees in setting prices that are not excessive by providing transparent and predictable information on how the price review will be carried out. The Guidelines are published in the PMPRB's *Compendium of Policies, Guidelines and Procedures* (Compendium) and are available on the Web site http://www.pmprb-cepmb.gc.ca, under Legislation, Regulations, and Guidelines. In order to ensure the Guidelines remain appropriate and effective in the modern pharmaceutical environment and that they also uphold the principles of fairness, transparency, openness and predictability, the Board initiated a process in 2005 to review its Guidelines, including consulting with key stakeholders as required by the Act. Revised Guidelines were released in June 2009 for implementation starting January 1, 2010.

It is essential to monitor and evaluate the application and impact of changes to the Guidelines to ensure anticipated intents are being achieved.

Plans for meeting the priority

- Implement the revised Guidelines.
- Continue proactive education to patentees and other stakeholders, including holding outreach sessions and exploring new communications opportunities and technologies.
- Monitor and evaluate the application and impact of changes to the Guidelines.

[3] The PMPRB has only one Strategic Outcome (SO), and all priorities are linked to that SO. Links to Program Activity (PA) are indicated in this column, for each operational and management priority.

Operational Priority		
Redevelop the Compliance Database.	Type: Previously committed to	Links to Program Activities 1 and 3

Why is this a priority?

The database housing price and sales information filed by patentees is a key tool for the conduct of regulatory activities. The twenty-year-old database requires redevelopment to:

- support price review and the new Guidelines;
- make more efficient and effective use of more recent information technology;
- ensure compliance with Government of Canada policies, guidelines and standards with respect to Common Look & Feel 2 (CLF2), official languages and security;
- achieve more cost-effective maintenance; and
- support future interoperability and information exchange and enhance data integrity.

Plans for meeting the priority

- Complete the work required to prepare for the implementation of the new Guidelines.
- Determine the requirements to satisfy longer-term business needs.
- Develop the project plan, architecture, cost estimates, prototype, communications and training plans, and data conversion plan.
- Develop the database and perform data conversion.
- Test the functionality of the new system.
- Implement the new database.

Operational Priority		
Ensure hearing processes are transparent and more efficient.	Type: Previously committed to	Links to Program Activity 1

Why is this a priority?

Hearings have increased significantly in number and complexity in recent years. The ability to hold public hearings when needed is a core component of the Board's mandate and authority. As a quasi-judicial body, the PMPRB must give patentees a fair and timely hearing, as needed.

Plans for meeting the priority

- Review the Board's rules governing its hearing process aimed at processing matters before the Board in a more timely and efficient manner.

- Pre-consult with stakeholders.
- Formalize via publication in the *Canada Gazette*.

Operational Priority		
Enhance the profile and uptake of the research and analysis conducted by the PMPRB.	Type: New	Links to Program Activity 2

Why is this a priority?

Board members and senior management require high quality research and analysis on which to base policy decisions.

The PMPRB also needs to ensure that research and analysis conducted through the NPDUIS initiative continue to address the needs and priorities of participating federal, provincial and territorial public drug plans.

Other external audiences and stakeholders may also benefit from a greater awareness of the PMPRB's research and analysis related to pharmaceutical trends.

Plans for meeting the priority

- Continue to carry out economic analysis and produce reports necessary to support Board and senior management decision-making.
- Continue to engage participating federal, provincial and territorial public drug plans, through the NPDUIS Steering Committee, in terms of research and analytical priorities.
- Develop a communications strategy for enhancing the profile and uptake of research and analysis conducted through the NPDUIS initiative.

Management Priorities

Management Priority		
Strengthen internal capacity of Board Staff and the Board by staffing vacant positions.	Type: New	Links to Program Activities 1, 2 and 3

Why is this a priority?

Reference level adjustments have been made to address workload impacts arising from changes to the Guidelines, emerging scientific and price review issues and an increasing volume of regulatory filings, price reviews, investigations and hearings. The PMPRB shares with other small organizations the difficulty in attracting and retaining highly specialized subject matter experts. The organization made significant progress in staffing new positions in 2009-2010, but significant work remains.

In addition, the PMPRB will experience some turn-over at the senior management level as the Executive Director is expected to retire, and the terms of two Governor-in-Council (GIC) appointees will expire.

Plans for meeting the priority

- Ensure that human resource planning and business planning remain in alignment through regular reviews of resourcing plans.
- Build capacity in the human resources area by staffing a new PE position, to ensure operational staffing activities are equipped to support evolving organizational needs.
- Staff vacant positions throughout the Board, including the Executive Director position.
- Engage senior government officials and ministerial staff in the appointment process for GICs.

Management Priority		
Develop and implement IM plans and policies that will enhance capabilities to meet operational and reporting needs for information.	Type: New	Links to Program Activities 1 and 3

Why is this a priority?

The effective management of information is critical to the PMPRB's performance, from a regulatory perspective with respect to compliance and enforcement, and with respect to the public interest. A growing PMPRB organization, the number of hearings and increased performance management reporting requirements have changed the PMPRB's information management needs.

Plans for meeting the priority

- Develop a plan for implementing new information management strategies.
- Increase information management capacity.

Management Priority		
Prepare for evaluation of Compliance and Enforcement Program in 2011-2012.	Type: New	Links to Program Activity 3

Why is this a priority?

- In conjunction with the provision of increased resources in 2008-2009 and ongoing, the Board committed to an evaluation in 2011-12 to assess the extent to which the requested increase in resources have helped the PMPRB achieve its objectives.

- An Evaluation Framework was developed in 2009-2010 and provides a structure for future evaluation activities that will assess performance against desired outcomes of the Compliance and Enforcement Program.
- It is essential that the PMPRB implement data collection strategies to support the evaluation in 2011-2012.

Plans for meeting the priority

- Methodologies and data sources will be finalized.
- Sectors of the organization will be tasked with the collection of data specific to the performance indicators.

Risk Analysis

In recent years we have witnessed important economic, social, demographic and technological changes which have impacted Canadian health care and the pharmaceutical environment.

The PMPRB's capacity to carry out its statutory regulatory mandate is focused on its ability to conduct timely price reviews, investigations and, when needed, hearings. From its creation until 2005, the PMPRB had been largely able to carry out its mandate with limited recourse to public hearings due, at least in part, to the success of the Board's Excessive Price Guidelines (Guidelines) and its Voluntary Compliance Policy.

In 2005-2006, the PMPRB identified a risk under its regulatory mandate stemming largely from an unprecedented number of investigations and anticipated hearings into excessive drug prices. This, coupled with renewed stakeholder attention to drug prices and concerns about high introductory drug prices and other issues, prompted the Board to initiate a comprehensive process to review its Guidelines, including consulting with key stakeholders as required by the *Patent Act* (Act).

This review was aimed at ensuring the effectiveness, fairness, transparency and predictability of the price review process. The consultations, along with the input of five working groups, were aimed at determining whether, where and how the Guidelines should be updated to be more appropriate and relevant in today's modern pharmaceutical environment. The Board released its new Excessive Price Guidelines on June 9, 2009, with an implementation date of January 1, 2010.

The PMPRB may experience some challenges related to operationalization of the revised Guidelines. The increased complexity of scientific reviews (due to additional therapeutic improvement factors) and price reviews (including new reviews at the level of sub-markets and a new CPI "Delinking" methodology when price increases are due to changes in benefits for customers) will add to workload demands. The revised Guidelines may lead to more investigations and hearings as patentees adjust to the revised

Guidelines, although in the long run it is expected that the new Guidelines will enhance voluntary compliance. In addition, workload pressures will likely continue, for at least the short term, with respect to more complex hearings. These areas will need to be closely monitored and assessed with adjustments in capacity and process, and potentially even the Guidelines, undertaken as needed.

Resource requirements have been identified to monitor and evaluate the impact of the revised Guidelines and to analyze and provide advice on emerging scientific and price review issues. Board Staff will undertake these activities while managing the increasing volume of regulatory filings, carrying out price reviews and investigations within reasonable timelines, and participating in hearings in a reasonably expeditious manner. Staff will also be required to participate in a major information technology renewal project. Provisions were made in the 2009-2010 adjustment to the PMPRB's Annual Reference Level Update (ARLU); however, significant attention will need to be paid to the allocation of these resources, especially given the difficulty in projecting actual workload impacts arising from changes to the Guidelines.

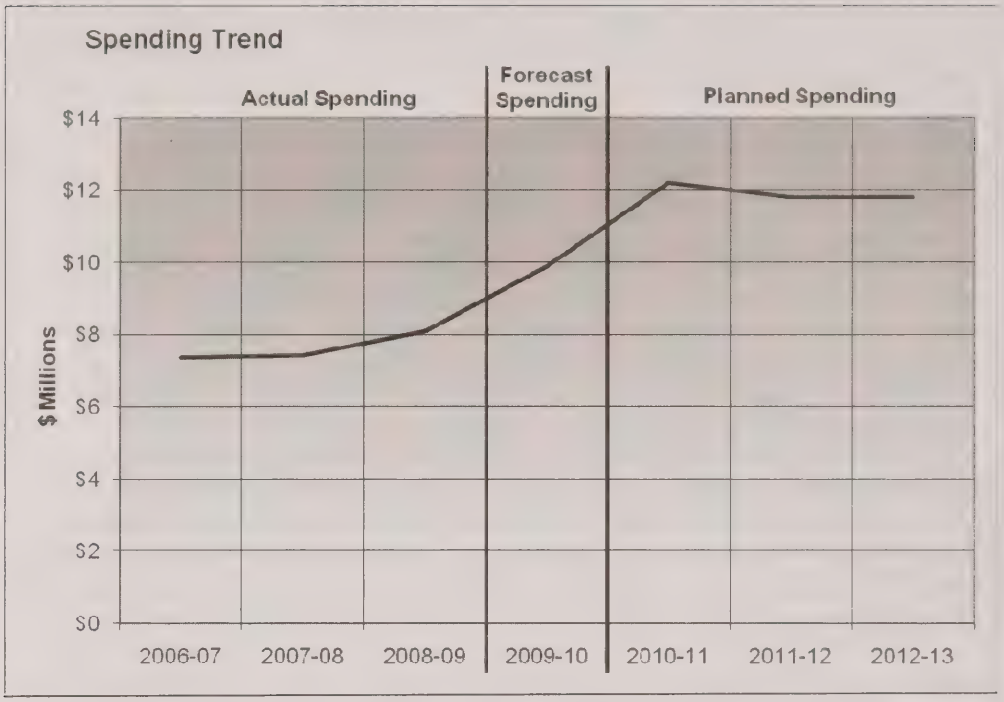
The PMPRB shares with other small organizations the difficulty in attracting and retaining highly specialized subject matter experts and the length of time required to engage new staff. The organization made significant progress in staffing new positions in 2009-2010, but significant work remains. Training must also be provided to address skill and knowledge gaps.

In addition, the PMPRB will experience some turn-over at the senior management level due to retirement, and will welcome new Board members as their terms expire.

The opportunity, and the challenge, over the planning period will be to ensure that human resource planning and business planning remain in alignment, and that operational staffing activities and other support services are equipped to support the evolving organizational needs and directions. The PMPRB's integrated business and human resources planning framework ensures the identification, review and documentation of human resources requirements on a quarterly basis, and frequent review of the status of staffing activities. Increased capacity in Human Resources will enhance support to program areas.

For the most part, matters before the Board have focused on the scientific and price issues related to brand name patented drug products. Some more recent cases have also centred on the Board's jurisdiction, for example, with regard to drugs sold from outside the country through Health Canada's Special Access Programme, and to patented generic drug products. While proceedings before the Board are time sensitive, resource intensive, and require dedication and thoughtful deliberation, they also provide patentees with an opportunity to be heard by the Board on issues vital to their operations. Board proceedings have, in some cases, resulted in judicial review applications before the Federal Court and the Federal Court of Appeal, which ultimately provide both the Board and patentees with clarification on key legal issues but may give rise to changes in the scope and conduct of the Board's regulatory mandate.

Expenditure Profile



In recognition of increasing workload pressures, the PMPRB was provided program integrity funding in the amounts of $4.9 million for 2006-2007 (in Supplementary Estimates A) and $5.0 million for 2007-2008 from the Treasury Board Risk Management Reserve to augment its $5 million A-base budget.

Those amounts included $4.4 million and $3.2 million respectively for hearings in 2006-2007 and 2007-2008, which were placed in an existing Special Purpose Allotment (SPA) in the amount of $300 thousand. The ability to hold public hearings when needed is a core component of the Board's mandate and authority. Due to the difficulty in forecasting the number and complexity of hearings in any given year, the amounts related to external hearing costs (legal counsel, expert witnesses, etc.) are placed in the SPA so that they are reserved strictly for that purpose. Any unspent amount lapses at year end.

In anticipation of the sunsetting of the temporary program integrity funding in 2008-2009, the PMPRB was granted permanent funding in the amount of $4.7 million, in addition to the core A-base of $5.8 million, to enable the PMPRB to meet its workload pressures and continue ongoing initiatives related to the delivery of its mandate.

Treasury Board approved authority to increase reference levels in Vote 35 (Program expenditures) by $5.6 million for 2009-2010, $6.2 million for 2010-2011, and $5.8

million for 2011-2012 and future years (including EBP and excluding Public Works and Government Services Canada accommodation charges).

As part of these increased resources, authority was given to increase the Special Purpose Allotment of $300 thousand to conduct Public Hearings in Vote 35 (Program Expenditures) by $1.9 million in 2008-2009, $2.2 million in 2009-2010, $2.8 million in 2010-2011, and $2.8 million in 2011-2012 and future years. This was intended to provide assurance that the PMPRB would have the necessary resources to hold hearings even in the most exceptional years.

Although expenditures (i.e. actual) rose each year from 2006-2007 to 2008-2009, there were fewer hearings than anticipated. Some were settled through the submission of Voluntary Compliance Undertakings (VCUs). In addition, the staffing of some positions has presented a challenge. The PMPRB expects to report expenditures of $9.6 million from an expected final reference level of $11.8 million in 2009-2010.

Voted and Statutory Items ($ thousands)

Vote Number or Statutory Item (s)	Truncated Vote or Statutory Wording	2009-2010 Main Estimates	2010-2011 Main Estimates
35	Program expenditures	$10,369.0	$11,163.3
(S)	Contributions to employee benefit plans	$989.0	$1,018.3
	Total PMPRB	$11,358.0	$12,181.6

Section II — Analysis of Program Activities by Strategic Outcome

Strategic Outcome

The Patented Medicine Prices Review Board (PMPRB) has one strategic outcome: Canadians and their health care system are protected from excessive prices for patented drug products sold in Canada and are informed on pharmaceutical trends.

The performance indicator for the strategic outcome is: Canada's prices on average are in line with the seven comparator countries listed in the Regulations.

The target for the strategic outcome is: Canada's prices on average are at or below the median of international prices.

The strategic outcome is supported by three Program Activities.

Program Activities

Program Activity 1: Compliance and enforcement of non-excessive prices for patented drug products					
Human Resources (FTEs) and Planned Spending ($ thousands)					
2010-2011		**2011-2012**		**2012-2013**	
FTEs	**Planned Spending**	**FTEs**	**Planned Spending**	**FTEs**	**Planned Spending**
44	$7,648.8	44	$7,654.3	44	$7,654.3

Expected Results	Performance Indicators	Targets
Prices charged by patentees for patented drug products in Canada are not excessive according to the factors of the *Patent Act*.	Percentage of patented drug products that are within the Guidelines	95% of patented drug products are within Guidelines.

Summary of Program Activity

The PMPRB is responsible for regulating the prices that patentees charge for patented drug products sold in Canada for human and veterinary use. Through this program activity, the PMPRB reviews the prices that patentees charge for patented drug products, based on the price review factors in the *Patent Act*, to ensure that these prices are not excessive. In the event that the Board finds, following a public hearing, that a price is excessive in any market, it may order the patentee to reduce the price and take measures to offset any excess revenues it may have received as a result of excessive prices.

Planning Highlights

The PMPRB is responsible for ensuring that the prices that patentees charge, the "factory-gate" price, for patented drug products sold in Canada for human or veterinary use, are not excessive. The PMPRB relies on voluntary compliance whenever possible since it is less time consuming and less costly to all parties. Voluntary compliance by patentees is facilitated by published Excessive Price Guidelines (Guidelines), which are intended to assist patentees in setting prices that are not excessive by providing transparent and predictable information on how the price review will be carried out.

In order to ensure the Guidelines remain appropriate and effective in the modern pharmaceutical environment and that they also uphold the principles of fairness, transparency, openness and predictability, the Board initiated a process in 2005 to review its Guidelines, including consulting with key stakeholders as required by the *Patent Act* (Act). Revised Guidelines were released in June 2009 for implementation starting January 1, 2010.

The key priorities for the Compliance and Enforcement program over the planning period are:

- Implement and monitor the revised Excessive Price Guidelines (Guidelines), policies and procedures.
- Redevelop the Compliance Database.
- Ensure hearing processes are transparent and more efficient.
- Develop and implement IM plans and policies that will enhance capabilities to meet operational and reporting needs for information.

Benefits for Canadians

This program activity contributes to the Government of Canada outcome of Healthy Canadians by ensuring that prices of patented drug products are not excessive. Price reviews, investigations and, when necessary, hearings must be conducted in a transparent, effective and timely fashion so as to protect the interests of consumers and the Canadian health care system.

Policy and economic analysis ensures that the PMPRB's regulatory activities remain relevant, appropriate and effective in the context of the evolving pharmaceutical environment.

Program Activity 2: Pharmaceutical trends reporting					
Human Resources (FTEs) and Planned Spending ($ thousands)					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
13	$1,624.8	13	$1,626.6	13	$1,626.6

Expected Results	Performance Indicators	Targets
Stakeholders are more aware of pharmaceutical trends and cost drivers.	Number of requests for PMPRB publications	5% increase in requests over previous year
	Number of presentations by PMPRB at external meetings	10 events per year

Summary of Program Activity

Through this program activity, the PMPRB provides analysis of pharmaceutical price trends and research and development spending by pharmaceutical patentees. It also provides critical analyses of price, utilization and cost trends for prescription drugs, and information on non-patented prescription drug prices. The PMPRB reports on these analytical studies and its price review and enforcement activities as they relate to excessive pricing for patented drug products, annually to Parliament through the Minister of Health.

Planning Highlights

The key priority for the Pharmaceutical Trends Reporting program over the planning period is:

- Enhance the profile and uptake of the research and analysis conducted by the PMPRB.

Benefits for Canadians

This program activity contributes to the Government of Canada outcome of Healthy Canadians by:

- reporting on pharmaceutical trends and on R&D spending by patentees to inform drug policy decision-making; and
- providing critical analyses of price, utilization and cost trends so that Canada's health system has more comprehensive and accurate information on how prescription drugs are being used and on sources of cost pressures.

Program Activity 3: Internal services					
Human Resources (FTEs) and Planned Spending ($ thousands)					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
19	$2,908.0	19	$2,535.3	19	$2,535.3

Program Activity Summary

Internal Services are groups of related activities and resources that are administered to support the needs of programs and other corporate obligations of an organization. These groups are: Management and Oversight Services; Communications Services; Legal Services; Human Resources Management Services; Financial Management Services; Information Management Services; Information Technology Services; Real Property Services; Materiel Services; Acquisition Services; and Travel and Other Administrative Services. Internal Services include only those activities and resources that apply across an organization and not to those provided specifically to a program.

Planning Highlights

This program activity will continue to be devoted largely to ongoing activities designed to support program areas in the provision of their programs.

The key priorities for the Internal Services program over the planning period are:

- Redevelop the Compliance Database.
- Strengthen internal capacity of Board Staff and the Board by staffing vacant positions.
- Develop and implement IM plans and policies that will enhance capabilities to meet operational and reporting needs for information.
- Prepare for evaluation of Compliance and Enforcement Program in 2011-2012.

Section III — Supplementary Information

Supplementary Information Tables

All electronic supplementary information tables found in the 2010-2011 Report on Plans and Priorities can be found on the Treasury Board of Canada Secretariat's web site at *http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2010-2011/index-eng.asp*

Sources of Non-Respendable Revenue

Green Procurement

Upcoming Evaluations Over the Next Three Fiscal Years

Other Items of Interest

PMPRB Annual Report 2008 (http://www.pmprb-cepmb.gc.ca/English/View.asp?x=91&mp=68)

Quarterly NEWSletter (http://www.pmprb-cepmb.gc.ca/english/View.asp?x=287&mp=68)

Patentee's Guide to Reporting (http://www.pmprb-cepmb.gc.ca/english/view.asp?x=146)

Compendium of Guidelines, Policies and Procedures (March 2008) (http://www.pmprb-cepmb.gc.ca/english/view.asp?x=1034)

Compendium of Policies, Guidelines and Procedures, June 2009 (implementation January 1, 2010) http://www.pmprb-cepmb.gc.ca/english/View.asp?x=1206&mp=808

Patent Act (*http://laws.justice.gc.ca/en/P-4/index.html*)

Patented Medicines Regulations (*http://laws.justice.gc.ca/en/P-4/SOR-94-688/index.html*)

Section III — Renseignements supplémentaires

Tableaux supplémentaires

Tous les tableaux de renseignements supplémentaires en version électronique du Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011 sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2010-2011/info/info-fra.asp.

Sources des revenus non disponibles

Achats écologiques

Évaluations à venir (trois prochains exercices)

Autres sujets d'intérêt

Rapport annuel 2008 du CEPMB (http://www.pmprb-cepmb.gc.ca/francais/View.asp?x=91&mp=68)

La Nouvelle (http://www.pmprb-cepmb.gc.ca/francais/view.asp?x=287&mp=68)

Guide du breveté (http://www.pmprb-cepmb.gc.ca/francais/view.asp?x=146)

Compendium des Lignes directrices, politiques et procédures (mars 2008) (http://www.pmprb-cepmb.gc.ca/francais/view.asp?x=1034)

Compendium des politiques, des Lignes directrices et des procédures, juin 2009 (en vigueur le 1er janvier 2010) http://www.pmprb-cepmb.gc.ca francais/view.asp?x=1206&mp=808

Loi sur les brevets (http://laws.justice.gc.ca/fr/showtdm/cs/P-4)

Règlement sur les médicaments brevetés (http://laws.justice.gc.ca/fr/showtdm/cr/DORS-94-688)

- Élaborer et mettre en œuvre des plans et des politiques en matière de gestion de l'information qui sauront améliorer la capacité de satisfaire les besoins opérationnels et les besoins d'information
- Préparer l'évaluation du programme Conformité et application qui sera faite au cours de l'exercice 2011-2012.

Avantages pour les Canadiens

Cette activité de programme aide comme suit le gouvernement du Canada à assurer la bonne santé de sa population :

- éclairer le processus de prise de décisions concernant les médicaments en faisant rapport des tendances des prix des produits médicamenteux ainsi que des dépenses de R-D des brevetés au Canada, et
- préparer à l'intention du régime canadien de soins de santé des analyses critiques des prix des produits médicamenteux, de l'utilisation faite de ces produits et des tendances au niveau de leurs coûts et, ainsi, lui fournir des renseignements complets et fiables sur la façon dont sont utilisés les médicaments d'ordonnance et sur la source des pressions exercées au niveau des coûts.

Activité de programme 3 : Services internes					
Ressources humaines (ETP) et Dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2010-2011		**2011-2012**		**2012-2013**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
19	2 908,0 $	19	2 535,3 $	19	2 535,3 $

Sommaire de l'activité de programme

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Faits saillants de la planification

Cette activité de programme sera encore largement consacrée aux activités courantes dont l'objet est de soutenir la prestation du programme.

Pour la période de planification, les principales priorités du programme Services internes sont les suivantes :

- Concevoir une nouvelle base de données sur la conformité
- Consolider la capacité interne du personnel du Conseil et du Conseil en dotant les postes vacants

d'une façon transparente, efficace et dans des délais raisonnables de manière à protéger les intérêts des consommateurs et du régime canadien de soins de santé.

La direction Politiques et analyse économique veille à ce que les activités de réglementation du CEPMB demeurent pertinentes, appropriées et efficaces dans le contexte de l'environnement pharmaceutique actuel.

Activité de programme 2 : Rapports sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques					
Ressources humaines (ETP) et Dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2010-2011		**2011-2012**		**2012-2013**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
13	1 624,8 $	13	1 626,6 $	13	1 626,6 $

Résultats attendus de l'activité de programme	**Indicateurs de rendement**	**Objectifs**
Les intervenants sont mieux informés des tendances des prix des produits pharmaceutiques et des facteurs à l'origine de l'augmentation des coûts en médicaments.	Nombre de demandes de publications reçues Nombre de présentations faites par le CEPMB à l'extérieur du Conseil	Par rapport à l'exercice précédent, augmentation de 5 % du nombre de demandes de publication 10 activités par année

Sommaire de l'activité de programme

Au titre de cette activité de programme, le CEPMB analyse les tendances en matière de prix des produits pharmaceutiques ainsi que les dépenses en recherche et développement effectuées par les détenteurs de brevets pharmaceutiques. Il effectue également des analyses critiques des tendances des prix, de l'utilisation et des coûts des médicaments sous ordonnance et collige de l'information sur les prix des médicaments non brevetés distribués sous ordonnance. Dans le rapport annuel au Parlement qu'il soumet par l'intermédiaire du ministre de la Santé, le CEPMB fait rapport de ces études analytiques, des résultats de ses examens des prix des médicaments et de ses activités d'application de la loi relativement aux prix excessifs pour les médicaments brevetés.

Faits saillants de la planification

Pour la période de planification, la principale priorité du programme Rapports sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques est la suivante :

- Améliorer le profil des recherches et des analyses effectuées par le CEPMB ainsi que l'utilisation faite des rapports.

cette activité de programme, le CEPMB passe en revue les prix demandés par les brevetés pour leurs médicaments brevetés en fonction des facteurs d'examen des prix prévus dans la *Loi sur les brevets* afin de s'assurer que ces prix ne sont pas excessifs. Lorsque, à l'issue d'une audience publique, il apparaît que le prix d'un médicament est excessif sur un marché, le Conseil peut rendre une ordonnance obligeant le breveté à réduire le prix de son médicament et à prendre les mesures qui lui sont dictées pour rembourser les recettes excessives qu'il a tirées de la vente de son médicament à des prix excessifs.

Faits saillants de la planification

Le CEPMB doit s'assurer que les brevetés ne vendent au Canada leurs produits médicamenteux brevetés pour usage humain ou pour usage vétérinaire à des prix (prix départ-usine) considérés excessifs. Dans toute la mesure du possible, le CEPMB encourage la conformité volontaire, une avenue qui se révèle moins longue et moins onéreuse pour les différentes parties. La conformité volontaire des brevetés est facilitée par les Lignes directrices sur les prix excessifs (Lignes directrices) dont l'objet est d'aider les brevetés à vendre leurs médicaments à des prix qui ne seront pas considérés excessifs en leur expliquant à l'avance comment le personnel du Conseil effectue l'examen du prix des médicaments.

Afin de s'assurer que les Lignes directrices demeurent appropriées et efficaces et qu'elles respectent les principes d'équité, de transparence, d'ouverture et de prévisibilité, le Conseil a engagé en 2005 un processus de révision de ses Lignes directrices dans le cadre duquel il a consulté ses principaux intervenants comme le prévoit la Loi. La version révisée des Lignes directrices a été publiée en juin 2009 avec entrée en vigueur le 1er janvier 2010.

Pour la période de planification, les principales priorités du programme Conformité et d'application sont les suivantes :

- Mettre en œuvre les Lignes directrices révisées sur les prix excessifs, les politiques et les procédures et en assurer le suivi
- Concevoir une nouvelle base de données sur la conformité
- Assurer la transparence du processus d'audience ainsi qu'une plus grande efficacité
- Concevoir et mettre en œuvre des plans et des politiques de gestion de l'information qui sauront améliorer la capacité de l'organisme de satisfaire ses besoins opérationnels en matière d'information et de rapports.

Avantages pour les Canadiens

Cette activité de programme contribue au résultat recherché par le gouvernement du Canada qui est de favoriser la santé de la population canadienne en veillant à ce que les produits médicamenteux brevetés ne soient pas vendus au Canada à des prix excessifs. Les examens de prix, les enquêtes et, lorsqu'il y a lieu, les audiences doivent être menées

Section II — Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Résultat stratégique

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) compte un seul résultat stratégique : Les médicaments brevetés ne peuvent être vendus au Canada à des prix excessifs, afin de protéger les intérêts de la population canadienne et leur régime de soins de santé. La population canadienne est également tenue informée des tendances de l'industrie pharmaceutique.

L'indicateur de performance de ce résultat stratégique est le suivant : Au Canada les prix des médicaments brevetés se situent dans la fourchette de leurs prix de vente dans les sept pays de comparaison nommés dans le Règlement.

L'objectif de ce résultat stratégique est formulé comme suit : Au Canada, les prix des médicaments brevetés se situent au niveau de la médiane de leurs prix dans les différents pays de comparaison ou sous celle-ci.

Le résultat stratégique repose sur trois activités de programme.

Activités de programme

Activité de programme 1 : Conformité et application de prix non excessifs pour les médicaments brevetés					
Ressources humaines (ETP) et Dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2010-2011		**2011-2012**		**2012-2013**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
44	7 648,8 $	44	7 654,3 $	44	7 654,3 $
Résultats attendus de l'activité de programme		**Indicateurs de rendement**		**Objectifs**	
Selon les facteurs mentionnés dans la Loi sur les brevets, les prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada ne sont pas excessifs.		Pourcentage des médicaments brevetés qui sont jugés conformes aux Lignes directrices		Les prix de 95 % des médicaments brevetés sont jugés conformes aux Lignes directrices.	

Sommaire de l'activité de programme

Le CEPMB exerce un contrôle sur les prix des médicaments brevetés vendus par les détenteurs de brevets au Canada pour usage humain ou pour usage vétérinaire. Au titre de

En prévision de l'échéance prochaine du financement temporaire accordé en 2008-2009 pour assurer l'intégrité du programme, le CEPMB a obtenu un financement additionnel permanent de 4,7 millions de dollars qui s'ajoute au budget permanent (A) de 5,8 millions de dollars. Grâce à ces crédits additionnels, le CEPMB pourra mieux faire face à une augmentation de sa charge de travail et continuer de bien s'acquitter de son mandat.

Pour l'exercice 2009-2010, le Conseil du Trésor a approuvé une majoration de 5,6 millions de dollars des niveaux de référence du crédit 35 (dépenses du Programme). Pour l'exercice 2010-2011, cette majoration est de 6,2 millions de dollars et de 5,8 millions de dollars pour l'exercice 2011-2012 et suivants (incluant le régime d'avantages sociaux des employés, mais non les frais de location versés à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada).

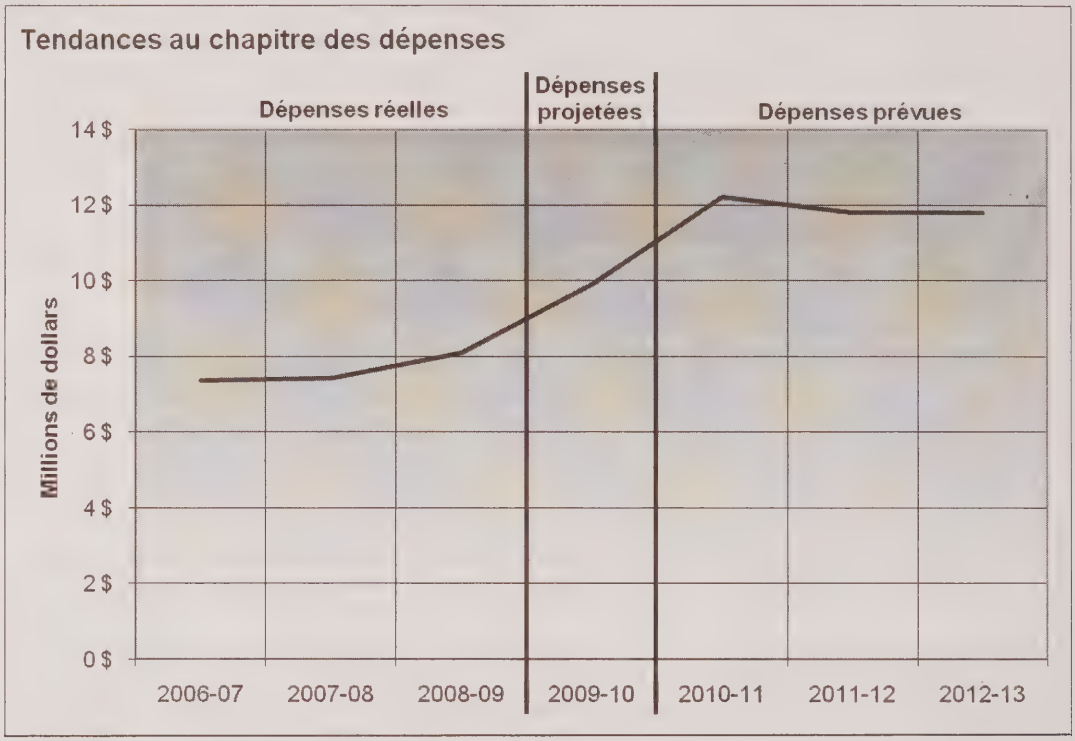
Outre ces ressources supplémentaires, l'affectation à but spécial de 300 000 $ a été augmentée à 1,9 million de dollars pour 2008-2009, à 2,2 millions de dollars pour 2009-2010, à 2,8 millions de dollars pour 2010-2011 et à 2,8 millions de dollars pour 2011-2012 et suivantes. Cette affectation a pour but d'assurer au CEPMB les ressources requises pour tenir des audiences même les années où leur nombre dépasse les prévisions.

Même si les dépenses (réelles) ont augmenté année après année entre 2006-2007 et 2008-2009, il y a eu moins d'audiences que prévu, certaines affaires ayant pu être réglées au moyen d'engagements de conformité volontaire. Par ailleurs, la dotation de certains postes s'est révélée un défi. Pour l'exercice 2009-2010, le CEPMB s'attend à faire rapport de dépenses totalisant 9,6 millions de dollars par rapport à un niveau de référence final prévu de 11,8 millions de dollars.

Crédits votés et postes législatifs (en milliers de dollars)

Poste voté ou législatif (L)	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2009-2010 Budget principal des dépenses	2010-2011 Budget principal des dépenses
35	Dépenses du Programme	10 369,0 $	11 163,3 $
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	989,0 $	1 018,3 $
Total pour le CEPMB		11 358,0 $	12 181,6 $

Profil des dépenses



En considération de l'augmentation de sa charge de travail et aux fins d'assurer l'intégrité de son programme, le CEPMB a obtenu pour 2006-2007 une majoration de son financement de 4,9 millions de dollars au titre du Budget supplémentaire des dépenses (A). Pour l'exercice 2007-2008, il a obtenu une majoration de 5,0 millions de dollars tirés de la réserve de gestion des risques du Conseil du Trésor, augmentant ainsi son budget permanent (A) chiffré à 5 millions de dollars.

Ces montants comprenaient 4,4 millions de dollars pour couvrir les frais des audiences tenues en 2006-2007 et 3,2 millions pour les audiences tenues en 2007-2008. Ces deux sommes se sont ajoutées à une affectation à but spécial de 300 000 $. La capacité de tenir des audiences publiques dans des délais raisonnables constitue un élément de base du mandat du Conseil et de l'exercice de son autorité. Étant donné qu'il est assez difficile de prévoir le nombre d'audiences qui devront être tenues au cours d'une année donnée et du niveau de complexité de ces audiences, les sommes prévues pour les dépenses externes liées aux audiences (honoraires juridiques, témoins experts, etc.) sont placées dans l'affectation à but spécial pour qu'elles soient strictement utilisées pour ces dépenses. Tout montant non dépensé au cours d'un exercice ne peut être reporté au prochain exercice.

ressources, considérant tout particulièrement la difficulté de prévoir l'incidence qu'auront les changements apportés aux Lignes directrices sur la charge de travail.

À l'instar d'autres petits organismes, le CEPMB arrive difficilement à recruter des experts hautement qualifiés et par la suite à les garder à son service. Le CEPMB connaît également de longs délais de recrutement. À ce chapitre, l'organisation a fait des progrès importants au niveau de la dotation de nouveaux postes, mais il reste encore beaucoup à faire. Une formation devra également être offerte aux nouvelles recrues.

Par ailleurs, le CEPMB connaîtra sous peu un changement de garde au niveau de la haute direction, certains gestionnaires prendront leur retraite alors que certains membres du Conseil sont à la fin de leur mandat.

Au cours de la prochaine période de planification, le CEPMB devra assurer la planification harmonieuse des ressources humaines et des activités et veiller à ce que les activités de dotation continuent de servir les nouveaux besoins et les nouvelles orientations de l'organisation. Le cadre intégré de planification des activités et des ressources humaines assure sur une base trimestrielle l'identification, l'examen et la documentation des exigences en matière de ressources humaines ainsi que l'examen fréquent du statut des activités de dotation. Une capacité accrue des ressources humaines aura pour effet d'améliorer le soutien des différentes activités du programme.

Dans la plupart des cas, les affaires faisant l'objet d'une audience du Conseil ont porté sur des aspects scientifiques ou sur les prix des produits médicamenteux brevetés de marque. Plus récemment, certaines affaires ont aussi porté sur la compétence du Conseil, par exemple en ce qui concerne les médicaments vendus à l'extérieur du pays en vertu du programme d'accès spécial ainsi que des produits médicamenteux brevetés génériques. Même si les audiences devant le Conseil accaparent beaucoup de temps, de ressources et exigent des délibérations sérieuses, elles constituent néanmoins pour les brevetés une occasion toute choisie de saisir le Conseil de questions importantes pour leurs activités. Dans certains cas, les audiences ont mené à des requêtes de révision judiciaire devant la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale qui, en bout de ligne, éclairent le Conseil et les brevetés sur des questions légales importantes susceptibles d'entraîner des changements au niveau de la portée et de l'exercice du mandat de réglementation du Conseil.

recourir aux audiences publiques et ce, grâce en partie à l'efficacité de ses Lignes directrices sur les prix excessifs (Lignes directrices) et de sa politique de conformité volontaire.

En 2005-2006, le CEPMB a observé qu'il arrivait plus difficilement à bien s'acquitter de son mandat de réglementation en raison d'un nombre record d'enquêtes à faire et d'audiences sur les prix excessifs à préparer. Les intervenants se montrant de plus en plus préoccupés par les prix des médicaments et autres questions telles que les prix de lancement jugés trop élevés, le Conseil a engagé un vaste processus de révision de ses Lignes directrices incluant, comme l'exige la *Loi sur les brevets*, la consultation des principaux intervenants.

L'objectif de cette révision était d'assurer l'efficacité, l'équité, la transparence et la prévisibilité du processus d'examen du prix. Les consultations et les délibérations de cinq groupes de travail visaient à déterminer s'il y avait lieu de réviser les Lignes directrices et, le cas échéant, les changements à y apporter et la façon de le faire pour que les Lignes directrices soient mieux adaptées au nouvel environnement pharmaceutique. Le 9 juin 2009, le Conseil a publié ses nouvelles Lignes directrices sur les prix excessifs avec entrée en vigueur le 1er janvier 2010.

Le CEPMB pourrait être confronté à des défis au niveau de l'opérationnalisation de ses Lignes directrices. En effet, sa charge de travail devrait augmenter du fait que les examens scientifiques sont devenus plus complexes (suite à l'ajout de facteurs d'amélioration des bienfaits thérapeutiques) tout comme les examens de prix (dont les nouveaux examens au niveau du sous-marché et une nouvelle méthodologie de « dissociation » de l'IPC lorsque les augmentations de prix sont exclusivement attribuables à des changements au niveau des avantages consentis aux consommateurs). Même si elles devraient à long terme faciliter la conformité volontaire, les Lignes directrices révisées pourraient entraîner un plus grand nombre d'enquêtes et d'audiences alors que les brevetés doivent composer avec les nouvelles Lignes directrices. De plus, des pressions devraient encore s'exercer au niveau de la charge de travail, du moins à court terme, en raison des audiences qui gagnent en complexité. Ces points devront faire l'objet d'un suivi vigilant et faire possiblement l'objet de rajustements aux niveaux de la capacité et du processus, voire même des Lignes directrices.

Les ressources requises pour le suivi et l'évaluation de l'incidence des Lignes directrices révisées ainsi que pour l'analyse et les services-conseils sur les nouvelles questions touchant l'examen scientifique et l'examen du prix ont été identifiées. Le personnel du Conseil effectuera ces activités tout en traitant un plus grand volume de rapports des brevetés, effectuant les examens de prix et les enquêtes dans des délais acceptables et participant aux audiences tenues dans les meilleurs délais. Les membres du personnel du CEPMB seront également appelés à participer à un important projet de renouvellement de la technologie de l'information. Le financement requis pour ce projet a été prévu dans la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) pour 2009-2010, mais il importera toutefois d'accorder une attention toute particulière à l'affectation de ces

des dernières années, les besoins du CEPMB en matière de gestion de l'information ont changé suite à une augmentation du nombre d'audiences et à l'imposition de plus grandes exigences en matière de rapport de gestion de la performance.

Plans en vue de donner suite à la priorité

- Planifier la mise en œuvre des nouvelles stratégies de gestion de l'information.
- Augmenter la capacité de gestion de l'information.

Priorité en matière de gestion		
Préparer l'évaluation en 2011-2012 du programme de conformité et d'application.	Type: Nouvelle	Liens avec l'activité de programme 3

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- Dans le cadre de sa demande de majoration des ressources pour l'exercice 2008-2009 et suivants, le Conseil s'est engagé à faire en 2011-2012 une évaluation de son programme de conformité et d'application aux fins de déterminer la mesure dans laquelle la majoration des ressources demandée a aidé le CEPMB à atteindre ses objectifs.
- Un cadre d'évaluation a été établi au cours de l'exercice 2009-2010. Ce cadre établit la structure de l'évaluation prochaine des activités qui permettra d'évaluer le rendement du Programme de conformité et d'application par rapport aux résultats recherchés.
- Il est essentiel que le CEPMB mette en œuvre ses stratégies de collecte des données pour ainsi être en mesure de soutenir l'évaluation de 2011-2012.

Plans en vue de donner suite à la priorité

- Finaliser les méthodologies et les sources de données.
- Confier aux secteurs de l'organisation la charge de colliger les données liées aux indicateurs du rendement.

Analyse des risques

Au cours des dernières années, le Canada a connu d'importants changements d'ordres économique, social, démographique et technologique qui ont eu une incidence certaine sur l'environnement des soins de santé et des produits pharmaceutiques.

La mesure dans laquelle le CEPMB réussit à bien s'acquitter de son mandat de réglementation dépend dans une large mesure de sa capacité d'effectuer dans des délais raisonnables des examens du prix, des enquêtes et même de tenir des audiences. Depuis l'année de sa création jusqu'en 2005, le CEPMB a pu exercer son mandat sans trop

Priorités en matière de gestion

Priorité en matière de gestion		
Améliorer la capacité interne de l'effectif et du Conseil en comblant les postes vacants.	Type: Nouvelle	Liens avec les activités de programme 1, 2 et 3

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Le niveau de référence a été rajusté pour que le Conseil soit en mesure de faire face à une augmentation de sa charge de travail découlant de la révision des Lignes directrices, des nouvelles procédures d'examen scientifique et d'examen du prix ainsi que d'une augmentation du nombre de rapports soumis par les brevetés, d'examens du prix, d'enquêtes et d'audiences. À l'instar d'autres organismes de petite taille, le CEPMB arrive difficilement à recruter des spécialistes d'expérience. Le CEPMB a réussi à doter de nouveaux postes en 2009-2010, mais il reste encore beaucoup à faire.

Par ailleurs, le CEPMB connaîtra des départs au niveau de la haute direction alors que sa directrice exécutive prendra bientôt sa retraite et qu'arriveront à échéance les mandats de deux membres du Conseil nommés en vertu d'un décret du gouverneur en conseil.

Plans en vue de donner suite à la priorité

- Veiller à la planification harmonieuse des ressources humaines et des activités au moyen de vérifications régulières des plans de ressourcement.
- Assurer la capacité en matière de dotation en dotant le nouveau poste PE afin que les activités de dotation opérationnelle puissent soutenir les nouveaux besoins de l'organisation.
- Doter tous les postes vacants au sein de l'organisation, dont celui de la directrice exécutive.
- Solliciter la participation de hauts fonctionnaires et du personnel de la ministre pour la nomination des nouveaux membres du Conseil.

Priorité en matière de gestion		
Élaborer et mettre en œuvre des plans et des politiques de gestion de l'information qui amélioreront la capacité du CEPMB de satisfaire aux besoins d'information opérationnels et de rapport.	Type: Nouvelle	Liens avec les activités de programme 1 et 3

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Tout comme pour l'intérêt public, la bonne performance du CEPMB en matière de conformité et d'application passe par une gestion efficace de l'information. Au cours

sa qualité d'organisme détenant des pouvoirs quasi judiciaires, le CEPMB doit assurer aux brevetés l'accès à une audience juste qui se tient dans des délais raisonnables.

Plans en vue de donner suite à la priorité

- Réviser les règles du Conseil régissant son processus d'audience de façon à ce que les affaires puissent être traitées avec efficience dans des délais appropriés.
- Consulter au préalable ses intervenants.
- Officialiser les nouvelles règles de pratique et de procédure par leur publication dans la *Gazette du Canada.*

Priorité opérationnelle		
Améliorer le profil et l'utilisation faite des résultats des recherches et des analyses faites par le CEPMB.	Type: Nouvelle	Liens avec l'activité de programme 2

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Les membres du Conseil et de la haute direction doivent pouvoir compter sur les résultats de recherches et des analyses de grande qualité pour éclairer les décisions stratégiques qu'ils sont appelés à prendre.

Le CEPMB doit également s'assurer que les recherches et les analyses effectuées au titre du SNIUMP tiennent compte des besoins et des priorités des régimes F-P-T d'assurance-médicaments

D'autres intervenants et clientèles de l'extérieur sont également susceptibles d'être intéressés par les résultats des analyses et des recherches du CEPMB portant sur les tendances des prix des produits pharmaceutiques.

Plans en vue de donner suite à la priorité

- Continuer de faire des analyses économiques et de publier des rapports et, ainsi, éclairer les décisions des membres du Conseil et de la haute direction du CEPMB.
- Par le truchement du Comité directeur du SNIUMP, poursuivre la collaboration avec les régimes F-P-T d'assurance-médicaments participants, plus particulièrement au niveau des priorités de recherche et d'analyse.
- Élaborer une stratégie de communication dont l'objectif sera d'améliorer le profil des analyses et des recherches et d'en favoriser une plus grande utilisation.

Priorité opérationnelle		
Créer une nouvelle base de données sur la conformité.	Type: Déjà établie	Liens avec les activités de programme 1 et 3

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

La base de données dans laquelle sont versées les données sur les prix et sur les ventes dont les brevetés font rapport au CEPMB est un des principaux outils des activités de réglementation. Notre base de données qui existe depuis vingt ans a maintenant besoin d'une importante mise à niveau pour qu'elle puisse :

- Soutenir l'examen du prix et les nouvelles Lignes directrices
- Permettre une utilisation plus efficiente et plus efficace des nouvelles technologies de l'information
- Assurer la conformité aux politiques, lignes directrices et normes du gouvernement du Canada plus particulièrement aux niveaux de la normalisation des sites internet, des langues officielles et de la sécurité
- Assurer un entretien plus efficient
- Permettre l'interopérabilité et l'échange de données et améliorer l'intégrité des données

Plans en vue de donner suite à la priorité

- Finaliser les préparatifs de mise en œuvre des nouvelles Lignes directrices.
- Déterminer les exigences de manière à satisfaire les besoins opérationnels à plus long terme.
- Préparer le plan de projet, son architecture, les estimés de coûts, le prototype, les plans de communication et de formation ainsi que le plan de conversion de données.
- Constituer la nouvelle base de données et convertir les données consignées dans la base de données existante.
- Vérifier la fonctionnalité du nouveau système.
- Mettre en œuvre la nouvelle base de données.

Priorité opérationnelle		
Rendre le processus d'audience encore plus transparent et plus efficient.	Type: Déjà établie	Liens avec l'activité de programme 1

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Au cours des dernières années, les audiences du Conseil sont devenues plus courantes et plus complexes. Pour être en mesure de bien exercer son mandat, le Conseil doit assurer sa capacité de tenir des audiences publiques dans des délais raisonnables. En

Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique

Priorités opérationnelles

Priorité opérationnelle		
Veiller à la bonne application des Lignes directrices révisées sur les prix excessifs (Lignes directrices), des politiques et des procédures puis en assurer le suivi.	Type: Nouvelle	Liens avec l'activité de programme 1[3]

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Le CEPMB a pour mandat de veiller à ce que les brevetés ne vendent pas leurs produits médicamenteux brevetés pour usage humain et pour usage vétérinaire à des prix (prix départ-usine) excessifs. À cette fin, le CEPMB compte sur la conformité volontaire des brevetés, une avenue qui pour les différentes parties se révèle moins coûteuse et moins longue que les audiences. Les Lignes directrices sur les prix excessifs facilitent la conformité volontaire des brevetés. Ces Lignes directrices décrivent avec transparence le processus d'examen du prix afin que les brevetés soient en mesure de vendre leurs médicaments à des prix qui ne devraient pas être jugés excessifs. Les Lignes directrices sont publiées dans le *Compendium des politiques, des Lignes directrices et des procédures* (Compendium), lequel est affiché dans notre site Web (http://pmprb-cepmb.gc.ca) sous « Loi, Règlement et Lignes directrices ». Afin de s'assurer que ses Lignes directrices demeurent pertinentes et efficaces dans l'environnement pharmaceutique actuel et qu'elles favorisent encore les principes de justice, de transparence, d'ouverture et de prévisibilité, le Conseil a engagé en 2005 la révision de ses Lignes directrices, incluant comme le prévoit la Loi la consultation de ses principaux intervenants. En juin 2009, le CEPMB a publié la version révisée de ses Lignes directrices. Ces Lignes directrices révisées entrent en vigueur le 1er janvier 2010.

Le CEPMB fera le suivi de l'application de ses nouvelles Lignes directrices et l'évaluation de l'incidence des changements apportés afin de s'assurer que les résultats attendus sont bel et bien atteints.

Plans en vue de donner suite à la priorité

- Mettre en œuvre les nouvelles Lignes directrices révisées.
- Continuer de bien renseigner les brevetés et autres intervenants, en leur offrant entre autres des séances d'information et en empruntant de nouvelles avenues et de nouvelles technologies de communication.
- Effectuer le suivi de l'application des Lignes directrices révisées et évaluer l'incidence des changements apportés.

[3] Le CEPMB n'a qu'un résultat stratégique. Ainsi donc, toutes les priorités sont associées à ce résultat. Vous trouverez dans la présente colonne les liens menant à l'activité de programme.

Tableau de planification sommaire (en milliers de dollars)

Résultat stratégique : Les médicaments brevetés ne peuvent être vendus au Canada à des prix excessifs afin de protéger les intérêts de la population canadienne et leur régime de soins de santé. La population canadienne est également tenue informée des tendances de l'industrie.					
Indicateur de rendement Au Canada, les prix des médicaments brevetés se situent dans la fourchette de leurs prix de vente dans les sept pays de comparaison nommés dans le Règlement.		**Objectif** Au Canada, les prix des médicaments brevetés se situent au niveau de la médiane de leurs prix dans les différents pays de comparaison ou sous celle-ci.			
Activité de programme[2]	**Prévision des dépenses 2009-2010**	**Dépenses prévues**			**Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada**
		2010-2011	**2011-2012**	**2012-2013**	
AP 1 : Conformité et application de prix non excessifs pour les médicaments brevetés	5 572,7 $	7 648,8 $	7 654,3 $	7 654,3 $	Des Canadiens en santé
AP 2 : Rapports sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques	992,5 $	1 624,8 $	1 626,6 $	1 626,6 $	Des Canadiens en santé
AP 3 : Services internes	3 333,6 $	2 908,0 $	2 535,3 $	2 535,3 $	
Total des dépenses CEPMB	9 898,8 $	12 181,6 $	11 816,2 $	11 816,2 $	

[2] Vous trouverez à la Section II la description/sommaire des activités de programme.

Sommaire de la planification

Ressources financières (en milliers de dollars)

2010-2011	2010-2011	2010-2011
12 181,6 $	11 816,2 $	11 816,2 $

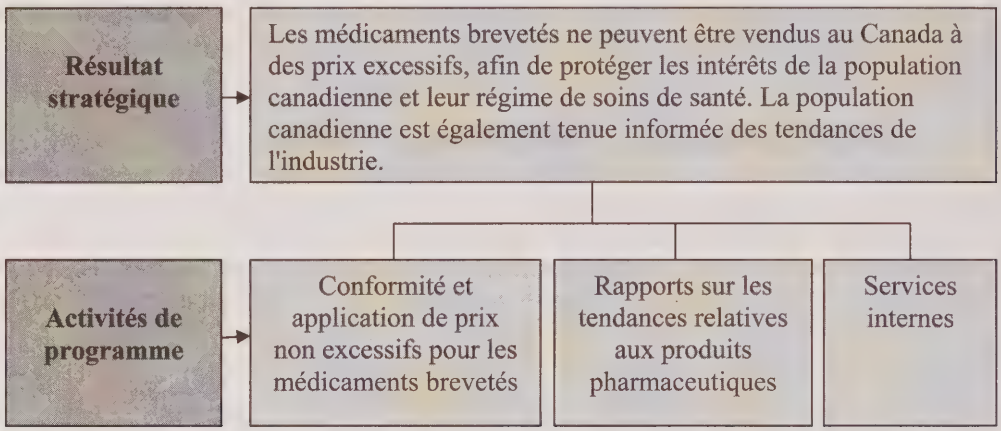
Ressources humaines (ETP)

2010-2011	2010-2011	2010-2011
76[1]	76	76

[1] De plus, conformément à la *Loi sur les brevetés*, cinq membres siègent à temps partiel au Conseil. Ces membres sont nommés en vertu d'un décret du gouverneur en conseil.

Résultat stratégique et Architecture des activités de programme

Le CEPMB compte un résultat stratégique (RS) et deux activités de programme (AP) — à savoir la réglementation et les rapports. Ce résultat et ces activités sont illustrés dans le graphique présenté ci-après.



Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits (SNIUMP)

Depuis 2001, en vertu d'une entente intervenue entre les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé, le CEPMB effectue des recherches au titre du SNIUMP. Le SNIUMP a pour fonction de produire des analyses critiques des prix des médicaments distribués sous ordonnance, de l'utilisation faite de ces médicaments et des tendances observées au niveau de leurs coûts et d'en soumettre les conclusions au régime canadien de soins de santé pour améliorer sa compréhension de la façon dont les médicaments d'ordonnance sont utilisés au Canada et des facteurs à l'origine de l'augmentation de leurs coûts.

Prix des médicaments non brevetés distribués sous ordonnance

En 2005, intervenant aux noms des ministres F-P-T de la Santé, le ministre de Santé Canada a chargé le CEPMB d'exercer un suivi des prix des médicaments non brevetés distribués sous ordonnance et de faire rapport des tendances observées. Les ministres de la Santé souhaitaient ainsi constituer une source centralisée de données fiables sur les prix de ces médicaments. Depuis avril 2008, les études sur les prix des médicaments non brevetés distribués sous ordonnance sont effectuées au titre du SNIUMP.

vertu d'une licence d'exploitation le même produit que le produit de marque ou, encore, qu'ils sont titulaires d'un brevet visant le procédé de conditionnement ou de traitement de produits.

Le CEPMB n'est pas habilité à réglementer les prix des produits médicamenteux non brevetés. Il n'a aucun droit de regard sur les prix de vente au gros et au détail des produits médicamenteux brevetés et non brevetés ni sur les honoraires des pharmaciens. Des questions telles que le remboursement des médicaments par les régimes publics d'assurance-médicaments, les canaux de distribution et les habitudes d'ordonnance ne relèvent pas non plus de sa compétence.

En vertu de la *Loi sur les brevets,* les brevetés doivent informer le CEPMB de leur intention de vendre un nouveau produit médicamenteux breveté sur le marché canadien. Après leur première vente, les brevetés doivent faire rapport au CEPMB du prix de vente de leur produit médicamenteux et de la quantité vendue. Par la suite, pour chaque semestre, ils doivent faire rapport des prix et des ventes au Canada des différentes concentrations de leurs produits médicamenteux aux fins de l'examen et de la réglementation de leurs prix et ce, tant qu'un brevet est lié au produit médicamenteux.

Même s'ils ne sont pas tenus de faire approuver au préalable les prix de vente de leurs produits médicamenteux, les brevetés doivent respecter à la lettre les dispositions de la Loi pour que les prix de vente au Canada de leurs produits médicamenteux brevetés ne soient pas excessifs. Lorsqu'un produit médicamenteux breveté est vendu au Canada avant l'attribution de son brevet, l'examen de son prix est rétroactif à la date de sa première vente si celle-ci est ultérieure à la date à laquelle la demande de brevet a été rendue publique.

Lorsque, à l'issue d'une audience publique, il apparaît que le prix d'un médicament vendu sur un marché canadien est excessif, le Conseil peut rendre une ordonnance qui oblige le breveté à réduire le prix de son médicament et à appliquer les mesures qui lui sont dictées pour rembourser les recettes excessives encaissées de la vente de son médicament à un prix excessif.

Rapport

Chaque année, le CEPMB rend compte de ses activités au Parlement par le truchement du ministre de la Santé. Le rapport annuel, qui porte sur l'année civile terminée, présente également une analyse des tendances des prix de tous les médicaments et fait rapport des dépenses de R-D des brevetés au Canada. Par ailleurs, en vertu de l'article 90 de la Loi, le ministre de la Santé a confié deux responsabilités additionnelles au CEPMB, à savoir le Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits (SNIUMP) et les suivi et rapport des tendances des prix des médicaments non brevetés distribués sous ordonnance.

Section I — Survol du Conseil

Raison d'être et responsabilités

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi judiciaires. Il a été créé par le Parlement en 1987 en vertu de la *Loi sur les brevets* dans sa version modifiée (projet de loi C-22). La Loi a été modifiée à nouveau en 1993 (projet de loi C-91). Les révisions visaient à établir un juste équilibre entre la prolongation de la période de protection associée au brevet et le besoin de protéger les intérêts des consommateurs en s'assurant que les médicaments brevetés ne soient pas vendus à des prix excessifs.

Le mandat du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) comporte les deux volets suivants :

Réglementation — Veiller à ce que les prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada ne soient pas excessifs.

Rapport — Faire rapport des tendances des prix de tous les médicaments ainsi que des dépenses des brevetés dans la R-D au Canada.

Rôle de réglementation

Le CEPMB vérifie les prix départ-usine, à savoir les prix auxquels les brevetés vendent à leurs différents clients (grossistes, hôpitaux, pharmacies et autres) leurs produits médicamenteux brevetés pour usage humain ou pour usage vétérinaire distribués sous ordonnance ou en vente libre et veille à ce que ces prix ne soient pas excessifs. Le CEPMB réglemente le prix de chaque médicament breveté, plus précisément de chaque concentration de chaque forme posologique de chaque produit médicamenteux breveté offert sur le marché canadien. C'est généralement à ce niveau que Santé Canada attribue le numéro d'identification de drogue (DIN) en vertu du processus d'attribution de l'Avis de conformité. Le mandat du Conseil couvre également les produits médicamenteux distribués au titre du Programme d'accès spécial, des produits médicamenteux distribués en vertu du programme d'essais cliniques et des drogues nouvelles de recherche.

La Cour d'appel fédérale a été appelé à déterminer les conditions où un brevet est légalement lié à un médicament. De l'avis de la Cour, pour qu'un brevet soit lié à un médicament, il doit exister entre le brevet et le médicament « un lien si tenu soit-il », ce qui sous-tend une application assez vaste de la compétence du Conseil. La compétence du Conseil s'applique aux produits médicamenteux dont le brevet porte sur son ingrédient actif, mais également aux produits médicamenteux auxquels un brevet est lié, que ce brevet vise un procédé de fabrication, un mode d'administration, une forme posologique, l'indication/utilisation, la préparation ou autre. Les produits médicamenteux brevetés ne sont pas nécessairement non plus des produits de marque. En effet, certains fabricants de produits génériques sont assujettis à la compétence du Conseil du fait qu'ils vendent en

Enfin, le CEPMB ne ménage aucun effort pour exercer son mandat de réglementation et de rapport d'une manière prévisible, juste et transparente, pour poursuivre son engagement auprès de ses intervenants, ainsi que pour exercer un suivi vigilant de l'évolution de l'environnement pharmaceutique.



Brien G. Benoit, MD
Président du Conseil

Message du Président

C'est avec plaisir que je vous présente le Rapport sur les plans et les priorités de 2010-2011 du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB).

Le CEPMB est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi judiciaires. Créé par le Parlement en 1987 en vertu de la *Loi sur les brevets*, le Conseil est investi d'un double mandat, à savoir de réglementation et de rapport. En vertu de son mandat de réglementation, le CEPMB veille à ce que les médicaments brevetés ne soient pas vendus au Canada à des prix excessifs alors qu'au titre de son mandat de rapport, il fait rapport des tendances des prix des produits pharmaceutiques et des dépenses des brevetés dans la recherche et développement au Canada.

Le CEPMB contribue également à l'amélioration de la condition de santé de la population canadienne en protégeant les intérêts des consommateurs et du régime canadien de soins de santé, et ce, en veillant à ce que les produits médicamenteux brevetés ne soient pas vendus au Canada à des prix excessifs.

Le 9 juin 2009, après avoir mené une vaste consultation auprès de ses principaux intervenants comme l'exige la *Loi sur les brevets,* le CEPMB a publié ses nouvelles Lignes directrices sur les prix excessifs avec entrée en vigueur le 1er janvier 2010. L'application des nouvelles Lignes directrices et l'incidence des changements apportés feront l'objet d'un suivi attentif au cours de l'exercice 2010-2011 et suivants.

Au cours des dernières années, le CEPMB a connu une augmentation marquée du nombre d'audiences dont l'objet est de déterminer si le prix d'un produit médicamenteux breveté est ou non excessif. Certaines audiences ont été closes au cours de l'exercice 2009-2010, mais plusieurs autres sont en cours et de nouvelles devraient s'ajouter.

Dans le cadre de son processus de mise en œuvre de ses nouvelles Lignes directrices, le CEPMB continuera de bien informer ses intervenants, dont les brevetés. Il mettra en place des processus de simplification des examens du prix et des enquêtes. Le Conseil révisera également ses règles de conduite des audiences aux fins d'accélérer le processus d'audience et de le rendre encore plus efficient.

Chaque année, par l'intermédiaire du ministre de la Santé, le CEPMB fait rapport au Parlement de ses activités, des tendances des prix des produits pharmaceutiques brevetés et des dépenses des brevetés dans la recherche-développement au Canada. Le CEPMB continuera de travailler en collaboration avec l'Institut canadien de la santé (ICIS) et avec les régimes F-P-T d'assurance-médicaments au niveau de la production d'analyses et de rapports au titre du Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits (SNIUMP). Au moyen d'analyses des tendances des prix, de l'utilisation faite des produits médicamenteux et des coûts, le CEPMB fournit au régime canadien de soins de santé des renseignements récents, complets et fiables sur les tendances des médicaments d'ordonnance ainsi que sur les facteurs d'augmentation des coûts.

Table des matières

Message du Président 5

Section I — Survol du Conseil 7

Raison d'être et responsabilités 7

Résultat stratégique et Architecture des activités de programme 10

Sommaire de la planification 11
Ressources financières 11
Ressources humaines 11
Tableau de planification sommaire 12
Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique 13

Analyse des risques 17

Profil des dépenses 20

Crédits votés et postes législatifs 21

Section II — Analyse des activités de programme par résultat stratégique 23

Résultat stratégique 23

Activités de programme 23

Section III — Renseignements supplémentaires 29

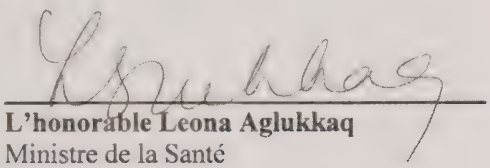
Tableaux supplémentaires 29

Autres sujets d'intérêt 29

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

2010-2011

Rapport sur les plans et les priorités



L'honorable Leona Aglukkaq
Ministre de la Santé

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les principaux éléments du budget principal des dépenses.

Partie II – Le budget principal des dépenses étaye directement la Loi de crédits. Le budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés, pour une période de trois ans, sur les principales priorités d'une organisation, et ce, par objectif stratégique, activité de programme et résultat prévu, incluant des liens aux besoins en ressources connexes. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes qui dépendent des crédits parlementaires et qui sont désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont habituellement déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui peuvent ensuite faire rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(7) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes qui dépendent des crédits parlementaires et qui sont désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le budget supplémentaire des dépenses étaye directement la Loi de crédits. Le budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document à la fin octobre et un document final à la fin février. Chaque budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une même année.

Le budget des dépenses de même que le Budget du ministre des Finances sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2010.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès de :
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa ON K1A 0S5

Téléphone : 613-941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2011-III-86
ISBN : 978-0-660-64853-8

BUDGET DES DÉPENSES

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés Canada

Budget des dépenses
2010-2011

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Government Publications

ESTIMATES

Privy Council Office and Public Appointments Commission Secretariat

2010–11
Estimates



Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of the following:

Part I—The Government Expense Plan provides an overview of federal spending and summarizes the key elements of the Main Estimates.

Part II—The Main Estimates directly support the Appropriation Act. The Main Estimates identify the spending authorities (Votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these Votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III—Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPP)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail over a three-year period on an organization's main priorities by strategic outcome(s), program activity(ies) and planned/expected results, including links to related resource requirements. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the appropriation-dependent departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are usually tabled on or before March 31 and referred to committees, which may then report to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(7).

2) **Departmental Performance Reports (DPR)** are individual department and agency accounts of results achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the appropriation dependent departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an Appropriation Act. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (Votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in late October and a final document in late February. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in DPRs, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2010.

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS website at the following address: http://www.tbs-sct.gc.ca.

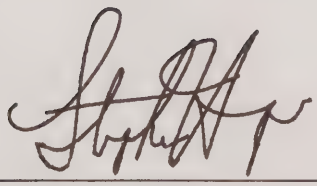
Available through your local bookseller or by mail from
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa ON K1A 0S5

Telephone: 613-941-5995
Orders Only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2011-III-58
ISBN: 978-0-660-64854-5

Privy Council Office

Report on Plans and Priorities 2010-11



The Right Honourable Stephen Harper
Prime Minister of Canada



Wayne G. Wouters
Clerk of the Privy Council
and Secretary to the Cabinet

Table of Contents

Prime Minister's Message 1

Section I – Overview 2

Raison d'être 2
Organizational Information 2
Strategic Outcome and Program Activity Architecture 4
Planning Summary 5
Strategic Outcome 5
Summary Table of Planned Spending by Program Activity 6
Benefits for Canadians 6
Departmental Priorities for 2010-11 7
Risk/Opportunity Analysis 11
Overview of organizational context 11
Key risks 11
Expenditure Profile 14
Departmental Spending Trend 2006-07 to 2012-13 14
Canada's Economic Action Plan 15
Voted and Statutory Items 17
Major Variances Between 2009-10 and 2010-11 Main Estimates 17

Section II – Analysis of Program Activities by Strategic Outcome ... 19

Strategic Outcome 19

Section III – Supplementary Information 35

Financial Highlights 35
List of Tables 36
Other Items of Interest 36
Contacts for further information: 36

Prime Minister's Message



Looking ahead to the 2010-11 fiscal year, the Government of Canada will continue implementing its stimulus package to respond to the global economic downturn. As we begin to emerge from the global recession there are reasons for quiet optimism. Yet our recovery remains fragile. Too many Canadians are still out of work and we need to build up the economic foundation that will position Canada as a global leader.

That is why it is crucial that we stay on course and continue our effective delivery of Canada's Economic Action Plan to ensure a prosperous future, to create good jobs and to continue providing the social services Canadians rely on. The Privy Council Office has played a key role in supporting this program and coordinating the reports to Canadians on our implementation of the Economic Action Plan.

We need to ensure Canada is well-positioned for economic leadership in the coming years. In 2010-11, the Government will focus increasingly on its long-term economic plan for Canada, including planning for deficit reduction once the economy has recovered. Fiscal responsibility will require returning to balanced budgets in the context of other objectives such as job creation and economic growth. The professional advice and support given by the Privy Council Office will allow us to develop policy directions that work within this new framework while continuing to meet the needs of Canadians.

On the international front, the Canada-U.S. relationship will continue to be a key priority. As host of the G-8 summit and of one of two G-20 summits in 2010, Canada has a historic opportunity to play a leadership role in facilitating decisive action toward a durable global recovery. With this in view, the Privy Council Office will continue to support the Government's contribution to global security through coordinating activities related to Canada's engagement in Afghanistan. The Privy Council Office will also provide advice on expanding and enhancing our relationships with China and India, and on our contributions to the reconstruction of Haiti.

Along with these efforts, the Privy Council Office will continue its work of renewing the Public Service of Canada so it remains a vital institution that supports the Government in delivering on its priorities and achieving its goals. I am pleased to present the 2010-11 Report on Plans and Priorities for the Privy Council Office and the Public Appointments Commission Secretariat.

Section I – Overview

Raison d'être

The mandate of the Privy Council Office (PCO) is to serve Canada and Canadians by providing the best professional, non-partisan advice and support to the Prime Minister, the ministers within the Prime Minister's portfolio and the Cabinet. PCO supports the development of the Government of Canada's policy agenda; coordinates responses to issues facing the Government and the country; and supports the effective operation of the Cabinet. As Head of the Public Service of Canada, the Clerk of the Privy Council serves as the principal link between the Prime Minister and the public service.

Organizational Information

The Privy Council Office (PCO) reports directly to the Prime Minister and is headed by the Clerk of the Privy Council, who is also Secretary to the Cabinet. The Clerk of the Privy Council and PCO support the Prime Minister in his role as head of the Government.

As head of the Government, the Prime Minister provides leadership in setting and achieving the Government's agenda and in maintaining the confidence of the House of Commons.

Areas of prime ministerial responsibility include:

- appointments to key positions, including ministers, deputy ministers and the heads of government entities;
- the organization of government, including the structure of the Cabinet and its decision-making processes;
- the broad direction of government policy, legislation and expenditure;
- federal-provincial-territorial relations; and
- national security matters.

On average, 75 percent of PCO's budget (excluding internal services) is spent in providing advice and support to the Prime Minister and ministers within the Prime Minister's portfolio.

It is PCO's responsibility to ensure that the Prime Minister, portfolio ministers, the Cabinet and Cabinet committees receive the best professional, non-partisan advice and support.

The main roles of PCO are to:

- provide professional, non-partisan advice to the Prime Minister, portfolio ministers and the Cabinet on questions of national, intergovernmental and international importance;
- manage the Cabinet's decision-making system by challenging and coordinating departmental policy, legislative and communications proposals, conducting policy and legal analysis, and providing secretariat services to the Cabinet and Cabinet committees;
- provide advice to the Prime Minister on the appropriate structure and organization of the government and its entities as well as of Cabinet and its committees;
- advance the development of the Government's agenda across federal departments and agencies and with external stakeholders;
- help foster a high-performing and accountable public service for the 21st century;
- contribute to the global security and well-being of Canadians;
- manage the appointment process for senior positions in federal departments, Crown corporations and agencies; and
- provide administrative support to the Prime Minister's Office, offices of ministers within the Prime Minister's portfolio, commissions of inquiry, task forces and other independent bodies considering matters associated with good governance in Canada.

For more information on PCO's main roles, please visit PCO's website at http://www.pco-bcp.gc.ca.

Strategic Outcome and Program Activity Architecture

PCO has maintained essentially the same Program Activity Architecture (PAA) since 2008-09.

Strategic Outcome	The Government's agenda and decision making are supported and implemented and the institutions of government are supported and maintained.				
Program Activity	1.1 Prime Minister and portfolio ministers support and advice	1.2 Cabinet and Cabinet committees advice and support	1.3 Public service leadership and direction	1.4 Commissions of inquiry	1.5 Internal services
Sub-Activity	1.1.1 Issues, Policies, Machinery and Appointments 1.1.2 International Affairs and National Security 1.1.3 Intergovernmental Affairs 1.1.4 Legislation, Parliamentary Issues and Executive Papers 1.1.5 Prime Minister and Portfolio Ministers' Offices	1.2.1 Operation of Cabinet Committees 1.2.2 Integration Across the Federal Government	1.3.1 Renewal and Human Resources Management of the Public Service 1.3.2 Management of Senior Leaders		

The titles of PCO's program activities have been adjusted to make them more concise for 2010-11. There have been no changes to the strategic outcome.

PAA Crosswalk Tracking Modifications to Program Activity (PA) Titles

	PAA for 2009-10	PAA for 2010-11
PA 1.1	Provide professional, non-partisan policy advice and support to the Prime Minister and portfolio ministers.	Prime Minister and portfolio ministers support and advice
PA 1.2	Provide policy advice and secretariat support to Cabinet and Cabinet committees	Cabinet and Cabinet committees advice and support
PA 1.3	Provide overall leadership and direction to the Public Service in support of the Government's agenda	Public service leadership and direction
PA 1.4	Provide Commissions of Inquiry with financial and administrative support	Commissions of inquiry
PA 1.5	Internal Services	Internal services

Planning Summary

Financial Resources (thousands of dollars)

2010-11	2011-12	2012-13
143,948	138,782	134,494

Human Resources (full-time equivalent - FTE)

2010-11	2011-12	2012-13
1,040	1,012	982

Strategic Outcome

The Government's agenda and decision making are supported and implemented and the institutions of government are supported and maintained.

Through activities in support of the Government of Canada and the Government's agenda and decision making, PCO supports policy development and implementation processes that underpin the delivery of many government programs and services to Canadians. In this way, PCO contributes to multiple benefits to Canadians.

PCO achieves its single strategic outcome through the combined efforts of all five of its program activities. PCO relies on information from individual program activity indicators to determine success in achieving its strategic outcome.

In 2008, PCO began implementation of a performance measurement strategy centred on measuring efficiency in providing policy advice. Following a review of the first complete year of data collection, PCO identified the need to develop more meaningful, outcome-oriented performance measurements for providing advice. PCO is working with the Treasury Board Secretariat to improve its performance measurement strategy; consultation has taken place and the proposed approach will be developed in 2010-11.

PCO's strategic outcome contributes to the Government of Canada's outcome under "Government Affairs."[1] Government Affairs is a broad category that includes the tax system, the judicial system and central agency work to support the human resources, information technology and accommodation needs of the 263,000 members of the public service.[2] PCO's main contributions under Government Affairs are to provide advice and support to the Prime Minister, portfolio ministers, the Cabinet and Cabinet committees, and to help government

[1] http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cp-rc/2008-2009/cp-rctb-eng.asp

[2] http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cp-rc/2008-2009/cp-rc07-eng.asp#ftn56

departments and agencies meet their responsibilities. Ultimately, PCO's program activities and strategic outcome contribute to Government Affairs outcomes linked to the development and maintenance of strong and independent democratic institutions and the development and maintenance of well-managed and smoothly operating government machinery.

Government Affairs represents 5 percent of government spending. PCO's budget is 1.3 percent of Government Affairs.

Summary Table of Planned Spending by Program Activity
(thousands of dollars)

Program Activity[3]	Forecast Spending 2009-10	Planned Spending			Alignment with Government of Canada Outcomes
		2010-11	2011-12	2012-13	
Prime Minister and portfolio ministers support and advice	68,438	75,465	71,777	70,024	Outcome number 4: "Government Affairs"
Cabinet and Cabinet committees advice and support	16,851	17,253	17,073	14,444	
Public service leadership and direction	3,612	3,647	3,748	3,850	
Commissions of inquiry[4]	13,310	112	0	0	
Internal services[5]	62,399	47,471	46,184	46,176	
Total Spending	**164,610**	**143,948**	**138,782**	**134,494**	

Benefits for Canadians

PCO operates on 1.3 percent of the Government Affairs budget; nevertheless, it has significant influence on the work of government. PCO's role extends from providing policy advice to the Prime Minister, portfolio ministers and the Cabinet to communicating decisions to departments and agencies to ensuring their implementation. As part of this work, PCO provides operational support for Cabinet processes and engages in coordinating work with government departments and agencies. In other words, in addition to supporting the government's decision making and agenda, PCO helps other government departments and agencies to deliver on their core mandates by working to ensure an integrated, cross-government response to issues that affect

[3] For program activity descriptions, please see Section II.

[4] Spending under Commissions of inquiry includes funds for PCO financial and administrative advice as well as funds to support the inquiries themselves.

[5] PCO operates in a highly centralized environment where many costs normally assumed by line managers are covered through Internal services and are not reallocated to individual program activities (e.g. desktop computers, printers, Blackberries, furniture and equipment, supplies, printing and graphics, messenger services and telecommunications).

Canadians. As such, PCO supports benefits to Canadians across the entire range of the government's areas of influence including, for example, global security and well-being.

PCO also has a role to play in supporting and maintaining the institutions of government. Parliamentary planning, the reform of democratic institutions, changes to the structure and governance of government entities, the appointment of senior officials and the renewal of the public service are all areas in which PCO works directly to ensure that Canadians are served by a professional public service.

Departmental Priorities for 2010-11

PCO's priorities focus the delivery of advice and support in ways that are responsive to the social, economic, technological and political context and supportive of the Government's agenda and decision-making needs.

PCO's priorities contribute to the delivery of its program activities, which, together, support its strategic outcome:

The Government's agenda and decision making are supported and implemented and the institutions of government are supported and maintained.

Operational Priority 1 Support the Prime Minister in exercising his overall leadership responsibility.	**Type** Ongoing	**Program Activity 1.1** Prime Minister and portfolio ministers support and advice
Priority and Program Activity linkages • Support and advice under Program Activity 1.1 cover a wide range of areas, including social, economic, technological and political conditions and issues; international affairs and national security; organization of government and decision-making processes; intergovernmental affairs; and legislative, parliamentary and democratic reform issues. • The priority area of support for the Prime Minister in exercising his overall leadership responsibility is key to achieving PCO's strategic outcome.		
Why is this a priority? • The Clerk of the Privy Council and Secretary to the Cabinet is the Prime Minister's Deputy Minister. One of the Clerk's main responsibilities is to provide professional, non-partisan advice and support to the Prime Minister in carrying out his responsibilities as head of Government. The provision of timely advice and support to the Prime Minister facilitates his leadership in government decision making and in delivering benefits to Canadians.		

Plans to meet this priority

- Provide timely advice and support to the Prime Minister on a variety of domestic issues, including economic, environmental and social development, in particular by:
  - supporting the second year of implementation of the two-year Economic Action Plan;
  - providing policy advice and support to ensure that those Canadians most impacted by the economic recession receive assistance;
  - providing advice to position Canada for international leadership coming out of the global recession; and
  - advising on implementing policy decisions that involve legislative, parliamentary and reform initiatives.

- Provide the Prime Minister with strategic communications advice and support for his role as the lead spokesperson for the Government of Canada.
- Support the Prime Minister in the provision of advice on international affairs and national security, with a particular focus on:
  - building positive relations with the United States;
  - enhancing relations with G8 countries as chair of the G8 in 2010;
  - increasing engagement on economic issues with emerging economies such as India and China, including hosting and co-chairing the G20 summit in June 2010;
  - coordinating leadership across the federal government's security and intelligence community on issues of national security, emergency management and intelligence to ensure consistency and cohesiveness in priorities, policies and activities; and
  - providing advice and support for the implementation of the whole-of-government effort in Afghanistan.
- Provide ongoing advice and support to the Prime Minister on machinery of government issues, in particular:
  - advising on the organization of government, including Cabinet structure, ministerial mandates, and the structure and governance of government entities; and
  - advising on the principles and conventions of our Westminster system of government.
- Provide advice and support to the Prime Minister and Cabinet on the recruitment, selection and compensation of Governor-in-Council appointees.
- Provide ongoing coordination and support for the Government's relationship with the provinces and territories, including:
  - developing advice and options for managing the intergovernmental dimensions of the key files shaping the federation in the short, medium and long term; and
  - supporting effective engagement and collaboration among governments.

Operational Priority 2 Focus on key policy and legislative areas and strengthen medium-term policy planning	**Type** Ongoing	**Program Activities 1.1 & 1.2** Prime Minister and portfolio ministers support and advice and Cabinet and Cabinet committees advice and support

Priority and Program Activity linkages

- As with the advisory support provided under the Prime Minister and portfolio ministers' program activity, the policy advice provided under the Cabinet and Cabinet committees' program activity relates to a wide range of current issues. Advice and support to Cabinet and Cabinet committees also is directed more particularly at the proper function of the Cabinet as a decision-making body and at the integration and implementation of policy advice.
- The priority identified for this program activity supports a focus on key policy and legislative areas of the Government's agenda and medium-term planning in support of the forward agenda. This priority supports the functioning of the Cabinet as well as the exercise of the Prime Minister's responsibilities as leader of Cabinet and leader of decision making for the medium-term policy agenda.

Why is this a priority?

- The Clerk of the Privy Council and Secretary to the Cabinet provides support and advice to the Government, and policy and secretariat support to the Cabinet and Cabinet committees. Effective support for the Cabinet and Cabinet committees means focusing efforts on advice and legislation to support the current Government agenda and medium-term policy planning. Such efforts ensure that the Government is positioned to respond quickly to current opportunities and challenges and is also well-positioned for the future.

Plans to meet this priority

- Provide advice and support to the Prime Minister and portfolio ministers on medium-term policy and planning to support the successful implementation of the Government's policy and legislation agenda. In particular, provide advice on domestic policy, international affairs, national security and the Government's relationship with the provinces and territories. Specific advice will be provided on:
  - positioning Canada for international leadership coming out of the global recession;
  - advancing the forward policy agenda in a context of fiscal restraint;
  - maintaining and strengthening relationships with the United States;
  - strengthening relationships with emerging economies such as India and China;
  - coordinating leadership across the federal government's security and intelligence community on issues of national security, emergency management and intelligence;
  - engaging with provinces and territories to advance the Government's agenda, and ensuring responsiveness to regional circumstances and priorities; and
  - strengthening partnerships in support of regional development.
- Provide advice to the Cabinet and Cabinet committees, with a particular focus on:
  - developing and delivering on Economic Action Plan initiatives and the forward policy agenda in a context of fiscal restraint;
  - advancing whole-of-government integration and coordination of the Government of Canada's activities and operations in Afghanistan through Canada's six priorities and three signature projects; and
  - supporting strategic partnerships and alliances in a context of global economic recovery.
- Provide support for the effective functioning of Cabinet committees, including providing strategic policy advice on agenda items, logistical support, secretariat support and support for the challenge function role in the development of policies prior to Cabinet committee deliberation.
- Support the Cabinet and Cabinet committees' integrated approach to decision making and policy development by coordinating policy implementation across government departments, specifically by:
  - providing whole-of-government leadership in developing and implementing strategic policy; and
  - coordinating leadership with key departments and agencies to maintain effective relationships with our allies and advise the Prime Minister on defence, national security and foreign affairs issues.
- Provide advice and support to the Prime Minister, portfolio ministers, Cabinet and Cabinet committees on parliamentary and legislative initiatives which are required to implement government decisions.

Operational Priority 3 Support management and accountability of government	Type Ongoing	Program Activities 1.3 & 1.4 Public service leadership and direction and Commissions of inquiry

Priority and Program Activity linkages

- Program activities under public service leadership and direction relate to human resources and management of the public service and its leaders. Focusing on management and accountability in government will help to ensure that public service renewal supports a professional, non-partisan public service that is able to deliver value for money.
- This priority also supports investigations under Commissions of inquiry.

Why is this a priority?

- The Clerk of the Privy Council and Secretary to the Cabinet is Head of the Public Service of Canada. In this capacity, the Clerk sets the direction for the public service and ensures that the public service delivers high-quality, professional and non-partisan advice. PCO plays a key role in coordinating policy implementation and public service renewal across government, including policy linked to leadership, accountability and management excellence.
- Accountability in management supports transparency and is part of the Government's agenda.

Plans to meet this priority

- PCO will support the Clerk of the Privy Council in the renewal of the public service so that the public service remains a vital institution geared to excellence and accountable management. In particular, PCO will support the public service by:
  - providing advice, support and leadership for accountability in implementing the Economic Action Plan across government;
  - coordinating the production of quarterly reports (http://www.afghanistan.gc.ca) that report on Canada's priorities and signature projects in Afghanistan using a series of benchmarks and indicators, and provide the Government with a means of informing Canadians about the progress being made;
  - managing the senior cadre of leaders to ensure ongoing capacity to provide policy advice and implement the Government agenda;
  - providing advice and direction on the renewal agenda for the Prime Minister's Advisory Committee on the Public Service and the Deputy Minister's Committee on Public Service Renewal; and
  - providing administrative support for commissions of inquiry, which promote transparency and accountability.

Management Priority Strengthen PCO's internal management practices	Type Ongoing	Program Activity 1.5 Internal services

Priority and Program Activity linkages

- This program activity is aimed at strengthening the internal management of PCO itself, as opposed to providing service to support management and accountability for other government departments. Like other departments and agencies, PCO needs to consider issues around renewal, accountability and management in order to secure organizational capacity into the future and continue functioning in its supporting and advisory roles.

Why is this a priority?

- PCO requires strong internal management to fulfill its mandate, which involves providing support and advice to the Prime Minister and his portfolio ministers, and to the Cabinet and Cabinet committees, as well as public service leadership and whole-of-government coordination and integration.

Plans to meet this priority

- PCO will continue to support strong internal management through:
  - strengthening management of internal security, including the security of PCO networks, telecommunications and offices, and enhancing PCO's planning and readiness posture in the areas of emergency management;
  - implementing the 2010-13 Strategic Human Resources Plan to ensure PCO continues to attract and retain the most talented public servants;
  - continuing to implement the findings of the expert panel on integrated business and human resource planning, including further streamlining of processes; and
  - addressing the challenge of developing meaningful outcome-oriented performance measurement for providing professional, non-partisan advice to the Prime Minister and the Cabinet.

Risk/Opportunity Analysis

Overview of organizational context

It is PCO's responsibility to ensure that the Prime Minister and the Cabinet are briefed on changing economic, technological, social and political conditions, and provided with timely, responsive and forward-looking advice on foreign and domestic policy. As such, PCO's operating context is shaped by the larger Canadian context.

In 2010, the economy will be a primary focus, with recovery from the worst global recession in half a century as a dominant theme. As host of the G8 and G20 international summits in 2010, Canada will attract considerable interest and attention from countries around the world for its ongoing efforts to stimulate and sustain economic activity during a time of world economic crisis.

Afghanistan will continue to be a foreign policy priority in 2010, as will further enhancing our relations with our key ally, the United States. At the time of writing, the Government of Canada is engaging in a massive response to the devastating earthquake in Haiti. This will continue to be an important part of PCO's operating context in 2010 and beyond. On the domestic agenda, it is expected that the aging population and demographic shifts will continue to be factors that impact policy decisions for all levels of government.

Key risks

PCO's risks and opportunities relate either to operational matters linked to providing advice and coordinating processes or to internal services in support of those operations. In keeping with Government of Canada reporting principles, this section will focus mainly on the operational items, as these relate most closely to the benefits to Canadians.

The large majority of PCO resources are devoted to providing advice and support to senior government officials. Together, PCO's two main program activities—

Prime Minister and portfolio ministers support and advice (Program Activity 1.1) and Cabinet and Cabinet committees advice and support (Program Activity 1.2) — account for, on average, more than 90 percent of its budget (excluding internal services). These program activities are the primary vehicles through which PCO provides the advice and support that contributes to advancing the Government's agenda and decision making. The risks and opportunities linked to providing that support and advice are strongly influenced by the direction of the Government's agenda.

Given the economic context anticipated for 2010-11, PCO will continue to be involved in managing risks associated with implementing the Economic Action Plan. PCO has maintained close cooperation with the provinces and territories in the delivery of the Economic Action Plan and will continue to build and develop relationships at all levels to ensure a smooth and coordinated implementation. In particular, PCO will continue to provide specific and timely advice to address and mitigate emerging risks linked to the downturn and fiscal restraint, and will develop a forward policy agenda that positions Canada for international leadership coming out of the global recession.

National security and foreign and defence policy are important areas of PCO's policy work. In this regard, PCO will continue to be heavily involved in the coordination and development of the Government's foreign, defence, national security and international assistance agendas. PCO will continue to mitigate risks by helping to manage and shape the positive and productive relationship with the United States and by ensuring that efforts in this direction are integrated across government. PCO will continue to manage and coordinate the Prime Minister's international agenda and will assist with the G8 and G20 summits, including advising the Prime Minister on how to use such opportunities to help further relations with developing countries and establish links to emerging market economies, such as India and China. PCO will also support lead departments in implementing a coordinated, coherent, long-term, whole-of-government response to the earthquake in Haiti, which both builds on and reinforces Canada's leadership role in the region.

In leading and coordinating the whole-of-government approach to Canada's engagement in Afghanistan, PCO will continue to support the interdepartmental community in its effort to work together and to mitigate risks associated with achieving Canada's priorities with respect to its engagement in Afghanistan. Specifically, PCO will continue to support and lead the integration of the policy, communications and intelligence that advance priorities linked to the training and mentoring of Afghan national security forces, the provision of basic services, humanitarian assistance, border security, democratic development and political reconciliation. This coordinated, whole-of-government approach has become a best practice that could be considered a model for future interdepartmental initiatives.

Canadians expect their government and Prime Minister to communicate with them. PCO supports such outreach and engagement efforts by providing material on government policy and the Government's agenda. In a media environment that is increasingly diverse and complex, there is an increased risk of miscommunication. PCO will continue to mitigate this risk through strategic communications advice in support of the Prime Minister in his role as lead spokesperson for the Government of Canada.

Public service leadership and direction (Program Activity 1.3), and Commissions of inquiry (Program Activity 1.4) share a common emphasis on leadership, accountability and management in government.

In his role as Head of the Public Service, the Clerk's top priority is public service renewal. Renewal is about improving the way we carry out the business of government. It is about getting the right people into the right jobs and facilitating their work with enabling workplaces. Part of this means addressing the changing demographics of the public service, an aging workforce, and more importantly, an aging executive cadre, and the development of the next generation of leaders. Success in government operations requires sustained leadership capacity and the ongoing transfer of knowledge from more senior to junior staff. It also requires adaptation to the changing nature of work and the workplace given the impacts of new technology and the horizontal and globalized nature of most issues.

Beyond workforce issues, PCO supports the Clerk in driving greater efficiencies in and effectiveness of government operations. This helps support improved management accountability in the public service, which is a priority item for the Government's policy agenda.

Risks associated with commissions of inquiry are, to a large extent, external to PCO's control. The issues and concerns that lead to independent investigations tend to be unique in nature and the time and effort required to conduct an investigation vary with the circumstances. Total costs associated with commissions influence PCO's budget on a year-to-year basis.

PCO's priority of supporting accountability and management will drive its support for renewal of the public service workforce and workplace, for greater efficiencies and effectiveness across government and for inquiries that protect the public interest. Through these efforts, PCO will help to ensure that Canada's democratic institutions of government are well maintained and supported and that Canadians benefit from, and are well served by, their government.

PCO's greatest asset is a committed and professional workforce. Internally, the department itself faces risks in its ability to attract and retain the best and brightest public servants. PCO will mitigate these risks through the development of a three-year strategic human resources plan. PCO also faces the ongoing risk

of emergencies that have an impact on the leadership of the Government, and will continue to strengthen the management of internal security, including enhancing its planning and readiness posture in the area of emergency management. This includes the security of networks, telecommunications and offices.

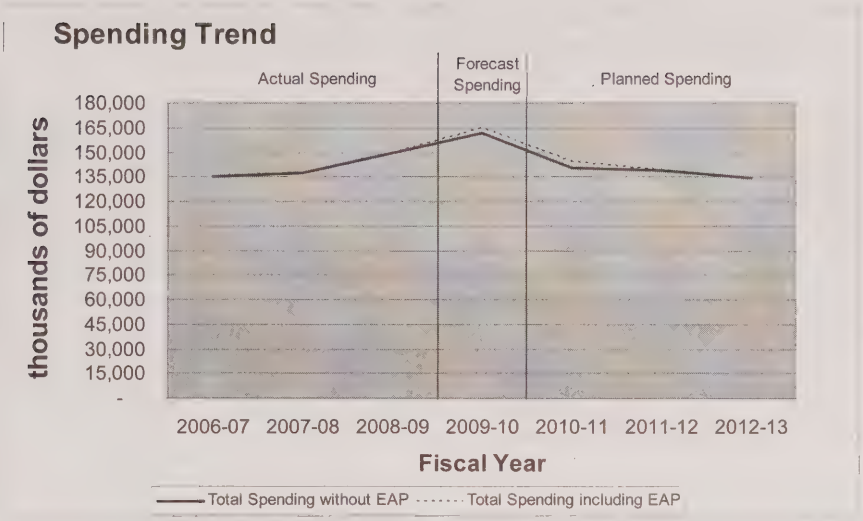
The above initiatives will help to ensure that PCO builds and retains the capacity to deliver quality services and advice in support of the Government's agenda and decision making and, ultimately, benefits to Canadians.

Expenditure Profile

Departmental Spending Trend 2006-07 to 2012-13
(thousands of dollars)

	Actual Spending			Forecast Spending	Planned Spending		
	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13
Total spending without EAP[6]	135,561	137,692	149,329	161,494	140,365	138,782	134,494
Total spending with EAP	135,561	137,692	149,329	164,610	143,948	138,782	134,494

[6] EAP – Canada's Economic Action Plan.



The increase of $15 million from 2008-09 to 2009-10 is mainly attributable to funding received for additional operating requirements to permanently eliminate various chronic funding pressures in the department. Funding was also received to support the implementation and coordination of a government-wide communications strategy for Canada's Economic Action Plan. As well, resources were transferred to the Public Service Renewal Secretariat following the horizontal Strategic Review of central human resources agencies that brought together existing public service renewal functions in PCO with those of the Public Service Renewal Taskforce of the former Canada Public Service Agency.

The decrease of $21 million from 2009-10 to 2010-11 is mainly related to the sunsetting of funds related to various commissions of inquiry. As well, salary expenditures such as parental leave and severance pay are included in the 2009-10 forecast spending but are not part of the 2010-11 and future years' numbers since they are not known at this time. The winding down of activities for the Office of the Coordinator for 2010 Olympics and G8 Security in 2010-11 also contributes to the decrease in spending.

In future years, planned spending is expected to decrease due to the sunsetting of the implementation and coordination of Economic Action Plan communications activities as of March 31, 2011. Also, the Afghanistan Task Force resources sunset at the end of fiscal year 2011-12.

Canada's Economic Action Plan

PCO has a central role in the coordination and management of government communications as determined by the Prime Minister and the Cabinet. To help ensure the success of Canada's Economic Action Plan (EAP), a fully integrated,

coordinated and consistent communications effort is required to support the two-year economic stimulus plan.

The Government has a responsibility to make sure that Canadians are informed of programs and initiatives that they can take advantage of under the EAP. The Government of Canada has asked PCO to support the implementation and coordination of an integrated, government-wide communications strategy for the EAP. Specifically, the key goals of the communications strategy are to identify EAP initiatives through common, whole-of-government communications, to provide useful information so that citizens can fully access benefits, and to account to Canadians for spending on EAP initiatives. For more details related to PCO's role in Canada's Economic Action Plan, please refer to Program Activity 1.1, Prime Minister and portfolio ministers support and advice, and Program Activity 1.5, Internal services.

Voted and Statutory Items

(thousands of dollars)

Vote # or Statutory Items (S)	Truncated Vote or Statutory Wording	2009-10 Main Estimates	2010-11 Main Estimates
1	Program expenditures	115,611	129,027
(S)	Contributions to employee benefit plans	12,774	14,519
(S)	Prime Minister's salary and motor car allowance	162	162
(S)	Minister of Intergovernmental Affairs, President of the Queen's Privy Council for Canada and Minister for La Francophonie—salary and motor car allowance	78	79
(S)	Leader of the Government in the Senate—salary and motor car allowance	78	79
(S)	Leader of the Government in the House of Commons—salary and motor car allowance	78	79
(S)	Minister of State (Democratic Reform)—motor car allowance	0	2
(S)	Minister of State and Chief Government Whip—motor car allowance	0	2
	Total	128,782	143,948

Due to rounding, figures may not add to the totals shown.

Major Variances Between 2009-10 and 2010-11 Main Estimates

The overall increase of $15.2 million from the 2009-10 to the 2010-11 Main Estimates for PCO is mainly due to an increase of:

- $7.6 million related to funding to support PCO's additional operating requirements;
- $3.6 million related to funding to support the implementation and coordination of a government-wide communications strategy for Canada's Economic Action Plan;
- $3.4 million for collective bargaining agreements;
- $1.8 million related to funding for the operation of the Public Service Renewal Secretariat;
- $0.6 million related to funding for the operation of the Canada-Australia Exchange Program; and
- $0.1 million related to funding for the operation of the Commission of Inquiry into the Investigation of the Bombing of Air India Flight 182.

These increases are offset by a decrease of:

- $1.0 million for the winding down, in 2010-11, of operations for the Office of the Coordinator for 2010 Olympics and G8 Security;
- $0.3 million for the Expenditure Controls on Public Opinion Research;
- $0.3 million for efficiency savings (Budget 2007);
- $0.2 million for a transfer to the Department of Foreign Affairs and International Trade for the Canada-Australia Exchange Program; and
- $0.1 million for the implementation of the funding strategy for the comprehensive component of the 2011 Census.

Section II – Analysis of Program Activities by Strategic Outcome

Five program activities support PCO's single strategic outcome.

Strategic Outcome

The Government's agenda and decision making are supported and implemented and the institutions of government are supported and maintained.

Program Activity 1.1: Prime Minister and Portfolio Ministers Support and Advice

Description

The Privy Council Office (PCO) supports the Prime Minister in carrying out his unique responsibilities as head of Government. PCO provides professional and non-partisan advice to the Prime Minister on policies, democratic reform, legislation and parliamentary issues facing the Government; appointments; and machinery of government issues. PCO, as appropriate, consults with stakeholders, conducts research and performs a challenge function. PCO also supports ministers in the Prime Minister's portfolio. PMO and the offices of the portfolio ministers have budgets to carry out their operations.

Human Resources (FTEs) and Planned Spending (thousands of dollars)

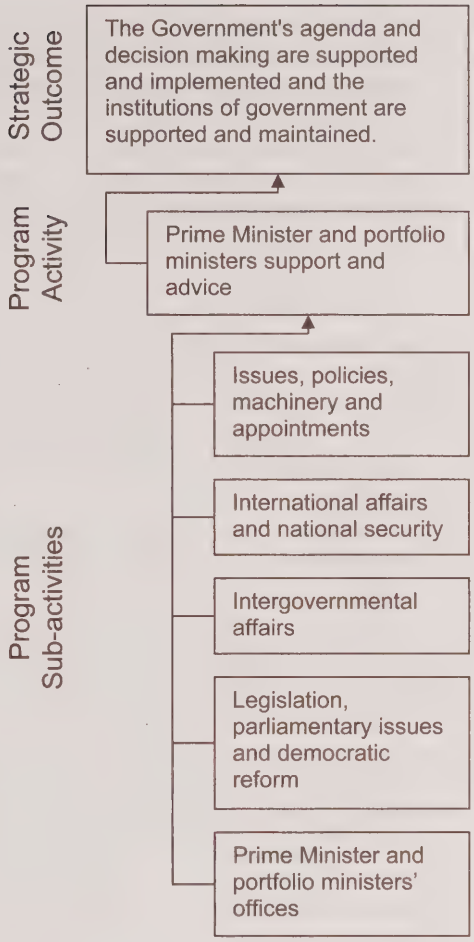
2010-11		2011-12		2012-13	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
558	75,465	538	71,777	526	70,024

Program Activity Expected Results	Performance Indicators	Targets
The Prime Minister and portfolio ministers are able to carry out their respective responsibilities.	The Prime Minister and portfolio ministers are provided with value-added information on which to base decisions. Number of orders-in-council Number of Governor-in-Council appointments Number of federal-provincial-territorial meetings Advice to the Prime Minister and the portfolio ministers is provided in a timely manner. PCO advice enables the Government to achieve its legislative and policy agenda. The Prime Minister is provided with support for visits. Number of visits The Prime Minister's Office and the offices of portfolio ministers receive the necessary services and resources in a timely manner.	This activity centres on the provision of advice to the Prime Minister and portfolio ministers. The establishment of targets for performance is not appropriate for advice. However, performance information based on quantitative measures related to selected activities is being collected, and over time this information will provide trend information that will contribute to efficient operations.

Planning Summary

The expected result of "The Prime Minister and portfolio ministers are able to carry out their respective responsibilities" is achieved through five sub-program activities. As part of these program sub-activities, PCO analysts seek briefings from other government departments, analyse publicly available research and reports, and consult leading subject-matter experts. This supports their role in developing expert non-partisan advice for the Prime Minister and other portfolio ministers. For example, in 2008-09 over 2,700 briefings were prepared for the Prime Minister. It is expected that a similar number will be prepared in 2010-11. The range of subjects is vast and timelines are short, often measured in hours, not days.

As shown in the diagram to the right, all five sub-activities under Prime Minister and portfolio ministers support and advice contribute to the Prime Minister's and portfolio ministers' abilities to carry out their respective responsibilities.



Issues, policies, machinery and appointments

PCO will continue to provide effective leadership by providing advice on:

- the development of the Government's overall forward policy agenda in a context of fiscal restraint, including policy advice on social, economic, environmental, international, intergovernmental and security issues;
- the continued implementation of stimulus measures to respond effectively to the economic downturn, through the initiatives under the Economic Action Plan (EAP);
- the development of legislative, parliamentary and democratic reform initiatives, which are required to implement government decisions;
- the integration and coordination of the Government of Canada's activities and operations in Afghanistan;

- the management of urgent challenges that require a rapid, coordinated response from the Government. For example, in 2009-10, PCO provided advice to the Government on coordinating Canada's response to the global H1N1 pandemic;
- the broad organization and machinery of government, including ministerial mandates and responsibilities, and the structure and governance of government organizations;
- the organization, membership and mandate of Cabinet and its committees; and,
- the conventions and principles of our Westminster system of government.

PCO also provides the highest quality support to the Prime Minister regarding senior appointments. This work includes:

- swearing-in ceremonies for ministry members and parliamentary secretaries; and
- Governor-in-Council appointments (http://www.appointments-nominations.gc.ca/) that reflect the needs of organizations in the delivery of the Government's agenda.

PCO has a central role in the coordination and management of government communications for Canada's Economic Action Plan as determined by the Prime Minister and the Cabinet.

The human resources (full-time equivalents) and planned spending (millions of dollars) for 2010-11 are:

- under Program Activity 1.1,[7] for the Economic Action Plan initiative, the planned spending and human resources total $2.6 million and 15 full-time equivalents; and
- under Program Activity 1.5,[8] for the Economic Action Plan initiative, the planned spending and human resources total $1.0 million and 5 full-time equivalents.

One of PCO's responsibilities is to help ensure that a fully integrated, coordinated and consistent communications effort is made in support of the Government's two-year economic stimulus plan, the Economic Action Plan. The Government has directed PCO tc support the implementation and coordination of an integrated, government-wide communications strategy for the EAP.

The key goals of the EAP's communications strategy are to identify EAP initiatives through common, whole-of-government communications, to provide useful information so that citizens can fully access benefits and to account to

[7] Program Activity 1.1 is Prime Minister and portfolio ministers support and advice.

[8] Program Activity 1.5 is Internal services.

Canadians for spending on EAP initiatives.
PCO and other departments and agencies are working to inform Canadians of programs and initiatives so that they can take advantage of benefits under the plan. As coordinator of the cross-government strategy, PCO leads the following activities:

- the development, implementation, coordination and monitoring of communications activities for the EAP;
- the production and dissemination of a Guide to Economic Action Plan Benefits and Programs;
- advice, coordination and support related to the development, implementation and evaluation of EAP communications activities;
- the development, design and daily maintenance of the EAP website, and the implementation of new media communications tools and activities;
- the development and distribution of guidelines to assist departments in communicating with Canadians through all applications such as broadcast media, web and print advertisements as well as signage; and
- the review and coordination of public opinion research.

Although the development of measures under the EAP was led by a number of departments, the coordination of public reporting through Canada's Economic Action Plan website (http://www.actionplan.gc.ca) was led by PCO, with the participation of the lead departments on EAP initiatives, including Finance Canada, the Treasury Board of Canada Secretariat, Natural Resources Canada, Industry Canada and Human Resources and Skills Development Canada. In 2010-11, PCO will continue this work, while at the same time coordinating communications on other priority issues related to the Government's policy agenda.

For more information on technical support provided for the EAP, please go to Program Activity 1.5, Internal services.

International affairs and national security

PCO provides the Prime Minister with support and advice on national security policy, and foreign, defense, international trade and international assistance policy. In 2010-11, this work will centre on economic and security policy, including:

- the trading relationship between the United States and Canada;
- Canada's relations with G8 and G20 countries as Canada assumes the presidency of the G8 in 2010 and hosts a G20 summit in June. Working closely with the Department of Foreign Affairs and International Trade and security partners, PCO will help ensure the success of these summits;
- the Government's international trade and economic agenda, particularly as it relates to engagement with emerging economies and the development of

comprehensive economic agreements with, for example, the European Union and India;

- Afghanistan, which will continue to be a top foreign and security policy priority in 2010-11. PCO will continue to provide advice and support in implementing the whole-of-government effort, which is focused on six priorities and three signature projects;
- lessons learned from the Vancouver 2010 Olympic and Paralympic Winter Games' security operations, which will be transferable to the hosting of major events such as the G8 and G20 summits;
- coordination of the Government's national security priorities, which include strengthening Canadian sovereignty in the Arctic, cooperating with the United States in defending North America, fulfilling Canada's responsibilities, and advancing our interests within the United Nations and the North Atlantic Treaty Organization and with other allies; and
- the provision of intelligence assessments and reports on international matters relevant to Canadian political, economic and security interests.

Canada's six priorities in Afghanistan:

1. Training and mentoring Afghan National Security Forces
2. Basic services
3. Humanitarian assistance
4. Border security and dialogue
5. Democratic development and national institutions
6. Political reconciliation

Canada's three signature projects:

1. Dahla Dam and irrigation system
2. Education
3. Polio eradication

Intergovernmental affairs

PCO supports and provides advice to the Minister of Intergovernmental Affairs and the Prime Minister on issues that impact federal-provincial-territorial relations. In 2010-11 PCO will:

- help in continuing to ensure a coordinated response across jurisdictions in implementing the second year of the Economic Action Plan;
- develop advice and options for managing the intergovernmental dimensions of key files shaping the federation in the short, medium and long term;
- enhance outreach, communication and information-sharing between partners as the forward policy agenda is developed, with a focus on improving efficiency and ensuring accountability to Canadians;
- organize and support bilateral and multilateral meetings of First Ministers, as required, to enable the Prime Minister to effectively manage his intergovernmental relations; and
- provide operational support and policy advice to the Minister of Intergovernmental Affairs across the entire range of her responsibilities.

Legislation, parliamentary issues and democratic reform

PCO supports and provides advice on the development, coordination and implementation of the Government's legislative program and democratic reform

agenda to the Prime Minister, the Leader of the Government in the House of Commons, the Leader of the Government in the Senate and the Minister of State (Democratic Reform) (http://www.democraticreform.gc.ca). In addition, administrative support is given to the Minister of State and Chief Government Whip. In 2010-11, PCO will continue to support the Government's program in Parliament. PCO will provide timely advice and support on the development of legislative initiatives which are required to implement government decisions.

Prime Minister and portfolio ministers' offices

This sub-activity captures the funding for these political offices.

Benefits for Canadians

PCO has identified advice and support to the Prime Minister as a key priority for achieving its strategic outcome. In providing non-partisan advice and support, PCO enables the Prime Minister to lead government decision making in delivering benefits to Canadians.

Program Activity 1.2: Cabinet and Cabinet committees advice and support

Description

To ensure the smooth functioning of Cabinet decision making, PCO provides policy advice and secretariat support to the Cabinet and Cabinet committees by preparing briefing material and distributing agendas and Cabinet documents. It facilitates integration across the federal community in support of the implementation of the Government's agenda by departments and agencies. PCO engages in consultation with departments and agencies, provides a challenge function during the policy development process and researches issues. PCO also ensures that proposals take into account issues related to implementation, communications, parliamentary affairs and federal-provincial-territorial relations.

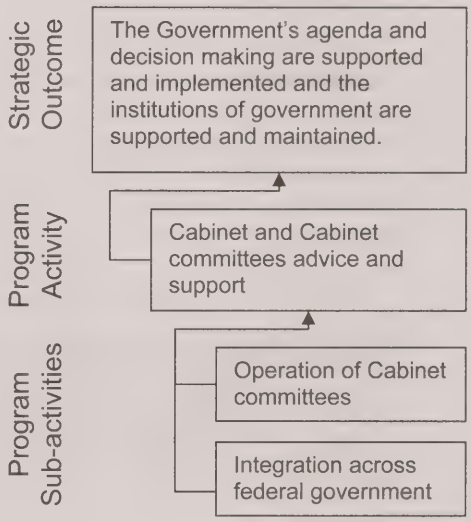
Human Resources (FTEs) and Planned Spending (thousands of dollars)

2010-11		2011-12		2012-13	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
131	17,253	129	17, 073	111	14,444

Program Activity Expected Results	Performance Indicators	Targets
The functioning and integrity of the Cabinet decision- making process are maintained.	The Cabinet has received value-added information on which to base decisions. Number of full meetings of Cabinet and Cabinet committees Cabinet documents are distributed in a timely manner to ministers. Deputy ministers are regularly informed of the Government's agenda and activities. Number of deputy minister meetings and sessions Departments are able to prepare Memoranda to Cabinet and ministerial presentations that propose action to implement the Government's agenda.	This activity centres on the provision of advice and support. Although targets are not appropriate for advice, information on the quantity of activity related to support activities is being collected. Over time, this will provide trend information that will contribute to efficient operations.

Planning Summary

As shown in the diagram to the right, PCO's role in ensuring the Government's agenda and decision making are supported and implemented, and that institutions of government are supported and maintained, is achieved through two sub-program activities. These sub-activities contribute to PCO's achievement of the expected result that "The functioning and integrity of the Cabinet decision-making process are maintained."



Operation of Cabinet committees

PCO provides secretariat support to the Cabinet and to Cabinet committees and plays a central role in managing the flow of business related to the decision-making process.[9] In 2008-09, there were 183 Cabinet and Cabinet committee meetings, including one held in Inuvik. A similar number is expected for 2010-11.

[9] PCO has responsibility for the operation of all Cabinet committees except Treasury Board.

In 2010-11, PCO will continue to provide operational support to the Cabinet and Cabinet committees, including:

- preparing scenario notes and strategic policy briefings for each agenda item;
- scheduling meetings;
- proposing agendas;
- organizing meeting logistics;
- inviting participants;
- coordinating documents; and
- preparing reports, debriefs, minutes and records of decision.

In its supporting role to the Cabinet, PCO manages, in accordance with prescribed procedures, processes leading to formal Cabinet approvals such as orders-in-council, which allow the Government to legally implement decisions. PCO will also continue to support the Cabinet by acting as custodian of Cabinet confidences, and will provide advice to a wide range of federal departments regarding issues involving Cabinet confidences. The volume of work in this area can vary significantly from year to year. It is not unusual for PCO to review over 100,000 pages of documents annually.

PCO also provides advice on the structure and mandate of Cabinet committees.

The current list of Cabinet committees is shown in the table below:

CABINET COMMITTEES	ROLES
Cabinet Committee on Priorities and Planning	Provides strategic direction to develop the Government's forward policy agenda and expenditure management, ratifies committee recommendations and approves appointments.
Cabinet Committee on Operations	Provides the day-to-day coordination of the Government's agenda, including issues management, legislation and house planning, and communications.
Cabinet Committee on Social Affairs	Considers health care, justice, Aboriginal, training and skills development, culture, and immigration policy issues.
Treasury Board (TB is supported by the Treasury Board Secretariat, not PCO)	Responsible for accountability and ethics, financial, personnel and administrative management, comptrollership, approving regulations and most orders-in-council.
Cabinet Committee on Economic Growth and Long-term Prosperity	Considers both sectoral issues including international trade, sustainable development, natural resources, fisheries, agriculture, transport, infrastructure and communities, and regional development, as well as longer-term matters concerning Canada's economic growth and prosperity including increasing engagement with emerging market economies.
Cabinet Committee on Foreign Affairs and Security	Considers foreign affairs, national defence, international development, public safety and national security issues.

Cabinet Committee on the Environment and Energy Security	Considers issues related to the environment and to energy security.
Cabinet Committee on Afghanistan	Considers issues related to Canada's mission in Afghanistan.

Integration across the federal government

PCO plays a significant role in achieving integration in policy development and implementation across the federal government. Policy development is supported by discussions at many levels, from informal telephone calls between analysts to interdepartmental consultations to specially convened meetings of deputy ministers. In supporting forums such as the Coordinating Committee of Deputy Ministers and the Deputy Ministers' Coordinating Committee on Afghanistan, PCO helps to ensure that deputy ministers have an opportunity to discuss key issues and to develop an integrated federal approach to the Government's major policy initiatives. In 2008-09, PCO organized a total of 86 deputy minister-level meetings under this program activity, with a comparable number expected in 2010-11. PCO will also continue to support the work of the deputy minister committees on medium-term policy planning, in close collaboration with their departmental secretariats. All of this work helps to support an integrated approach to Cabinet and Cabinet committee decision making.

In 2010-11, PCO will work closely with other government departments to ensure that there continues to be strong investment in the relationship with the United States and an increasing engagement with emerging market economies such as China and India. Departments such as Foreign Affairs and International Trade clearly have the lead in this area, but PCO will continue to ensure that there is coordination and integration with other departments that must play a role for an integrated federal approach.

The Afghanistan Task Force within PCO was established in response to the recommendation of the Independent Panel on Canada's Future Role in Afghanistan that Canada needed a stronger, more coordinated approach. PCO works closely with the Canadian International Development Agency, Department of Foreign Affairs and International Trade, Department of National Defence and Department of Public Safety to ensure that Canada advances its six priorities and three signature projects. PCO will continue to provide advice to the Cabinet Committee on Afghanistan and coordinate the production of quarterly reports (http://www.afghanistan.gc.ca/) on Canada's engagement in Afghanistan. These quarterly reports evaluate progress against established benchmarks and indicators, and are tools of accountability to Parliament and the Canadian public. The reports have received international recognition as models for integrated reporting.

Benefits for Canadians

PCO's support for the Cabinet and Cabinet committees and its role in facilitating integration across federal government are complimentary. The sub-activities linked to this program activity work together to support the Cabinet and Cabinet committee roles in decision making and in implementing the Government's agenda to the benefit of Canadians.

Program Activity 1.3: Public service leadership and direction

Description

PCO sets strategic direction for the public service to foster a high-performing and accountable public service that has the talent, leadership capacity and management frameworks to provide advice on and implement the Government's agenda. It also plays a key role in the management, development and succession planning for senior leaders in the public service.

Human Resources (FTEs) and Planned Spending (thousands of dollars)

2010-11		2011-12		2012-13	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
23	3,647	23	3,748	23	3,850

Program Activity Expected Results	Performance Indicators	Targets
The public service has the leadership, talent, capacity and management frameworks needed to provide advice on and implement the Government's agenda.	The public service is engaged in renewal activities. The Prime Minister and the Clerk are provided with advice on public service renewal. • Number of meetings of the Prime Minister's Advisory Committee on the Public Service • Number of meetings and sessions of the Deputy Minister Committee on Public Service Renewal and its sub-committees The public service and its leaders are provided with advice and support. • Prime Minister's Advisory Committee on the Public Service's report • Clerk's Annual Report • Public Service Renewal Action Plan • Number of Clerk and Associate Secretary outreach activities on public service renewal The Committee of Senior Officials is provided with advice and support. • Number of Committee of Senior Officials and sub-committee meetings and sessions	Information on the quantity of activity related to support is being collected. Over time, this information will provide trend information that will contribute to efficient operations. Narrative reporting in the form of reports provides valuable performance information but is not suited to the establishment of trends or targets.

Planning Summary

PCO provides leadership on public service renewal through agenda setting, research, analysis and planning. PCO works closely with other departments and agencies to ensure that the public service has the capacity to serve the Government and Canadians with excellence over the next few decades.

Under this program activity, PCO provides advice and support to the Deputy Minister Committee on Public Service Renewal, the Prime Minister's Advisory Committee on the Public Service and the Deputy Minister Committee of Senior Officials (COSO) and its sub-committees. Topics addressed include both workforce and workplace issues.

Through work on public service renewal, PCO promotes dialogue on the challenges facing the public service, establishes leadership and direction for renewal efforts and supports recommendations for renewal to the Prime Minister.

Renewal and human resources management of the public service

Public service renewal has been carried out within the framework of four pillars: planning, recruitment, employee development and enabling infrastructure. In 2010-11, PCO will continue to support the Clerk in renewal and continue to coordinate renewal activities with other departments, notably the human resources central agencies.

Management of senior leaders

PCO provides advice and support to COSO and its sub-committees. This support helps members to understand and manage the challenges facing the leadership cadre, such as changing demographics, succession planning, performance management and leadership development, and to develop the culture of high performance that will ensure public institutions have the leadership and management capacity, now and in the future, to deliver on the Government's agenda.

Benefits for Canadians

In helping the public service to address issues around renewal, such as the aging workforce, competitive labour markets and leadership in the senior cadre, PCO supports a workforce and workplace renewal that will serve the Government and Canadians over the coming decades. In addition, in supporting accountability and management in the public service, PCO contributes to the effective and efficient delivery of programs and services to Canadians. This work contributes to PCO's achievement of its expected result that "The Public Service has the leadership, talent, capacity and management frameworks needed to provide advice on and implement the Government's agenda," and to PCO's strategic outcome in support of the Government agenda and decision making for the benefit of Canadians.

Program Activity 1.4: Commissions of inquiry

Description

The commissions of inquiry have budgets to carry out their operations. Additionally, PCO provides financial and administrative support as well as a broad range of expertise to assist commissions of inquiry in fulfilling their mandates.

Human Resources (FTEs) and Planned Spending (thousands of dollars)

2010-11		2011-12		2012-13	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
1	112	0	0	0	0

Program Activity Expected Results	Performance Indicators	Targets
Commissions of inquiry receive required resources as well as advice and guidance on financial and administrative matters.	Commissions of inquiry have received appropriate resources, as well as the necessary services, advice and guidance, in a timely manner.	The creation of a commission of inquiry is unpredictable and depends on external situations. Therefore, targets and/or trends are not useful for this activity.

Planned spending under the commissions of inquiry program activity includes funds for PCO financial and administrative advice as well as funds to support the inquiries themselves. In 2010-11, the planned spending and human resources identified for this program activity cover the forecast cost for the full operation of the following commissions of inquiry:

- Commission of Inquiry into the Investigation of the Bombing of Air India Flight 182 (http://www.majorcomm.ca).

Funding is currently being sought for the following commissions of inquiry:

- Commission of Inquiry into Certain Allegations Respecting Business and Financial Dealings Between Karlheinz Schreiber and the Right Honourable Brian Mulroney (http://www.oliphantcommission.ca)
- Commission of Inquiry into the Decline of Sockeye Salmon in the Fraser River (http://www.cohencommission.ca)

Planning Summary

PCO offers support to commissions of inquiry for internal services. When a commission of inquiry is created, PCO can initiate arrangements for accommodation, furnishings and equipment to ensure that the work of the commission, task force or inquiry proceeds efficiently. PCO can also provide for ongoing administrative advice and support in the following areas: hiring staff, acquisition services, contracting, financial services, accessing funding, records management, payroll support, posting of transcripts on the Internet, translation, legal services, security and systems support.

PCO's role in supporting commissions of inquiry is limited to providing financial and administrative advice and guidance from the initial start-up to conclusion of the inquiry. Because commissions of inquiry are independent entities, PCO's reporting documents do not provide information relating to the mandates, work priorities or performance of commissions of inquiry. This type of information is found on the individual commission websites.

Benefits for Canadians

Through its support for commissions of inquiry, PCO helps to support transparency and accountability in government.

Program Activity 1.5: Internal services

Description

PCO provides services and resources to support its own needs and operations and to fulfill its corporate obligations. The services and resources provided are related to the following areas: management and oversight, communications, legal, human resources management, financial management, information management, information technology, real property, materiel management, acquisitions, travel and other administrative services. Internal services include only those activities and resources that apply across an organization and not to those provided specifically to a program.

Human Resources (FTEs) and Planned Spending (thousands of dollars)

2010-11		2011-12		2012-13	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
327	47,471	322	46,184	322	46,176

Planning Summary

PCO plans to undertake the following activities in support of strengthening its internal services:

- strengthen management of internal security, including enhancing its planning and readiness posture in the area of emergency management. This includes the security of its networks, its telecommunications and its offices;
- implement the 2010-13 Strategic Human Resources Plan and ensure PCO continues to attract and retain the brightest and best public servants;
- continue to implement the findings of the expert panel on integrated business and human resources planning including further streamlining of processes; and
- address the challenge of developing meaningful outcome-oriented performance measurements in a department whose main activity is the provision of non-partisan advice to the Prime Minister and to the Cabinet.

The scope of the Web and New Media strategies for the maintenance of Canada's Economic Action Plan website has an impact on informatics and technology services operations.

- Under this program activity, for the Economic Action Plan initiative, the planned spending and human resources total $1.0 million and 5 full-time equivalents.

Due to the scope of the initiatives, additional technical personnel are required for horizontal website development, design and maintenance, as well as the development of cross-government website linkages. Costs associated with providing ongoing corporate administrative support are also included.
For more information, please see Program Activity 1.1, Prime Minister and portfolio ministers support and advice.

Benefits for Canadians

In strengthening internal services, including internal security, integrated business and human resource planning and performance measurement, PCO demonstrates leadership and support for transparent and accountable government. This facilitates the effective and efficient delivery of programs and services to Canadians, which helps PCO to fulfill its mandate in support of the Government agenda and decision making and supports a wide variety of benefits to Canadians.

Section III – Supplementary Information

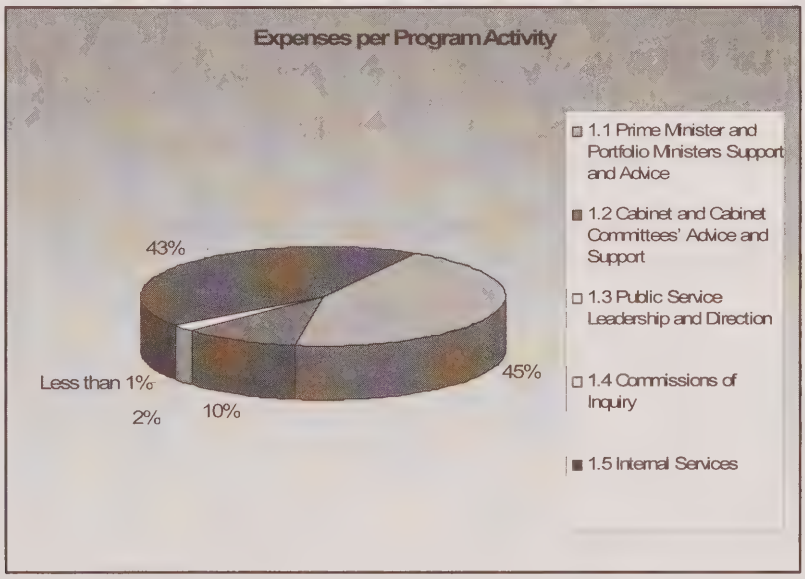
Financial Highlights

The future-oriented financial highlights presented within this Report on Plans and Priorities are intended to serve as a general overview of PCO's financial operations. These future-oriented financial highlights are prepared on an accrual basis to strengthen accountability and improve transparency and financial management.

Future-oriented financial statements can be found on PCO's website at http://www.pco-bcp.gc.ca under Reports and Publications.

Financial Highlights
(thousands of dollars)

Condensed Statement of Operations For the years ending March 31, 2010 and 2011	**% Change**	**Future-oriented 2010-11**	**Future-oriented 2009-10**
Expenses	-11%	167,821	189,257
Revenues	0%	25	25
Net Cost of Operations	**-11%**	**167,796**	**189,232**



The estimated total expenses for the Privy Council Office for fiscal year 2010-11 is $167,821 thousand. It is anticipated that the total expenses will be spent as follows: $74,316 thousand or 45% of the total expenses for our main program activity. Prime Minister and portfolio ministers support and advice; $16,989 thousand or 10% of the total expenses in support of the activity, Cabinet and Cabinet committees advice and support; $3,592 thousand or 2% of the total expenses in support of the activity, Public service leadership and direction; $110 thousand or less than 1% of the total expense in support of the activity, Commissions of inquiry; and $72,814 thousand or 43% of the total expenses for Internal services.

It should be noted that PCO operates in a highly centralized environment where many costs normally assumed by line managers are covered by corporate services and are not reallocated to the individual program activities (e.g. desktop computers, printers, Blackberries, furniture and equipment, supplies, printing and graphics, messenger services and telecommunications).

List of Tables

The following tables can be found on the Treasury Board Secretariat's website at http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-eng.asp:

Source of Non-Respendable Revenue
Evaluation
Internal Audit

Other Items of Interest

Three-Year Plan for Transfer Payment Programs (http://www.pco-bcp.gc.ca/dg/transferreport.asp?lang=eng)

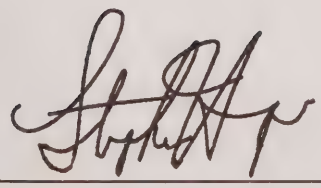
Contacts for further information:

Privy Council Office
General Inquiries
Room 1000
85 Sparks Street
Ottawa, Ontario
K1A 0A3
Canada
Telephone: 613-957-5153
TTY: 613-957-5741
Fax: 613-957-5043
Email: info@pco-bcp.gc.ca

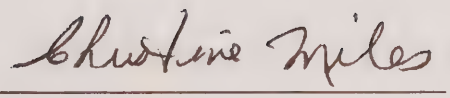
Public Appointments Commission Secretariat

2010-11

Report on Plans and Priorities 2010-11



The Right Honourable Stephen Harper
Prime Minister of Canada



Christine Miles
Deputy Executive Director
Public Appointments Commission
Secretariat

Table of Contents

Section I – Departmental Overview

Summary Information
Raison d'être 1
Responsibilities 1
Strategic Outcome 1

Planning Summary
Financial Resources 3
Human Resources 3
Public Appointments Commission Secretariat Priorities for 2010-11 4
Risk Analysis 4
Expenditure Profile 5
Voted and Statutory Items 6

Section II – Analysis of Program Activities by Strategic Outcome

Strategic Outcome 7
Program Activities 8
Program Activity 1: Oversight of Governor-in-Council appointments 8
Program Activity 2: Internal services 8
Planning Highlights for Program Activities 9

Section III – Supplementary Information

Contacts for further information 10

Section I – Departmental Overview

Summary Information

Raison d'être

The Public Appointments Commission Secretariat's role is to provide advice and support respecting the development of the Public Appointments Commission and, once the Commission is established, to assist in implementing the policies, procedures and partnerships required to successfully oversee and report on the selection processes for Governor-in-Council appointments to agencies, boards, commissions and Crown corporations.

Responsibilities

The Federal Accountability Act provides for the creation of the Public Appointments Commission. The Public Appointments Commission Secretariat, created by Order-in-Council on April 21, 2006, is responsible for: laying the groundwork for the Commission including the development of a Code of Practice (Code) and associated guidance governing the selection processes for Governor-in-Council appointments; providing advice and support in assessing compliance with the Code including compliance audits; and supporting the Commission, once established, with the preparation of an annual report to the Prime Minister, and through the Prime Minister, to Parliament. This development work, which includes research and best practices, is shared continually with Privy Council Office officials who work on a daily basis with partners to improve appointment processes geared toward the specific needs of their organizations.

Strategic Outcome

The Public Appointments Commission Secretariat has one strategic outcome, which is supported by two program activities: Oversight of Governor-in-Council appointments; and Internal services.

Strategic Outcome: To ensure fair and competency-based processes are in place for the recruitment and selection of qualified individuals for Governor-in-Council appointments across agencies, boards, commissions and Crown corporations.

Summary Table of Planned Spending by Program Activity

(thousands of dollars)

Program Activities[1]	Forecast Spending 2009-10	Planned Spending			Alignment with Government of Canada Outcomes[2]
		2010-11	2011-12	2012-13	
Program Activity 1: Oversight of Governor-in-Council appointments	287	963	963	963	This program activity is aligned with all Government of Canada outcomes.
Program Activity 2: Internal services	60	100	100	100	
Total Spending	**347**	**1,063**	**1,063**	**1,063**	

Program Activity 1: Oversight of Governor-in-Council appointments contributes to the achievement of all Government of Canada outcomes by ensuring that selection processes for federal Governor-in-Council appointments are fair and competency based.

Program Activity 2: Internal services supports the effective and efficient delivery of Program Activity 1.

The forecast spending for 2009-10 reflects the fact that the Public Appointments Commission is not yet established.

Benefits for Canadians

There is a need for government to provide greater certainty and consistency in appointment policies and in the process and standards that are followed and applied. This will help to ensure the effectiveness of governing boards that direct and control government organizations that function at arm's length from ministers, and yet have significant and wide-ranging responsibilities (e.g. advisory, regulatory, service delivery). Additionally, open and transparent, fair and competency-based appointment systems provide for greater accountability and public confidence in this sector.

---

[1] For program activity descriptions, please see Section II.

[2] http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cp-rc/2008-2009/cp-rctb-eng.asp.

Planning Summary

Financial Resources (thousands of dollars)

2010-11	2011-12	2012-13
1,063	1,063	1,063

The planned spending table above provides a summary of the total planned spending for the Public Appointments Commission, once established, and its Secretariat, for the next three fiscal years.

Human Resources (full-time equivalent - FTE)

2010-11	2011-12	2012-13
4	4	4

The human resources table above provides a summary of the total planned human resources for the Public Appointments Commission, once established, and its Secretariat, for the next three fiscal years.

The Public Appointments Commission Secretariat currently has a small staff of two: a Deputy Executive Director on secondment, supplemented by an Administrative Assistant on contract.

Public Appointments Commission Secretariat Priorities for 2010-11

Operational Priorities	Type	Links to Strategic Outcome(s)	Description
Conducting research into domestic and international selection processes to identify trends and best practices.	Ongoing	Links directly to the Strategic Outcome Overall improvements to public appointment systems will provide for a greater range of quality candidates available for consideration for public offices. High quality public appointments are a key component of effective board governance.	This work is required to update options developed for the Commission's *Code of Practice*, and to address concerns raised about current appointment processes which include: identification of selection criteria for governance boards as well as individual appointments; terms and conditions governing reappointments; communication protocols; performance evaluation systems; and lengthy appointment rounds.

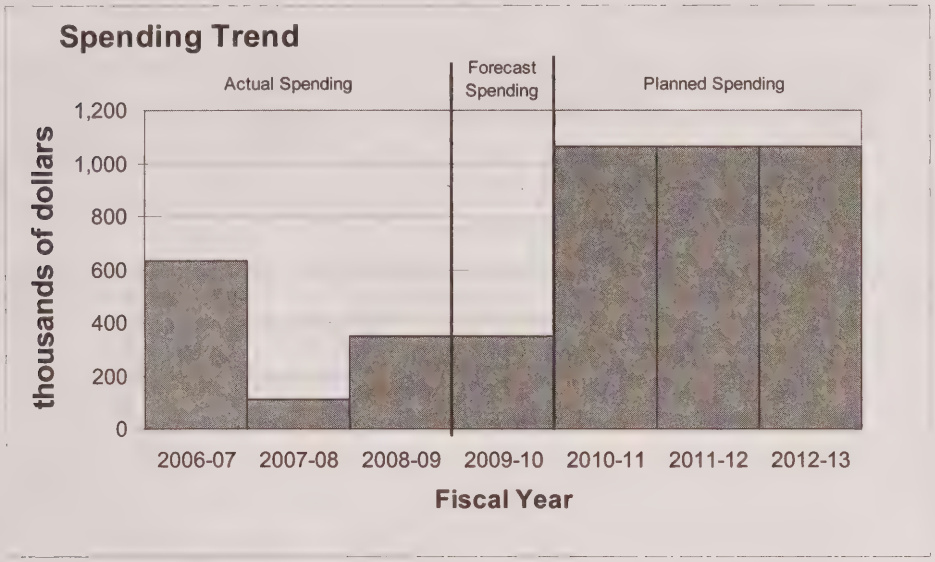
Management Priorities	Type	Links to Strategic Outcome(s)	Description
Internal management	Ongoing	Links directly to the Strategic Outcome A quick start-up of the Commission will provide for greater oversight of public appointments.	The Secretariat will continue to develop its planning and reporting instruments, including updates to a human resources strategic plan and an internal audit system. This will ensure that the Secretariat will be in a position to support a quick start-up of the Commission, once established.

Risk Analysis

Because the Public Appointments Commission has yet to be established, the Secretariat's focus must necessarily remain on updating preparations (which have already been developed), including research and identification of best practices. This information can be shared on a timely basis with Privy Council Office officials, in order to inform their ongoing reform efforts.

Expenditure Profile

The figure below illustrates the Public Appointments Commission Secretariat's spending trend from 2006-07 to 2012-13.



The spending trend from 2006-07 to 2010-13 reflects: first, an initial influx of start-up funds for the Public Appointments Commission Secretariat in 2006-07 to support the initial Commission (which was held in abeyance shortly thereafter); second, a decrease in spending during the period between April 2007 and March 2010—a period in which the Public Appointments Commission Secretariat has been laying groundwork for a new Commission; and third, planned spending between 2010-11 and 2012-13, during which period it is expected that the Public Appointments Commission and its Secretariat will be fully established.

Note, in particular, that the decrease of $0.5 million in actual spending from fiscal year 2006-07 to 2007-08 is explained by having a fully operational organization in 2006-07, having no activities for the period of April 2007 to October 2007, and having only a partially operational organization between April 2007 and March 2010. Once fully established and staffed, planned spending for the Commission and its Secretariat will be in the order of $1 million annually.

Voted and Statutory Items

This table illustrates the way in which Parliament approved the Public Appointments Commission Secretariat's resources.

(thousands of dollars)

Vote # or Statutory Item (S)	Truncated Vote or Statutory Wording	2009-10 Main Estimates	2010-11 Main Estimates
25	Program expenditures	945	945
(S)	Contributions to employee benefit plans	118	118
	TOTAL	**1,063**	**1,063**

Section II – Analysis of Program Activities by Strategic Outcome

Strategic Outcome

Strategic Outcome: To ensure fair and competency-based processes are in place for the recruitment and selection of qualified individuals for Governor-in-Council appointments across agencies, boards, commissions and Crown corporations.	
Performance Indicators	**Targets**
As part of a broader performance measurement strategy, performance indicators have been developed for the Commission and its Secretariat.	Implementation of the performance measurement strategy will need to coincide with the establishment of the Commission.
Outcomes toward success will include: public recognition and confidence in public appointment systems; partner compliance with the principles and minimum standards established; widespread use of consistent documents and procedures geared to specific organizational needs; identification and widespread dissemination of best practices; application of procedures to provide for a wider range of applicants; and high quality reporting systems.	Ongoing work has resulted in progress in developing and implementing clear and concise selection criteria and processes; improved timing of appointments; availability of orientation and training for new appointees, which includes addressing conflict-of-interest rules and ethical and political activities guidelines; and development of performance evaluation systems (Auditor General 2009). Continuing improvements in all key areas are expected in the next reporting period.

Program Activities

Program Activity 1: Oversight of Governor-in-Council appointments

Program Activity 1: Oversight of Governor-in-Council appointments					
Human Resources (FTEs) and Planned Spending (thousands of dollars)					
2010-11		**2011–12**		**2012-13**	
FTEs	**Planned Spending**	**FTEs**	**Planned Spending**	**FTEs**	**Planned Spending**
4	963	4	963	4	963

This financial information reflects planned spending for a fully established Commission and a fully staffed Secretariat.

Oversight of Governor-in-Council appointments covers activities relating to: the development of options for a principle-based and proportional Code of Practice, including minimum standards covering selection criteria, recruitment strategies and assessment processes; the development of procedures and guidance to assist auditors to assess compliance with the Code of Practice, once implemented; continued research into domestic and international agencies responsible for public appointments to identify best practices; the development of frameworks for reporting to the Prime Minister and Parliament; and internal evaluation frameworks to measure success in achieving the mandate. Additionally, advice and best practices are shared with Privy Council Office officials to support ongoing improvements to existing appointment frameworks.

Benefits for Canadians

Certainty and consistency in appointment policies help to ensure that appropriate processes are followed and that standards are applied. This, in turn, helps to ensure the effectiveness of governing boards that direct and control government organizations that function at arm's length from ministers.

Program Activity 2: Internal services

Program Activity 2: Internal services					
Human Resources (FTEs) and Planned Spending (thousands of dollars)					
2010-11		**2011-12**		**2012-13**	
FTEs	**Planned Spending**	**FTEs**	**Planned Spending**	**FTEs**	**Planned Spending**
0	100	0	100	0	100

The Public Appointments Commission Secretariat is limited in size and the Secretariat must function as a department within the meaning of Schedule 1.1 of the Financial Administration Act. For this reason, the Privy Council Office's Corporate Services Branch provides most administrative and financial services under a Memorandum of Understanding.

Benefits for Canadians

Internal services for the Public Appointments Commission Secretariat are largely provided by the Privy Council Office's Corporate Services Branch. In 2010-11, the Secretariat will continue to access the expertise of the Privy Council Office in order to reduce operating costs.

Planning Highlights for Program Activities

The mandate of the Public Appointments Commission is to oversee the processes by which people are appointed to agencies, boards, commissions and Crown corporations. It does not extend to making individual appointments. Focusing on processes will ensure that a wide range of people with appropriate skills, knowledge and experience is recommended to ministers, thereby contributing to the well-being of the country through a commitment to the values of public service.

Much progress has been made in recent years on developing and implementing quality appointment processes, including the creation of a centralized website to post vacancies; the issuance of policies and guidance on minimum selection standards and processes, proportional to specific public organizations; and the development of orientation and ongoing training. Still, there is room for improvements. In the period in advance of the Commission's establishment, the Public Appointments Commission Secretariat will assist the Privy Council Office in ongoing developments by making recommendations for improving strategic planning and consistency across public organizations and by identifying options to address the specific concerns raised by the Auditor General in her recent reports to Parliament.

Section III – Supplementary Information

Contacts for further information

Public Appointments Commission Secretariat
155 Queen Street
Room 319
Ottawa, Ontario
K1A 0A5
Tel: (613) 952-4906
Fax: (613) 957-5016
Email: info@pac-cnp.gc.ca

organismes publics et en proposant des options pour répondre aux préoccupations soulevées par la vérificatrice générale dans ses derniers rapports au Parlement.

Section III – Renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires

Secrétariat de la Commission des nominations publiques
155, rue Queen, pièce 319
Ottawa (Ontario) K1A 0A5
Téléphone : 613-952-4906
Télécopieur : 613-957-5016
Courriel : info@pac-cnp.gc.ca

Activité de programme 2 : Services internes

Activité de programme 2 : Services internes					
Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2010-2011		**2011-2012**		**2012-2013**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
0	100	0	100	0	100

Le Secrétariat de la Commission des nominations publiques étant de petite taille, il doit fonctionner comme un ministère au sens de l'annexe 1.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques. À cette fin, la Direction des services ministériels du Bureau du Conseil privé fournit la plupart des services administratifs et financiers en vertu d'un protocole d'entente.

Avantages pour les Canadiens

Les services internes du Secrétariat de la Commission des nominations publiques sont assurés en grande partie par la Direction des services ministériels du Bureau du Conseil privé. En 2010-2011, le Secrétariat continuera d'avoir recours à l'expertise du Bureau du Conseil privé pour réduire ses frais de fonctionnement.

Points saillants de la planification pour les activités de programme

Le mandat de la Commission des nominations publiques est de surveiller les processus selon lesquels des personnes sont nommées au sein d'organismes, de conseils, de commissions et de sociétés d'État. Il ne s'applique pas aux nominations particulières. L'accent est mis sur l'application de processus conçus pour garantir que soit recommandé aux ministres un large éventail de candidats possédant les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires, de manière à contribuer au mieux-être du pays par la promotion des valeurs du service à la collectivité.

Beaucoup de progrès ont été réalisés ces dernières années dans l'élaboration et la mise en œuvre de processus de nomination de qualité, en particulier : la création d'un site Web centralisé pour annoncer les postes vacants; la publication de politiques et de directives sur les normes de sélection minimales et les processus, par rapport à des organismes publics précis; l'établissement d'un programme d'orientation et de formation permanente. Certains aspects sont toutefois susceptibles d'amélioration. D'ici à ce que la Commission soit établie, le Secrétariat de la Commission des nominations publiques aidera le Bureau du Conseil privé dans les préparatifs en cours en faisant des recommandations pour améliorer la planification stratégique et l'uniformité dans l'ensemble des

Activités de programme

Activité de programme 1 : Surveillance des nominations faites par le gouverneur en conseil

Activité de programme 1 : Surveillance des nominations faites par le gouverneur en conseil					
Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2010-2011		**2011–2012**		**2012-2013**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
4	963	4	963	4	963

Ces renseignements financiers tiennent compte des dépenses prévues à l'égard d'une commission pleinement établie et d'un secrétariat doté de tout son personnel.

La surveillance des nominations par le gouverneur en conseil comporte les activités suivantes : l'élaboration d'options relatives à un Code de pratique proportionnel et fondé sur des principes, y compris des normes minimales concernant les critères de sélection, les stratégies de recrutement et les processus d'évaluation; l'élaboration de procédures et de directives visant à aider les vérificateurs à évaluer le respect du Code lorsqu'il sera en vigueur; la recherche suivie sur les pratiques exemplaires observées par les organismes nationaux et internationaux responsables des nominations publiques; l'élaboration de cadres de présentation de rapports au Premier ministre et au Parlement; l'élaboration de cadres d'évaluation interne visant à déterminer dans quelle mesure le mandat est rempli. De plus, des conseils et des pratiques exemplaires sont présentés aux agents du Bureau du Conseil privé afin de soutenir les améliorations continues apportées aux cadres de nomination en place.

Avantages pour les Canadiens

La certitude et l'uniformité dans les politiques de nomination contribuent à assurer l'observance des processus appropriés et l'application des normes. Ces mesures assureront ainsi l'efficacité des conseils d'administration qui dirigent et contrôlent les organismes gouvernementaux fonctionnant de façon indépendante des ministres.

Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Résultat stratégique

Résultat stratégique : Assurer la mise en place de processus équitables et axés sur les compétences pour le recrutement et la sélection d'individus compétents en ce qui concerne les nominations faites par le gouverneur en conseil au sein des organismes, des commissions et des conseils, ainsi que des sociétés d'État.	
Indicateurs de rendement	**Objectifs**
Dans le cadre d'une stratégie de mesure du rendement plus globale, des indicateurs de rendement ont été élaborés pour la Commission et son secrétariat.	La mise en œuvre de la stratégie de mesure du rendement devra se faire parallèlement à l'établissement de la Commission.
Les résultats suivants attesteront le succès : reconnaissance et confiance du public à l'égard des nominations publiques; respect par les partenaires des principes et des normes minimales établies; utilisation généralisée de documents et de procédures uniformes axés sur les besoins précis de l'organisme; détermination et diffusion à grande échelle des pratiques exemplaires; application des procédures afin d'élargir les bassins de candidats; systèmes de rapports de qualité supérieure.	Un travail continu a fait progresser l'élaboration et la mise en œuvre de critères et de processus de sélection clairs et concis; amélioration des délais; séances d'orientation et de formation offertes aux nouveaux titulaires et portant, entre autres, sur les règles relatives aux conflits d'intérêts et sur les lignes directrices en matière d'éthique et d'activités politiques; élaboration de systèmes de mesure du rendement (vérificatrice générale, 2009). Au cours de la prochaine période de rapport, tous les secteurs clés feront l'objet d'améliorations.

À noter à cet égard que la diminution de 0,5 million de dollars en dépenses réelles de l'exercice 2006-2007 à 2007-2008 s'explique par le fait que l'organisme était pleinement opérationnel en 2006-2007, qu'il n'y a eu aucune activité entre avril et octobre 2007, et qu'il était partiellement fonctionnel entre avril 2007 et mars 2010. Une fois que la Commission et son secrétariat auront été entièrement établis et dotés, les dépenses prévues seront de l'ordre de 1 million de dollars par année.

Crédits votés et postes législatifs

Ce tableau illustre les ressources du Secrétariat de la Commission des nominations publiques, selon les approbations du Parlement.

(en milliers de dollars)

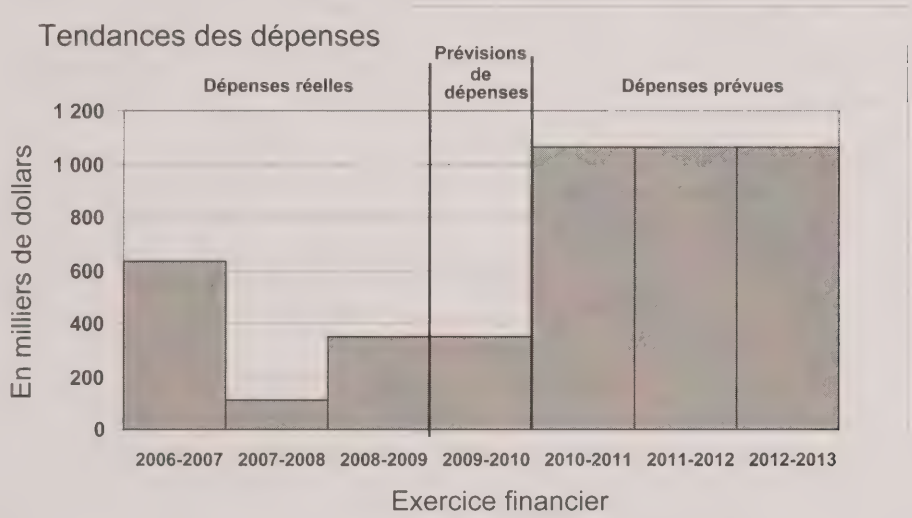
Numéro de crédit ou poste législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	Budget principal des dépenses 2009-2010	Budget principal des dépenses 2010-2011
25	Dépenses de programme	945	945
(L)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	118	118
	TOTAL	**1 063**	**1 063**

Analyse des risques

Étant donné que la Commission des nominations publiques n'a pas encore été établie, le Secrétariat doit se concentrer sur les préparatifs (qui ont déjà été élaborés), y compris la recherche et la détermination des pratiques exemplaires. Il est possible d'échanger ces renseignements en temps opportun avec les agents du Bureau du Conseil privé, afin d'appuyer leurs efforts continus en matière de réforme.

Profil des dépenses

Le tableau qui suit illustre les tendances des dépenses du Secrétariat de la Commission des nominations publiques de 2006-2007 à 2012-2013.



Les tendances des dépenses de 2006-2007 à 2010-2013 reflètent : une première injection de fonds de démarrage en 2006-2007 afin de soutenir la première commission (mise en veilleuse peu après); une réduction des dépenses entre avril 2007 et mars 2010 – période pendant laquelle le Secrétariat de la Commission des nominations publiques a préparé le terrain pour une nouvelle commission; les dépenses prévues entre 2010-2011 et 2012-2013, alors qu'on prévoit que la Commission des nominations publiques et son secrétariat seront complètement fonctionnels.

Priorités du Secrétariat de la Commission des nominations publiques pour 2010-2011

Priorités opérationnelles	Type	Liens avec le résultat stratégique	Description
Étudier les processus de sélection nationaux et internationaux afin de cerner les tendances et les pratiques exemplaires.	Permanente	Liens directs Les améliorations générales apportées aux systèmes de nomination publique permettront de recruter un plus grand nombre de candidats qualifiés pour des charges publiques. Il est essentiel que les nominations publiques soient de grande qualité pour assurer la gouvernance efficace des conseils.	Ce travail est nécessaire pour mettre à jour les options élaborées pour le Code de pratique de la Commission et traiter les préoccupations soulevées au sujet des processus actuels de nomination, notamment : la définition des critères de sélection pour les conseils d'administration de même que les nominations individuelles; les modalités qui régissent le renouvellement des nominations; les protocoles de communication; les systèmes d'évaluation du rendement; les longs cycles de nomination.

Priorités de gestion	Type	Liens avec le résultat stratégique	Description
Gestion interne	Permanente	Liens directs Le démarrage rapide de la Commission permettra d'assurer une meilleure supervision des nominations publiques.	Le Secrétariat continuera à mettre au point ses instruments de planification et de rapport. Des mises à jour seront notamment apportées à un plan stratégique de ressources humaines et à un système de vérification interne. Le Secrétariat sera ainsi en mesure de soutenir le démarrage rapide de la Commission, dès qu'elle aura été établie.

équitables et axés sur les compétences, assurent une plus grande responsabilisation et inspirent une confiance accrue sur ce plan.

Sommaire de la planification

Ressources financières (en milliers de dollars)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
1 063	1 063	1 063

Ce tableau des ressources financières indique le total des dépenses prévues pour la Commission des nominations publiques, une fois qu'elle aura été établie, et de son secrétariat, pour les trois prochains exercices.

Ressources humaines (équivalents temps plein — ETP)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
4	4	4

Ce tableau des ressources humaines indique le total des ressources humaines prévues pour la Commission des nominations publiques, une fois qu'elle aura été établie, et de son secrétariat, pour les trois prochains exercices.

À l'heure actuelle, le personnel du Secrétariat de la Commission des nominations publiques ne compte que deux membres : une directrice exécutive adjointe, qui est en détachement, et une adjointe administrative contractuelle.

Tableau récapitulatif des dépenses prévues par activité de programme

(en milliers de dollars)

Activités de programme[1]	Prévisions de dépenses 2009-2010	Dépenses prévues			Harmonisation avec les résultats visés par le gouvernement du Canada[2]
		2010-2011	2011-2012	2012-2013	
Activité de programme 1 : surveillance des nominations faites par le gouverneur en conseil	287	963	963	963	Cette activité de programme est harmonisée avec tous les résultats visés par le gouvernement du Canada.
Activité de programme 2 : services internes	60	100	100	100	
Total des dépenses	**347**	**1 063**	**1 063**	**1 063**	

L'activité de programme 1, soit la surveillance des nominations faites par le gouverneur en conseil, contribue à la réalisation de tous les résultats visés par le gouvernement du Canada du fait qu'elle assure que les processus de sélection des candidats aux nominations par le gouverneur en conseil fédéral sont équitables et axés sur les compétences.

L'activité de programme 2, soit les services internes, soutient la prestation efficace et efficiente de l'activité de programme 1.

Les prévisions de dépenses pour 2009-2010 tiennent compte du fait que la Commission des nominations publiques n'a pas encore été établie.

Avantages pour les Canadiens

Le gouvernement doit préciser et uniformiser davantage les politiques de nomination ainsi que veiller à ce que les normes et les processus soient suivis et appliqués. Cette mesure contribuera à assurer l'efficacité des conseils d'administration qui dirigent et contrôlent les organismes gouvernementaux fonctionnant de façon indépendante des ministres et néanmoins investis d'importantes et vastes responsabilités (p. ex. conseils, réglementation, prestation de services). De plus, des systèmes ouverts et transparents,

[1] Voir la description des activités de programme à la section II.

[2] http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cp-rc/2008-2009/cp-rctb-fra.asp.

Section I – Survol du ministère

Renseignements sommaires

Raison d'être

Le rôle du Secrétariat de la Commission des nominations publiques est de fournir des conseils et un soutien en ce qui concerne l'établissement de la Commission puis, une fois celle-ci établie, de l'aider à mettre en œuvre les politiques, procédures et partenariats nécessaires pour qu'elle puisse bien superviser les processus de sélection des candidats aux nominations par le gouverneur en conseil au sein des organismes, conseils, commissions et sociétés d'État, et en faire rapport.

Responsabilités

La Loi fédérale sur la responsabilité prévoit la création de la Commission des nominations publiques. Le Secrétariat de la Commission des nominations publiques, qui a été créé par décret le 21 avril 2006, est chargé de : préparer le terrain en vue de l'établissement de la Commission y compris l'élaboration d'un Code de pratique (Code) et de directives connexes concernant les processus de sélection des candidats aux nominations par le gouverneur en conseil; fournir des conseils et un soutien à l'égard de l'application du Code y compris des vérifications de conformité; soutenir la Commission, une fois établie, pour la préparation d'un rapport annuel au Premier ministre, et par son intermédiaire, au Parlement. Ce travail d'élaboration, qui comprend la recherche et les pratiques exemplaires, fait l'objet d'un échange continu avec les agents du Bureau du Conseil privé (BCP) qui travaillent quotidiennement avec des partenaires afin d'améliorer les processus de nomination axés sur les besoins particuliers de leurs organismes.

Résultat stratégique

Le Secrétariat de la Commission des nominations publiques n'a qu'un seul résultat stratégique, que soutiennent deux activités de programme : la surveillance des nominations faites par le gouverneur en conseil et les services internes.

Résultat stratégique : Assurer la mise en place de processus équitables et axés sur les compétences pour le recrutement et la sélection d'individus compétents en ce qui concerne les nominations faites par le gouverneur en conseil au sein des organismes, des commissions et des conseils, ainsi que des sociétés d'État.

Table des matières

Section I – Survol du ministère

Renseignements sommaires
Raison d'être 1
Responsabilités 1
Résultat stratégique 1

Sommaire de la planification
Ressources financières 3
Ressources humaines 3
Priorités du Secrétariat de la Commission des nominations publiques pour 2010-2011 4
Analyse des risques 5
Profil des dépenses 5
Crédits votés et postes législatifs 6

Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Résultat stratégique 7
Activités de programme 8
Activité de programme 1 : Surveillance des nominations faites par le gouverneur en conseil 8
Activité de programme 2 : Services internes 9
Points saillants de la planification pour les activités de programme 9

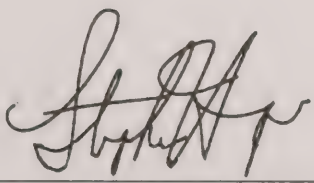
Section III – Renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires 10

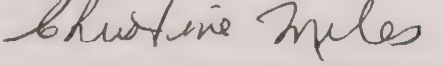
Secrétariat de la Commission des nominations publiques

2010-2011

Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011



Le très honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada



Christine Miles
Directrice exécutive adjointe
Secrétariat de la Commission
des nominations publiques

16 989 k$ ou 10 p. 100 du total des dépenses pour soutenir et conseiller le Cabinet et ses comités; 3 592 k$ ou 2 p. 100 du total des dépenses pour fournir un leadership et une orientation au sein de la fonction publique; 110 k$ ou moins de 1 p. 100 du total des dépenses pour la prestation d'un soutien financier et administratif aux commissions d'enquête; 72 814 k$ ou 43 p. 100 du total des dépenses pour fournir les services internes.

Il est à souligner que le BCP mène ses activités dans un milieu hautement centralisé. Bon nombre des coûts normalement assumés par les gestionnaires sont imputés aux services ministériels et non aux différentes activités de programme (p. ex., microordinateurs, imprimantes, terminaux Blackberry, mobilier et équipement, fournitures, imprimerie et graphisme, services de messagerie et télécommunications).

Liste des tableaux

Les tableaux suivants sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor à http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-fra.asp :

Sources des revenus non disponibles
Évaluation
Vérifications internes

Autres sujets d'intérêt

Plan triennal pour les programmes de paiements de transfert (http://www.pco-bcp.gc.ca/dg/transferreport.asp?lang=fra)

Pour de plus amples renseignements :

Bureau du Conseil privé
Renseignements généraux
85, rue Sparks, pièce 1000
Ottawa (Ontario) K1A 0A3
Canada
Tél. : 613-957-5153
TTY : 613-957-5741
Téléc. : 613-957-5043
Courriel : info@pco-bcp.gc.ca

Section III – Renseignements supplémentaires

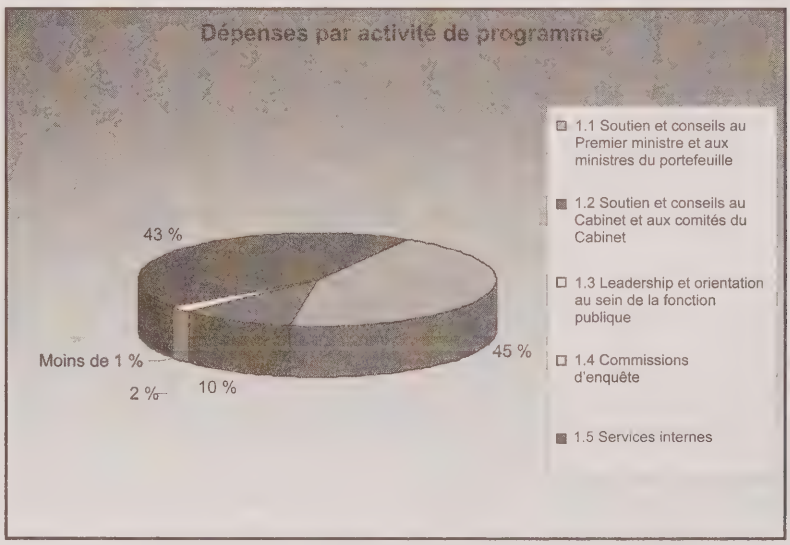
Principales données financières

Les données financières prospectives présentées dans le présent rapport sur les plans et les priorités visent à donner une vue d'ensemble des activités financières du BCP. Ces prévisions sont préparées selon la comptabilité d'exercice pour accroître la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Des états financiers prospectifs sont disponibles sur le site Web du BCP au http://www.pco-bcp.gc.ca sous Rapports et publications.

Principales données financières
(en milliers de dollars)

Tableau des résultats d'exploitation Exercices se terminant les 31 mars 2010 et 2011	**% de variation**	**Prospectives 2010-2011**	**Prospectives 2009-2010**
Dépenses	-11 %	167 821	189 257
Revenus	0 %	25	25
Coût de fonctionnement net	**-11 %**	**167 796**	**189 232**



Le total estimatif des dépenses du Bureau du Conseil privé pour l'exercice 2010-2011 est de 167 821 k$. Il est prévu que le total des dépenses sera réparti comme suit : 74 316 k$ ou 45 p. 100 de ce total pour l'activité principale, soit soutenir et conseiller le Premier ministre et les ministres du portefeuille;

Étant donné l'ampleur de ces initiatives, il faudra des techniciens supplémentaires pour l'élargissement, la conception et la maintenance d'ordre horizontal du site Web et pour la création de liens vers les sites Internet à l'échelle du gouvernement. Les coûts associés au soutien administratif ministériel continu sont également inclus. Pour plus de renseignements, veuillez consulter l'activité de programme 1.1 : soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille.

Avantages pour les Canadiens

En renforçant les services internes, y compris la sécurité interne, la mesure du rendement et la planification intégrée des activités et des ressources humaines, le BCP exerce un leadership et un soutien en faveur de la transparence et de la responsabilisation du gouvernement. Cela facilite la prestation des programmes et des services aux Canadiens et, du même coup, aide le BCP à remplir son mandat à l'appui du programme d'action et du processus décisionnel du gouvernement tout en soutenant une grande diversité d'avantages pour les Canadiens.

Activité de programme 1.5 : Services internes
Description Le BCP fournit des services et des ressources pour répondre à ses propres besoins et activités internes et remplir ses obligations ministérielles. Les services et les ressources portent sur les secteurs suivants : accès à l'information et renseignements personnels, gestion des ressources humaines, gestion des finances, gestion de l'information, technologies de l'information, gestion des locaux, gestion du matériel, acquisitions, services de voyage, vérification et évaluation, activités liées à la sécurité, autres services administratifs, certains services de communications et services juridiques ainsi qu'une gestion et une supervision d'ensemble.

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2010-2011		**2011-2012**		**2012-2013**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
327	**47 471**	**322**	**46 184**	**322**	**46 176**

Sommaire de la planification

Le BCP prévoit mener les activités suivantes pour renforcer ses activités internes :

- renforcer la gestion de la sécurité interne, notamment améliorer son état de préparation et sa planification en matière de gestion des urgences. Cela comprend la sécurité de ses réseaux, télécommunications et locaux;
- mettre en œuvre le Plan stratégique des ressources humaines 2010-2013 et veiller à continuer d'attirer et de conserver dans les rangs du BCP les candidats les plus talentueux et les plus brillants;
- poursuivre la mise en œuvre des constatations du groupe d'experts sur la planification intégrée des activités et des ressources humaines, y compris la simplification des processus;
- relever le défi d'élaborer des moyens valables, axés sur les résultats, pour mesurer le rendement d'un ministère dont l'activité principale est de conseiller le Premier ministre et le Cabinet de façon professionnelle et impartiale.

L'ampleur des stratégies Internet et de celles liées aux nouveaux médias, qui sont déployées pour la maintenance du site Web du Plan d'action économique, a une incidence sur les activités des services de l'informatique et de la technologie.

- Pour cette activité de programme, Plan d'action économique, les dépenses prévues sont de 1,0 million de dollars, et les ressources humaines, de 5 équivalents temps plein.

et administratifs du BCP et les fonds requis pour appuyer les enquêtes en tant que telles. En 2010-2011, les dépenses et les ressources humaines prévues pour cette activité de programme couvrent le coût prévu pour la totalité des activités de la commission suivante :

- Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India (http://www.majorcomm.ca).

Le processus d'obtention de fonds est en cours pour ce qui touche les deux commissions suivantes :

- Commission d'enquête concernant les allégations au sujet des transactions financières et commerciales entre Karlheinz Schreiber et le très honorable Brian Mulroney (http://www.oliphantcommission.ca)
- Commission d'enquête sur le déclin des populations de saumon rouge du fleuve Fraser (http://www.commissioncohen.ca)

Sommaire de la planification

Le BCP fournit un soutien aux commissions d'enquête au titre des services internes. Au moment de la création d'une commission d'enquête, le BCP peut amorcer la recherche de locaux, de meubles et de matériel pour assurer la bonne marche des travaux de la commission, du groupe de travail ou de l'enquête. Le BCP peut aussi fournir, de façon continue, des conseils et un soutien administratif dans les secteurs suivants : embauche de personnel, services d'acquisitions, passation de marchés, services financiers, financement, gestion des dossiers, soutien à la paie, publication de relevés sur Internet, traduction, services juridiques, sécurité et soutien informatique.

Le rôle de soutien du BCP à l'égard des commissions d'enquête se limite à fournir des conseils financiers et administratifs, ainsi qu'une orientation, depuis l'ouverture de l'enquête jusqu'à sa conclusion. Étant donné que les commissions d'enquête sont indépendantes, les rapports du BCP ne présentent pas leur mandat, leurs priorités de travail ni leur rendement. Ces renseignements figurent sur le site Web de chaque commission d'enquête.

Avantages pour les Canadiens

Par le soutien qu'il fournit aux commissions d'enquête, le BCP contribue à favoriser la transparence et la responsabilisation au sein du gouvernement.

l'avenir, de doter les institutions publiques du leadership et de la capacité de gestion nécessaires en vue de mener à bien le programme du gouvernement.

Avantages pour les Canadiens

En aidant la fonction publique à aborder les questions touchant le renouvellement, par exemple le vieillissement de l'effectif, la compétitivité des marchés et le leadership de l'équipe des dirigeants, le BCP appuie le renouvellement tant de l'effectif que du milieu de travail, ce qui profitera à la fois au gouvernement et aux Canadiens au cours des prochaines décennies. De plus, en favorisant la responsabilisation et une meilleure gestion de la fonction publique, le BCP contribue à la prestation efficace et efficiente des programmes et services offerts à la population. Ces efforts appuient l'atteinte du résultat escompté par le BCP, à savoir que « la fonction publique possède le leadership, les talents, les capacités et les cadres de gestion nécessaires pour conseiller le gouvernement au sujet de son programme et de sa mise en œuvre », et son résultat stratégique à l'appui du programme d'action et du processus décisionnel du gouvernement, dans l'intérêt supérieur des Canadiens.

Activité de programme 1.4 : Commissions d'enquête

Description

Les commissions d'enquête disposent d'un budget opérationnel. De plus, le BCP offre un soutien financier et administratif ainsi qu'une expertise sur un large éventail de sujets afin d'aider les commissions d'enquête dans l'accomplissement de leur mandat.

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
1	112	0	0	0	0

Résultats escomptés de l'activité de programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les commissions d'enquête sont dotées des ressources dont elles ont besoin et bénéficient de conseils et d'orientation en ce qui touche les questions financières et administratives.	Les commissions d'enquête ont été dotées en temps opportun de ressources suffisantes ainsi que des services, des conseils et de l'orientation dont elles avaient besoin.	La création d'une commission d'enquête est imprévisible et dépend de facteurs externes. Il n'y a donc pas lieu d'établir des cibles et/ou des tendances pour cette activité.

Les dépenses prévues dans le cadre de l'activité de programme touchant les commissions d'enquête comprennent celles qui ont trait aux conseils financiers

	greffier et du secrétaire associé concernant le renouvellement de la fonction publique Le Comité des hauts fonctionnaires dispose des conseils et du soutien dont il a besoin. • Nombre de réunions et de séances du Comité des hauts fonctionnaires et des sous-comités	

Sommaire de la planification

C'est par des études, des analyses et des activités de planification que le BCP exerce son leadership en matière de renouvellement de la fonction publique. En collaboration étroite avec les ministères et les organismes, il veille à ce que la fonction publique puisse assurer des services fondés sur l'excellence, au gouvernement et à la population, au cours des prochaines décennies.

Dans le cadre de cette activité de programme, le BCP fournit soutien et conseils au Comité des sous-ministres sur le renouvellement de la fonction publique, au Comité consultatif du Premier ministre sur la fonction publique et au Comité des hauts fonctionnaires (CHF) ainsi qu'à ses sous-comités. Parmi les dossiers examinés figurent l'effectif et le milieu de travail.

Par ses travaux sur le renouvellement de la fonction publique, le BCP favorise le dialogue au sujet des défis auxquels celle-ci est confrontée, il dirige et oriente les efforts de renouvellement et il appuie les recommandations faites en ce sens au Premier ministre.

Renouvellement et gestion des ressources humaines de la fonction publique

Le renouvellement de la fonction publique repose sur quatre piliers : la planification, le recrutement, le perfectionnement professionnel et une infrastructure habilitante. En 2010-2011, le BCP continuera de soutenir le greffier dans ses efforts liés au renouvellement et de coordonner les activités en ce sens auprès des autres ministères, et notamment des organismes centraux chargés des ressources humaines.

Gestion des cadres supérieurs

Le BCP fournit soutien et conseils au CHF et à ses sous-comités. De cette manière, il aide les membres à comprendre et à gérer les défis auxquels est confrontée l'équipe des dirigeants, par exemple les changements démographiques, la planification de la relève, la gestion du rendement et le perfectionnement en leadership. De plus, le BCP contribue par là à favoriser une culture axée sur un rendement élevé et permettant, dès maintenant et pour

Activité de programme 1.3 : Leadership et orientation au sein de la fonction publique

Description

Le BCP détermine l'orientation stratégique de la fonction publique afin qu'elle soit hautement compétente et responsable, et pour qu'elle bénéficie du talent, de la capacité de leadership, et des cadres de gestion lui permettant de donner des conseils sur le programme du gouvernement et de le mettre en œuvre. Il joue également un rôle déterminant dans la planification de la relève des cadres supérieurs de la fonction publique ainsi que dans la gestion et le perfectionnement de ces derniers.

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
23	3 647	23	3 748	23	3 850

Résultats escomptés de l'activité de programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
La fonction publique possède le leadership, les talents, les capacités et les cadres de gestion nécessaires pour conseiller le gouvernement au sujet de son programme et de sa mise en œuvre.	La fonction publique a entrepris des activités en vue de se renouveler. Le Premier ministre et le greffier reçoivent des conseils au sujet du renouvellement de la fonction publique. • Nombre de réunions du Comité consultatif du Premier ministre sur la fonction publique • Nombre de réunions et de séances du Comité des sous-ministres sur le renouvellement de la fonction publique et de ses sous-comités Soutien et conseils sont fournis à la fonction publique et à ses cadres. • Rapport du Comité consultatif du Premier ministre sur la fonction publique • Rapport annuel du greffier • Plan d'action pour le renouvellement de la fonction publique • Nombre d'activités de rayonnement du	On recueille actuellement des données sur le nombre d'activités liées au soutien. Avec le temps, ces données permettront de dégager des tendances qui contribueront à améliorer l'efficacité des activités. Les rapports narratifs fournissent des renseignements utiles sur le rendement mais ne prêtent pas à l'établissement de tendances ou de cibles.

sous-ministres dans le cadre de cette activité de programme et il devrait en tenir un nombre similaire en 2010-2011. Le BCP continuera de soutenir les travaux des comités des sous-ministres au chapitre de la planification stratégique à moyen terme, et ce, en étroite collaboration avec les secrétariats ministériels. Tous ces efforts contribuent à soutenir une approche intégrée au processus décisionnel du Cabinet et de ses comités.

En 2010-2011, le BCP travaillera en étroite collaboration avec les autres ministères pour veiller à ce que l'on continue de prendre grand soin des relations avec les États-Unis et à accroître la concertation avec les économies émergentes comme la Chine et l'Inde. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international est le principal responsable de ce dossier, mais le BCP continuera d'assurer la coordination et l'intégration auprès des autres ministères qui doivent jouer un rôle quant à une approche fédérale intégrée.

Le Groupe de travail sur l'Afghanistan a été mis sur pied au BCP en réponse à la recommandation formulée par le Groupe d'experts indépendant sur le rôle futur du Canada en Afghanistan, à savoir que le Canada devait établir une approche plus solide et mieux coordonnée. En étroite collaboration avec l'Agence canadienne de développement international et avec les ministères des Affaires étrangères et du Commerce international, de la Défense nationale et de la Sécurité publique, le BCP s'emploie à veiller à ce que le Canada atteigne ses six priorités et réalise ses trois projets de premier plan. Il continuera de conseiller le Comité du Cabinet sur l'Afghanistan et de coordonner la production des rapports trimestriels (http://www.afghanistan.gc.ca) sur l'engagement du Canada en Afghanistan. Ces rapports font état des progrès réalisés en fonction des repères et des indicateurs établis et permettent de rendre des comptes au Parlement et à la population canadienne. On les considère dans le monde entier comme des exemples à suivre en matière de reddition de comptes intégrée.

Avantages pour les Canadiens

Le soutien assuré par le BCP au Cabinet et à ses comités et son rôle visant à faciliter l'intégration à l'échelle fédérale sont complémentaires. Les sous-activités liées à cette activité de programme soutiennent le Cabinet et ses comités dans le cadre du processus décisionnel et de la mise en œuvre du programme gouvernemental, dans l'intérêt supérieur des Canadiens.

de travail à cet égard peut varier considérablement d'une année à l'autre. Il n'est pas inhabituel pour le BCP de revoir plus de 100 000 pages par an.

Le BCP fournit également des conseils sur la structure et le mandat des comités du Cabinet.

Voici la liste actuelle des comités du Cabinet :

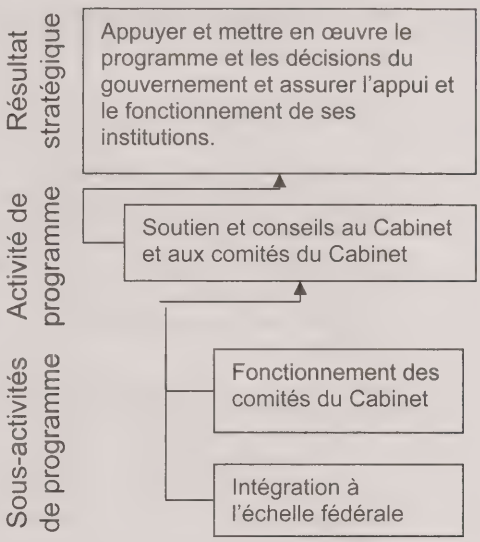
COMITÉS DU CABINET	RÔLES
Comité du Cabinet chargé des priorités et de la planification	Définit les orientations stratégiques relatives au programme d'action du gouvernement et à la gestion des dépenses, ratifie les recommandations des comités et approuve les nominations.
Comité du Cabinet chargé des opérations	Assure la coordination quotidienne du programme gouvernemental, y compris la gestion des grands dossiers, la législation et la planification parlementaire ainsi que les communications.
Comité du Cabinet chargé des affaires sociales	Examine les enjeux stratégiques touchant les soins de santé, la justice, les Autochtones, la formation et le développement des compétences, la culture et l'immigration.
Conseil du Trésor (soutenu par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et non par le BCP)	A charge de la responsabilisation et de l'éthique, de la gestion financière et administrative, de la gestion du personnel, de la fonction de contrôleur ainsi que de l'approbation des règlements et de la plupart des décrets.
Comité du Cabinet chargé de la croissance économique et de la prospérité à long terme	Examine à la fois les enjeux sectoriels, tels que le commerce international, le développement durable, les ressources naturelles, les pêches, l'agriculture, les transports, l'infrastructure et les collectivités ainsi que le développement régional, et les questions à long terme qui concernent la croissance économique et la prospérité du Canada, y compris la concertation accrue avec les économies émergentes.
Comité du Cabinet chargé des affaires étrangères et de la sécurité	Examine les enjeux touchant les affaires étrangères, la défense nationale, le développement international ainsi que la sécurité publique et nationale.
Comité du Cabinet chargé de l'environnement et de la sécurité énergétique	Examine les enjeux touchant l'environnement et la sécurité énergétique.
Comité du Cabinet sur l'Afghanistan	Examine les questions relatives à l'engagement du Canada en Afghanistan.

Intégration à l'échelle fédérale

Le BCP joue un rôle important pour ce qui est d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre intégrées des politiques à l'échelle du gouvernement fédéral. L'élaboration des politiques est orientée par des discussions à divers niveaux. Il peut s'agir de conversations téléphoniques informelles entre analystes, de consultations interministérielles ou de réunions officielles des sous-ministres. En offrant son soutien aux tribunes telles que le Comité de coordination des sous-ministres et le Comité de coordination des sous-ministres sur l'Afghanistan, le BCP veille à ce que ceux-ci aient la possibilité de discuter des dossiers clés et d'établir une approche fédérale intégrée quant aux grandes initiatives stratégiques du gouvernement. En 2008-2009, le BCP a organisé 86 réunions de

Sommaire de la planification

Comme le montre le diagramme ci-contre, le BCP assume un rôle de soutien et de mise en œuvre du programme et du processus décisionnel du gouvernement, ainsi que des institutions gouvernementales, par le biais de deux sous-activités de programme. Ces sous-activités contribuent à l'atteinte du résultat escompté par le BCP, à savoir que « le fonctionnement et l'intégrité du processus décisionnel du Cabinet sont maintenus ».



Fonctionnement des comités du Cabinet

Le BCP fournit des services de secrétariat au Cabinet et à ses comités et joue un rôle central quant à la gestion des activités entourant le processus décisionnel[9]. En 2008-2009, le Cabinet et ses comités ont tenu 183 réunions, dont une à Inuvik. On s'attend à un nombre similaire en 2010-2011.

En 2010-2011, le BCP continuera de fournir un soutien opérationnel au Cabinet et à ses comités, notamment :

- préparer des notes de scénario et des documents d'information stratégiques pour chacun des points à l'ordre du jour;
- établir le calendrier des réunions;
- proposer des ordres du jour;
- voir à la logistique des réunions;
- envoyer les invitations aux participants;
- coordonner les documents;
- préparer des rapports, des séances d'information, des comptes rendus et des rapports de décision.

Dans son rôle de soutien au Cabinet, le BCP gère, conformément aux procédures prescrites, les processus menant aux approbations officielles par le Cabinet, dont les décrets, qui permettent au gouvernement de mettre en œuvre les décisions en toute légitimité. Le BCP continuera de soutenir le Cabinet en assurant la garde de ses documents confidentiels et il conseillera de nombreux ministères fédéraux en ce qui a trait aux questions qui y sont traitées. La charge

[9] Le BCP a charge du fonctionnement de tous les comités du Cabinet, sauf celui du Conseil du Trésor.

Activité de programme 1.2 : Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet

Description

Afin d'assurer le bon déroulement du processus décisionnel du Cabinet, le BCP donne des conseils en matière de politiques et des services de secrétariat au Cabinet et à ses comités en préparant des dossiers d'information et en distribuant des ordres du jour et d'autres documents. Il facilite l'intégration à l'échelle fédérale afin d'appuyer la mise en œuvre du programme du gouvernement par les ministères et les organismes. Le BCP engage des consultations avec ces derniers, assure une fonction d'examen critique lors du processus de l'élaboration des politiques et des recherches sur les enjeux. Le BCP veille également à ce que les initiatives tiennent compte des questions de mise en œuvre, de communication, d'affaires parlementaires et de relations fédérales-provinciales-territoriales.

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)

2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
131	17 253	129	17 073	111	14 444

Résultats escomptés de l'activité de programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
Le fonctionnement et l'intégrité du processus décisionnel du Cabinet sont maintenus.	Le Cabinet a reçu des informations à valeur ajoutée sur lesquelles appuyer ses décisions. • Nombre de réunions plénières du Cabinet et de ses comités Les documents du Cabinet sont distribués aux ministres en temps opportun. Les sous-ministres sont informés régulièrement du programme et des activités du gouvernement. • Nombre de réunions et de séances des sous-ministres Les ministères sont en mesure de préparer des mémoires au Cabinet et des présentations ministérielles dans lesquels ils proposent des mesures pour mettre en œuvre le programme du gouvernement.	Cette activité est centrée sur la prestation de conseils et d'un soutien. S'il est impossible de déterminer des cibles pour les activités de conseil, on recueille actuellement des données sur le nombre d'activités liées au soutien. Avec le temps, ces données permettront de dégager des tendances qui contribueront à améliorer l'efficacité des activités.

- accroître les activités de rayonnement, de communication et de mise en commun de l'information entre les partenaires au fur et à mesure que le programme stratégique est élaboré, tout en visant à accroître l'efficience et à assurer la reddition de comptes aux Canadiens;
- organiser au besoin des réunions bilatérales et multilatérales de premiers ministres et offrir le soutien nécessaire pour que le Premier ministre du Canada soit en mesure de gérer efficacement les relations intergouvernementales;
- fournir au ministre des Affaires intergouvernementales un soutien opérationnel et des conseils stratégiques touchant l'ensemble de ses responsabilités.

Législation, affaires parlementaires et réforme démocratique

En ce qui a trait à l'élaboration, à la coordination et à la mise en œuvre du programme législatif et du programme de réforme démocratique du gouvernement, le BCP fournit soutien et conseils au Premier ministre, au leader du gouvernement à la Chambre des communes, au leader du gouvernement au Sénat et au ministre d'État (Réforme démocratique) (http://www.reformedemocratique.gc.ca). En outre, il assure un soutien administratif au ministre d'État et whip en chef du gouvernement. En 2010-2011, le BCP continuera d'appuyer le programme gouvernemental au Parlement. Il fournira en temps opportun soutien et conseils à l'égard des mesures législatives à adopter pour donner suite aux décisions du gouvernement.

Cabinets du Premier ministre et des ministres du portefeuille

Cette sous-activité prend en compte les fonds nécessaires au fonctionnement de ces instances politiques.

Avantages pour les Canadiens

Le BCP a qualifié la prestation de conseils et d'un soutien au Premier ministre de priorité clé pour l'atteinte de son résultat stratégique. En fournissant ces conseils et ce soutien avec impartialité, le BCP permet au Premier ministre d'orienter le processus décisionnel du gouvernement de manière à procurer des avantages aux Canadiens.

travaillant en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et avec ses partenaires pour la sécurité, le BCP contribuera à garantir le succès de ces sommets;

- le programme économique et commercial du gouvernement à l'échelle internationale, notamment en ce qui a trait à la concertation avec les économies émergentes et à l'élaboration d'ententes économiques globales avec, par exemple, l'Union européenne et l'Inde;
- l'Afghanistan, qui demeurera une priorité stratégique clé en matière de politique étrangère et de sécurité en 2010-2011; le BCP continuera de fournir soutien et conseils quant à la mise en œuvre des efforts pangouvernementaux axés sur six priorités et trois projets de premier plan;
- les leçons apprises des opérations de sécurité dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, qui seront applicables à la tenue d'autres grands événements comme les sommets du G8 et du G20;
- la coordination des priorités gouvernementales sur la sécurité nationale, ce qui comprend le renforcement de la souveraineté canadienne dans l'Arctique, la coopération avec les États-Unis pour la défense de l'Amérique du Nord, le respect des responsabilités du Canada, la promotion de nos intérêts auprès des Nations Unies et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ainsi que des autres alliés;
- la production d'évaluations et de comptes rendus de renseignements sur les questions internationales qui touchent les intérêts canadiens liés à la politique, à l'économie et à la sécurité.

Les six priorités du Canada en Afghanistan :

1. Formation des Forces nationales de sécurité
2. Services essentiels
3. Aide humanitaire
4. Sécurité frontalière et dialogue
5. Démocratie et institutions nationales
6. Réconciliation politique

Trois projets de premier plan du Canada :

1. Barrage Dahla et son système d'irrigation
2. Éducation
3. Éradication de la polio

Affaires intergouvernementales

Le BCP fournit conseils et appui au ministre des Affaires intergouvernementales et au Premier ministre sur les questions qui touchent les relations fédérales-provinciales-territoriales. En 2010-2011, le BCP devra :

- contribuer au maintien d'une réponse coordonnée à l'échelle nationale quant au déroulement de la deuxième année du Plan d'action économique;
- formuler des conseils et des options quant à la gestion du volet intergouvernemental des grands dossiers qui façonnent la fédération à court, moyen et long terme;

Les principaux objectifs de cette stratégie sont de cerner les initiatives relatives au PAE au moyen de messages pangouvernementaux cohérents, de fournir des renseignements utiles aux Canadiens pour leur donner accès à tous les avantages du PAE et de leur rendre compte des dépenses relatives aux initiatives du PAE.

Le BCP et les autres ministères et organismes s'emploient à informer les Canadiennes et les Canadiens des programmes et initiatives offerts dans le cadre du PAE pour qu'ils puissent en profiter. En tant que coordonnateur de la stratégie pangouvernementale, le BCP est responsable des activités suivantes :

- élaboration, mise en œuvre, coordination et suivi des activités de communication touchant le PAE;
- production et distribution d'un guide sur les programmes du Plan d'action économique et sur les avantages qu'il comporte;
- conseils, coordination et soutien concernant l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des activités de communications concernant le PAE;
- élaboration, conception et maintenance quotidienne du site Web du PAE, et mise en œuvre de nouveaux outils et activités de communication média;
- élaboration et distribution de lignes directrices pour aider les ministères à communiquer avec les Canadiens au moyen de diverses applications, dont la publicité dans la presse électronique et écrite et l'affichage;
- examen et coordination de la recherche sur l'opinion publique.

Bien que l'élaboration des mesures prévues dans le PAE ait été menée par divers ministères, la coordination des rapports publics sur le site Web du Plan d'action économique du Canada (http://www.plandaction.gc.ca) a été dirigée par le BCP, avec la participation des autres ministères responsables d'initiatives du PAE, notamment le ministère des Finances, le Secrétariat du Conseil du Trésor, Ressources naturelles Canada, Industrie Canada ainsi que Ressources humaines et Développement des compétences Canada. En 2010-2011, le BCP poursuivra ces activités et coordonnera les communications sur d'autres sujets prioritaires liés au programme stratégique du gouvernement.

Pour plus de renseignements sur le soutien technique offert concernant le PAE, voir l'activité de programme 1.5 : Services internes.

Affaires internationales et sécurité nationale

Le BCP fournit soutien et conseils au Premier ministre en ce qui touche les politiques sur la sécurité nationale, les affaires étrangères, la défense, le commerce international et l'aide internationale. En 2010-2011, il concentrera ses efforts en ce sens sur la politique touchant l'économie et la sécurité, notamment :

- les relations commerciales entre les États-Unis et le Canada;
- les relations du Canada avec les pays membres du G8 et du G20, puisqu'il assurera la présidence du G8 en 2010 et sera l'hôte du G20 en juin. En

- la gestion des questions urgentes nécessitant une intervention rapide et coordonnée de la part du gouvernement; par exemple, en 2009-2010, le BCP a conseillé le gouvernement concernant la coordination des mesures canadiennes en réponse à la pandémie mondiale de grippe A H1N1;
- l'organisation générale et l'appareil gouvernemental, notamment les mandats et les responsabilités ministériels ainsi que la structure et la gouvernance des organismes gouvernementaux;
- l'organisation, la composition et le mandat du Cabinet ainsi que de ses comités;
- les conventions et les principes s'appliquant à notre régime de gouvernement de tradition britannique.

Le BCP fournit également un soutien de la plus haute qualité au Premier ministre concernant les nominations de cadres supérieurs. Cela comprend :

- les cérémonies d'assermentation des membres du conseil des ministres et des secrétaires parlementaires;
- les nominations par le gouverneur en conseil (http://www.appointments-nominations.gc.ca/) correspondant aux besoins des organismes qui aident le gouvernement à mener à bien son programme.

Le BCP joue un rôle central dans la coordination et la gestion des communications gouvernementales, établies par le Premier ministre et le Cabinet, quant au Plan d'action économique du Canada.

Les ressources humaines (ETP) et les dépenses prévues (en milliers de dollars) pour 2010-2011 sont :

- pour l'activité de programme 1.1[7], Plan d'action économique, les prévisions de dépenses sont de 2,6 millions de dollars, et celles de ressources humaines, de 15 équivalents temps plein;
- pour l'activité de programme 1.5[8], Plan d'action économique, le total des prévisions de dépenses est de 1,0 million de dollars, et celui des ressources humaines prévues, de 5 équivalents temps plein.

L'une des responsabilités du BCP est de veiller à ce que des efforts de communication entièrement intégrés, coordonnés et cohérents soient déployés en ce qui a trait au plan gouvernemental échelonné sur deux ans, visant à stimuler l'économie, soit le Plan d'action économique. Le gouvernement a demandé au BCP d'appuyer la mise en œuvre et la coordination d'une stratégie de communication intégrée pangouvernementale concernant le PAE.

---

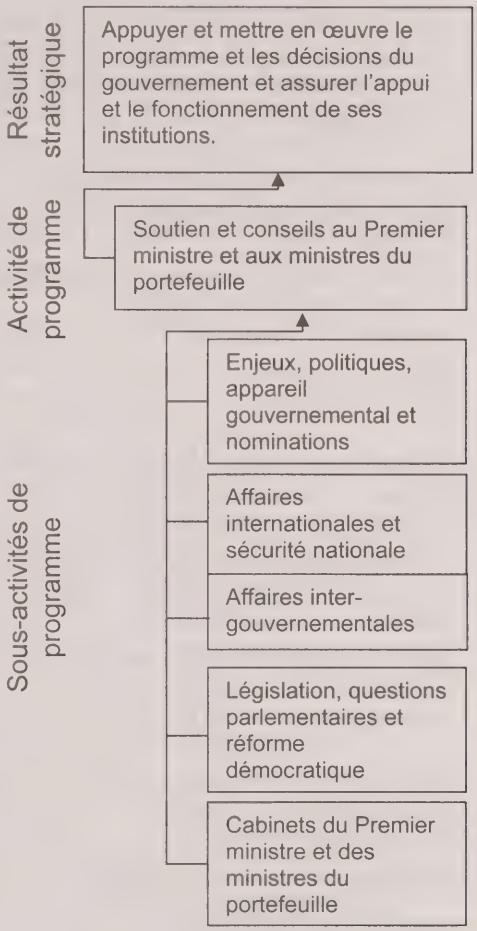
[7] Activité de programme 1.1 : Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille.

[8] Activité de programme 1.5 : Services internes.

Sommaire de la planification

Le résultat escompté concernant « le Premier ministre et les ministres du portefeuille sont en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités » est atteint au moyen de cinq sous-activités de programme qui amènent les analystes du BCP à demander de l'information aux autres ministères, à analyser les recherches et les rapports rendus publics et à consulter des experts. Ces activités sont liées à leur rôle pour ce qui est de formuler des conseils impartiaux et professionnels à l'intention du Premier ministre et des ministres du portefeuille. Par exemple, en 2008-2009, plus de 2 700 documents d'information ont été préparés pour le Premier ministre et l'on s'attend à un nombre similaire en 2010-2011. La gamme des sujets de ces documents est vaste et les délais, serrés; ils se calculent souvent en heures et non en jours.

Comme le montre le diagramme ci-contre, les cinq sous-activités contribuent à la capacité du Premier ministre et des ministres du portefeuille à s'acquitter de leurs responsabilités respectives.



Enjeux, politiques, appareil gouvernemental et nominations

Le BCP continuera d'exercer un leadership efficace en fournissant des conseils concernant :

- l'élaboration du programme d'action stratégique du gouvernement dans un contexte de compression des dépenses, notamment des conseils stratégiques sur les questions sociales, économiques, environnementales, internationales et intergouvernementales et en matière de sécurité;
- la poursuite de la mise en œuvre des mesures de stimulation de l'économie, proposées pour gérer efficacement le ralentissement, grâce aux initiatives énoncées dans le Plan d'action économique (PAE);
- l'élaboration des initiatives de réforme législative, parlementaire et démocratique requises pour mettre en œuvre les décisions du gouvernement;
- l'intégration et la coordination des activités et des opérations du gouvernement du Canada en Afghanistan;

Résultats escomptés de l'activité de programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
Le Premier ministre et les ministres du portefeuille sont en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités.	Le Premier ministre et les ministres du portefeuille obtiennent une information à valeur ajoutée pour la prise de décisions. • Nombre de décrets • Nombre de nominations par le gouverneur en conseil • Nombre de réunions fédérales-provinciales-territoriales Les conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille sont fournis en temps opportun. Les conseils du BCP permettent au gouvernement de remplir son programme législatif et politique. Le Premier ministre bénéficie d'un soutien lors de ses visites. • Nombre de visites Le CPM et les cabinets des ministres du portefeuille reçoivent en temps opportun les services et les ressources nécessaires.	Cette activité est centrée sur la prestation de conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille. Les activités de conseil ne prêtent pas à la fixation de cibles de rendement. Toutefois, pour certaines activités, on recueille actuellement des données sur le rendement basées sur des mesures quantitatives. Avec le temps, ces données permettront de dégager des tendances qui contribueront à améliorer l'efficacité des activités.

Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Cinq activités de programme appuient le seul résultat stratégique du BCP.

Résultat stratégique

Appuyer et mettre en œuvre le programme et les décisions du gouvernement et assurer l'appui et le fonctionnement de ses institutions.

Activité de programme 1.1 : Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille

Description

Le Bureau du Conseil privé (BCP) soutient le Premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités uniques à titre de chef du gouvernement. Le BCP fournit au Premier ministre des avis professionnels et impartiaux sur les politiques, la réforme démocratique, les lois et les questions parlementaires dont le gouvernement doit tenir compte, les nominations et les questions en rapport avec l'appareil gouvernemental. S'il y a lieu, le BCP consulte les principaux intéressés, dirige des recherches et procède à l'analyse critique. Le BCP appuie aussi les ministres du portefeuille du Premier ministre. Le Cabinet du Premier ministre et ceux des ministres du portefeuille disposent d'un budget opérationnel.

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)

2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
558	75 465	538	71 777	526	70 024

Principaux écarts entre le budget principal des dépenses de 2009-2010 et celui de 2010-2011

L'augmentation totale de 15,2 millions de dollars entre le budget principal des dépenses de 2009-2010 et celui de 2010-2011 pour le BCP est surtout attribuable à une augmentation de :

- 7,6 millions de dollars pour les besoins de fonctionnement supplémentaires du BCP;
- 3,6 millions de dollars pour la mise en œuvre et la coordination d'une stratégie de communication gouvernementale pour le PAE;
- 3,4 millions de dollars pour les conventions collectives;
- 1,8 million de dollars pour le fonctionnement du Secrétariat du renouvellement de la fonction publique;
- 0,6 million de dollars pour le Programme d'échange Canada-Australie;
- 0,1 million de dollars pour le fonctionnement de la Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India.

Ces augmentations sont compensées par une diminution de :

- 1,0 million de dollars pour la réduction progressive, en 2010-2011, des activités du Bureau du coordonnateur de la sécurité des Olympiques de 2010 et du G8;
- 0,3 million de dollars pour le contrôle des dépenses liées à la recherche sur l'opinion publique;
- 0,3 million de dollars pour des gains d'efficacité (Budget 2007);
- 0,2 million de dollars pour le transfert du Programme d'échange Canada-Australie au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international;
- 0,1 million de dollars pour la mise en œuvre de la stratégie de financement qui s'applique à l'ensemble du Recensement 2011.

Plan d'action économique du Canada

Dans la coordination et la gestion des communications du gouvernement, le BCP joue un rôle de premier plan que définissent le Premier ministre et le Cabinet. Afin d'assurer le succès du PAE, un effort de communication entièrement intégré, coordonné et cohérent est nécessaire pour soutenir le plan de stimulation économique biennal.

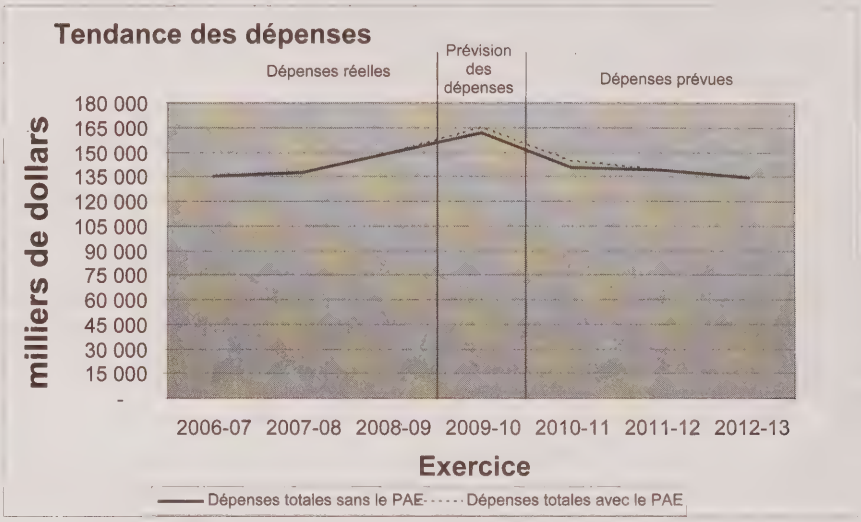
Il incombe au gouvernement de veiller à informer les Canadiens des avantages que peuvent leur procurer les programmes et initiatives prévus selon le PAE. Le gouvernement du Canada a demandé au BCP d'assurer la mise en œuvre et la coordination d'une stratégie intégrée de communication pangouvernementale pour le PAE. Les principaux objectifs de cette stratégie sont de cerner les initiatives relatives au PAE au moyen de messages pangouvernementaux cohérents, de fournir des renseignements utiles aux Canadiens pour leur donner accès à tous les avantages du PAE et de leur rendre compte des dépenses relatives à ces initiatives. Pour plus de renseignements sur le rôle du BCP dans le PAE, veuillez consulter les activités de programme 1.1 (Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille) et 1.5 (Services internes).

Tableau des crédits votés et postes législatifs

(en milliers de dollars)

Numéro de crédit des postes votés ou législatifs (L)	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	Budget principal des dépenses 2009-2010	Budget principal des dépenses 2010-2011
1	Dépenses de programme	115 611	129 027
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 774	14 519
(L)	Premier ministre – Traitement et allocation pour automobile	162	162
(L)	Ministre des Affaires intergouvernementales, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de la Francophonie – Traitement et allocation pour automobile	78	79
(L)	Leader du gouvernement au Sénat – Traitement et allocation pour automobile	78	79
(L)	Leader du gouvernement à la Chambre des communes – Traitement et allocation pour automobile	78	79
(L)	Ministre d'État (Réforme démocratique) – Allocation pour automobile	0	2
(L)	Ministre d'État et whip en chef du gouvernement – Allocation pour automobile	0	2
	Total	**128 782**	**143 948**

Comme les chiffres sont arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.



L'augmentation de 15 millions de dollars de 2008-2009 à 2009-2010 est surtout attribuable aux fonds destinés à couvrir les besoins de fonctionnement supplémentaires en vue d'éliminer pour de bon diverses contraintes financières lourdes et persistantes. Des fonds ont également été octroyés pour appuyer la mise en œuvre et la coordination d'une stratégie de communication à l'échelle du gouvernement pour le PAE. Aussi, des ressources ont été transférées au Secrétariat du renouvellement de la fonction publique après l'examen stratégique horizontal des organismes centraux de gestion des ressources humaines, qui a uni les fonctions actuelles de renouvellement de la fonction publique du BCP et celles du Secrétariat du renouvellement de la fonction publique de l'ancienne Agence de la fonction publique du Canada.

La diminution de 21 millions de dollars de 2009-2010 à 2010-2011 est surtout attribuable à la réduction graduelle des fonds accordés à diverses commissions d'enquête. De plus, les dépenses salariales, comme les congés parentaux et les indemnités de départ, sont incluses dans les dépenses projetées de 2009-2010, mais pas dans celles de 2010-2011 et des exercices suivants, n'étant pas encore connues. La diminution graduelle des activités du Bureau du coordonnateur de la sécurité des Olympiques de 2010 et du G8 en 2010-2011 explique aussi la baisse des dépenses.

Au cours des prochaines années, les dépenses devraient diminuer en raison de l'élimination graduelle de la mise en œuvre et de la coordination des activités de communication relatives au PAE à compter du 31 mars 2011. En outre, à la fin de 2011-2012, les ressources destinées au Groupe de travail sur l'Afghanistan seront éliminées progressivement.

de permettre des enquêtes qui protègent l'intérêt du public. Par ces efforts, le BCP contribuera au bon maintien et au soutien des institutions démocratiques gouvernementales du Canada, et à l'assurance que le gouvernement défend les intérêts des Canadiens et leur offre de bons services.

Le plus grand atout du BCP est le dévouement et le professionnalisme de son effectif. Il y a des risques qu'il ne réussisse pas à attirer et à conserver dans ses rangs les candidats les plus talentueux et les plus brillants. Le BCP atténuera ces risques à l'aide d'un plan stratégique triennal des ressources humaines. Il préviendra aussi les risques constants de crises qui pourraient avoir des répercussions sur le leadership du gouvernement et il continuera de renforcer la gestion de la sécurité interne, notamment en améliorant la planification et l'état de préparation quant à la gestion des situations d'urgence (p. ex., sécurité des réseaux, des télécommunications et des bureaux).

Ces initiatives aideront le BCP à acquérir et à conserver la capacité d'offrir des services et des conseils de qualité pour soutenir le programme d'action et le processus décisionnel du gouvernement et, finalement, de procurer des avantages à la population.

Profil des dépenses

Tendances au chapitre des dépenses ministérielles de 2006-2007 à 2012-2013
(en milliers de dollars)

	Dépenses réelles			Dépenses projetées	Dépenses prévues		
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Dépenses totales sans le PAE[6]	135 561	137 692	149 329	161 494	140 365	138 782	134 494
Dépenses totales avec le PAE	135 561	137 692	149 329	164 610	143 948	138 782	134 494

[6] PAE – Plan d'action économique du Canada

frontalière, de développement démocratique et de réconciliation politique. Cette approche coordonnée à l'échelle gouvernementale est devenue une pratique exemplaire qui pourrait servir de modèle pour de futures initiatives interministérielles.

La population canadienne s'attend à ce que le gouvernement et le Premier ministre communiquent avec elle. Le BCP soutient ces efforts d'information et de mobilisation en préparant des documents sur la politique et le programme d'action du gouvernement. Dans un environnement médiatique de plus en plus diversifié et complexe, le risque de mauvaise communication est accru. Le BCP continuera de limiter ce risque en prodiguant des conseils sur la communication stratégique au Premier ministre, porte-parole principal du gouvernement du Canada.

Le leadership et l'orientation au sein de la fonction publique (activité de programme 1.3), ainsi que les Commissions d'enquête (activité de programme 1.4), font l'objet d'un même accent en matière de leadership, de responsabilité et de gestion du gouvernement.

En tant que chef de la fonction publique, le greffier a pour priorité principale le renouvellement de la fonction publique, qui vise à améliorer la manière de conduire les activités du gouvernement. Le renouvellement consiste aussi à pourvoir les postes avec les bonnes personnes et à faciliter le travail au moyen d'environnements habilitants. À cet égard, il faut notamment faire face à l'évolution du profil démographique de la fonction publique et au vieillissement de l'effectif, et surtout de l'effectif de la direction, et former la prochaine génération de dirigeants. Pour que les activités du gouvernement soient fructueuses, il faut un leadership soutenu et un transfert continu de connaissances entre le personnel supérieur et les subalternes. Il faut aussi une adaptation à l'évolution que provoquent, au niveau des tâches et du milieu de travail, l'incidence des nouvelles technologies et le caractère horizontal et mondial de la plupart des dossiers.

Au-delà des questions d'effectif, le BCP aide le greffier à accroître l'efficacité des activités du gouvernement. Cela favorise une responsabilisation accrue des gestionnaires de la fonction publique, ce qui figure parmi les priorités du programme d'action du gouvernement.

Les risques associés aux commissions d'enquête échappent en grande partie à la maîtrise du BCP. Les problèmes et les préoccupations qui mènent à des enquêtes indépendantes sont habituellement uniques, et le temps et les efforts nécessaires pour mener une enquête varient selon les circonstances. Le total des frais liés aux commissions influent sur le budget du BCP d'une année à l'autre.

La priorité que confère le BCP à l'appui de la responsabilisation et de la gestion l'incitera à soutenir le renouvellement de l'effectif et du milieu de travail de la fonction publique afin d'accroître l'efficacité dans l'ensemble du gouvernement et

La majeure partie des ressources du BCP servent à conseiller et à soutenir les ministres et les hauts fonctionnaires. Ensemble, les deux principales activités de programme du BCP – Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille (activité de programme 1.1) et Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet (activité de programme 1.2) – représentent en moyenne plus de 90 p. 100 de son budget (à l'exclusion des services internes) du BCP. Pour celui-ci, ces activités représentent les principaux moyens de fournir les conseils et l'appui qui favorisent le respect du programme et du processus décisionnel du gouvernement. L'orientation donnée à ce programme influe fortement sur les risques et les occasions que comporte la prestation du soutien et des conseils.

Étant donné le contexte économique prévu pour 2010-2011, le BCP continuera de gérer les risques associés à la mise en œuvre du Plan d'action économique, laquelle fait l'objet d'une étroite collaboration avec les provinces et les territoires. Il continuera aussi de tisser et d'entretenir des liens à tous les niveaux pour que cette mise en œuvre soit coordonnée et harmonieuse. De même, le BCP poursuivra la prestation de conseils précis en temps opportun afin de régler et de réduire les risques que suscitent le ralentissement économique et les contraintes budgétaires. Il élaborera en outre un programme d'action visant à faire du Canada un chef de file à l'échelle internationale au terme de la récession.

Les politiques concernant la sécurité nationale, les affaires étrangères et la défense sont des responsabilités importantes du BCP. À cet égard, celui-ci continuera de jouer un rôle de premier plan dans la coordination et l'élaboration des programmes du gouvernement relatifs aux affaires étrangères, à la défense, à la sécurité nationale et à l'aide internationale. Le BCP continuera d'atténuer les risques en aidant à gérer et à façonner un partenariat positif et efficace avec les États-Unis, et en veillant à ce que des efforts en ce sens soient déployés dans l'ensemble du gouvernement. Le BCP poursuivra la gestion et la coordination du programme international du Premier ministre et participera aux préparatifs en vue des sommets du G8 et du G20. Il fournira notamment au Premier ministre des conseils sur la manière de tirer parti de ces événements pour renforcer les relations avec les pays en développement et tisser des liens avec les nouvelles économies de marché, comme l'Inde et la Chine. Le BCP dirigera aussi les ministères responsables, à l'échelle gouvernementale, dans la mise en œuvre d'une intervention coordonnée et cohérente à long terme par suite du séisme qui a frappé Haïti, actions qui renforcent toutes deux le leadership du Canada dans la région.

Dans son travail d'orientation et de coordination de l'approche pangouvernementale relative à l'engagement du Canada en Afghanistan, le BCP continuera d'appuyer les efforts de la collectivité interministérielle pour travailler de manière concertée et réduire les risques liés à l'atteinte des priorités du Canada par rapport à son engagement en Afghanistan. En particulier, le BCP continuera de soutenir et de diriger l'intégration des politiques, des communications et des renseignements qui favorisent le respect des priorités en matière de formation et d'encadrement des forces nationales de sécurité de l'Afghanistan, de prestation des services de base, d'aide humanitaire, de sécurité

Cabinet et à ses comités, et à assurer un leadership au sein de la fonction publique ainsi que la coordination et l'intégration pangouvernementales.
Plans à l'appui de cette priorité • Le BCP continuera de soutenir une gestion interne solide en prenant les mesures suivantes : – renforcer la gestion de la sécurité interne, y compris la sécurité des réseaux, des télécommunications et des bureaux du BCP, et améliorer la planification de celui-ci et l'état de préparation en matière de gestion des urgences; – mettre en œuvre le Plan stratégique des ressources humaines 2010-2013 afin que le BCP puisse continuer à attirer et à retenir les fonctionnaires les plus talentueux; – poursuivre la mise en œuvre des constatations du groupe d'experts sur la planification intégrée des activités et des ressources humaines, y compris la simplification des processus; – relever le défi d'élaborer des moyens valables, axés sur les résultats, et de mesurer le rendement afin de conseiller le Premier ministre et le Cabinet de façon professionnelle et impartiale.

Analyse des risques et des occasions

Survol du contexte organisationnel

Il appartient au BCP de veiller à renseigner le Premier ministre et le Cabinet sur l'évolution des conditions économiques, technologiques, sociales et politiques, et de leur fournir des conseils opportuns, adaptés et tournés vers l'avenir en ce qui touche la politique étrangère et intérieure. À ce titre, le contexte opérationnel du BCP est influencé par le contexte canadien en général.

En 2010, l'économie sera au centre de l'attention, l'un des thèmes dominants étant la récession mondiale, la pire depuis un demi-siècle. En tant qu'hôte des sommets internationaux du G8 et du G20 en 2010, le Canada retiendra l'intérêt et l'attention des pays du monde entier pour ses efforts continus afin de stimuler et de soutenir l'activité économique en cette période de crise économique.

L'Afghanistan restera une priorité de la politique étrangère en 2010, tout comme la promotion de nos relations avec notre principal allié, les États-Unis. Au moment de mettre sous presse, le gouvernement du Canada s'engageait dans une intervention massive par suite du séisme dévastateur qui a frappé Haïti. Ce volet demeurera important dans le contexte opérationnel du BCP en 2010. Sur le plan intérieur, le vieillissement de la population et les changements démographiques resteront des facteurs qui influenceront les décisions des divers ordres de gouvernement.

Principaux risques

Pour le BCP, les risques et les occasions concernent soit des questions opérationnelles relatives à la prestation de conseils et à la coordination de processus, soit les services internes connexes. Suivant les principes de présentation de rapports du gouvernement du Canada, cette section porte principalement sur les éléments opérationnels, puisque ceux-ci touchent de très près l'intérêt supérieur des Canadiens.

Priorité opérationnelle 3 Soutenir la gestion et la responsabilisation du gouvernement.	Type Permanente	Activités de programme 1.3 et 1.4 Leadership et orientation au sein de la fonction publique et Commissions d'enquête.

Liens de cette priorité avec les activités de programme

- Les activités de programme relatives au leadership et à l'orientation au sein de la fonction publique ont trait aux ressources humaines et à la gestion de celle-ci et de ses hauts fonctionnaires. Mettre l'accent sur la gestion et la responsabilisation du gouvernement permettra de faire en sorte que le renouvellement de la fonction publique soutienne une fonction publique professionnelle et impartiale qui soit en mesure d'optimiser les ressources.
- Cette priorité appuie également les enquêtes menées par les commissions.

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- Le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet est le chef de la fonction publique du Canada. À ce titre, il en définit l'orientation et veille à ce qu'elle fournisse des services professionnels et impartiaux de haute qualité. Le BCP joue un rôle clé dans la coordination de la mise en œuvre des politiques et le renouvellement de l'ensemble de la fonction publique, notamment pour ce qui est des politiques liées au leadership, à la responsabilisation et à l'excellence en gestion.
- La responsabilisation en gestion appuie la transparence et s'inscrit dans le programme d'action du gouvernement.

Plans à l'appui de cette priorité

- Le BCP appuiera le greffier du Conseil privé dans le cadre du renouvellement de la fonction publique afin que celle-ci demeure une institution vitale axée sur l'excellence et sur une gestion responsable. L'appui du BCP à ce titre consistera notamment à :
  - fournir des conseils, un soutien et un leadership en matière de responsabilisation à l'égard de la mise en œuvre du Plan d'action économique à l'échelle du gouvernement;
  - coordonner la production de rapports trimestriels (http://www.afghanistan.gc.ca) sur les priorités du Canada et les projets de premier plan en Afghanistan au regard d'une série de repères et d'indicateurs, et à donner au gouvernement un moyen d'informer les Canadiens des progrès en cours;
  - gérer la collectivité des hauts fonctionnaires de manière que ceux-ci soient toujours en mesure de fournir des conseils stratégiques et de mettre en œuvre le programme d'action du gouvernement;
  - fournir des conseils et des orientations au Comité consultatif du Premier ministre sur la fonction publique et au Comité de sous-ministres sur le renouvellement de la fonction publique;
  - assurer un soutien administratif aux commissions d'enquête, qui favorisent la transparence et la responsabilisation.

Priorité de gestion Renforcer les pratiques de gestion internes du BCP	Type Permanente	Activité de programme 1.5 Services internes

Liens de cette priorité avec l'activité de programme

- Cette activité de programme vise à renforcer la gestion interne du BCP même, par opposition au service visant à soutenir la gestion et la responsabilisation d'autres ministères. À l'instar des autres ministères et organismes, le BCP doit examiner les questions liées au renouvellement, à la responsabilisation et à la gestion afin de disposer des capacités organisationnelles nécessaires dans l'avenir et de continuer de s'acquitter de ses rôles de soutien et de conseil.

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- Le BCP a besoin d'une gestion interne solide pour s'acquitter de son mandat, qui consiste à fournir soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille ainsi qu'au

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- Le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet fournit des services de soutien et de conseil au gouvernement, ainsi que des conseils en matière de politiques, et des services de secrétariat au Cabinet et à ses comités. L'efficacité de ces services signifie concentrer les efforts sur les conseils et la législation propres à appuyer le programme en cours du gouvernement et sa planification stratégique à moyen terme. Ces efforts visent à permettre au gouvernement de saisir les occasions qui se présentent et de faire face rapidement aux difficultés, et aussi de bien se positionner pour l'avenir.

Plans à l'appui de cette priorité

- Fournir soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille en ce qui touche les politiques et la planification à moyen terme à l'appui de la mise en œuvre efficace du programme d'action et des projets législatifs du gouvernement. Ces conseils ont trait notamment à la politique intérieure, aux affaires internationales, à la sécurité nationale et aux relations entre le gouvernement et les provinces et les territoires. Ils visent plus particulièrement à :
  - positionner le Canada afin qu'il puisse assumer un rôle de chef de file international au sortir de la récession mondiale;
  - promouvoir les orientations stratégiques du gouvernement dans un contexte de compression des dépenses;
  - maintenir et renforcer les relations du Canada avec les États-Unis;
  - resserrer les liens avec les économies émergentes comme l'Inde et la Chine;
  - coordonner le leadership à l'échelle de la collectivité fédérale de la sécurité et du renseignement quant à la sécurité nationale, à la gestion des urgences et au renseignement;
  - assurer la concertation avec les provinces et les territoires afin de concrétiser le programme d'action du gouvernement, ainsi que la prise en compte des particularités et priorités régionales;
  - renforcer les partenariats afin de favoriser le développement régional.
- Fournir des conseils au Cabinet et à ses comités, en mettant tout particulièrement l'accent sur les points suivants :
  - élaborer et mener à bien des initiatives dans le cadre du Plan d'action économique et des orientations stratégiques du gouvernement dans un contexte de compression des dépenses;
  - promouvoir l'intégration et la coordination pangouvernementales des activités et des opérations du gouvernement du Canada en Afghanistan au moyen des six priorités et des trois projets de premier plan du Canada;
  - favoriser des partenariats et des alliances stratégiques dans un contexte de reprise économique mondiale.
- Soutenir le fonctionnement efficace des comités du Cabinet, notamment en formulant des conseils stratégiques sur les éléments du programme d'action et en fournissant un soutien logistique, des services de secrétariat et une fonction d'examen critique dans le cadre de l'élaboration des politiques avant qu'elles ne soient soumises aux comités du Cabinet.
- Soutenir le processus intégré de décision et d'orientation du Cabinet et de ses comités en coordonnant la mise en œuvre des politiques dans les différents ministères, et notamment :
  - assurer un leadership pangouvernemental au chapitre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques stratégiques;
  - coordonner le leadership de concert avec les principaux ministères et organismes en vue d'entretenir des relations efficaces avec nos alliés et de conseiller le Premier ministre sur les questions liées à la défense, à la sécurité nationale et aux affaires étrangères.
- Fournir aide et soutien au Premier ministre, aux ministres du portefeuille ainsi qu'au Cabinet et à ses comités en ce qui touche les initiatives parlementaires et législatives que nécessite la mise en œuvre des décisions du gouvernement.

- fournir des conseils sur l'exécution des décisions touchant les affaires législatives et parlementaires et la réforme des institutions.

- Fournir au Premier ministre des conseils et un soutien touchant les communications stratégiques relatives à son rôle de porte-parole principal du gouvernement du Canada.
- Soutenir le Premier ministre en le conseillant sur les affaires internationales et la sécurité nationale, et en particulier sur :
  - l'établissement de relations fructueuses avec les États-Unis;
  - l'amélioration des relations du Canada avec les pays du G8 en qualité de président du G8 en 2010;
  - la concertation accrue dans le domaine économique avec les économies émergentes telles l'Inde et la Chine, notamment à titre d'hôte et de coprésident du Sommet du G20 en juin 2010;
  - la coordination du leadership à l'échelle de la collectivité fédérale de la sécurité et du renseignement, dans les domaines de la sécurité nationale, de la gestion des urgences et du renseignement, de manière à assurer l'uniformité et la cohérence des priorités, des politiques et des activités;
  - la prestation de conseils et de soutien à l'appui de l'effort pangouvernemental en Afghanistan.
- Fournir en permanence des conseils et un soutien au Premier ministre en ce qui a trait à l'appareil gouvernemental, et notamment :
  - fournir des conseils sur l'organisation du gouvernement, y compris la structure du Cabinet, le mandat des ministres ainsi que la structure et la gouvernance des organismes gouvernementaux;
  - fournir des conseils sur les principes et les conventions de notre régime de gouvernement de tradition britannique.
- Fournir des conseils et un soutien au Premier ministre en ce qui a trait au recrutement, à la sélection et à la rémunération des personnes nommées par le gouverneur en conseil.
- Assurer en permanence la coordination et le soutien des relations entre le gouvernement et les provinces et les territoires, et notamment :
  - formuler des conseils et des options pour gérer les dimensions intergouvernementales des principaux dossiers qui façonnent la fédération à court, à moyen et à long terme;
  - soutenir une concertation et une collaboration efficaces entre les gouvernements.

Priorité opérationnelle 2	**Type**	**Activités de programme 1.1 et 1.2**
Mettre l'accent sur les grands dossiers stratégiques et législatifs et sur une meilleure planification des politiques à moyen terme.	Permanente	Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille et soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet.

Liens de cette priorité avec les activités de programme

- Comme dans le cas du soutien consultatif fourni au titre de l'activité de programme liée au Premier ministre et aux ministres du portefeuille, les conseils fournis au titre de l'activité de programme liée au Cabinet et aux comités du Cabinet concernent un vaste éventail d'enjeux d'actualité. Ces conseils et le soutien fournis au Cabinet et à ses comités visent plus particulièrement à assurer le bon fonctionnement du Cabinet en tant qu'organe de décision ainsi que l'intégration et l'application des conseils stratégiques.
- La priorité établie pour cette activité de programme permet de mettre l'accent sur les grands aspects stratégiques et législatifs du programme du gouvernement ainsi que sur la planification à moyen terme de l'action gouvernementale. Cette priorité appuie le fonctionnement du Cabinet de même que l'exercice des responsabilités du Premier ministre à titre de chef de celui-ci et de la prise des décisions qui concernent l'orientation des politiques à moyen terme.

Le BCP a également un rôle à jouer au chapitre du soutien et du maintien des institutions du gouvernement. La planification parlementaire, la réforme des institutions démocratiques, la refonte de la structure et de la gouvernance des organismes gouvernementaux, la nomination des hauts fonctionnaires et le renouvellement de la fonction publique sont autant de domaines où le BCP intervient directement pour faire en sorte que la population canadienne puisse compter sur une fonction publique professionnelle.

Priorités du ministère pour 2010-2011

Les priorités du BCP sont centrées sur la prestation de conseils et d'un soutien qui cadrent bien avec le contexte social, économique, technologique et politique et qui appuient le programme d'action et les besoins d'ordre décisionnel du gouvernement.

Les priorités du BCP contribuent à l'exécution de ses activités de programme, lesquelles appuient globalement son résultat stratégique :

Appuyer et mettre en œuvre le programme et les décisions du gouvernement et assurer l'appui et le fonctionnement de ses institutions.

Priorité opérationnelle 1 Appuyer le Premier ministre dans l'exercice de l'ensemble de ses responsabilités en tant que chef du gouvernement.	**Type** Permanente	**Activité de programme 1.1** Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille.
Liens de cette priorité avec l'activité de programme • Le soutien et les conseils liés à cette activité de programme concernent divers sujets, notamment les conditions et enjeux sociaux, économiques, technologiques et politiques; les affaires internationales et la sécurité nationale; l'organisation du gouvernement et les processus décisionnels; les affaires intergouvernementales; la législation, les questions parlementaires et la réforme démocratique. • Le soutien au Premier ministre dans l'exercice de son leadership d'ensemble est essentiel pour permettre au BCP d'atteindre son résultat stratégique.		
Pourquoi s'agit-il d'une priorité? • Le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet est le sous-ministre du Premier ministre. L'une de ses responsabilités principales consiste à fournir un soutien et des conseils impartiaux au Premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à titre de chef du gouvernement. La prestation opportune de conseils et de services de soutien au Premier ministre facilite son leadership dans le processus décisionnel du gouvernement et lui permet de mieux servir la population canadienne.		
Plans à l'appui de cette priorité • Fournir en temps opportun au Premier ministre des conseils et un soutien sur divers dossiers intérieurs, dont ceux du développement économique, environnemental et social, et notamment : – appuyer la suite du Plan d'action économique de deux ans mis en place l'an dernier; – fournir des conseils et un soutien stratégiques visant à assurer une aide aux Canadiens les plus touchés par la récession économique; – fournir des conseils sur les moyens de positionner le Canada en tant que chef de file international au sortir de la récession mondiale;		

Tableau sommaire des prévisions de dépenses par activité de programme
(en milliers de dollars)

Activité de programme[3]	Prévisions de dépenses 2009-2010	Dépenses prévues			Harmonisation avec les résultats visés par le gouvernement du Canada
		2010-2011	2011-2012	2012-2013	
Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille	68 438	75 465	71 777	70 024	Quatrième résultat : « Affaires gouvernementales »
Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet	16 851	17 253	17 073	14 444	
Leadership et orientation au sein de la fonction publique	3 612	3 647	3 748	3 850	
Commissions d'enquête[4]	13 310	112	0	0	
Services internes[5]	62 399	47 471	46 184	46 176	
Dépenses totales	**164 610**	**143 948**	**138 782**	**134 494**	

Avantages pour les Canadiens

Le BCP dispose de 1,3 p. 100 du budget des affaires gouvernementales. Or, il exerce une influence considérable sur l'action gouvernementale. Ainsi, il fournit des conseils stratégiques au Premier ministre, aux ministres du portefeuille et au Cabinet et il communique les décisions aux ministères et organismes afin d'en assurer la mise en œuvre. Dans le cadre de ce travail, le BCP apporte un soutien opérationnel au Cabinet et assure la coordination auprès des ministères et organismes. En d'autres termes, non seulement le BCP soutient le processus décisionnel et le programme d'action du gouvernement, mais en plus il aide les autres ministères et organismes à exécuter leur mandat fondamental en veillant à assurer une réponse pangouvernementale intégrée aux enjeux qui touchent les Canadiens, et plus particulièrement les dossiers transversaux qui nécessitent une action coordonnée. En ce sens, le soutien du BCP sert les intérêts des Canadiens et Canadiennes dans toutes les sphères d'activité du gouvernement, y compris la sécurité dans le monde et la qualité de vie.

[3] Voir la description des activités de programme à la section II.

[4] Les dépenses au titre des commissions d'enquête comprennent des fonds pour les conseils d'ordre financier et administratif du BCP ainsi que pour le fonctionnement des enquêtes elles-mêmes.

[5] Le BCP mène ses activités dans un milieu hautement centralisé où divers coûts dont les gestionnaires axiaux se chargent normalement sont assumés par les services internes sans être imputés aux différentes activités de programme (p. ex. microordinateurs, imprimantes, terminaux Blackberry, mobilier et équipement, fournitures, imprimerie et services graphiques, messagerie et télécommunications).

En 2008, le BCP a commencé à appliquer une stratégie de mesure du rendement qui porte sur l'efficacité de sa prestation de conseils stratégiques. Après avoir examiné les données recueillies au cours de la première année complète, le BCP a conclu à la nécessité de mettre au point des mesures plus parlantes, axées sur les résultats. Avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, il s'emploie à améliorer sa stratégie de mesure du rendement; les consultations ont eu lieu et la nouvelle méthode sera mise au point en 2010-2011.

Le résultat stratégique du BCP contribue aux résultats du gouvernement du Canada sous la catégorie « Affaires gouvernementales[1] ». Cette catégorie, qui est vaste, comprend le régime fiscal, l'appareil judiciaire et les activités des organismes centraux destinées à répondre aux besoins des 263 000 membres de la fonction publique aux chapitres des ressources humaines, des technologies de l'information et des locaux[2]. Le rôle principal du BCP dans le domaine des affaires gouvernementales consiste à fournir soutien et conseils au Premier ministre, aux ministres du portefeuille, ainsi qu'au Cabinet et à ses comités, et à aider les ministères et organismes à s'acquitter de leurs responsabilités. En définitive, les activités de programme et le résultat stratégique du BCP contribuent aux résultats des affaires gouvernementales liés à la mise sur pied et au maintien d'institutions démocratiques solides et indépendantes ainsi qu'à la mise en place et au maintien d'organes gouvernementaux qui sont bien gérés et fonctionnent bien.

Les affaires gouvernementales représentent 5 p. 100 des dépenses gouvernementales. Le budget du BCP correspond à 1,3 p. 100 du secteur de dépenses des affaires gouvernementales.

---

[1] http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cp-rc/2008-2009/cp-rctb-fra.asp

[2] http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cp-rc/2008-2009/cp-rc07-fra.asp#ftn56

Tableau de concordance indiquant les modifications apportées aux titres des activités de programme (AP)

	AAP 2009-2010	AAP 2010-2011
AP 1.1	Fournir des conseils professionnels et impartiaux sur les politiques et du soutien aux Premier ministre et aux ministres du portefeuille	Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille
AP 1.2	Fournir des conseils sur les politiques et des services de secrétariat au Cabinet et à ses comités	Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet
AP 1.3	Fournir un leadership et une orientation d'ensemble à la fonction publique afin de soutenir le programme du gouvernement	Leadership et orientation au sein de la fonction publique
AP 1.4	Fournir aux commissions d'enquête un soutien financier et administratif	Commissions d'enquête
AP 1.5	Services internes	Services internes

Sommaire de la planification

Ressources financières
(en milliers de dollars)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
143 948	138 782	134 494

Ressources humaines
(équivalents temps plein – ETP)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
1 040	1 012	982

Résultat stratégique

Appuyer et mettre en œuvre le programme et les décisions du gouvernement et assurer l'appui et le fonctionnement de ses institutions.

En appuyant le gouvernement du Canada ainsi que son programme d'action et son processus décisionnel, le BCP contribue aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques sur lesquels repose l'exécution de nombreux programmes et services destinés aux Canadiens. Le BCP sert ainsi les intérêts des Canadiens de diverses façons.

Le BCP atteint son résultat stratégique unique par l'apport combiné de ses cinq activités de programme. Il s'appuie sur les données fournies par chacun des indicateurs d'activités de programme pour déterminer la mesure dans laquelle il atteint ce résultat stratégique.

Résultat stratégique et architecture des activités de programme

Le Bureau du Conseil privé a conservé essentiellement la même architecture d'activités de programme (AAP) depuis 2008-2009.

Résultat Stratégique	Appuyer et mettre en oeuvre le programme et les décisions du gouvernement et assurer l'appui et le fonctionnement de ses institutions.				
Activité de programme	1.1 Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille	1.2 Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet	1.3 Leadership et orientation au sein de la fonction publique	1.4 Commissions d'enquête	1.5 Services internes
Sous-activité	1.1.1 Enjeux, politiques, appareil gouvernemental et nominations 1.1.2 Affaires internationales et sécurité nationale 1.1.3 Affaires intergouvernementales 1.1.4 Législation, questions parlementaires et réforme démocratique 1.1.5 Cabinets du Premier ministre et des ministres du portefeuille	1.2.1 Fonctionnement des comités du Cabinet 1.2.2 Intégration à l'échelle fédérale	1.3.1 Renouvellement de la fonction publique et gestion des ressources humaines 1.3.2 Gestion des hauts fonctionnaires		

Des titres plus concis ont été attribués aux activités de programme du BCP pour 2010-2011. Aucun changement n'a été apporté au résultat stratégique.

Il appartient au BCP de veiller à ce que le Premier ministre, les ministres du portefeuille, le Cabinet et ses comités reçoivent un soutien et des conseils impartiaux et professionnels de la plus haute qualité.

Les principales fonctions du BCP sont les suivantes :

- conseiller le Premier ministre, les ministres du portefeuille et le Cabinet, de façon professionnelle et impartiale, au sujet des questions d'intérêt national, intergouvernemental et international;
- administrer le système décisionnel du Cabinet, en exerçant une fonction d'examen critique et de coordination concernant les projets de politiques, de législation et de communication des ministères, en faisant l'analyse des aspects stratégiques et juridiques et en fournissant des services de secrétariat au Cabinet et à ses comités;
- fournir au Premier ministre des conseils sur la structure et l'organisation adéquates de l'appareil gouvernemental et des organismes connexes ainsi que du Cabinet et de ses comités;
- favoriser l'exécution du programme d'action du gouvernement dans l'ensemble des ministères et des organismes fédéraux et auprès des intervenants externes;
- promouvoir pour le XXI^{e} siècle une fonction publique performante et responsable;
- contribuer à la sécurité dans le monde et à la qualité de vie des Canadiens;
- administrer le processus de nomination aux postes supérieurs des ministères, des sociétés d'État et des organismes fédéraux;
- fournir un soutien administratif au Cabinet du Premier ministre et aux cabinets des ministres du portefeuille, aux commissions d'enquête, aux groupes de travail et aux autres organismes indépendants qui s'intéressent aux questions liées à la saine gouvernance au Canada.

Pour plus de détails sur les principaux rôles du BCP, prière de consulter le site Web du BCP à http://www.pco-bcp.gc.ca.

Section I – Survol

Raison d'être

Le Bureau du Conseil privé (BCP) a pour mandat de servir le Canada et la population canadienne en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre, les ministres du portefeuille et le Cabinet. Le BCP soutient l'élaboration du programme d'action du gouvernement, il coordonne la prise de mesures en réaction aux problèmes auxquels se heurte celui-ci, de même que tout le Canada et il contribue au bon fonctionnement du Cabinet. En sa qualité de chef de la fonction publique, le greffier du Conseil privé représente le principal lien entre le Premier ministre et la fonction publique.

Renseignements sur l'organisation

Le Bureau du Conseil privé, que dirige le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, relève directement du Premier ministre. Le greffier du Conseil privé et le BCP secondent le Premier ministre dans son rôle de chef du gouvernement.

À ce titre, le Premier ministre exerce le leadership nécessaire pour établir et réaliser le programme d'action du gouvernement et pour conserver la confiance de la Chambre des communes.

Parmi les responsabilités du Premier ministre figurent :

- la nomination des titulaires de postes clés, en particulier les ministres, les sous-ministres et les chefs d'organismes gouvernementaux;
- l'organisation du gouvernement, notamment la structure du Cabinet et son processus décisionnel;
- l'orientation générale de la politique, de la législation et des dépenses du gouvernement;
- les relations fédérales-provinciales-territoriales;
- les questions de sécurité nationale.

En moyenne, 75 p. 100 du budget (à l'exclusion des services internes) sont consacrés à la prestation de services de conseil et de soutien au Premier ministre et aux ministres du portefeuille.

Message du Premier ministre



À l'approche de l'exercice 2010-2011, le gouvernement du Canada poursuivra la mise en œuvre des mesures de stimulation en réponse au ralentissement économique mondial. Tandis que nous commençons à émerger de cette crise, un optimisme réservé est permis. Toutefois, la reprise demeure fragile; trop de Canadiens sont toujours sans travail. Nous devons renforcer l'assise économique qui positionnera le Canada comme chef de file sur la scène internationale.

Il est donc essentiel de garder le cap et de poursuivre l'application efficace du Plan d'action économique du Canada afin de garantir un avenir prospère, de créer de bons emplois et de continuer d'offrir des services sociaux qui comptent pour les Canadiens. Le Bureau du Conseil privé a joué un rôle central à cet égard ainsi que dans la coordination des rapports aux Canadiens sur la mise en œuvre du Plan d'action économique.

Nous devons positionner le Canada de sorte qu'il puisse assurer un rôle de chef de file en matière économique au cours des prochaines années. En 2010-2011, le gouvernement mettra de plus en plus l'accent sur son plan économique à long terme pour le Canada, notamment en planifiant la réduction de la dette une fois l'économie rétablie. La responsabilité financière imposera de renouer avec des budgets équilibrés dans le contexte d'autres objectifs tels que la création d'emploi et la croissance économique. Les conseils et le soutien professionnels que fournit le Bureau du Conseil privé nous permettront de définir des orientations qui seront efficaces dans ce nouveau contexte et qui continueront de répondre aux besoins des Canadiens.

Sur le plan international, les relations entre le Canada et les États-Unis resteront prioritaires. En tant qu'hôte du G8 et de coprésident du G20 en 2010, le Canada a une occasion historique de jouer un rôle de premier plan en facilitant la prise de mesures décisives en faveur d'une reprise mondiale durable. En ce sens, le Bureau du Conseil privé continuera d'appuyer la contribution du gouvernement quant à la sécurité mondiale en coordonnant les activités liées à l'engagement du Canada en Afghanistan. Il prodiguera également des conseils sur l'élargissement et le renforcement de nos relations avec la Chine et l'Inde, et sur notre contribution à la reconstruction d'Haïti.

Parallèlement, le Bureau du Conseil privé continuera de faire avancer le dossier du renouvellement de la fonction publique du Canada afin qu'elle demeure une institution vitale qui aide le gouvernement à concrétiser ses priorités et à atteindre ses buts. Je suis heureux de présenter le Rapport sur les plans et les priorités du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat de la Commission des nominations publiques pour 2010-2011.

Table des matières

Message du Premier ministre 1

Section I – Survol 2

Raison d'être 2
Renseignements sur l'organisation 2
Résultat stratégique et architecture des activités de programme 4
Sommaire de la planification 5
Résultat stratégique 5
Tableau sommaire des prévisions de dépenses par activité de programme 7
Avantages pour les Canadiens 7
Priorités du ministère pour 2010-2011 8
Analyse des risques et des occasions 12
Survol du contexte organisationnel 12
Principaux risques 12
Profil des dépenses 15
Tendances au chapitre des dépenses ministérielles de 2006-2007 à 2012-2013 15
Plan d'action économique du Canada 17
Tableau des crédits votés et postes législatifs 17
Principaux écarts entre le budget principal des dépenses de 2009-2010 et celui de 2010-2011 18

Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique 19

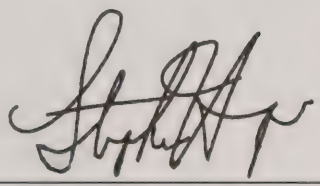
Résultat stratégique 19

Section III – Renseignements supplémentaires 36

Principales données financières 36
Liste des tableaux 37
Autres sujets d'intérêt 37

Bureau du Conseil privé

Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011



Le très honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada



Wayne G. Wouters
Greffier du Conseil privé et
secrétaire du Cabinet

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les principaux éléments du budget principal des dépenses.

Partie II – Le budget principal des dépenses étaye directement la Loi de crédits. Le budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés, pour une période de trois ans, sur les principales priorités d'une organisation, et ce, par objectif stratégique, activité de programme et résultat prévu, incluant des liens aux besoins en ressources connexes. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes qui dépendent des crédits parlementaires et qui sont désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont habituellement déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui peuvent ensuite faire rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(7) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes qui dépendent des crédits parlementaires et qui sont désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le budget supplémentaire des dépenses étaye directement la Loi de crédits. Le budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document à la fin octobre et un document final à la fin février. Chaque budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une même année.

Le budget des dépenses de même que le Budget du ministre des Finances sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2010.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès de :
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa ON KIA 0S5

Téléphone : 613-941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2011-III-58
ISBN : 978-0-660-64854-5

BUDGET DES DÉPENSES

Bureau du Conseil privé et Secrétariat de la Commission des nominations publiques

Budget des dépenses
2010-2011

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Government
Publications

ESTIMATES

Public Health Agency of Canada



2010–11
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of the following:

Part I—The Government Expense Plan provides an overview of federal spending and summarizes the key elements of the Main Estimates.

Part II—The Main Estimates directly support the Appropriation Act. The Main Estimates identify the spending authorities (Votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these Votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III—Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPP)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail over a three-year period on an organization's main priorities by strategic outcome(s), program activity(ies) and planned/expected results, including links to related resource requirements. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the appropriation-dependent departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are usually tabled on or before March 31 and referred to committees, which may then report to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(7).

2) **Departmental Performance Reports (DPR)** are individual department and agency accounts of results achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the appropriation dependent departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an Appropriation Act. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (Votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in late October and a final document in late February. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in DPRs, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2010.

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS website at the following address: http://www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa ON K1A 0S5

Telephone: 613-941-5995
Orders Only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2011-III-123
ISBN: 978-0-660-64855-2

Public Health Agency of Canada

2010-11

Report on Plans and Priorities

Table of Contents

MINISTER'S MESSAGE 1

MESSAGE FROM THE CHIEF PUBLIC HEALTH OFFICER 2

SECTION I – OVERVIEW 3

1.1 **Summary Information** ... 3
Raison d'être ... 3
Roles and Responsibilities ... 3
Strategic Outcome and Program Activity Architecture (PAA) ... 3
PAA Crosswalk ... 4

1.2 **Planning Summary** ... 5
Financial and Human Resources ... 5
Contribution of Priorities to the Strategic Outcome ... 6
Risk Analysis ... 8
Expenditure Profile ... 9
Canada's Economic Action Plan ... 10
Voted and Statutory Items ... 10

SECTION II – ANALYSIS OF PROGRAM ACTIVITIES 11

2.1 **Strategic Outcome** ... 11
Program Activity 1.1 – Science and Technology for Public Health ... 11
Program Activity 1.2 – Surveillance and Population Health Assessment ... 12
Program Activity 1.3 – Public Health Preparedness and Capacity ... 14
Program Activity 1.4 – Health Promotion ... 15
Program Activity 1.5 – Disease and Injury Prevention and Mitigation ... 17
Program Activity 1.6 – Regulatory Enforcement and Emergency Response ... 19
Program Activity 2.1 – Internal Services ... 20

SECTION III – SUPPLEMENTARY INFORMATION 23

3.1 **Financial Highlights** ... 23

3.2 **List of Tables** ... 24

Minister's Message



I am pleased to present the Public Health Agency of Canada's 2010-11 Report on Plans and Priorities. The health of Canadians and their access to a strong and effective health care system are among the highest priorities for the Government of Canada. In my role as Minister of Health, I recognize the important contributions the Agency will continue to make towards these priorities.

Among the most visible of these contributions are the Agency's efforts in infectious disease prevention and control. The H1N1 flu pandemic dominated the federal health agenda in 2009; however, thanks to years of collaboration and cooperation between the Agency and its many partners, comprehensive pandemic plans were in place. Looking forward, these plans ensure that the Agency will continue to lead the federal response to the H1N1 flu and other pandemics. By employing experience gained from public health events and mass gatherings, such as the 2010 Olympics and the 2010 G8/G20 Leaders Summit, the Agency will continue to strengthen its emergency preparedness.

Collaborative efforts to promote public health and prevent chronic disease are effective ways to reduce the burden on the health care system. The Agency will continue to play a leading role in helping to prevent and mitigate the prevalence of diabetes and heart disease, as well as obesity and other key risk factors. Working closely with stakeholders, the Agency will fund the design and implementation of Canada's first national study on neurological diseases to increase knowledge of these diseases and how they affect Canadians. The Agency will also work to improve the respiratory health of Canadians by advancing the National Lung Health Framework. As well, the Agency will support innovative interventions focused on the mental health of vulnerable Canadians to inform the future development of policies and programs.

With this Report, I am confident that the Agency will demonstrate accountability, efficiency and effectiveness in helping to protect the health and safety of Canadians.

Leona Aglukkaq, P.C., M.P.

Minister of Health

Message from the Chief Public Health Officer



Public health is the foundation of a prosperous society. The Public Health Agency of Canada works hand in hand with national and international partners to achieve a vision of healthy Canadians and communities in a healthier world.

Public health often receives the greatest attention during high-profile emergencies such as the H1N1 flu pandemic. Working with partners at all levels, the Agency's response to the pandemic has been multi-faceted: helping secure enough vaccine for every Canadian who wants and needs it; leading surveillance activities; and providing Canadians with information to make well-informed decisions, among many other activities. The Agency will continue to work collaboratively to integrate knowledge and experience gained in leading the Federal response to H1N1 to strengthen preparedness for future pandemics or other emerging infectious disease outbreaks.

The Agency also works to promote and protect the health and safety of Canadians in other areas. Leadership will continue to be demonstrated in health promotion programs for children, youth and seniors to address emerging issues. In accordance with the recommendations made in the *Report of the Independent Investigator into the 2008 Listeriosis Outbreak*, the Agency will work closely with Health Canada and the Canadian Food Inspection Agency to address systemic challenges in leadership, preparedness, planning for and communicating about food safety issues. As well, by implementing the *Human Pathogens and Toxins Act*, the Agency will monitor Canadian laboratories to ensure consistency in the safe handling of pathogenic agents and toxins, to protect Canadians from the risks posed by anyone who would intentionally misuse them and to enhance national security.

Through this Report on Plans and Priorities, the Agency has articulated its agenda and will be making progress towards its vision of healthier Canadians and communities in a healthier world.

David Butler-Jones

David Butler-Jones, M.D.
Chief Public Health Officer

Section I – Overview

1.1 Summary Information

Raison d'être

Public health involves the organized efforts of society to keep people healthy and to prevent injury, illness and premature death. It includes programs, services and policies that protect and promote the health of all Canadians. In Canada, public health is a responsibility that is shared by the three levels of government, the private sector, non-government organizations, health professionals and the public.

In September 2004, the Public Health Agency of Canada (the Agency) was created within the federal Health Portfolio to deliver on the Government of Canada's commitment to increase its focus on public health in order to help protect and improve the health and safety of all Canadians and to contribute to strengthening the health care system. The Agency's activities focus on preventing and controlling chronic and infectious diseases, preventing injuries and preparing for and responding to public health emergencies.

Roles and Responsibilities

The Agency has the responsibility to:

- Contribute to the prevention of disease and injury, and to the promotion of health;
- Provide federal leadership and accountability in managing public health emergencies;
- Serve as a central point for sharing Canada's expertise with the rest of the world and for applying international research and development to Canada's public health programs; and
- Strengthen intergovernmental collaboration on public health and facilitate national approaches to public health policy and planning.

In December 2006, the *Public Health Agency of Canada Act* came into force, giving the Agency the statutory basis to continue fulfilling these roles.

Strategic Outcome and Program Activity Architecture (PAA)

To effectively pursue its mandate, the Agency aims to achieve a single Strategic Outcome supported by the Program Activity Architecture (PAA) summarized below.



In 2009-10, the Agency continued its work on the implementation of the Management, Resources and Results Structure Policy which included the revision and approval of the Strategic Outcome and PAA as well as the development of an associated Performance Measurement Framework (PMF) and governance structure.

The objectives of this modernization initiative were to: ensure alignment of the Strategic Outcome and the PAA with the Agency's mandate; improve the clarity and measurability of the Strategic Outcome; enhance alignment of Program Activities with the Strategic Outcome; and develop a PMF that would provide more detailed, objective performance measurement information to support the review, assessment and continuous improvement of programs.

PAA Crosswalk

The following crosswalk compares the old to the new PAA and shows the redistribution of financial resources in the 2009-10 Main Estimates. To highlight the importance of research, testing and surveillance in public health, two new program activities were established: Science and Technology for Public Health, and Surveillance, and Population Health Assessment. The new PAA is designed to enable effective planning and reporting at both strategic and operational levels.

Financial Crosswalk to the 2009-10 Main Estimates ($ M)

From 2009-10 PAA (columns) To new 2010-11 PAA (rows)	Health Promotion	Chronic Disease Prevention and Control	Infectious Disease Prevention and Control	Emergency Preparedness and Response	Strengthen Public Health Capacity	Internal Services	Total
1.1 Science and Technology for Public Health	-	-	46.7	-	-	-	**46.7**
1.2 Surveillance and Population Health Assessment	5.9	15.0	33.0	-	-	-	**53.9**
1.3 Public Health Preparedness and Capacity	-	-	48.8	5.6	31.1	-	**85.5**
1.4 Health Promotion	183.9	-	-	-	-	-	**183.9**
1.5 Disease and Injury Prevention and Mitigation	2.9	41.5	117.4	-	-	-	**161.8**
1.6 Regulatory Enforcement and Emergency Response	-	-	10.5	19.8	-	-	**30.3**
2.1 Internal Services	1.8	3.8	4.9	1.4	-	74.0	**85.9**
Total	**194.5**	**60.3**	**261.3**	**26.8**	**31.1**	**74.0**	**648.0**

1.2 Planning Summary

Financial and Human Resources

Financial Resources ($ M)		
2010-11	**2011-12**	**2012-13**
664.8	607.6	576.3
Human Resources (Full-Time Equivalents)		
2010-11	**2011-12**	**2012-13**
2,590	2,583	2,535

Strategic Outcome: Canada is able to promote health, reduce health inequalities, and prevent and mitigate disease and injury.					
Performance Indicator		**Target**			
Health-adjusted life expectancy at birth		Canada is among the nations with the highest healthy life expectancy at birth			
Program Activity	**Forecast Spending 2009-10**	**Planned Spending**			**Alignment to Government of Canada Outcomes**
		2010-11	**2011-12**	**2012-13**	
1.1 Science and Technology for Public Health	57.0	85.0	58.8	48.3	Healthy Canadians
1.2 Surveillance and Population Health Assessment	56.8	58.3	58.8	57.2	Healthy Canadians
1.3 Public Health Preparedness and Capacity	88.9	104.1	72.0	68.0	Healthy Canadians
1.4 Health Promotion	184.3	178.8	177.8	177.9	Healthy Canadians
1.5 Disease and Injury Prevention and Mitigation	423.9	115.7	118.4	102.3	Healthy Canadians
1.6 Regulatory Enforcement and Emergency Response	122.9	29.5	29.6	28.5	Safe and Secure Canada
2.1 Internal Services	107.6	93.4	92.2	94.1	
Total	**1041.4**	**664.8**	**607.6**	**576.3**	

Contribution of Priorities to the Strategic Outcome

The following table outlines four operational and two management priorities and their links to the PAA and Agency plans.

A. Operational Priorities		
A1. Managing Public Health Risks to Canadians	**Type:** Ongoing	**Link to Program Activities (PA's):** PA 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6
Why is this a priority? • Strengthening the Agency's ability to anticipate and respond to both real and potential public health risks will help prevent and mitigate disease.		

Plans for meeting the priority

- Integrate expertise and information acquired through the management of the federal response to the H1N1 flu pandemic.
- Enhance preparedness to respond to emerging infectious diseases and other public health events (including the development and implementation of a mass-gathering plan).
- Strengthen surveillance strategies.

A2. Promoting the Health of Vulnerable Canadians	**Type:** Ongoing	**Link to Program Activities (PA's):** PA 1.2, 1.3, 1.4, 1.5

Why is this a priority?

- Improving the health of disadvantaged and vulnerable Canadians by means of more strategic and focused policies and interventions will help reduce health inequalities.

Plans for meeting the priority

- Strengthen initiatives to advance the health and well-being of children and youth.
- Engage other sectors and government departments to influence and develop healthy public policies and related investments.
- Support the design, implementation and assessment of innovative policies and interventions. This includes the systematic knowledge sharing for broader benefits to Canadians.
- Strengthen evidence base to develop policies and interventions.

A3. Public Health Capacity	**Type:** Ongoing	**Link to Program Activities (PA's):** PA 1.2, 1.3, 1.5, 1.6

Why is this a priority?

- Enhancing pan-Canadian and Agency capacity will build a stronger public health system and, in turn, promote health, reduce health inequalities, and prevent and mitigate disease and injury.

Plans for meeting the priority

- Strengthen public health field service and response capacity.
- Strengthen regulatory approach to public health (e.g., develop regulations in support of the *Human Pathogens and Toxins Act*).
- Enhance initiatives related to food safety, including Listeriosis.

A4. Improving Knowledge Dissemination and Use of Best Practices in Public Health	**Type:** Ongoing	**Link to Program Activities (PA's):** PA 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6

Why is this a priority?

- Improved use of effective practices in public health based on the development of a more robust foundation of knowledge will promote health, reduce health inequalities, and prevent and mitigate disease and injury.

Plans for meeting the priority

- Develop a strategy for enhancing the dissemination of knowledge products on the Agency's Web site.
- Strengthen mechanisms to translate evidence to practice-based guidelines and tools through the Canadian Task Force on Preventive Health Care and collaboration with other organizations focused on moving evidence into action.

B. Management Priorities		
B1. Achieving Business Excellence	**Type:** Previously committed	**Link to Program Activities (PA's):** PA 2.1

Why is this a priority?

- Strengthening the management and administrative infrastructure will enable the Agency to better serve the public health interests and needs of Canadians.

Plans for meeting the priority

- Provide strategic and policy support for the Agency's operational goals and for Ministerial priorities, with an emphasis on science-based decision-making.
- Develop tools for a stable, forward-looking management infrastructure (e.g., Investment Plan).

B2. People Management	**Type:** New	**Link to Program Activities (PA's):** PA 2.1

Why is this a priority?

- Influencing the development of a people-oriented workplace culture that values workforce excellence, leadership and employee engagement, supports the needs of the Agency's programs and results in the realization of the strategic outcome.

Plans for meeting the priority

- Conduct a review of service delivery and strategic human resource management in support of Agency priorities and mandate, and implement within the three-year planning horizon.
- Establish a Human Resource Management Framework over the three-year planning horizon to support Public Service Renewal and the Chief Public Health Officer.
- Adopt a holistic approach to workplace well-being through a series of initiatives aimed at increasing employee engagement, motivation and wellness.

Risk Analysis

The Agency operates within a changing socio-economic environment domestically and globally. Canada weathered the 2007-2009 global financial crisis well; however, impacts were felt in many communities, including rural, remote, and Northern communities where life expectancies may be shorter than that of average Canadians. The Agency has a role to play in helping to mitigate and reduce health inequalities in Canada by improving the health and safety of disadvantaged and vulnerable Canadians.

Countries worldwide are more dependent on one another, which has resulted in higher international migration, commerce and travel. This trend increases the likelihood of an infectious disease outbreak and the speed of its transmission. The Agency's experience in responding to the H1N1 pandemic in Canada will provide knowledge and tools to strengthen surveillance, planning, preparedness and response for future pandemics. In 2010-11, the Agency will integrate this expertise to inform improvements and help define a way forward for other public health events.

Global food supply chains and demand for lower costs result in food products that are sourced from many different countries, not all of which have robust regulatory systems to protect the public from food-borne illnesses. The Agency will continue working with Health Canada and the Canadian Food Inspection Agency to implement measures to

address the recommendations made in the *Report of the Independent Investigator into the 2008 Listeriosis Outbreak*.

Coordination and capacity among federal, provincial, territorial, regional and local health authorities is of the utmost importance to enable effective management and response to multi-jurisdictional food-borne illness and infectious disease outbreaks. The Agency will continue to coordinate through strategies that include addressing systemic challenges in leadership, preparedness, planning and communication of food safety issues. The H1N1 flu outbreak will also provide insight for continued improvements.

The Agency will continue to enhance emergency preparedness and response capacity during major events and mass gatherings held in Canada. Accordingly, Agency experience from the 2010 Olympics and the 2010 G8/G20 Leaders Summit will be used to enhance this capacity for the health and safety of Canadians.

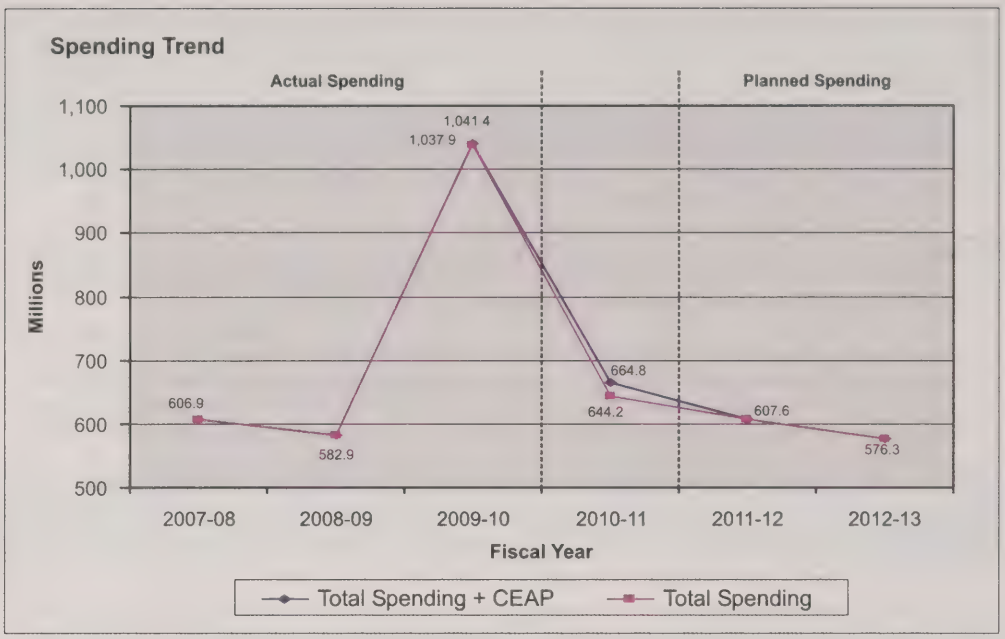
Canada's population is aging, which creates new demands on families and potentially greater costs for social programming and healthcare. More study is needed to increase knowledge of the impact of this demographic shift and leverage opportunities. For instance, with an aging population comes a shrinking labour force and increased domestic and international competition for the same scarce resource pool of public health practitioners. To ensure that the Agency will recruit and retain the required public service talent, the Agency will foster a people-oriented workplace in support of Public Service Renewal by developing and implementing a comprehensive Human Resources (HR) policy framework and an HR Management Framework over the three-year planning horizon. The Agency is committed to strengthening public health capacity to meet the needs of Canadians by working with national and international partners.

To establish a common approach for improving risk management across the Agency, an Integrated Risk Management Standard (IRMS), a draft Basic Risk Management Tool and an IRMS Implementation Plan were developed. The IRMS provides the foundation for the use of common terminology within the Agency.

Expenditure Profile

The Agency's spending trend has been relatively stable since 2007-08. However, in 2009-10, Canada experienced an H1N1 influenza outbreak in the Spring and Fall which accounted for most of the additional $458.5M spending. These H1N1 related costs were for the purchase of vaccine ($246M) and outbreak response ($116.2M). Also in 2009-10, the Agency spent $49.7M on the Hepatitis C Health Care Services Program which provides funding to the provinces to compensate for the care of individuals infected with hepatitis C. The next and final payment will occur in 2014-15. As well, the Agency received funding for installation of a new vaccine fill line ($7.1M), to establish a stronger safety and security regime to protect the health of Canadians against the risks posed by the unsafe use and release of human pathogens and toxins in and from Canadian laboratories ($5.3M), to renovate, expand and optimize the space at the Canadian Science Centre for Human and Animal Health (CSCHAH) ($3.5M) and to address the recommendations made in the *Report of the Independent Investigator into the 2008 Listeriosis Outbreak* ($2.7M).

As many of the items in 2009-10 are one-time funding to address immediate pressures, planned spending is lower by $377.3M in 2010-11. The decrease of $57.2M from 2010-11 to 2011-12 is primarily due to two time-limited projects which are nearing completion: funding for the installation of a new vaccine fill line will be declining as the project nears completion ($20M); and modernizing the CSCHAH ($20.6M) under Canada's Economic Action Plan (CEAP). Other reductions stem from implementation of budget reallocations made in the 2008 Strategic Review process ($6.3M) as well as the planned sunsetting of Agency initiatives under the Clean Air Agenda ($2.5M). The spending decrease of $31.3M from 2011-12 to 2012-13 primarily due to sunsetting of the Canadian HIV Vaccine Initiative ($8.4M), reduced funding levels for the Targeted and Immediate Action on Lung and Neurological Diseases ($7.8M), sunsetting of the funding to implement the recommendations made in the *Report of the Independent Investigator into the 2008 Listeriosis Outbreak* ($7.6M), and completion of the Influenza Vaccine Fill Line Initiative ($5.0M).



Canada's Economic Action Plan

In April 2009, the Agency received approval for Modernizing Federal Laboratories as part of Canada's Economic Action Plan announced in Budget 2009 to support the Canadian Science Centre for Human and Animal Health (CSCHAH), a Crown-owned facility in Winnipeg, Manitoba. The CSCHAH Shipping and Receiving Maintenance and Optimization Project has three basic components: a renovation to and expansion of existing interior space; an optimization of the existing space; and selective site alterations. Forecast spending for the project is $3.5M in 2009-10 with planned spending of $20.6M in 2010-11.

Voted and Statutory Items

This table shows the structure of the three Vote authorities appropriated to the Agency by Parliament via the Main Estimates, which are tabled in March each year and given final parliamentary approval in June. The amounts of the Votes change during the year when Parliament approves Supplementary Estimates; those changes often impact the following year as well. For example, during 2009-10 the Agency's operating expenditures (Vote 40) increased due to the introduction of the Human Pathogens and Toxins Initiative and the approval of funding for the installation of a new influenza vaccine fill line, among other things. These two changes also increased the Main Estimates for 2010-11 by $51.7M.

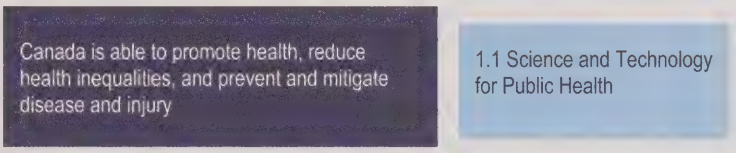
Vote # or Statutory Item (S)	Truncated Vote or Statutory Wording	2009-10 Main Estimates ($ M)	2010-11 Main Estimates ($ M)
40	Operating expenditures	352.7	406.2
45	Capital expenditures	9.6	36.8
50	Grants and Contributions	255.4	203.2
(S)	Contributions to employee benefit plans	30.3	31.8
Total		**648.0**	**678.0**

Section II – Analysis of Program Activities

2.1 Strategic Outcome

The Agency's Strategic Outcome is: Canada is able to promote health, reduce health inequalities, and prevent and mitigate disease and injury. The following section describes the six Program Activities (PAs) through which the Agency works to achieve the Strategic Outcome, and for each, identifies the expected results, performance indicators and targets. This section also explains how the Agency plans to achieve the expected results and presents the financial and human resources that will be dedicated to each Program Activity.

Program Activity 1.1 – Science and Technology for Public Health



Human Resource (FTEs) and Planned Spending ($ M)					
2010-11		2011-12		2012-13	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
311	85.0	310	58.8	308	48.3

The main change from 2010-11 to 2011-12 is the reduction in spending due to the planned completion of the Modernizing Federal Laboratories initiative ($20.6M). The further decrease in 2012-13 is due to the planned completion of the project for the acquisition and retrofit of the JC Wilt Laboratory in Winnipeg.

Expected Result	Performance Indicators	Targets
Public health decisions and interventions by public health officials are supported by research and timely and reliable reference service testing*	Percentage of accredited reference service tests* within turnaround time (TAT)	80%
	Percentage of reference service testing* performed under acceptable accreditation standards	100%
	Research Publications Impact Factors	Determine baseline
	Reference Services External Reviews	Determine baseline

* Reference testing performed by Agency laboratories includes specialized diagnostic testing, confirmatory testing and special testing to characterize disease-causing agents. Such reference testing is carried out both routinely and in response to emergency outbreaks.

PA Summary: This program deals with the development and application of leading edge national public health science and innovative tools, providing specialized diagnostic laboratory testing and reference services, and mobilizing Canadian scientific capacity and networks to enable Canada to improve public health and better respond to emerging health risks.

Canada's Economic Action Plan (CEAP): In support of the CEAP theme, "Creating the Economy of Tomorrow", planned spending of $21.7 M for 2010-11 is targeted for renovation, optimization and expansion of existing laboratory space to address areas currently overcrowded and inadequate to support their functions. Through this funding, the Agency will be better positioned to meet the PA expected result and targets.

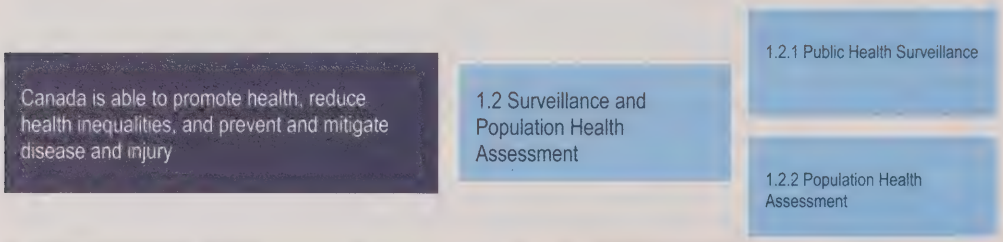
CEAP Expected Results	CEAP Performance Indicators
Increased pathogens diagnosing capacity	# of specimens processed by period of time
Faster response to health emergency situations	Response time of diagnostic once sample is received
Job Creation	# of jobs created

Planning Highlights: In order to achieve the expected result, the Agency will undertake the following activities:

- Provide timely and reliable testing that complies with reference testing requirements, which include ensuring the NML meets the ISO/IEC 17025 standards and maintains accreditation.
- Develop new methods to identify and evaluate the public health risk of emerging pathogens at the human–animal–environment interface.
- Develop innovative approaches for the prevention of infectious and chronic diseases based on the analysis of risk and on current knowledge about the human genome.

Benefits for Canadians: Canadians will benefit from timely and reliable public health decisions and interventions, and will be able to make personal health decisions that are based on advanced scientific knowledge.

Program Activity 1.2 – Surveillance and Population Health Assessment



Human Resource (FTEs) and Planned Spending ($ M)					
2010-11		2011-12		2012-13	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
347	58.3	347	58.8	333	57.2

Planned spending decreases by $1.6M from 2011-12 to 2012-13 mainly due to the sunsetting of one time funding to implement the recommendations made in the *Report of the Independent Investigator into the 2008 Listeriosis Outbreak*.

Expected Result(s)	Performance Indicator(s)	Target(s)
Federal, provincial, territorial and local jurisdictions have the comprehensive, consistent and timely national picture of chronic and infectious diseases, risk factors, and determinants of health required to manage infectious and chronic diseases and risk factors to health	Percentage of key stakeholders indicating that Canada's surveillance and population health assessment provide the information required to manage infectious and chronic diseases	Determine baseline by March 31, 2011

PA Summary: This program facilitates ongoing, systematic analysis, use and sharing of routinely-collected data with and among provinces, territories, local health authorities, and other federal departments and agencies so that they can be in a better position to safeguard the health of Canadians. This program is necessary because of the continuous risk to the health of Canadians from emerging infectious and chronic diseases as well as other population health risk factors that are present in the population. The program is geared towards working with federal departments and agencies, other levels of government, health professionals, hospitals and laboratories across the country to facilitate the development of surveillance systems and the sharing of information.

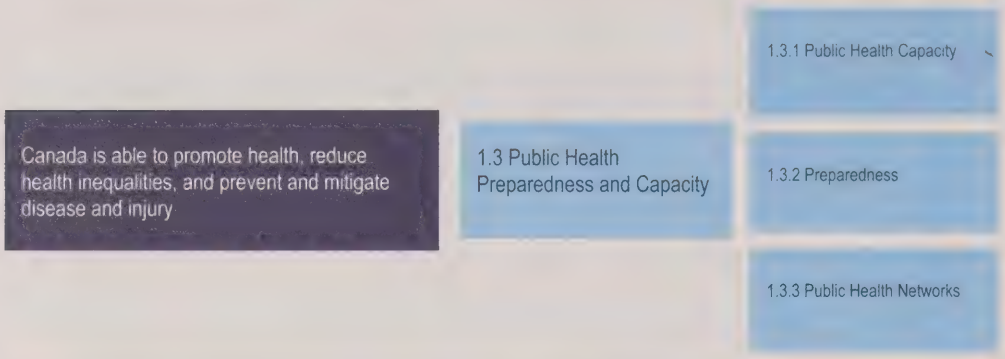
Planning Highlights: In order to achieve the expected result, the Agency will undertake the following activities:

- Improve coordination of surveillance systems and programs within the Agency to ensure the timely and appropriate collection, use and dissemination of public health data and information internally and with our key partners in order to inform public health actions.
- Strengthen surveillance through the Agency's Surveillance Strategic Plan, and continue to address recommendations from the *May 2008 Report of the Auditor General* by implementing a structure and process to set surveillance system priorities, working with partners to identify roles and responsibilities in collaborative surveillance activities, implementing and maintaining mechanisms and tools for effective partnerships and sharing data and information and the identification and use of standardized tools for the implementation of ongoing performance assessment of surveillance.
- Strengthen Canadian Public Health Surveillance systems including those focused on vaccine safety, anti-microbial resistance, birth defects, tissue and organ safety, childhood cancer, tuberculosis, HIV/AIDS, sexually transmitted and bloodborne infections and risk behaviours. This will include enhancing the Canadian Notifiable Diseases Reporting System, expanding the Canadian Chronic Disease Surveillance System, and enhancing web-based query and analysis tools to improve information accessibility.
- Continue to gather, analyse, and report timely and accurate information on chronic and infectious diseases, risk factors, and determinants of health.
- Analyse evidence and prepare the annual *Chief Public Health Officer Report on the State of Public Health in Canada* for presentation to Parliament.
- Increase capability in assessing the health of the population by developing scenarios on complex public health issues, formalizing the governance of the Agency working group on Population Health Indicators and developing an Agency-wide process to advance, enhance and coordinate the interpretation and integration of population health data.

Benefits for Canadians: Emerging infectious and chronic diseases and risk factors within the population pose a threat to the health and safety of Canadians and to the Canadian economy. The Agency's initiatives will provide the timely

and accurate information required by Canada's leaders and health systems to prepare for and respond to infectious disease outbreaks and address trends in the factors leading to chronic diseases. Surveillance information is used by all levels of government and non-governmental organizations to monitor the health of populations and contribute to policy, decision-making and programming.

Program Activity 1.3 – Public Health Preparedness and Capacity



Human Resource (FTEs) and Planned Spending ($ M)					
2010-11		2011-12		2012-13	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
412	104.1	411	72.0	394	68.0

There is a decrease in planned spending from 2010-11 to 2011-12 mainly due to lower funding levels for the Influenza Vaccine Fill Line ($20M) and Vaccine Readiness and Clinical Trials ($11.2M). Planned spending decreases in 2012-13 are due to the anticipated completion of the Fill Line project.

Expected Result(s)	Performance Indicator(s)	Target(s)
Canada has the capacity for public health interventions including emergency response	Percentage of capacity gaps bridged by stakeholders (i.e., federal, provincial, territorial, and local jurisdictions)	Determine baseline by March 31, 2011

PA Summary: This program increases Canada's public health preparedness and capacity by: providing tools, training and practices that enhance the capabilities of organizations and people who have a role in Canada's public health system; increasing public health human resource capacity; developing and maintaining Canada's ability to prepare for public health emergencies; and by establishing/maintaining networks both within and outside Canada. The program is necessary as public health skills, tools and networks are required for Canada to be able to keep Canadians healthy.

Planning Highlights: In order to achieve the expected result, the Agency will undertake the following activities:

- Strengthen national emergency preparedness and response capacity to address public health threats and mass gatherings through enhanced planning, processes and partnerships. This includes the review and revision of the Canadian Pandemic Influenza Plan, the Pandemic Antiviral Strategy, and the Canadian Pandemic Vaccine Strategy to incorporate experience acquired from responding to the H1N1 pandemic.

- Address Canada's need for public health skills by continuing to provide a competency-based suite of learning modules on core public health functions to help field epidemiologists to build public health capacity. This will be done by applying the experience and feedback gained from implementing the pilot module for Aboriginal public health professionals; revising the current catalogue of eleven Skills Modules to reflect the Core Competencies; increasing the catalogue by two additional Skills Modules; and developing and disseminating tools to support the use of Core Competencies for Public Health in Canada (Version 1.0).

- Continue to support the evolution and adoption of electronic tools such as the Integrated Public Health Information System and Panorama which support case management and the sharing of information needed to rapidly and accurate identify and respond to disease outbreaks.

- Continue to provide secretariat and financial support to the Pan-Canadian Public Health Network and its expert groups for multilateral collaboration and agreements, including those on information sharing during emergencies.

Benefits for Canadians: These plans will provide increased capacity and assist public health practitioners in performing public health roles that are critical to the effective preparation for and response to public health events such as infectious disease outbreaks. These efforts will also enable stakeholders to exchange information and expertise so that they can become more effective in responding to the needs of their jurisdictions, including the ability of health care providers to quickly and accurately detect potential outbreaks. Timely and effective decision-making, coordination and action is critical to minimizing the effects of public health events on Canadians and to enable effective recovery for the general public, Agency personnel and government policy and programs.

Program Activity 1.4 – Health Promotion



Human Resource (FTEs) and Planned Spending ($ M)					
2010-11		2011-12		2012-13	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
417	178.8	415	177.8	414	177.9

Planned spending for the Health Promotion program activity decreases slightly in 2011-12 due to the full implementation of budget reallocations made in the 2008 Strategic Review process.

Expected Result(s)	Performance Indicator(s)	Target(s)
Canadians are supported in making choices that promote healthy human development	Number of external cross-government and cross-sectoral collaborations to address public health needs and common determinants of health and well-being	Determine baseline by March 31, 2010
	Number of health promotion programs, activities and initiatives supporting Canadians in making healthy choices	Determine baseline by March 31, 2010

PA Summary: This program provides leadership and support in promoting health and reducing health disparities among Canadians. It supports Canadians in making healthy choices throughout all life stages through initiatives focussed on, for example, child development, families, lifestyles, and aging. It also facilitates the conditions that support these choices by working with and through others to address factors and determinants that influence health, such as health literacy, food security, social support networks and the built environment.

Planning Highlights: In order to achieve the expected result, the Agency will undertake the following activities:

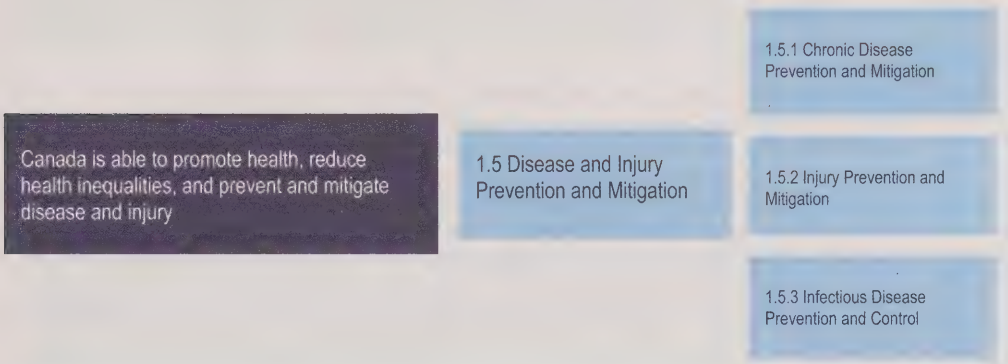
- Support the development of targeted, evidence-based health promotion strategies and interventions with a special focus on:
    - Vulnerable children and families through collaboration and programs such as the Canada Prenatal Nutrition Program, the Community Action Program for Children and the Aboriginal Head Start in Urban and Northern Communities.
    - Seniors, specifically with regard to healthy aging and elder abuse prevention, through such publications as an implementation and evaluation guide that will assist communities in establishing the age-friendly communities model consistently across Canada. The Agency will also work with Health Canada to identify promising approaches for addressing and preventing abuse in older adults in First Nations communities.
    - Healthy living, as it relates to the promotion of physical activity and healthy eating and their relationship to healthy weights. This will be done by updating the physical activity guidelines for children and youth in Canada and developing a series of knowledge products, such as a healthy eating publication and a report on Aboriginal promising practices.
    - The prevention of family violence through international, provincial, territorial and interdepartmental efforts. This includes working with partners within the Family Violence Initiative and the F/P/T Family Violence Prevention Working Group to clarify the links between family violence and health.
- Develop a comprehensive and coordinated approach with health portfolio partners, other government departments and external organizations to mitigate the current prevalence of excess weight and obesity. This will be done through initiatives that support Canadians in the attainment and maintenance of healthy weights, including evidence-based resources and tools for practitioners and families.

- Lead initiatives such as the development and testing of tools designed to assess and improve policies and programs to better support Canadians with poorer health status by influencing the social, physical and economic determinants of health.

- Develop a framework on mental health (MH) promotion and mental illness (MI) prevention along with a MH impact assessment tool. The Agency will also fund innovative interventions at the community level focused on the MH of vulnerable populations to inform future policies and programs. Examples include the Resourceful Adolescent Program to build resilience and coping skills and promote positive MH among youth at risk, and Handle with Care, a MH promotion training program for child care practitioners in socially disadvantaged communities.

Benefits for Canadians: Health promotion is the process of enabling people to increase control over and improve their health based on understanding the determinants of health (such as healthy child development, gender, income, and literacy) and other factors. Health promotion activities support health education and positive changes in personal behaviours, and also focus on improving the social and physical environments that influence overall health and support the reduction of health inequalities. The Agency's health promotion work will positively affect the health of children, adolescents and seniors by providing leadership in the development of healthy public policies and community-based interventions in collaboration with partners including provinces and territories.

Program Activity 1.5 – Disease and Injury Prevention and Mitigation



Human Resource (FTEs) and Planned Spending ($ M)					
2010-11		2011-12		2012-13	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
414	115.7	408	118.4	393	102.3

The increase in 2011-12 results from the beginning of a four-year initiative entitled "Targeted and Immediate Action on Lung and Neurological Diseases" that began in 2009-10, which is offset in part by the sunsetting of Agency initiatives under Canada's Clean Air Agenda. Spending decreases in 2012-13 due to the sunsetting of the Canadian HIV Vaccine Initiative as well as reduced funding levels for the 4th and final year of Targeted and Immediate Action on Lung and Neurological Diseases.

Expected Result(s)	Performance Indicator(s)	Target(s)
Diseases and injury are prevented and mitigated	Rate of age-standardized new diagnoses of major diseases during a one-year period (i.e., incidence)	Determine baseline by March 31, 2010

PA Summary: This program develops and implements strategies, undertakes prevention initiatives, and supports stakeholders to prevent and mitigate chronic disease, injury, and prevent and control infectious disease. This work leads federal efforts and works collaboratively to mobilize domestic efforts. This program is necessary given the current and potential impact of injury and chronic and infectious disease on the health of Canadians and the sustainability of the Canadian health care system.

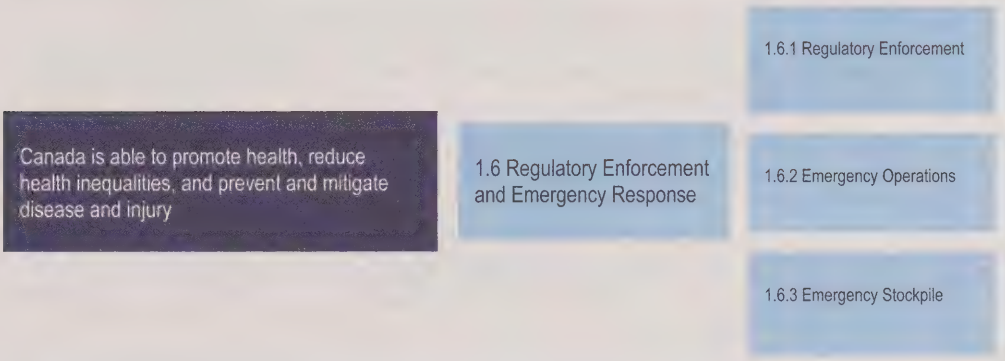
Planning Highlights: In order to achieve the expected result, the Agency will undertake the following activities:

- Engage and collaborate with other federal governments, provinces, territories, NGOs, professional groups and the private sector to examine the National Immunization Strategy (NIS) and develop options for strengthening the federal role as a follow-up to the NIS Interim Evaluation.
- Provide inter-sectoral leadership on interventions to prevent and control HIV and AIDS.
- Increase stakeholder knowledge and capacity regarding the prevention and control of infectious diseases in communities and settings where health care is provided through the development of guidelines, educational tools and status reports on HIV and AIDS in specific populations.
- Implement measures to address the recommendations made in the *Report of the Independent Investigator into the 2008 Listeriosis Outbreak*. This includes enhancing coordination and communication among federal, provincial and territorial partners in responding to multi-jurisdictional food-borne illness outbreaks by undertaking consultations to update and finalize the Food-borne Illness Outbreak Response Protocol (FIORP) and developing a comprehensive national Food-borne Illness Incident Response Plan. The Agency will also develop an Incident Command Structure specifically tailored to food-borne illness outbreaks, and a Pilot Infectious Disease Impact and Response System adapted to climate change impacts.
- Conduct research, risk assessments and interventions and provide policy advice on public health issues linking humans to animals and the environment with a focus on pathogens arising from the food chain.
- Transfer knowledge developed in implementing health promotion and chronic disease prevention programs to partners and stakeholders through the Canadian Best Practices Portal to strengthen the adoption of effective prevention approaches. As well, led by the Agency, the Canadian Task Force on Preventive Health Care will develop chronic disease prevention guidelines for primary health care providers. This will enable Canadians to make better choices on how to protect their health and manage chronic conditions.
- Close knowledge gaps in the incidence, prevalence and risk factors of neurological diseases by initiating a four-year national study in collaboration with Neurological Health Charities Canada. This information will provide the foundation for future policy and program development and allow for quality investments by governments and health charities.
- Improve the knowledge of Canadians on respiratory health so that they can lower their risk of developing lung disease and better manage their lung health. As a federal commitment to the National Lung Health Framework, the Agency will work with the Canadian Lung Association to develop public awareness initiatives and information toolkits.
- Provide health professionals and Canadians with information and tools to prevent and manage hypertension (high blood pressure) through support to the Canadian Hypertension Education Program, given that hypertension is one of the most important risk factors for cardiovascular diseases and stroke.

- Gather and analyze data on the rates, trends and patterns of injuries in Canada. The resulting information will be shared widely among partners and stakeholders to support policies, practices and programs for injury prevention and control.

Benefits for Canadians: Canada's ability to prevent and manage diseases and injuries will be enhanced. There will be a reduction in the burden of illness due to health care associated infections. Enhanced national food-borne illness outbreak preparedness and better protection of the health of Canadians will contribute to the protection of the health and well being of Canadians. Policies, programs and interventions will be enhanced by providing public health practitioners with data, analysis, guidelines, web tools and technical advice so as to reduce the burden of disease and injury in Canada.

Program Activity 1.6 – Regulatory Enforcement and Emergency Response



Human Resource (FTEs) and Planned Spending ($ M)					
2010-11		2011-12		2012-13	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
178	29.5	184	29.6	175	28.5

Planned spending decreases by 1.1M from 2011-12 to 2012-13 mainly due to the sunsetting of the funding to implement the recommendations made in the *Report of the Independent Investigator into the 2008 Listeriosis Outbreak*.

Expected Result(s)	Performance Indicator(s)	Target(s)
Canada responds to public health emergencies in a timely manner	Respond to an emergency situation within 24 hours	100%

PA Summary: This program deals with providing regulatory enforcement; managing the Health Portfolio Operations Centers, the National Emergency Stockpile System and the Health Emergency Response Teams; and responding to national and international public health emergencies including natural disasters, serious outbreaks of infectious disease, such as pandemic influenza, or human caused emergencies.

Planning Highlights: In order to achieve the expected result, the Agency will undertake the following activities:

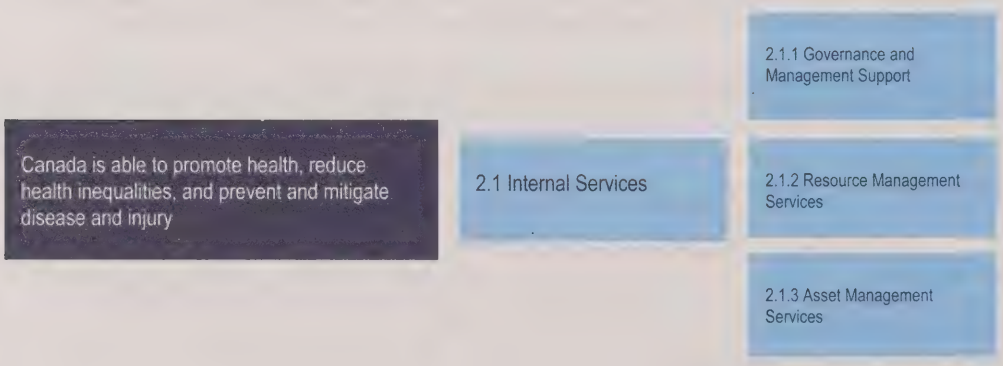
- Integrate experience acquired from the Agency's response to the H1N1 flu pandemic to improve leadership and coordination.
- Improve the 24 hours/7 days a week capacity of the Emergency Operations Centre, the Global Public Health Intelligence Network and quarantine border health security in preparation for full compliance with International Health Regulations by June 2012.
- Develop a policy and regulatory framework under the *Human Pathogens and Toxins Act (HPTA)* through public consultation and engagement, and enforce the *Human Pathogens Importation Regulations* through compliance inspection and permit issuing processes to manage the licensing of Canadian laboratories that handle human pathogens and toxins. In addition, laboratories will be enhancing their laboratory systems and practices to ensure compliance with the HPTA.
- Continue to develop a national reserve of health care professionals to meet the needs of the Agency, provinces and territories to respond to outbreaks. This complements the existing Health Emergency Response Team, which has been equipped and trained to respond to domestic medical emergencies that require a self-sustaining medical team.
- Continue to operate the National Emergency Stockpile System and deploy the Microbiological Emergency Response Team* mobile laboratories, as required, to respond to infectious disease emergencies and bioterrorism incidents in Canada or around the world.

Benefits for Canadians: Regulatory enforcement and emergency response will provide benefits such as increased protection against the risks posed by human pathogens and toxins through consistent, safe laboratory handling procedures and transportation measures. In addition, there will be increased protection from infectious diseases for travellers at ports of entry to and from Canada and for participants in mass gatherings.

Footnote:

* The Microbiological Emergency Response Team (MERT) is a mobile laboratory capacity that deploys on short notice to assist around the world in public health crises. Staffed by National Microbiology Lab, and working closely with the WHO, the mobile lab-truck and lab-trailer can be deployed prior to major international events to identify and process potential Risk Group 3 and 4 pathogens and enhance event security. The MERT and its mobile lab-truck and lab-trailer are part of the RCMP-led Integrated Security Unit deployed for the 2010 Vancouver Olympics. MERT also trains staff in outbreak response and develops new diagnostic tests that can detect emerging infectious agents rapidly and efficiently.

Program Activity 2.1 – Internal Services



Human Resource (FTEs) and Planned Spending ($ M)					
2010-11		2011-12		2012-13	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
511	93.4	508	92.2	518	94.1

Expected Result(s)	Performance Indicator(s)	Target(s)
The communications, service operations and programs of the Agency comply with applicable laws, regulations, policies and/or plans and meet the diverse needs of the public	Compliance with the statutory time requirements of the *Access to Information Act and Privacy Act* (ATIP)*	"A" Rating (95% and above)
	Compliance with the Government of Canada Communications Policy	100%
	Compliance with the Government of Canada *Official Languages Act*	100%
Strategic allocation and prudent use of resources among programs, processes and services	Compliance with the Government of Canada *Employment Equity Act***	Aboriginal People - 3.3% Persons with Disabilities – 4.3% Visible Minorities – exceed 12.9% Women – 61.8%
	% growth of critical shortage occupational groups***	Personnel Administration (PE) - 29 Employees Medicine (MD) - 46 Employees Economics and Social Sciences (EC) - 612 Employees Engineering and Scientific Support (EG) - 261 Employees Scientific Research (SE) - 59 Employees
	% Year-end Agency variance of planned versus actual expenditures	5% variance or less
Information technology and management that supports government priorities and program and service delivery	Compliance with Government of Canada Common Look and Feel (CLF) 2.0	100%
Assets are acquired and managed in a sustainable and financially responsible manner, throughout their lifecycle, to support the cost-effective and efficient delivery of government programs and services	% of major capital assets with completed asset condition reports****	100%

*Note: * Office of the Information Commissioners rating; ** A workforce representative of Workforce Availability estimates based on the 2006 Census; *** Increase or maintain workforce availability estimates based on April 1, 2009 baseline numbers (Indeterminates and Terms >3 months); **** Assets with an initial acquisition cost of $50,000 or more, excluding real property and related infrastructure.*

PA Summary: Internal services support the Agency's strategic outcome and all six PA's. Internal services are groups of related activities and resources that are administered to support the needs of programs and other corporate obligations of an organization. These groups are Management and Oversight Services, Communications Services, Legal Services, Human Resources Management Services, Financial Management Services, Information Management Services, Information Technology Services, Real Property Services, Materiel Services, Acquisition Services, and Travel and Other Administrative Services. Internal services include only those activities and resources that apply across the Agency and not those provided specifically to a program.

Planning Highlights: In order to achieve the expected results, the Agency will undertake the following activities:

- Develop a strategic relations framework to guide the Agency in working effectively with stakeholders to advance policy development.
- Establish and implement an Agency HR Management Framework over the next three-year planning horizon to support the Deputy Head in the people management aspects of the organization in accordance with the *Public Service Modernization Act* and the recent refocusing of central agency responsibilities related to strategic human resources management.
- Renew and implement the Agency's Values and Ethics Framework and Plan.
- Continue to implement and improve on the Agency's Performance Measurement Framework by reviewing and assessing all expected results, performance indicators and targets and developing a data collection strategy.
- Continue to implement the requirements of the Agency's Integrated Risk Management Standard with a particular focus on the development and implementation of risk management policies, guidelines, procedures and tools.
- Implement the Agency's five-year Evaluation Plan and launch an Agency-specific policy suite on evaluation that promotes an evaluative culture and supports policy and program planning and improvement, expenditure management and public reporting.
- Enhance project management capacity and implement processes to enhance governance of the Agency's 5-year Investment Plan.
- Continue to implement a Materiel Management Framework that supports sound governance of Agency assets and develop an annual Procurement Plan.

Benefits for Canadians: Canadians will have the information they need to make well-informed decisions to protect their health and the health of their families. Enhanced asset management, sound investment planning and early identification of potential needs will enable the Agency to be better prepared to respond to health emergencies. As well, the Agency will demonstrate sound resource management and procurement practices based on value for money, transparency, open access, competition and prudence.

Section III – Supplementary Information

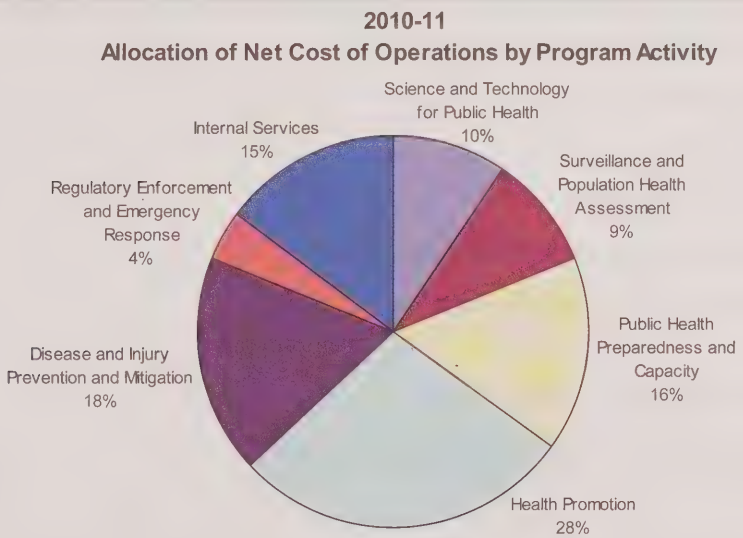
3.1 Financial Highlights

The future-oriented financial highlights presented in this report provide a general overview of the Agency's financial position and operations. Future-oriented Financial Statements are prepared on an accrual basis to strengthen accountability and improve transparency and financial management.

Condensed Future-oriented Statement of Operations

($ M)	Forecast 2010-11	Revised Forecast 2009-10	Actual 2008-09
Expenses	651.0	1,046.5	603.4
Revenues	0.3	0.3	0.3
Net Cost of Operations	**650.7**	**1,046.2**	**603.1**

The chart below outlines the Agency's Future-oriented Net Costs of Operations for 2010-11 by Program Activity:



The difference between the future-oriented net cost of operations and planned spending is due to the following two adjustments:

($ M)	Forecast 2010-11	Revised Forecast 2009-10	Actual 2008-09
Net Cost of Operations	**650.7**	**1,046.2**	**603.1**
Adjustments for items affecting net cost of operations but not affecting appropriation	(24.8)	(26.7)	(29.1)
Adjustments for items not affecting net cost of operations but affecting appropriation	38.9	21.9	8.9
Planned Spending/Current year appropriations used	**664.8**	**1,041.4**	**582.9**

3.2 List of Tables

All electronic supplementary information tables found in the 2010-11 Report on Plans and Priorities can be found on the Treasury Board of Canada Secretariat's website at http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2010-2011/info/info-eng.asp.

- Details on Transfer Payment Programs (TPPs)
- Green Procurement
- Horizontal Initiatives
- Internal Audits and Evaluations
- Sources of Respendable and Non-Respendable Revenue
- Summary of Capital Spending by Program Activity

The following table is located on the Agency's Web site:

Summary of Three-year Plan for Transfer Payment Programs

L'écart entre les résultats d'exploitation nets prospectifs et les dépenses prévues s'explique par deux rajustements principaux, comme suit :

(en millions de dollars)	Résultats prospectifs 2010-2011	Résultats prospectifs révisés 2009-2010	Résultats réels 2008-2009
Résultats d'exploitation nets	**650,7**	**1 046,2**	**603,1**
Rajustements visant les postes qui influencent les résultats d'exploitation nets, mais pas les crédits	(24,8)	(26,7)	(29,1)
Rajustements visant les postes qui influencent les crédits, mais pas les résultats d'exploitation nets	38,9	21,9	8,9
Dépenses prévues / crédits de l'exercice courant utilisés	**664,8**	**1 041,4**	**582,9**

3.2 Liste de tableaux

Tous les tableaux de renseignements supplémentaires en version électronique du Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011 sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2010-2011/info/info-fra.asp.

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (PPT)
- Achats écologiques
- Initiatives horizontales
- Vérifications internes et évaluations
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Sommaire des dépenses en capital par activité de programme

On trouvera le tableau suivant en consultant le site Web de l'Agence :

- Sommaire du plan triennal pour les programmes de paiements de transfert

Section III – Renseignements supplémentaires

3.1 Principaux renseignements financiers

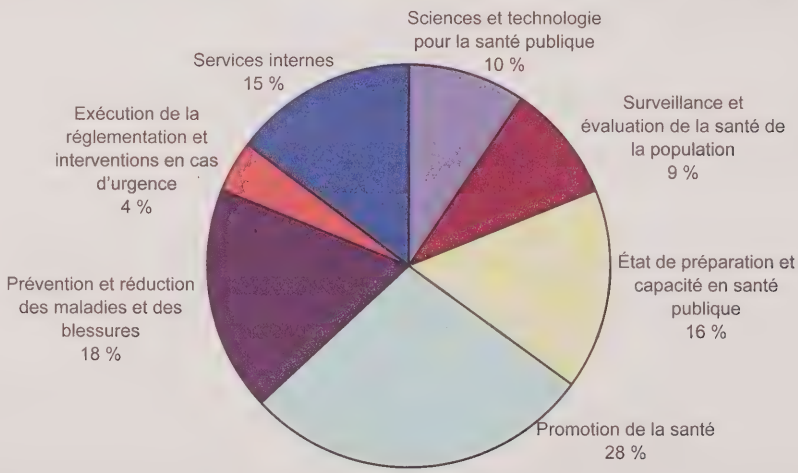
Les principaux renseignements financiers prospectifs que communique le présent rapport donnent un aperçu général de la situation financière et des résultats de l'Agence. Établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les états financiers prospectifs favorisent une meilleure responsabilisation, une plus grande transparence et une gestion financière améliorée.

État condensé des résultats prospectifs

(en millions de dollars)	Résultats prospectifs 2010-2011	Résultats prospectifs révisés 2009-2010	Résultats réels 2008-2009
Dépenses	651,0	1 046,5	603,4
Revenus	0,3	0,3	0,3
Résultats d'exploitation nets	**650,7**	**1 046,2**	**603,1**

Le diagramme suivant présente les résultats d'exploitation nets de l'Agence pour 2010-2011, selon l'activité de programme :

2010-11
Répartition des résultats d'exploitation nets selon l'activité de programme



- Mettre en œuvre le plan d'évaluation quinquennal de l'Agence et lancer un ensemble de politiques d'évaluation propres à cette dernière, de façon à promouvoir l'instauration d'une culture axée sur l'évaluation et à soutenir la planification et l'amélioration des politiques et des programmes de même que la gestion des dépenses et la présentation de rapports à l'intention du public.

- Renforcer les capacités de gestion de projet et adopter des procédures visant à améliorer la gouvernance du plan d'investissement quinquennal de l'Agence.

- Poursuivre le travail de mise en œuvre d'un cadre de gestion du matériel propice à une saine gouvernance des biens de l'Agence ainsi que formuler un plan d'achat annuel.

Avantages pour les Canadiens : Les Canadiens disposeront des renseignements nécessaires pour prendre des décisions éclairées afin de protéger leur santé et celle de leur famille. Par le biais d'une gestion des biens améliorée, d'une planification judicieuse des investissements et d'une reconnaissance précoce des besoins possibles, l'Agence saura mieux se préparer à intervenir en cas d'urgence sanitaire. De plus, en matière d'acquisition et de gestion des ressources, l'Agence adoptera de saines pratiques fondées sur les principes de l'optimisation des ressources, de la transparence, du libre accès, de la concurrence et de la prudence.

		Soutien technologique et scientifique (EG) – 261 employés Recherche scientifique (SE) – 59 employés
	Pourcentage d'écart entre les dépenses prévues et réelles de l'Agence à la fin de l'exercice	Écart de 5 % ou moins
La gestion et la technologie de l'information soutiennent les priorités et programmes gouvernementaux et la prestation des services	Conformité à la version 2.0 des règles de normalisation des sites Internet (NSI) du gouvernement du Canada	100 %
Les biens sont acquis et gérés de façon durable et responsable sur le plan financier, tout au long de leur cycle de vie, ce qui favorise la prestation efficiente et rentable des programmes et services gouvernementaux	Pourcentage d'immobilisations importantes faisant l'objet de rapports sur la condition des biens****	100 %

Remarques : ** Note accordée par le Commissariat à l'information du Canada; ** Effectifs représentatifs de la main-d'œuvre disponible, selon les estimations fondées sur le Recensement de 2006; *** Maintien ou amélioration de la disponibilité anticipée des effectifs, selon les données de référence établies le 1er avril 2009 (employés nommés pour une période indéterminée ou pour une période déterminée de plus de trois mois); **** Biens dont le coût d'acquisition initial est de 50 000 dollars ou plus, biens immobiliers et infrastructures connexes non compris.*

Aperçu de l'AP : Les services internes appuient l'atteinte du résultat stratégique de l'Agence de même que la réalisation des chacune des six AP. Les services internes désignent des gammes d'activités et de ressources apparentées qui sont administrées de façon à parer aux besoins des programmes et à satisfaire aux autres obligations générales de l'organisation. Ces gammes portent sur les fonctions suivantes : gestion et surveillance; communications; services juridiques; gestion des ressources humaines; gestion financière; gestion de l'information; technologie de l'information; biens immobiliers; matériel; acquisitions; déplacements et autres fonctions administratives. Les services internes englobent exclusivement les activités et ressources qui se rapportent à toute l'Agence, par opposition aux activités et ressources qui se rapportent à un programme en particulier.

Points saillants de la planification : Afin d'atteindre les résultats prévus, l'Agence prendra les mesures suivantes :

- Élaborer un cadre de gestion des relations stratégiques pour permettre à l'Agence de travailler efficacement à la formulation de politiques avec les intervenants.

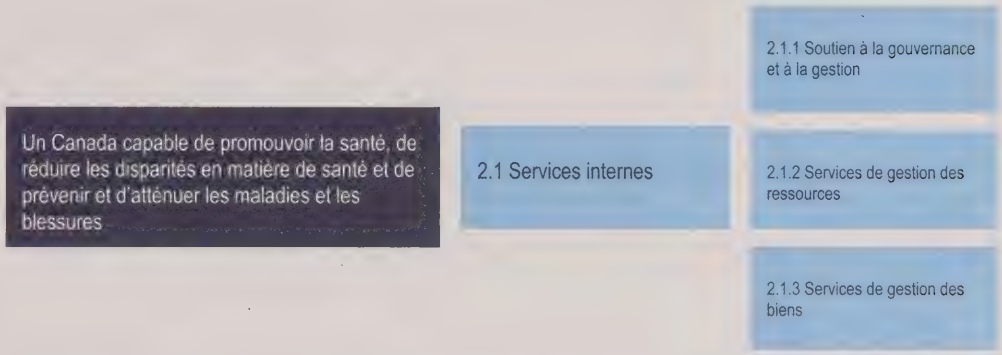
- Créer et implanter un cadre de gestion des ressources humaines pour l'Agence, sur le prochain horizon de planification triennal, de façon à soutenir l'exercice de la fonction de l'administrateur général en ce qui touche la gestion axée sur les personnes, conformément à la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et au récent recentrage des responsabilités des organismes centraux portant sur la gestion stratégique des ressources humaines.

- Renouveler et mettre en œuvre le cadre et le plan relatifs aux valeurs et à l'éthique de l'Agence.

- Poursuivre le travail de mise en œuvre et d'amélioration du cadre de mesure du rendement de l'Agence. À cet égard, l'Agence veillera tout particulièrement à examiner et à évaluer intégralement les résultats prévus, les indicateurs de rendement et les cibles ainsi qu'à formuler une stratégie de collecte de renseignements.

- Continuer d'appliquer les exigences liées à la norme de gestion intégrée du risque de l'Agence. À cette fin, l'Agence misera notamment sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de lignes directrices, de procédures et d'outils portant sur la gestion du risque.

Activité de programme 2.1 – Services internes



Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars)					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
511	93,4	508	92,2	518	94,1

Résultat(s) prévu(s)	Indicateur(s) de rendement	Cible(s)
Les communications, les opérations et les programmes de l'Agence sont conformes aux lois, règlements, politiques et/ou plans applicables et satisfont aux besoins variés du public	Conformité aux délais imposés par la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels**	Note « A » (95 % et plus)
	Conformité à la politique de communication du gouvernement du Canada	100 %
	Conformité à la *Loi sur les langues officielles* appliquée par le gouvernement du Canada	100 %
Utilisation prudente des ressources et affectation stratégique de ces dernières entre les programmes, les processus et les services	Conformité à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*** appliquée par le gouvernement du Canada	Autochtones – 3,3 % Personnes handicapées – 4,3 % Minorités visibles – plus de 12,9 %** Femmes – 61,8 %
	Pourcentage de croissance observée pour les groupes professionnels en grave pénurie***	Gestion du personnel (PE) – 29 employés Médecine (MD) – 46 employés Économique et services de sciences sociales (EC) – 612 employés

Aperçu de l'AP : En plus d'exécuter la réglementation, ce programme s'efforce de gérer les centres des opérations d'urgence du portefeuille de la santé, la Réserve nationale de secours et les équipes d'intervention sanitaire d'urgence. En outre, le programme intervient en cas d'urgences nationales ou internationales en santé publique, qu'il s'agisse de désastres naturels, de situations d'urgence d'origine humaine ou de poussées graves de maladies infectieuses telles que la grippe pandémique.

Points saillants de la planification : Afin d'atteindre le résultat prévu, l'Agence prendra les mesures suivantes :

- Intégrer l'expérience acquise à la suite des interventions pour lutter contre la pandémie de grippe A (H1N1), de façon à améliorer la coordination et exercer un meilleur leadership.

- Renforcer les capacités du Centre des opérations d'urgence, du Réseau mondial d'information en santé publique et des services de santé et de quarantaine à la frontière, en vue de la prestation de services 24 heures par jour tous les jours, afin de préparer le respect en tout point des dispositions du Règlement sanitaire international d'ici juin 2012.

- Mettre au point un cadre stratégique et réglementaire conformément à la *Loi sur les agents pathogènes humains et les toxines (LAPHT)*, par le biais de consultations publiques et d'activités visant à intéresser les Canadiens, et assurer l'observation du *Règlement sur l'importation des agents anthropopathogènes*, au moyen de procédures d'inspection de la conformité et de délivrance de permis, de façon à gérer l'accréditation des laboratoires canadiens qui traitent des agents pathogènes humains et des toxines. Par ailleurs, les laboratoires veilleront à améliorer leurs systèmes et leurs pratiques afin de se conformer à la LAPHT.

- Continuer de mettre au point une réserve nationale de professionnels de la santé afin de parer aux besoins de l'Agence, des provinces et des territoires en ce qui touche les interventions consécutives à l'éclosion de maladies. Cette mesure sert de complément à l'équipe d'intervention sanitaire d'urgence existante, laquelle a reçu l'équipement et la formation nécessaires pour réagir aux situations d'urgence qui, au Canada, nécessitent la mobilisation d'une équipe médicale autosuffisante.

- Continuer d'exploiter la Réserve nationale de secours et déployer les laboratoires mobiles des équipes d'intervention d'urgence microbiologique*, au besoin, pour intervenir lors de situations d'urgence liées à des maladies infectieuses ou à des actes de bioterrorisme, au Canada ou ailleurs dans le monde.

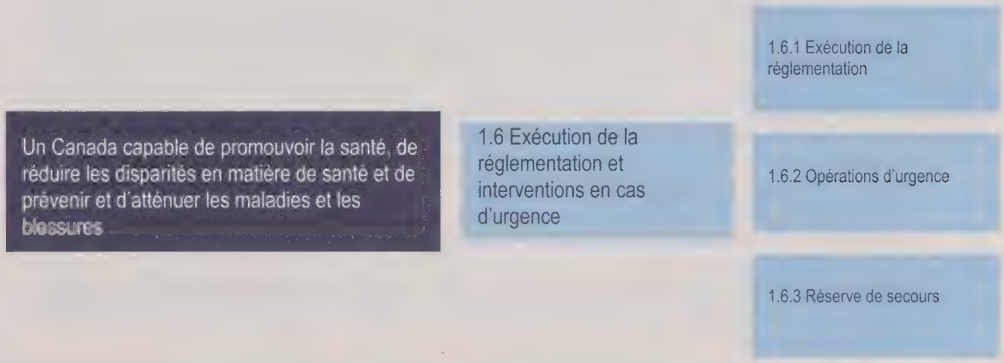
Avantages pour les Canadiens : En matière d'exécution de la réglementation et d'interventions en cas d'urgence, le travail de l'Agence favorisera l'instauration de méthodes sûres et uniformes de transport et de traitement en laboratoire qui assureront une protection accrue contre les risques associés aux agents pathogènes humains et aux toxines. En outre, ce travail se traduira par une meilleure protection contre les maladies infectieuses pour les personnes qui participent à des rassemblements de masse et, aux points d'entrée, pour les voyageurs à destination ou en provenance du Canada.

* L'équipe d'intervention d'urgence microbiologique (EIUM) est un service de laboratoire mobile à déploiement très rapide qui offre une aide dans le monde entier lors de situations de crise touchant la santé publique. Faisant appel aux effectifs du Laboratoire national de microbiologie et collaborant étroitement avec l'Organisation mondiale de la santé, l'EIUM exploite un camion et une remorque laboratoire qui peuvent être déployés avant la tenue d'événements d'envergure internationale, dans le but de dépister et traiter de possibles agents pathogènes des groupes de risque 3 et 4 et, ainsi, améliorer la sécurité des événements. L'EIUM et son matériel font partie intégrante du Groupe intégré de la sécurité qui se déploie sous la direction de la Gendarmerie royale du Canada en vue des Jeux d'hiver de 2010 à Vancouver. De plus, l'EIUM forme du personnel à intervenir en cas d'éclosion de maladies et met au point de nouvelles épreuves diagnostiques capables d'assurer un dépistage rapide et efficace d'agents infectieux émergents.

- Réunir et analyser des données sur les structures, les tendances et les taux liés aux blessures au Canada. Les renseignements ainsi obtenus feront l'objet d'une large diffusion auprès des partenaires et des intervenants, de façon à soutenir les politiques, les pratiques et les programmes visant la prévention et le contrôle des blessures.

Avantages pour les Canadiens : Ces mesures permettront de renforcer la capacité de prévention et de gestion des maladies et des blessures à l'échelle de tout le Canada ainsi que d'alléger le fardeau que font peser les maladies causées par les infections associées aux soins de santé. La santé et le bien-être des Canadiens seront mieux protégés en raison de l'amélioration de la protection de la santé des Canadiens et de l'état de préparation aux poussées de maladies d'origine alimentaire à l'échelon national. En fournissant des données, des analyses, des lignes directrices, des outils techniques et des conseils techniques aux praticiens en santé publique, l'Agence favorisera l'enrichissement des politiques, des programmes et des interventions, ce qui contribuera à alléger le fardeau que représentent les maladies et les blessures au Canada.

Activité de programme 1.6 – Exécution de la réglementation et interventions en cas d'urgence



Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars)					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
178	29,5	184	29,6	175	28,5

La baisse de 1,1 million de dollars des dépenses prévues observée entre l'exercice 2011-2012 et l'exercice 2012-2013 s'explique surtout par la temporisation des crédits octroyés pour la mise en œuvre des recommandations formulées dans le *Rapport de l'enquêteure indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008*.

Résultat(s) prévu(s)	Indicateur(s) de rendement	Cible(s)
Le Canada intervient en temps opportun lorsque surviennent des situations d'urgence en santé publique	Intervention en 24 heures ou moins lorsque survient une situation d'urgence	100 %

- Mobiliser les autres administrations fédérales, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations non gouvernementales, les groupes professionnels et le secteur privé — et collaborer avec ces partenaires — en vue de revoir la Stratégie nationale d'immunisation (SNI) et de formuler des solutions pour renforcer le rôle exercé par le gouvernement fédéral, dans la foulée de l'évaluation intérimaire de la SNI.

- Exercer un leadership intersectoriel au regard des interventions qui visent à prévenir et à contrôler le VIH et le sida.

- Mettre au point des lignes directrices, des outils éducatifs et des rapports d'étape sur le VIH/sida et certaines populations distinctes, dans le but d'enrichir les connaissances et les capacités des intervenants en ce qui touche la prévention et le contrôle des maladies infectieuses dans les collectivités et les milieux où sont offerts des soins de santé.

- Adopter des mesures pour donner suite aux recommandations formulées dans le *Rapport de l'enquêteure indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008*. En vue d'améliorer la coordination et la communication entre partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux qui participent aux interventions à l'échelle des différentes administrations lors de l'éclosion de maladies d'origine alimentaire, l'Agence lancera des consultations pour actualiser et compléter le Protocole de résolution des incidences de toxico-infections d'origine alimentaire (PRITIOA) et mettra au point un plan d'intervention national détaillé en cas d'incident lié à une maladie d'origine alimentaire. De plus, l'Agence définira une structure de commandement spéciale pour les incidents liés aux poussées de maladies d'origine alimentaire et concevra un système-pilote d'intervention pour lutter contre les maladies infectieuses, adapté aux répercussions du changement climatique.

- Réaliser des travaux de recherche, effectuer des évaluations des risques, mener des interventions et formuler des conseils d'orientation stratégique pour aborder les enjeux de santé publique qui relient les humains à la faune et au milieu, tout particulièrement les agents pathogènes apparaissant dans la chaîne alimentaire.

- Par le truchement du Portail canadien des pratiques exemplaires, veiller à ce que les partenaires et les intervenants profitent du transfert des connaissances développées à la suite de la mise en œuvre des programmes de promotion de la santé et des programmes de prévention des maladies chroniques, de façon à faciliter l'adoption de démarches efficaces de prévention. Par ailleurs, sous la direction de l'Agence, le Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs formulera des lignes directrices sur la prévention des maladies chroniques, à l'intention des fournisseurs de soins de santé primaire. Ainsi, les Canadiens seront en mesure de poser de meilleurs choix quant à la façon de protéger leur santé et de gérer leurs états chroniques.

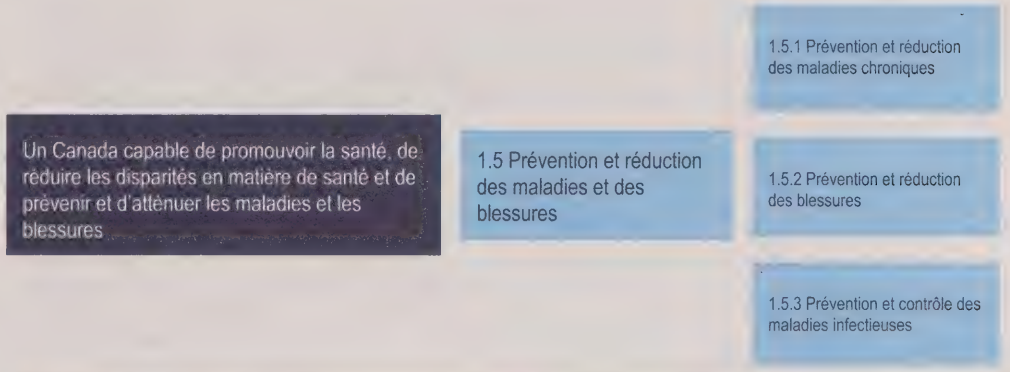
- Lancer une étude nationale d'une durée de quatre ans, avec le concours des Organismes caritatifs neurologiques du Canada, de façon à combler les lacunes relatives à l'incidence, à la prévalence et aux facteurs de risque des affections neurologiques. En plus de constituer les assises de l'élaboration des politiques et programmes futurs, ces renseignements permettront aux gouvernements et aux organismes de bienfaisance dans le domaine de la santé de faire des investissements de qualité.

- En matière de santé respiratoire, améliorer les connaissances des Canadiens afin que ces derniers soient en mesure de bien gérer leur santé pulmonaire et de mieux se prémunir contre le risque de contracter des maladies pulmonaires. Conformément à l'engagement fédéral envers le Cadre de travail national sur la santé pulmonaire, l'Agence travaillera avec l'Association pulmonaire du Canada à la conception de trousses d'information et d'initiatives de sensibilisation du public.

- Soutenir le Programme éducatif canadien sur l'hypertension afin de fournir aux Canadiens et aux professionnels de la santé les renseignements et les outils nécessaires pour prévenir et gérer l'hypertension artérielle, laquelle compte parmi les principaux facteurs de risque des maladies cardiovasculaires et des accidents vasculaires cérébraux.

des provinces, des territoires et de ses autres partenaires, l'Agence agira comme chef de file afin d'élaborer des politiques publiques et des interventions communautaires judicieuses, ce qui aura des répercussions positives sur la santé des enfants, des adolescents et des personnes âgées.

Activité de programme 1.5 – Prévention et réduction des maladies et des blessures



Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars)					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
414	115,7	408	118,4	393	102,3

L'augmentation observée en 2011-2012 s'explique par le démarrage d'une initiative sur quatre ans nommée « intervention immédiate et ciblée de lutte contre les maladies pulmonaires et les affections neurologiques », introduite en 2009-2010, à laquelle fait partiellement contrepoids la temporisation d'initiatives de l'Agence liées au Programme de l'air pur du Canada. La baisse des dépenses observée en 2012-2013 s'explique par la temporisation de l'Initiative canadienne de vaccin contre le VIH ainsi que par la réduction des niveaux de financement liés à la quatrième et dernière année de l'intervention immédiate et ciblée de lutte contre les maladies pulmonaires et les affections neurologiques.

Résultat(s) prévu(s)	Indicateur(s) de rendement	Cible(s)
Les maladies et les blessures font l'objet de mesures de prévention et d'atténuation	Taux de nouveaux cas de maladies graves diagnostiqués au cours d'une période d'un an, normalisé selon l'âge (incidence)	Établir un point de référence d'ici le 31 mars 2010

Aperçu de l'AP : Ce programme élabore et met en œuvre des stratégies, lance des initiatives et soutient les intervenants dans le but de prévenir et réduire les maladies chroniques et les blessures et de prévenir et contrôler les maladies infectieuses. Ce travail permet d'encadrer les interventions du gouvernement fédéral et d'assurer la mobilisation concertée des efforts nationaux. Le programme est nécessaire, étant donné l'incidence actuelle et potentielle des blessures, des maladies chroniques et des maladies infectieuses sur la santé des Canadiens et sur la viabilité du système de soins de santé canadien.

Points saillants de la planification : Afin d'atteindre le résultat prévu, l'Agence prendra les mesures suivantes :

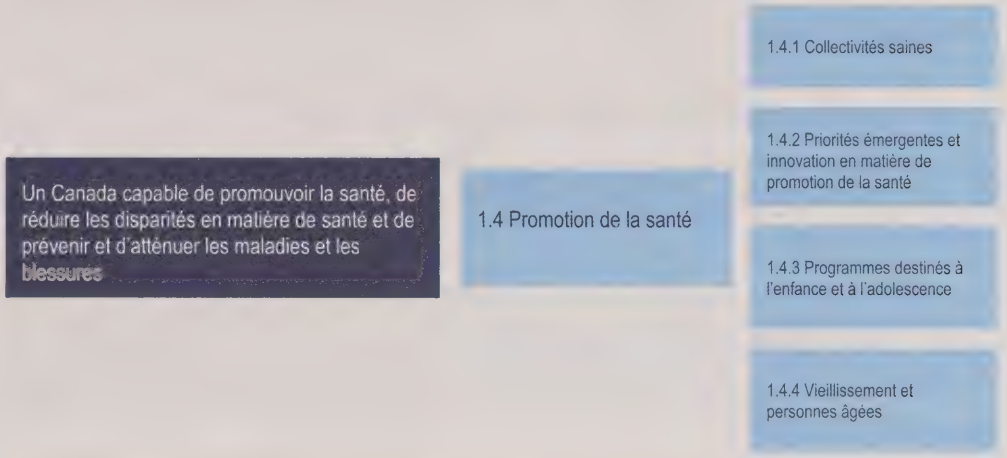
connaissances en santé, la sécurité alimentaire, les réseaux de soutien social et l'environnement aménagé, et ce, de concert avec des intervenants ou par l'entremise de ces derniers.

Points saillants de la planification : Afin d'atteindre le résultat prévu, l'Agence prendra les mesures suivantes :

- Appuyer la mise au point de stratégies et d'interventions ciblées de promotion de la santé fondées sur des données probantes, tout particulièrement en ce qui touche les éléments suivants :
    - L'aide aux enfants et aux familles vulnérables par le biais d'efforts concertés et de programmes comme le Programme canadien de nutrition prénatale, le Programme d'action communautaire pour les enfants et le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques.
    - Les personnes âgées, surtout au regard du vieillissement en santé et de la prévention des mauvais traitements envers les aînés, par le biais de publications telles qu'un guide de mise en œuvre et d'évaluation qui aidera les collectivités de tout le Canada à établir uniformément le modèle des villes-amies des aînés. De plus, avec le concours de Santé Canada, l'Agence veillera à cerner des démarches prometteuses en vue de prévenir et de contrer les mauvais traitements contre les personnes âgées dans les collectivités des Premières nations.
    - La mise en valeur des modes de vie sains par le biais de la promotion de l'activité physique, de la saine alimentation et de l'influence qu'exercent ces comportements sur le maintien d'un poids santé. À cet égard, l'Agence actualisera les guides d'activité physique canadiens destinés aux enfants et aux jeunes et mettra au point une gamme de produits du savoir, dont une publication sur la saine alimentation et un rapport sur les pratiques prometteuses observées chez les Autochtones.
    - La prévention de la violence familiale par le truchement d'efforts déployés à l'échelon international, provincial, territorial et interministériel. Entre autres mesures, l'Agence collaborera avec les partenaires engagés dans l'Initiative de lutte contre la violence familiale et le groupe de travail FPT sur la prévention de la violence familiale, dans le but de clarifier la nature du lien qui existe entre la violence familiale et la santé.
- Établir une démarche exhaustive et coordonnée avec les partenaires du portefeuille de la santé, les autres ministères gouvernementaux et les organismes externes en vue de limiter la prévalence actuelle de l'obésité et de l'excédent de poids. À cette fin, l'Agence lancera des initiatives qui aideront les Canadiens à atteindre et à maintenir un poids santé, notamment par le biais de ressources et d'outils fondés sur des données probantes et destinés aux praticiens et aux familles.
- Diriger des initiatives comme l'élaboration et la mise à l'essai d'outils conçus pour évaluer et améliorer les politiques et les programmes qui agissent sur les déterminants sociaux, physiques et économiques de la santé, dans le but d'appuyer les Canadiens dont la condition physique est moins bonne.
- Mettre au point un cadre de travail pour la promotion de la santé mentale (SM) et la prévention de la maladie mentale (MM), assorti d'un outil d'évaluation des effets sur la SM. Par ailleurs, l'Agence financera des interventions communautaires novatrices axées sur la SM des populations vulnérables, de façon à éclairer la conception future des politiques et des programmes. Il s'agira notamment du Resourceful Adolescent Program, une initiative qui vise à cultiver la résistance et les habiletés d'adaptation des jeunes à risque tout en incitant ces derniers à adopter des pratiques propices à la SM, et de Handle with Care, un programme de formation axé sur la promotion de la SM qui s'adresse aux praticiens des soins pour enfants travaillant dans des collectivités défavorisées sur le plan social.

Avantages pour les Canadiens : La promotion de la santé est le processus qui vise à permettre aux particuliers d'améliorer et de bien contrôler leur santé à la lumière du savoir relatif à une foule de facteurs, dont les déterminants de la santé tels que le développement d'enfants en santé, le sexe, le revenu et les connaissances en matière de santé. En plus de soutenir l'éducation sanitaire et la modification positive des comportements personnels, les activités de promotion de la santé ciblent l'amélioration des milieux sociaux et physiques qui influencent la santé générale et favorisent la réduction des disparités en matière de santé. En ce qui touche la promotion de la santé, avec le concours

Activité de programme 1.4 – Promotion de la santé



Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars)					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
417	178,8	415	177,8	414	177,9

Les dépenses prévues liées à l'activité de programme de promotion de la santé connaîtront une légère baisse en 2011-2012 en raison de la mise en œuvre intégrale des réaffectations budgétaires résultant du processus d'examen stratégique de 2008.

Résultat(s) prévu(s)	Indicateur(s) de rendement	Cible(s)
Les Canadiens reçoivent un appui pour poser des choix propices à un développement humain en santé	Nombre de collaborations externes intergouvernementales et intersectorielles pour parer aux besoins en santé publique et aux déterminants communs de la santé et du bien-être	Établir un point de référence d'ici le 31 mars 2010
	Nombre de programmes, d'activités et d'initiatives de promotion de la santé qui aident les Canadiens à poser des choix judicieux pour la santé	Établir un point de référence d'ici le 31 mars 2010

Aperçu de l'AP : Ce programme exerce un leadership et offre un soutien en vue de promouvoir la santé des Canadiens et de réduire les disparités en matière de santé au pays. Il appuie les Canadiens pour qu'ils fassent des choix judicieux pour la santé, à tous les stades de leur vie, par le biais d'initiatives ciblant notamment le développement des enfants, les familles, les modes de vie et le vieillissement. En outre, en vue de soutenir les conditions propices à de tels choix, le programme s'attaque aux facteurs et aux déterminants qui agissent sur la santé, y compris les

pandémie ainsi que de la stratégie canadienne de vaccination en cas de pandémie, de façon à intégrer l'expérience acquise à la suite de l'intervention de lutte contre la pandémie de grippe A (H1N1).

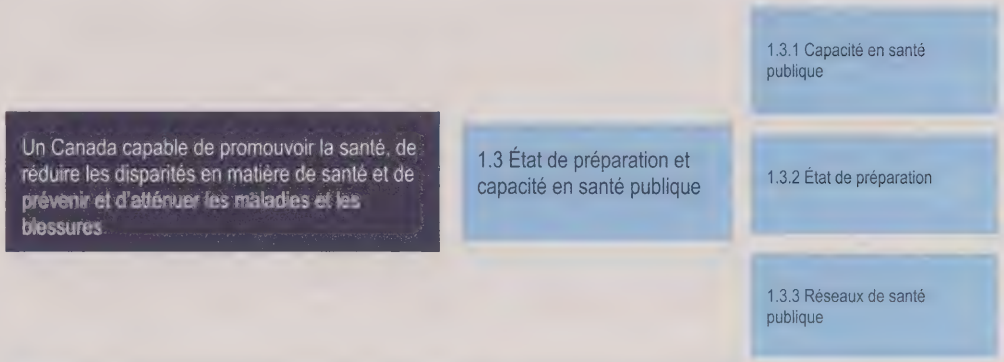
- Continuer d'offrir une gamme de modules d'apprentissage axé sur les compétences au regard des compétences essentielles en santé publique dans le but de satisfaire au besoin de compétences en santé publique du Canada, de façon à aider les épidémiologistes sur le terrain à renforcer les capacités en santé publique. À cette fin, l'Agence tirera parti de l'expérience et de la rétroaction acquises dans le cadre de la mise en œuvre du module-pilote visant les professionnels de la santé publique autochtones. En outre, l'Agence révisera l'actuel catalogue de onze modules de compétences en fonction des compétences essentielles et élaborera et diffusera des outils pour soutenir l'application des compétences essentielles en santé publique au Canada (version 1.0).

- Continuer d'appuyer l'évolution et l'adoption d'outils électroniques comme le Système canadien intégré de la santé publique et Panorama, qui facilitent la gestion des cas et l'échange des renseignements dont dépendent la rapidité et la précision du dépistage et des interventions lors de l'éclosion de maladies.

- Continuer d'offrir une fonction de secrétariat et un soutien financier au Réseau pancanadien de santé publique et à ses groupes d'experts chargés de la collaboration et des accords multilatéraux, y compris les groupes qui veillent à l'échange de renseignements lors de situations d'urgence.

Avantages pour les Canadiens : En plus de renforcer les capacités des praticiens en santé publique, toutes ces initiatives faciliteront l'exercice des fonctions de santé publique dont dépend l'efficacité des interventions et des préparatifs concernant l'éclosion de maladies infectieuses et les autres phénomènes touchant la santé publique. Par ailleurs, en permettant aux intervenants de mettre en commun l'information et le savoir-faire, de tels efforts contribueront à l'adoption de mesures efficaces pour parer aux besoins des administrations, notamment au regard des capacités dont disposent les fournisseurs de soins de santé pour assurer un dépistage rapide et précis des éclosions possibles. En matière de coordination, d'action et de prise de décision, l'efficacité et la rapidité d'exécution s'avèrent essentielles pour atténuer les répercussions qu'ont les phénomènes touchant la santé publique sur les Canadiens et pour contribuer au rétablissement efficace du grand public, du personnel de l'Agence ainsi que des politiques et des programmes gouvernementaux.

Activité de programme 1.3 – État de préparation et capacité en santé publique



Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars)					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
412	104,1	411	72,0	394	68,0

La baisse des dépenses prévues observée entre l'exercice 2010-2011 et l'exercice 2011-2012 s'explique surtout par la réduction des crédits affectés à la chaîne de remplissage de vaccins antigrippaux (20 millions de dollars) et à la préparation de vaccins et aux essais cliniques (11,2 millions de dollars). Par ailleurs, la baisse des dépenses prévues pour l'exercice 2012-2013 s'explique par la fin prévue du projet visant la chaîne de remplissage.

Résultat(s) prévu(s)	Indicateur(s) de rendement	Cible(s)
Le Canada dispose des capacités requises pour mener des interventions en santé publique, notamment lors de situations d'urgence	Pourcentage de lacunes sur le plan des capacités que comblent les intervenants (à savoir les autorités fédérales, provinciales, territoriales et locales)	Établir un point de référence d'ici le 31 mars 2011

Aperçu de l'AP : Ce programme améliore les capacités et l'état de préparation du Canada en ce qui touche la santé publique. À cette fin, il offre des outils, une formation et des pratiques qui renforcent les capacités des particuliers et des organismes qui jouent un rôle dans le système de santé publique au Canada. De plus, il renforce la capacité des ressources humaines en santé publique, cultive et enrichit la capacité de préparation du Canada pour réagir aux urgences en santé publique et contribue à l'établissement et au maintien de réseaux, au pays et à l'étranger. Le programme est nécessaire, car le Canada a besoin d'outils, de compétences et de réseaux de santé publique pour veiller à la santé de sa population.

Points saillants de la planification : Afin d'atteindre le résultat prévu, l'Agence prendra les mesures suivantes :

- Renforcer les capacités nationales en matière de mesures et d'interventions d'urgence afin de parer aux menaces pour la santé publique et de gérer les rassemblements de masse, par le biais d'activités de planification, de procédures et de partenariats améliorés. L'Agence procédera notamment à l'examen et à la révision du Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza, de la stratégie antivirale en cas de

- Renforcer la surveillance par le biais du plan stratégique de surveillance de l'Agence et continuer de donner suite aux recommandations formulées dans le Rapport de mai 2008 de la vérificatrice générale du Canada. À cette fin, l'Agence prévoit créer une structure et une procédure d'établissement des priorités des systèmes de surveillance. Ainsi, elle collaborera avec ses partenaires à la définition des rôles et responsabilités relatifs aux activités concertées de surveillance tout en introduisant et en entretenant des mécanismes et outils propices au maintien de partenariats efficaces, à l'échange de données et de renseignements ainsi qu'à la définition et à l'emploi d'outils normalisés servant à instaurer une fonction permanente d'examen du rendement des efforts de surveillance.

- Renforcer les systèmes canadiens de surveillance de la santé publique, y compris ceux qui s'attardent à l'innocuité des vaccins, à la résistance aux antimicrobiens, aux anomalies congénitales, à la sûreté des tissus et des organes, au cancer chez les enfants, à la tuberculose, au VIH/sida, aux infections transmises sexuellement, aux agents infectieux à diffusion hématogène ainsi qu'aux comportements à risque. L'Agence prévoit notamment renforcer le système canadien de déclaration des maladies à déclaration obligatoire, élargir le système canadien de surveillance des maladies chroniques et améliorer les outils Web d'interrogation et d'analyse afin de faciliter l'accès à l'information.

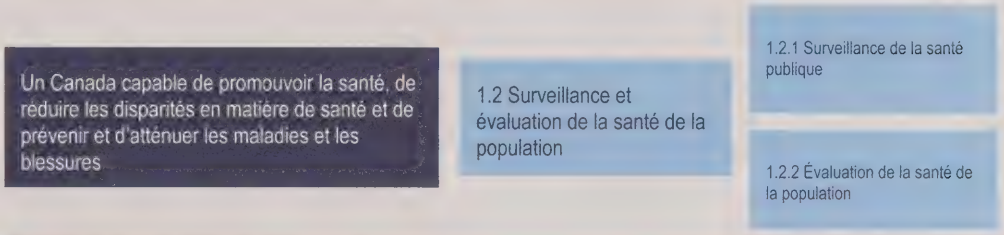
- Continuer de recueillir, d'analyser et de diffuser des renseignements exacts et à jour sur les maladies infectieuses et les maladies chroniques, les facteurs de risque et les déterminants de la santé.

- Analyser les données probantes et mettre au point le *Rapport de l'administrateur en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada*, pour dépôt au Parlement.

- Renforcer les capacités d'examen de la santé de la population. À cette fin, l'Agence prévoit concevoir des scénarios abordant des enjeux complexes de santé publique, officialiser la gouvernance de son groupe de travail sur les indicateurs de la santé de la population ainsi que structurer la mise au point d'une procédure, à l'échelle de toute l'organisation, pour promouvoir, améliorer et coordonner l'interprétation et l'intégration des données sur la santé de la population.

Avantages pour les Canadiens : Les maladies infectieuses ou chroniques émergentes et les facteurs de risque au sein de la population menacent la santé et la sécurité des Canadiens et la vitalité de l'économie du Canada. Les initiatives lancées par l'Agence fourniront les renseignements exacts et à jour que requièrent les dirigeants et les systèmes de santé canadiens pour se préparer et réagir aux poussées de maladies infectieuses ainsi que pour s'attaquer aux tendances qui se dessinent sur le plan des facteurs propices aux maladies chroniques. Les données de surveillance sont utiles à tous les ordres de gouvernement et aux organisations non gouvernementales, qui s'en servent pour surveiller la santé des populations et pour concourir aux politiques, aux décisions et aux programmes adoptés en cette matière.

Activité de programme 1.2 – Surveillance et évaluation de la santé de la population



Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars)					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
347	58,3	347	58,8	333	57,2

La baisse de 1,6 million de dollars des dépenses prévues observée entre l'exercice 2011-2012 et l'exercice 2012-2013 s'explique surtout par la temporisation des crédits uniques liés à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le *Rapport de l'enquêteure indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008*.

Résultat(s) prévu(s)	Indicateur(s) de rendement	Cible(s)
Les autorités fédérales, provinciales, territoriales et locales disposent du portrait national complet, cohérent et à jour des maladies infectieuses ou chroniques, des facteurs de risque et des déterminants de la santé dont elles ont besoin pour gérer les maladies infectieuses ou chroniques et les facteurs de risque pour la santé	Pourcentage d'intervenants principaux qui font valoir que les activités de surveillance et d'évaluation de la santé de la population du Canada fournissent l'information requise pour gérer les maladies infectieuses ou chroniques	Établir un point de référence d'ici le 31 mars 2011

Aperçu de l'AP : Ce programme favorise l'analyse, l'utilisation et le partage systématiques et continus de données couramment recueillies sur la santé, avec et parmi les instances provinciales ou territoriales, les autorités sanitaires locales et les autres ministères et organismes fédéraux, de façon à ce que tous puissent participer efficacement à l'effort de protection de la santé des Canadiens. Le programme est nécessaire, compte tenu du risque constant que font peser, sur la santé des Canadiens, les maladies infectieuses ou chroniques émergentes ainsi que les autres facteurs de risque pour la santé auxquels s'expose la population. Le programme mise sur la collaboration avec les ministères et organismes fédéraux, les autres ordres de gouvernement, les professionnels de la santé, les hôpitaux et les laboratoires à l'échelle du pays, en vue de faciliter la mise au point de programmes de surveillance de la santé de même que le partage de renseignements.

Points saillants de la planification : Afin d'atteindre le résultat prévu, l'Agence prendra les mesures suivantes :

- Améliorer la coordination des systèmes et des programmes de surveillance au sein de l'Agence de façon à assurer la cueillette, l'utilisation et la diffusion opportunes et appropriées de données et de renseignements sur la santé publique, à l'interne ou avec le concours des partenaires-clés de l'Agence, dans le but d'éclairer la prise de mesures en matière de santé publique.

* Entre autres services d'analyse de référence, les laboratoires de l'Agence proposent des épreuves diagnostiques spécialisées, des épreuves de confirmation et des épreuves spéciales servant à caractériser les agents pathogènes. Ces services d'analyse de référence sont offerts couramment ou en réponse à des situations d'urgence liées à l'éclosion de maladies.

Aperçu de l'AP : Ce programme vise la mise au point et l'utilisation d'outils novateurs et d'outils scientifiques d'avant-garde en matière de santé publique, à l'échelon national. Il prévoit la prestation de services diagnostiques spécialisés d'analyse de référence en laboratoire ainsi que la mobilisation des réseaux et des capacités des scientifiques canadiens en vue d'aider le pays à améliorer la santé publique et à lutter efficacement contre les risques émergents pour la santé.

Plan d'action économique du Canada (PAEC) : À l'appui d'un des thèmes du PAEC (*créer l'économie de demain*), des dépenses prévues de 21,7 millions de dollars, pour l'exercice 2010-2011, seront engagées au titre de la rénovation, de l'optimisation et de l'agrandissement des espaces existants dans les laboratoires, de façon à cibler les secteurs surpeuplés et les secteurs qui ne peuvent exercer adéquatement leurs fonctions. Ces crédits permettront à l'Agence d'être en meilleure posture pour atteindre les cibles et le résultat prévu établis pour cette AP.

Résultats prévus du PAEC	Indicateurs de rendement du PAEC
Meilleure capacité de diagnostic des agents pathogènes	Nombre d'échantillons traités par période
Interventions plus rapides en cas d'urgence sanitaire	Délai d'établissement d'un diagnostic une fois l'échantillon reçu
Création d'emplois	Nombre d'emplois créés

Points saillants de la planification : Afin d'atteindre le résultat prévu, l'Agence prendra les mesures suivantes :

- Offrir des services d'analyse opportuns et fiables, conformes aux exigences touchant les analyses de référence, notamment en ce qui touche le maintien de l'accréditation du Laboratoire national de microbiologie (LNM) ainsi que le respect, par ce dernier, des normes 17025 de l'ISO et de la CEI.
- Mettre au point de nouvelles méthodes en vue de cerner et d'évaluer le risque pour la santé publique que posent les agents pathogènes émergents qui apparaissent là où interagissent les humains, les animaux et le milieu.
- Élaborer des approches novatrices de prévention des maladies infectieuses et des maladies chroniques, à la lumière d'une analyse des risques et des connaissances courantes relatives au génome humain.

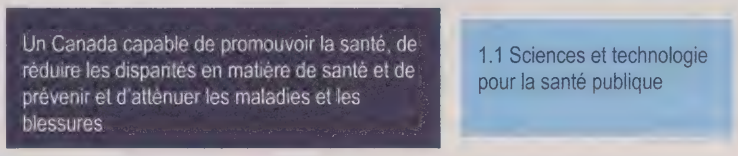
Avantages pour les Canadiens : En plus de bénéficier de décisions et d'interventions opportunes et fiables en matière de santé publique, les Canadiens seront en mesure de fonder leurs choix sanitaires personnels sur des connaissances scientifiques de pointe.

Section II – Analyse des activités de programme

2.1 Résultat stratégique

Le résultat stratégique de l'Agence s'énonce comme suit : un Canada capable de promouvoir la santé, de réduire les disparités en matière de santé et de prévenir et d'atténuer les maladies et les blessures. La présente section décrit les six activités de programme (AP) par la voie desquelles l'Agence travaille à l'atteinte de ce résultat stratégique. On y énonce les résultats prévus, les cibles et les indicateurs de rendement établis pour chaque activité. En plus d'expliquer comment l'Agence compte s'y prendre pour atteindre les résultats prévus, le texte décrit les ressources humaines et financières qui seront réservées pour chaque activité de programme.

Activité de programme 1.1 – Sciences et technologie pour la santé publique

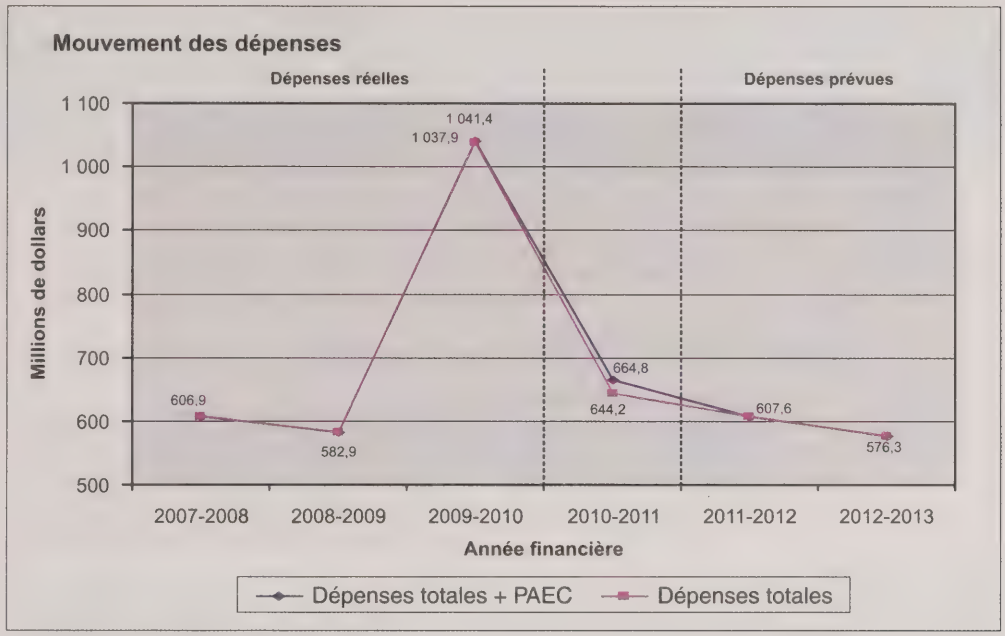


Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars)					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
311	85,0	310	58,8	308	48,3

Le principal changement observé entre l'exercice 2010-2011 et l'exercice 2011-2012 a trait à la réduction des dépenses imputable à la fin prévue de l'initiative de modernisation des laboratoires fédéraux (20,6 millions de dollars). La réduction supplémentaire envisagée pour 2012-2013 s'explique par la fin prévue du projet d'acquisition et de modernisation du Laboratoire J.C. Wilt de Winnipeg.

Résultat prévu	Indicateurs de rendement	Cibles
En matière de santé publique, les décisions et les interventions des agents de santé publique se fondent sur des recherches et des services d'analyse de référence opportuns et fiables*	Pourcentage de services d'analyse de référence accrédités* qui respectent les délais prescrits	80 %
	Pourcentage de services d'analyse de référence* qui sont offerts conformément à des normes d'accréditation acceptables	100 %
	Facteurs d'impact des publications de recherche	Établir un point de référence
	Examen externe des services de référence	Établir un point de référence

Poste législatif (L) ou numéro du poste voté	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	Budget principal des dépenses 2009-2010 (en millions de dollars)	Budget principal des dépenses 2010-2011 (en millions de dollars)
40	Dépenses de fonctionnement	352,7	406,2
45	Dépenses en capital	9,6	36,8
50	Subventions et contributions	255,4	203,2
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	30,3	31,8
Total		**648,0**	**678,0**



Plan d'action économique du Canada

En avril 2009, dans le cadre du Plan d'action économique du Canada annoncé dans le budget de 2009, l'Agence a obtenu le feu vert pour procéder à la modernisation des laboratoires fédéraux. Cette mesure s'inscrit dans le soutien accordé au Centre scientifique canadien de santé humaine et animale (CSCSHA), une installation située à Winnipeg (Manitoba) et appartenant à l'État. Le projet d'entretien et d'optimisation de l'aire d'expédition et de réception du CSCSHA comporte trois volets principaux, soit la rénovation et l'agrandissement des surfaces intérieures actuelles, l'optimisation des locaux existants ainsi que la révision sélective de certains sites. Les prévisions de dépenses du projet s'établissent à 3,5 millions de dollars pour l'exercice 2009-2010 tandis que les dépenses prévues devraient atteindre 20,6 millions de dollars en 2010-2011.

Postes votés et législatifs

Le tableau suivant décrit la structure des trois postes (crédits) votés que le Parlement affecte à l'Agence par la voie du Budget principal des dépenses, lequel est déposé en mars et fait l'objet d'une approbation définitive, de la part du Parlement, en juin. Les montants affectés aux différents crédits varient en cours d'exercice à la suite de l'approbation, par le Parlement, du Budget supplémentaire des dépenses. Le cas échéant, les modifications ont souvent une incidence sur l'exercice suivant. Par exemple, en 2009-2010, les dépenses de fonctionnement de l'Agence (crédit 40) ont augmenté en raison notamment du lancement de l'initiative portant sur les agents pathogènes humains et les toxines ainsi que de l'approbation des crédits affectés à l'installation d'une nouvelle chaîne de remplissage de vaccins antigrippaux. Ces deux modifications ont eu pour effet de majorer de 51.7 millions de dollars le montant prévu au Budget principal des dépenses.

Profil des dépenses

Le mouvement des dépenses de l'Agence est demeuré assez stable depuis 2007-2008. Cependant, en 2009-2010, le Canada a subi une poussée de grippe A (H1N1) au printemps et à l'automne, ce qui explique le plus clair des dépenses supplémentaires de 458,5 millions de dollars engagées au cours de cet exercice. Les dépenses liées à la grippe A (H1N1) ont porté sur l'achat de vaccins (246 millions de dollars) et sur les interventions visant à contrer l'épidémie (116,2 millions de dollars). Toujours en 2009-2010, l'Agence a dépensé 49,7 millions de dollars dans le cadre du programme des services de santé offerts pour lutter contre l'hépatite C, lequel octroie une indemnité aux provinces, au titre des soins dispensés aux personnes infectées par le virus de l'hépatite C. Le prochain et dernier versement aura lieu en 2014-2015. De même, l'Agence a reçu des crédits dans le but : de procéder à l'aménagement d'une nouvelle chaîne de remplissage de vaccins (7,1 millions de dollars); de renforcer le régime de protection et de sécurité qui protège la santé des Canadiens contre les risques liés à l'utilisation dangereuse ou à l'émission d'agents pathogènes humains et de toxines dans les laboratoires canadiens ou en provenance de ces derniers (5,3 millions de dollars); de rénover, d'agrandir et d'optimiser les locaux du Centre scientifique canadien de santé humaine et animale (CSCSHA) (3,5 millions de dollars); et de donner suite aux recommandations formulées dans le *Rapport de l'enquêteure indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008* (2,7 millions de dollars).

Les dépenses prévues de l'exercice 2010-2011 sont de 377,3 millions de dollars inférieures aux dépenses engagées en 2009-2010, car bon nombre de ces dernières correspondent à des crédits non récurrents qui visaient à parer à des besoins immédiats. La baisse de 57,2 millions de dollars observée entre l'exercice 2010-2011 et l'exercice 2011-2012 s'explique avant tout par l'achèvement prochain de deux projets assortis de délais. Ainsi, à l'approche de la fin des travaux, les crédits affectés à l'aménagement d'une nouvelle chaîne de remplissage de vaccins (20 millions de dollars) connaîtront une baisse. De même, l'initiative de modernisation du CSCSHA (20,6 millions de dollars) dans le cadre du Plan d'action économique du Canada (PAÉC) sera menée à terme. D'autres réductions découlent de la mise en œuvre des réaffectations budgétaires résultant du processus d'examen stratégique de 2008 (6,3 millions de dollars) ainsi que de la temporisation prévue d'initiatives de l'Agence liées au Programme de l'air pur du Canada (2,5 millions de dollars). La baisse de 31,3 millions de dollars observée entre l'exercice 2011-2012 et l'exercice 2012-2013 s'explique avant tout par la temporisation de l'Initiative canadienne de vaccin contre le VIH (8,4 millions de dollars), par la réduction des niveaux de financement liés à l'intervention immédiate et ciblée de lutte contre les maladies pulmonaires et les affections neurologiques (7,8 millions de dollars), par la temporisation des crédits octroyés pour la mise en œuvre des recommandations formulées dans le *Rapport de l'enquêteure indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008* (7,6 millions de dollars) ainsi que par l'achèvement du projet de chaîne de remplissage de vaccins antigrippaux (5,0 millions de dollars).

Analyse des risques

L'Agence évolue dans un environnement social et économique national et mondial qui connaît des transformations. Le Canada a bien surmonté la crise financière mondiale de 2007-2009. Cependant, de nombreuses collectivités ont subi les contrecoups de cette crise, notamment certaines collectivités rurales, éloignées ou nordiques où l'espérance de vie peut s'avérer inférieure à celle observée pour la moyenne des Canadiens. L'Agence a un rôle à jouer pour contribuer à atténuer et à réduire les disparités en matière de santé au Canada — un rôle qui passe par l'amélioration de la santé et de la sécurité des Canadiens défavorisés et vulnérables.

L'interdépendance accrue entre les pays se traduit par une augmentation des migrations, du commerce et des déplacements internationaux. Cette tendance augmente la probabilité d'éclosion de maladies infectieuses tout en favorisant la transmission accélérée de telles maladies. En intervenant pour lutter contre la pandémie de grippe A (H1N1) au Canada, l'Agence a acquis une expérience qui lui procurera des connaissances et des outils en vue de renforcer la surveillance, la planification, l'état de préparation et les interventions lors de futures pandémies. En 2010-2011, l'Agence intégrera ce savoir-faire de façon à éclairer l'adoption de mesures plus efficaces et faciliter la mise au point de solutions pour aller de l'avant lors d'autres phénomènes touchant la santé publique.

La mondialisation des chaînes d'approvisionnement alimentaire et la vigueur de la demande de produits bon marché ont pour effet de favoriser la distribution de produits alimentaires provenant d'une foule de pays, dont certains ne disposent pas de systèmes de réglementation robustes qui protègent le public contre les maladies d'origine alimentaire. L'Agence continuera de collaborer avec Santé Canada et avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin d'adopter des mesures qui donnent suite aux recommandations formulées dans le *Rapport de l'enquêteure indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008*.

Les capacités et la coordination des efforts des autorités sanitaires au niveau local, régional, fédéral, provincial et territorial s'avèrent d'une importance capitale pour garantir une gestion et des interventions efficaces, à l'échelle des différentes administrations, en cas d'éclosion de maladies d'origine alimentaire ou de maladies infectieuses. L'Agence continuera d'assurer une coordination par le biais de stratégies qui s'attaquent notamment aux défis systémiques concernant le leadership, l'état de préparation ainsi que la planification et la communication des enjeux relatifs à la salubrité des aliments. La poussée de grippe A (H1N1) s'avérera également éclairante pour la poursuite des efforts d'amélioration.

En matière de mesures et d'interventions d'urgence, l'Agence continuera de renforcer les capacités lors d'événements majeurs et de rassemblements de masse qui se déroulent au Canada. Ainsi, l'expérience acquise à la suite des Jeux d'hiver de 2010 et du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du G-8 et du G-20 de 2010 servira à renforcer ces capacités, à l'appui de la santé et de la sécurité des Canadiens.

Le vieillissement de la population du Canada impose de nouvelles demandes aux familles et pourrait entraîner une augmentation des coûts liés aux programmes sociaux et aux soins de santé. Des études supplémentaires s'imposent afin de bien connaître les répercussions de ce changement démographique ainsi que les possibilités d'optimisation qui s'y rattachent. Par exemple, le vieillissement de la population s'accompagne d'une réduction de la taille de la population active et d'un resserrement de la concurrence nationale et internationale qui s'exerce pour l'emploi d'un même bassin restreint de praticiens en santé publique. Pour s'assurer de recruter et de maintenir en poste les effectifs requis au sein de la fonction publique, l'Agence élaborera et mettra en œuvre un cadre stratégique et un cadre de travail complet pour la gestion des ressources humaines (RH) sur l'horizon de planification triennal, de façon à favoriser l'établissement d'un milieu de travail axé sur les personnes, à l'appui du renouvellement de la fonction publique. Soucieuse de satisfaire aux besoins des Canadiens, l'Agence est résolue à collaborer avec des partenaires nationaux et internationaux en vue de renforcer les capacités en santé publique.

Afin d'établir une démarche commune d'amélioration de la gestion des risques à l'échelle de l'organisation, l'Agence a conçu une norme de gestion intégrée du risque (NGIR), un outil préliminaire de gestion élémentaire du risque ainsi qu'un plan de mise en œuvre de la NGIR. La NGIR constitue une assise pour le recours à une terminologie uniforme au sein de l'Agence.

Plans visant à respecter la priorité

- Mise au point d'une stratégie en vue d'améliorer la diffusion des produits du savoir par le biais du site Web de l'Agence.
- Renforcement des mécanismes permettant de traduire les données probantes en lignes directrices et en outils fondés sur la pratique, par le truchement du Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs et avec le concours d'autres organismes qui s'attardent à traduire les données probantes en mesures concrètes.

B. Priorités en matière de gestion

B1. Recherche de l'excellence en affaires	**Type :** Engagement antérieur	**Lien avec les activités de programme (AP) :** AP 2.1

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- Le renforcement de l'infrastructure de gestion et d'administration permettra à l'Agence de mieux servir l'intérêt et les besoins des Canadiens en matière de santé publique.

Plans visant à respecter la priorité

- Prestation d'un soutien stratégique et d'un soutien sur le plan des politiques afin d'atteindre les buts opérationnels de l'Agence et de respecter les priorités ministérielles, en portant une attention particulière à la prise de décision scientifique.
- Mise au point d'outils en vue d'établir une infrastructure de gestion stable et tournée vers l'avenir (p. ex., plan d'investissement).

B2. Gestion axée sur les personnes	**Type :** Nouvelle	**Lien avec les activités de programme (AP) :** AP 2.1

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- En agissant sur le développement d'une culture axée sur les personnes en milieu de travail qui valorise l'excellence de la main-d'œuvre, le leadership et l'engagement des employés, l'Agence contribue à satisfaire les besoins relatifs aux programmes, ce qui favorise l'atteinte du résultat stratégique.

Plans visant à respecter la priorité

- Conduite d'un examen portant sur la prestation des services et sur la gestion stratégique des ressources humaines, à l'appui des priorités et du mandat de l'Agence, ainsi que mise en œuvre de mesures sur l'horizon de planification triennal.
- Établissement d'un cadre de gestion des ressources humaines sur l'horizon de planification triennal, à l'appui du renouvellement de la fonction publique et de l'exercice de la fonction de l'administrateur en chef de la santé publique.
- Adoption d'une approche globale du bien-être en milieu de travail, par le biais d'une série d'initiatives visant à stimuler l'engagement, la motivation et le mieux-être des employés.

Plans visant à respecter la priorité

- Intégration du savoir-faire et des renseignements tirés de l'exercice de la gestion des interventions du gouvernement fédéral pour lutter contre la pandémie de grippe A (H1N1).
- Amélioration de l'état de préparation afin de réagir aux maladies infectieuses émergentes et aux autres phénomènes touchant la santé publique (y compris la formulation et la mise en œuvre d'un plan relatif aux rassemblements de masse).
- Renforcement des stratégies de surveillance.

A2. Promotion de la santé des Canadiens vulnérables	**Type :** Permanente	**Lien avec les activités de programme (AP) :** AP 1.2, 1.3, 1.4, 1.5

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- L'amélioration de la santé des Canadiens défavorisés et vulnérables par le biais de politiques et d'interventions plus stratégiques et mieux ciblées aidera à réduire les disparités en matière de santé.

Plans visant à respecter la priorité

- Renforcement des initiatives propices à la santé et au bien-être des enfants et des jeunes.
- Mobilisation des autres secteurs et des autres ministères gouvernementaux afin de mettre au point des politiques publiques judicieuses et des investissements connexes et afin d'agir sur ces éléments.
- Soutien de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de politiques et d'interventions novatrices. Cette mesure comprend le partage systématique des connaissances en vue de procurer de plus grands avantages pour les Canadiens.
- Enrichissement du corpus de données probantes en vue de formuler des politiques et des interventions.

A3. Capacité en santé publique	**Type :** Permanente	**Lien avec les activités de programme (AP) :** AP 1.2, 1.3, 1.5, 1.6

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- Le renforcement des capacités pancanadiennes et des capacités de l'Agence se traduira par un système de santé publique plus robuste, ce qui contribuera à promouvoir la santé, à réduire les disparités en matière de santé et à prévenir et atténuer les maladies et les blessures.

Plans visant à respecter la priorité

- Renforcement des services et des capacités d'intervention sur le terrain en matière de santé publique.
- Renforcement de l'approche de réglementation en matière de santé publique (p. ex., mise au point de règlements à l'appui de la *Loi sur les agents pathogènes humains et les toxines*).
- Amélioration des initiatives touchant la salubrité des aliments, notamment en ce qui touche la listériose.

A4. Amélioration de la diffusion des connaissances et du recours aux pratiques exemplaires en matière de santé publique	**Type :** Permanente	**Lien avec les activités de programme (AP) :** AP 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- Le recours amélioré aux pratiques efficaces en matière de santé publique, fondé sur la constitution d'une solide assise de connaissances, contribuera à promouvoir la santé, à réduire les disparités en matière de santé et à prévenir et atténuer les maladies et les blessures.

Résultat stratégique : Un Canada capable de promouvoir la santé, de réduire les disparités en matière de santé et de prévenir et d'atténuer les maladies et les blessures					
Indicateur de rendement		**Cible**			
Espérance de vie en fonction de la santé à la naissance		Le Canada compte parmi les nations présentant la meilleure espérance de vie en santé à la naissance			
Activité de programme	**Prévisions des dépenses 2009-2010**	**Dépenses prévues**			**Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada**
		2010-2011	**2011-2012**	**2012-2013**	
1.1 Sciences et technologie pour la santé publique	57,0	85,0	58,8	48,3	Des Canadiens en santé
1.2 Surveillance et évaluation de la santé de la population	56,8	58,3	58,8	57,2	Des Canadiens en santé
1.3 État de préparation et capacité en santé publique	88,9	104,1	72,0	68,0	Des Canadiens en santé
1.4 Promotion de la santé	184,3	178,8	177,8	177,9	Des Canadiens en santé
1.5 Prévention et réduction des maladies et des blessures	423,9	115,7	118,4	102,3	Des Canadiens en santé
1.6 Exécution de la réglementation et interventions en cas d'urgence	122,9	29,5	29,6	28,5	Des collectivités sécuritaires et sécurisées
2.1 Services internes	107,6	93,4	92,2	94,1	
Total	**1 041,4**	**664,8**	**607,6**	**576,3**	

Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique

Le tableau suivant énonce quatre priorités opérationnelles et deux priorités en matière de gestion et précise leur lien avec l'AAP et les plans de l'Agence.

A. Priorités opérationnelles		
A1. Gestion des risques pour la santé publique des Canadiens	**Type :** Permanente	**Lien avec les activités de programme (AP) :** AP 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6
Pourquoi s'agit-il d'une priorité? • Le renforcement de la capacité de l'Agence de pressentir et contrer les risques pour la santé publique, tant réels que possibles, contribuera à prévenir et à atténuer les maladies.		

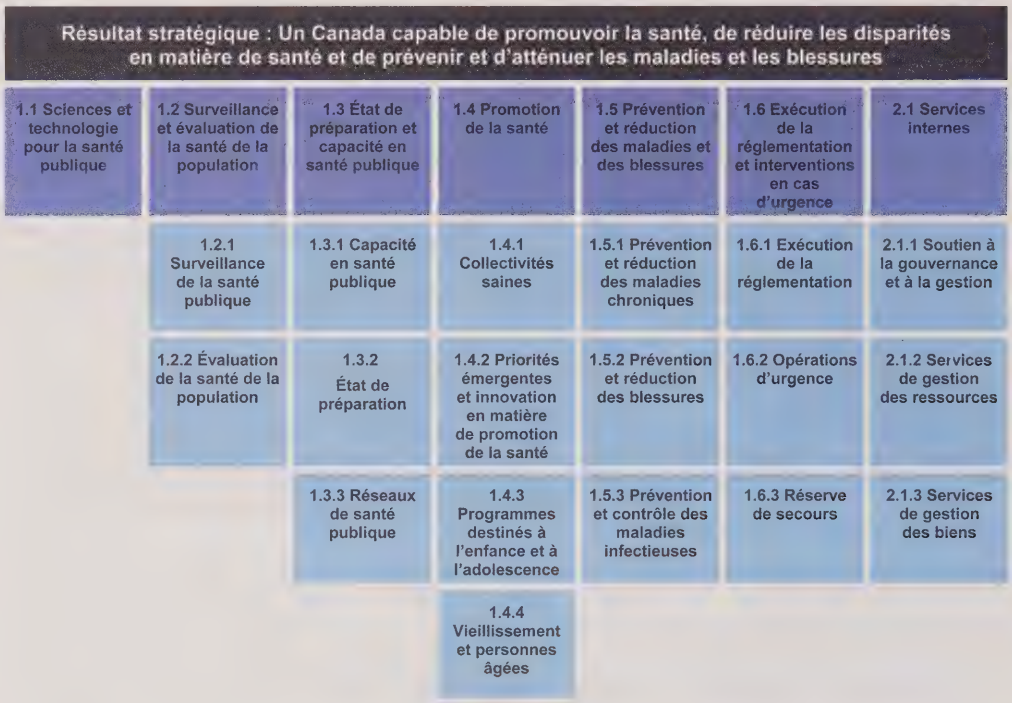
Tableau de concordance des renseignements financiers par rapport au Budget principal des dépenses 2009-2010 (en millions de dollars)

Éléments de l'AAP de 2009-2010 (colonnes) Éléments de la nouvelle AAP de 2010-2011 (rangées)	Promotion de la santé	Prévention et contrôle des maladies chroniques	Prévention et contrôle des maladies infectieuses	Mesures et interventions d'urgence	Renforcement des capacités en santé publique	Services internes	Total
1.1 Sciences et technologie pour la santé publique	-	-	46,7	-	-	-	**46,7**
1.2 Surveillance et évaluation de la santé de la population	5,9	15,0	33,0	-	-	-	**53,9**
1.3 État de préparation et capacité en santé publique	-	-	48,8	5,6	31,1	-	**85,5**
1.4 Promotion de la santé	183,9	-	-	-	-	-	**183,9**
1.5 Prévention et réduction des maladies et des blessures	2,9	41,5	117,4	-	-	-	**161,8**
1.6 Exécution de la réglementation et interventions en cas d'urgence	-	-	10,5	19,8	-	-	**30,3**
2.1 Services internes	1,8	3,8	4.9	1,4	-	74.0	**85,9**
Total	**194,5**	**60,3**	**261,3**	**26,8**	**31,1**	**74,0**	**648,0**

1.2 Sommaire – planification

Ressources financières et humaines

Ressources financières (en millions de dollars)		
2010-2011	**2011-2012**	**2012-2013**
664,8	607,6	576,3
Ressources humaines (équivalents temps plein)		
2010-2011	**2011-2012**	**2012-2013**
2 590	2 583	2 535



En 2009-2010, l'Agence a poursuivi la mise en œuvre de la politique relative à la structure de gestion, des ressources et des résultats, ce qui a donné lieu à la révision et à l'approbation du résultat stratégique et de l'AAP figurant dans la présente ainsi qu'à la mise au point d'un cadre de mesure du rendement (CMR) et d'une structure de gouvernance connexes.

Cette initiative de modernisation avait pour objectifs : d'assurer l'harmonisation du résultat stratégique et de l'AAP par rapport au mandat de l'Agence; de faire en sorte que le résultat stratégique soit plus clair et plus facile à mesurer; de bien harmoniser les activités de programme avec le résultat stratégique; et de mettre au point un CMR qui permette de recueillir des données objectives et détaillées de mesure du rendement afin d'appuyer l'examen, l'évaluation et l'amélioration constante des programmes.

Tableau de concordance de l'AAP

Le tableau de concordance suivant compare la nouvelle AAP à l'ancienne et présente la redistribution des ressources financières dans le Budget principal des dépenses 2009-2010. Deux nouvelles activités de programme ont été créées afin de souligner l'importance des activités de recherche, de mise à l'essai et de surveillance en santé publique, soit les activités Sciences et technologie pour la santé publique et Surveillance et évaluation de la santé de la population. La nouvelle AAP est conçue pour permettre un travail efficace de planification et de présentation de rapports, aux niveaux tant stratégiques qu'opérationnels.

Section I – Aperçu

1.1 Renseignements sommaires

Raison d'être

La santé publique a trait aux efforts organisés que déploie la société pour maintenir les personnes en santé et éviter les blessures, les maladies et les décès prématurés. De tels efforts englobent des programmes, des services et des politiques qui protègent et favorisent la santé de tous les Canadiens. Au Canada, les trois ordres de gouvernement, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les professionnels de la santé et le public se partagent la responsabilité de la santé publique.

L'Agence de la santé publique du Canada (« l'Agence ») a été créée en septembre 2004, à l'intérieur du portefeuille de la santé du gouvernement fédéral, afin de remplir l'engagement du gouvernement du Canada d'accorder une plus grande importance à la santé publique de façon à contribuer, d'une part, à la protection et à l'amélioration de la santé et de la sécurité de tous les Canadiens et, d'autre part, au renforcement du système de santé. Les activités de l'Agence portent avant tout sur la prévention et le contrôle des maladies chroniques ou infectieuses, sur la prévention des blessures de même que sur la prise de mesures permettant de réagir aux situations d'urgence en santé publique et de s'y préparer.

Rôles et responsabilités

Les responsabilités suivantes incombent à l'Agence :

- contribuer à la prévention des maladies et des blessures et à la promotion de la santé;
- agir pour que le gouvernement fédéral exerce un leadership et rende compte de sa gestion lors de situations d'urgence en santé publique;
- être une plaque tournante favorisant à la fois la diffusion du savoir-faire canadien dans le reste du monde et l'application, aux programmes de santé publique du Canada, des résultats des travaux internationaux de recherche et développement;
- renforcer la collaboration intergouvernementale dans le domaine de la santé publique et faciliter l'adoption d'approches nationales en matière d'élaboration de plans et de politiques en santé publique.

En vigueur depuis décembre 2006, la *Loi sur l'Agence de la santé publique du Canada* procure les bases législatives qui permettent à l'Agence de continuer d'exercer ces fonctions importantes.

Résultat stratégique et architecture des activités de programmes (AAP)

Soucieuse de remplir efficacement son mandat, l'Agence mise sur l'architecture des activités de programmes (AAP) illustrée ci-dessous pour atteindre un seul résultat stratégique.

Message de l'administrateur en chef de la santé publique



La santé publique est l'assise d'une société prospère. L'Agence de la santé publique du Canada agit de concert avec ses partenaires nationaux et internationaux pour concrétiser une vision : des Canadiens et des collectivités en santé dans un monde plus sain.

Souvent, c'est lors de situations d'urgence de premier plan comme la pandémie de grippe A (H1N1) que la santé publique retient le plus l'attention. Pour contrer cette pandémie, avec le concours de partenaires à tous les niveaux, l'Agence a mené une intervention à volets multiples prévoyant une foule d'activités. Ainsi, en plus de contribuer à assurer un approvisionnement suffisant en vaccins pour immuniser tout Canadien ayant à recevoir le vaccin ou désireux de se faire vacciner, l'Agence a dirigé des travaux de surveillance et fourni aux Canadiens des renseignements afin qu'ils puissent faire des choix éclairés. L'Agence continuera de collaborer avec ses partenaires pour intégrer l'expérience et les connaissances qu'elle a acquises en tant qu'organisme chargé de diriger les interventions du gouvernement fédéral pour lutter contre la pandémie de grippe A (H1N1), de façon à améliorer l'état de préparation en prévision de futures pandémies ou d'autres poussées de maladies infectieuses émergentes.

L'Agence s'affaire également à promouvoir et à protéger la santé et la sécurité des Canadiens dans d'autres domaines. Afin de s'attaquer aux nouveaux enjeux qui se dessinent, un leadership continuera d'être exercé en ce qui touche les programmes de promotion de la santé qui ciblent les enfants, les jeunes et les personnes âgées. Conformément aux recommandations formulées dans le *Rapport de l'enquêteure indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008*, l'Agence travaillera de près avec Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin de relever les défis systémiques qui se posent sur le plan du leadership, de la préparation, de la planification et des communications touchant les questions de salubrité des aliments. De plus, en veillant à la mise en œuvre de la *Loi sur les agents pathogènes humains et les toxines*, l'Agence exercera une surveillance auprès des laboratoires canadiens afin de vérifier la cohérence des mesures adoptées pour assurer le traitement sécuritaire des agents pathogènes et des toxines, de façon à améliorer la sécurité nationale tout en protégeant les Canadiens contre les risques que poserait toute utilisation abusive intentionnelle de ces substances.

Par le biais du présent rapport sur les plans et les priorités, l'Agence formule ses priorités et poursuit sa marche en vue de concrétiser sa vision : des Canadiens et des collectivités en santé dans un monde plus sain.

David Butler-Jones

Dr David Butler-Jones, M.D.
Administrateur en chef de la santé publique

Message de la ministre



Je suis fière de présenter le Rapport sur les plans et les priorités de l'Agence de la santé publique du Canada pour 2010-2011. La santé des Canadiens et l'accès des citoyens à un système de santé robuste et efficace figurent parmi les grandes priorités du gouvernement du Canada. En qualité de ministre de la Santé, je reconnais l'importance des apports que continuera de faire l'Agence au regard du respect de ces priorités.

Les efforts de prévention et de contrôle des maladies infectieuses comptent parmi les contributions les plus visibles de l'Agence. En 2009, la pandémie de grippe A (H1N1) a occupé l'avant-scène des actions du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé. Heureusement, la lutte contre les pandémies a pu miser sur des plans détaillés, fondés sur des années de collaboration et de coopération entre l'Agence et ses nombreux partenaires. À l'avenir, grâce à ces plans, l'Agence pourra continuer de diriger l'intervention fédérale contre la grippe A (H1N1) et les autres pandémies. En tirant parti de l'expérience acquise à la suite de phénomènes touchant la santé publique et de rassemblements de masse comme les Jeux d'hiver de 2010 et le Sommet des chefs d'État et de gouvernement du G-8 et du G-20 de 2010, l'Agence continuera de renforcer son état de préparation aux situations d'urgence.

Les efforts concertés visant à promouvoir la santé publique et à prévenir les maladies chroniques offrent des solutions efficaces pour alléger le fardeau qui pèse sur le système de santé. L'Agence continuera de jouer un rôle de premier plan pour aider à prévenir et à limiter la prévalence du diabète et des maladies du cœur ainsi que l'obésité et les autres grands facteurs de risque. Avec le concours étroit des intervenants, l'Agence financera la conception et la mise en œuvre de la toute première étude nationale canadienne sur les affections neurologiques, laquelle permettra d'en savoir plus sur ces maladies et sur leurs répercussions sur les Canadiens. De plus, soucieuse de participer à l'amélioration de la santé respiratoire des Canadiens, l'Agence favorisera le développement du Cadre de travail national sur la santé pulmonaire. De même, l'Agence appuiera les interventions novatrices axées sur la santé mentale des Canadiens vulnérables, de façon à éclairer la mise au point de politiques et de programmes pour l'avenir.

Je suis convaincue qu'avec le présent rapport, l'Agence saura rendre des comptes tout en démontrant l'efficacité et l'efficience de sa contribution à l'effort collectif de protection de la santé et de la sécurité des Canadiens.

Leona Aglukkaq, membre du Conseil privé et députée

Ministre de la Santé

Table des matières

MESSAGE DE LA MINISTRE 1

MESSAGE DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF DE LA SANTÉ PUBLIQUE 2

SECTION I – APERÇU 3

1.1 **Renseignements sommaires** 3
Raison d'être 3
Rôles et responsabilités 3
Résultat stratégique et architecture des activités de programmes (AAP) 3
Tableau de concordance de l'AAP 4

1.2 **Sommaire – planification** 5
Ressources financières et humaines 5
Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique 6
Analyse des risques 9
Profil des dépenses 10
Plan d'action économique du Canada 11
Postes votés et législatifs 11

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME 13

2.1 **Résultat stratégique** 13
Activité de programme 1.1 – Sciences et technologie pour la santé publique 13
Activité de programme 1.2 – Surveillance et évaluation de la santé de la population 15
Activité de programme 1.3 – État de préparation et capacité en santé publique 17
Activité de programme 1.4 – Promotion de la santé 19
Activité de programme 1.5 – Prévention et réduction des maladies et des blessures 21
Activité de programme 1.6 – Exécution de la réglementation et interventions en cas d'urgence 23
Activité de programme 2.1 – Services internes 25

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 28

3.1 **Principaux renseignements financiers** 28

3.2 **Liste de tableaux** 29

Agence de la santé publique du Canada

2010-2011

Rapport sur les plans et priorités

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les principaux éléments du budget principal des dépenses.

Partie II – Le budget principal des dépenses étaye directement la Loi de crédits. Le budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés, pour une période de trois ans, sur les principales priorités d'une organisation, et ce, par objectif stratégique, activité de programme et résultat prévu, incluant des liens aux besoins en ressources connexes. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes qui dépendent des crédits parlementaires et qui sont désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont habituellement déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui peuvent ensuite faire rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(7) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes qui dépendent des crédits parlementaires et qui sont désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le budget supplémentaire des dépenses étaye directement la Loi de crédits. Le budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document à la fin octobre et un document final à la fin février. Chaque budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une même année.

Le budget des dépenses de même que le Budget du ministre des Finances sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2010.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès de :
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa ON K1A 0S5

Téléphone : 613-941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2011-III-123
ISBN : 978-0-660-64855-2

BUDGET DES DÉPENSES

Agence de la santé publique du Canada

Budget des dépenses
2010-2011

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Government Publications

ESTIMATES

Public Prosecution Service of Canada



2010–11
Estimates

Part III—Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of the following:

Part I—The Government Expense Plan provides an overview of federal spending and summarizes the key elements of the Main Estimates.

Part II—The Main Estimates directly support the Appropriation Act. The Main Estimates identify the spending authorities (Votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these Votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III—Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPP)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail over a three-year period on an organization's main priorities by strategic outcome(s), program activity(ies) and planned/expected results, including links to related resource requirements. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the appropriation-dependent departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are usually tabled on or before March 31 and referred to committees, which may then report to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(7).

2) **Departmental Performance Reports (DPR)** are individual department and agency accounts of results achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the appropriation dependent departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an Appropriation Act. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (Votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in late October and a final document in late February. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in DPRs, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2010.

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS website at the following address: http://www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa ON K1A 0S5

Telephone: 613-941-5995
Orders Only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2011-III-128
ISBN: 978-0-660-64856-9

Canada

PUBLIC PROSECUTION SERVICE OF CANADA

Part III: Report on Plans and Priorities

2010-11

Public Prosecution Service of Canada
Service des poursuites pénales du Canada

Table of Contents

Message from the Attorney General of Canada 1
Message from the Director of Public Prosecutions 1

Section I—Overview 3
1.1 Summary Information 3
Raison d'être 3
Responsibilities 4
Strategic Outcome and Program Activity Architecture (PAA) 4
1.2 Planning Summary 5
Financial and Human Resources 5
Planning Summary Table 5
Contribution of Priorities to Strategic Outcome 6
Risk Analysis 9
Spending Profile 12
Voted and Statutory Items 12

Section II—Analysis of Program Activities by Strategic Outcome 13
2.1 Program Activity #1:
Drug, *Criminal Code* and terrorism prosecution program 13
Description of Activity 13
Planning Highlights for 2010-11 14
Benefits to Canadians 15
2.2 Program Activity #2:
Regulatory offences and economic crime prosecution program 16
Description of Activity 16
Planning Highlights for 2010-11 18
Benefits to Canadians 19
2.3 Program Activity #3: Internal Services 20
Program Activity Summary and Planning Highlights 20

Section III—Supplementary Information 21
3.1 List of Tables 21
3.2 Other Items of Interest 21

MESSAGE FROM THE ATTORNEY GENERAL OF CANADA



Canadians can take pride in the many recent accomplishments of the Government of Canada in the fight against crime. Since its creation in 2006, the Public Prosecution Service of Canada (PPSC) has played an important role in prosecuting cases under federal jurisdiction with the highest standards of diligence and fairness.

The PPSC plays a key role in supporting the Government's efforts to ensure the safety and security of our communities. A key player in the Canadian criminal justice system, the PPSC is responsible for the prosecution of *Criminal Code* offences such as terrorism, organized crime, regulatory offences and capital-market crimes, among others.

In addition to outlining the key program and planning activities for the coming year, this report demonstrates the benefits to Canadians provided by the PPSC. I am confident that the PPSC will continue to demonstrate the leadership and professionalism that has become the hallmark of federal prosecutors in Canada.

The Hon. Rob Nicholson, P.C., M.P., Q.C.
Minister of Justice and Attorney General of Canada

MESSAGE FROM THE DIRECTOR OF PUBLIC PROSECUTIONS

I am pleased to present the *2010-2011 Report on Plans and Priorities* for the Public Prosecution Service of Canada. The Report outlines areas of priority for the PPSC and serves as a roadmap for progress in the delivery of its mandate.

The PPSC proudly and professionally delivers prosecution-related services across Canada. At the same time, we are maintaining our momentum in the achievement of our corporate and management priorities.

A number of areas, including workload, costs, and personnel issues, will affect the operations of the PPSC in addition to those more specifically related to our criminal justice work. I am confident the PPSC is well placed to face these issues in the years ahead and to continue providing Canadians with the high level of service they expect from their prosecutors.

Brian Saunders
Director of Public Prosecutions

SECTION I—OVERVIEW

1.1 Summary Information

Raison d'être

The mandate of the Public Prosecution Service of Canada (PPSC) is set out in the *Director of Public Prosecutions Act*[1] . The *Act* calls on the PPSC to provide prosecutorial advice to law enforcement agencies, and to prosecute matters on behalf of the Crown that are within the jurisdiction of the Attorney General of Canada. The PPSC's sole strategic outcome is the prosecution of criminal and regulatory offences under federal law in a manner that is independent, impartial and fair.

The PPSC plays an integral role in the criminal justice system, promoting due process and working to safeguard the rights of all those who come into contact with the system. The benefits to Canadians from the work carried out by the PPSC include:

- provision of legal advice to federal investigative agencies and government departments on the criminal law implications of investigations and prosecutions;
- appropriate enforcement of federal laws through principled and independent decisions by prosecutors; and
- confidence in the administration of justice through professionally conducted prosecutions that result in a judicial determination on the merits of the evidence.

The PPSC is a national prosecution service with a network of offices across Canada. As of March 31, 2009, it had 802 full-time equivalents (FTEs), the majority of whom were staff prosecutors. The remainder included other professionals, such as senior managers, paralegals, administrators and corporate services staff. The PPSC also employs the services of private-sector legal agents in locations where it does not have a regional office or where it is impractical or otherwise not cost-effective for staff counsel to handle cases. The PPSC currently retains some 229 standing agent firms across Canada, or approximately 700 individually appointed counsel.

[1] The PPSC was created on December 12, 2006, when Part 3 of the *Federal Accountability Act* received Royal Assent, bringing the *Director of Public Prosecutions Act* into force.

Responsibilities

The PPSC undertakes key duties on behalf of the Attorney General of Canada. These key duties, to be carried out in an objective and non-partisan manner, are:

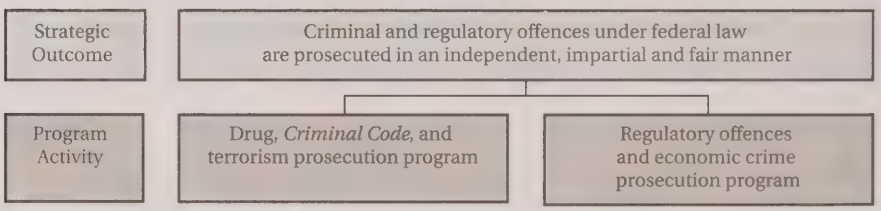
- **The duty to act independently in making decisions related to criminal prosecutions** – This constitutional principle recognizes that decisions to prosecute, stay proceedings or launch an appeal must be made in accordance with legal criteria. The public interest must be taken into account, but not considerations of a partisan political nature.
- **The duty to act independently in providing prosecution-related legal advice** – While prosecution-related advice to law enforcement and other federal investigative agencies will take into account the agency's legal and policy setting, prosecutors cannot be drawn into the agency's policy making and program administration such that their ability to provide impartial, accurate and effective legal advice is undermined.

The PPSC prosecutes cases under federal statutes that are referred to it by the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), other federal investigative agencies, as well as provincial and municipal police forces.

The PPSC's prosecution-related work is part of the criminal justice continuum, which includes investigative agencies, law enforcement, the courts and correctional services. Prosecution-related advice provided during police investigations is crucial to ensure that police techniques and procedures are consistent with evolving rules of evidence and the protections of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The advantage of early prosecutorial advice includes reducing the risk that operational decisions, such as those about methods of obtaining evidence, will detrimentally affect the admissibility of evidence at trial.

Strategic Outcome and Program Activity Architecture (PAA)

The PPSC has one strategic outcome as illustrated in the following chart, which also presents the PPSC's framework of program activities for 2010-11.



1.2 Planning Summary

The following tables provide a summary of the total planned spending for the PPSC for the next three fiscal years.

Financial Resources ($ millions)

2010-11	2011-12	2012-13
172.7	176.8	172.8

Human Resources (Full-Time Equivalent - FTE)

2010-11	2011-12	2012-13
940	942	942

Planning Summary Table

Strategic Outcome :
Criminal and regulatory offences under federal law are prosecuted in an independent, impartial and fair manner.

Performance Indicators	Targets
• Number and nature of judicial stays for abuse of process based on the conduct of a federal prosecutor.	• Zero
• Number and percentage of successful malicious prosecution lawsuits.	• Zero
• Number and nature of substantiated complaints regarding the PPSC's independence, impartiality or fairness.	• Zero

Program Activity[2]	Forecast Spending ($ millions)	Planned Spending ($ millions)			Alignment to Government of Canada Outcomes
	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	
Program Activity #1: Drug, *Criminal Code,* and terrorism prosecution program	127.7	130.2	132.3	134.1	Social Affairs: A Safe and secure Canada
Program Activity #2: Regulatory offences and economic crime prosecution program	19.8	17.3	17.3	17.3	
Program Activity #3: Internal Services	24.9	25.2	27.2	21.4	
Total	**172.4**	**172.7**	**176.8**	**172.8**	

2 For program activity descriptions, please access the Main Estimates online at: http://www.tbs-sct.gc.ca/pre-est/estime.asp

Contribution of Priorities to Strategic Outcome

Operational Priorities	Type	Description
Prosecuting offences under federal law	Ongoing	**Why is this a priority?** • A central element of the PPSC's legal mandate is to prosecute matters on behalf of the Crown that are within the jurisdiction of the Attorney General of Canada. **Plans for meeting the priority** • Prosecute cases under more than 60 federal statutes where charges are laid by the RCMP, other federal investigative agencies, as well as provincial and municipal police forces. The PPSC expects to handle approximately 80,000 litigation files in 2010-11 if current trends continue. • Continue joint planning with stakeholders to remain in step with investigative priorities and anticipate their impact on the various prosecution areas.
Providing legal advice to investigative agencies	Ongoing	**Why is this a priority?** • Prosecution-related advice during police investigations, particularly large-scale and complex investigations, is crucial to ensure that investigative techniques and procedures conform with the evolving rules of evidence and the protections found in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. **Plans for meeting the priority** • Maintain specialized teams of prosecutors that are dedicated to prosecutions where expert knowledge of specific legislation is required, e.g., economic crime prosecutions. • In areas such as organized crime and capital market enforcement, continue to work cooperatively with investigative agencies, providing advice and litigation support during the investigative stage of highly complex cases.
Contributing to strengthening the criminal justice system	Ongoing	**Why is this a priority?** • The PPSC contributes to the government priority of strengthening the criminal justice system across Canada and improving its efficiency. **Plans for meeting the priority** • Develop a conceptual framework for law practice management. • Continue to provide legal training to staff prosecutors, agents and senior law enforcement investigators, and promote federal/provincial/territorial (FPT) cooperation within the prosecution community on shared issues. • Promote continued cooperation through participation in meetings of the FPT Deputy Ministers of Justice, and membership in the FPT Heads of Prosecutions Committee and various related sub-committees.

Contribution of Priorities to Strategic Outcome *(cont'd)*

Management Priorities	Type	Description
Performance measurement framework	Previously committed to	**Why is this a priority?** • Sound performance measurement processes and tools help manage operational performance and enhance the planning process. **Plans for meeting the priority** • Refine the PPSC's performance measurement strategy and framework under the direction of a multi-disciplinary working group. • Implement additional performance measurement indicators. • Assess and improve the capabilities of internal systems to supply the required data to support additional performance indicators.
Recruitment and retention	Previously committed to	**Why is this a priority?** • The PPSC values and appreciates the contribution of its employees and seeks to offer rewarding careers with diverse opportunities and intellectually challenging work. **Plans for meeting the priority** • Complete the development of a career path for prosecutors. • Enhance training opportunities, implement a national recruitment strategy and develop competency profiles for all employee groups.
Security	Previously committed to	**Why is this a priority?** • Ensuring the safety and security of its employees is of paramount importance to the PPSC. Due to the nature of their work, PPSC employees face the risk of direct and indirect threats to their safety. • Establishing a national business continuity plan is a priority for the PPSC in order to ensure the continued availability of its services in support of the effective functioning of government. **Plans for meeting the priority** • Establish additional elements to the PPSC security program and a business continuity plan that focuses on the organization's unique security requirements and that complies with relevant legislation and policies. • Continue to work closely with police forces as well as with the FPT Heads of Prosecution Committee to share information on security threats, issues and mitigation strategies.

Knowledge management (KM)	Previously committed to	**Why is this a priority?** • KM, including continuous learning, contributes to an effective and efficient work force which is essential to the successful delivery of the PPSC's mandate. **Plans for meeting the priority** • Develop the PPSC's KM vision and implement a related multi-year action plan to develop or refine needed knowledge bases and deliver KM services throughout the organization. • Improve information management and information technology (IM/IT) services to enhance internal services and organization-wide program delivery. This will include relevant business data capture, improve data quality and better distribute information in real time across the organization to inform and improve strategic decision-making. • Update the *Federal Prosecution Service Deskbook* - a key resource tool for staff prosecutors and agents. • Secure strategic financing for investments in IM/IT, KM and business processes.

Risk Analysis

Operational Trends

As of January 2010, the PPSC's total estimated volume of litigation files for 2009-10 reached 79,427[3], compared to 74,674 litigation files handled in 2008-09. Of this total, approximately 87% were within the drug, *Criminal Code* and terrorism offences prosecution program (which includes organized crime offences), whereas close to 13% involved the prosecution of federal regulatory offences and economic crime.

A small percentage of highly complex cases absorb a disproportionate share of the total resources of the PPSC. By way of example, organized crime cases represented approximately 1.4 % of the litigation caseload in 2008-09 but approximately 13% of the recorded litigation time of PPSC counsel and paralegals. A relatively small increase in the number of organized crime cases, in response to strengthened law enforcement efforts across Canada, may have a disproportionate impact on the demand for prosecutorial resources. A single mega-case can absorb more prosecutorial resources than several hundred low-complexity cases.

Since federal and provincial prosecution services face shared issues and challenges, they benefit from collaboration under the leadership of the Federal/Provincial/Territorial (FPT) Heads of Prosecution Committee. The Committee works to promote inter-jurisdictional cooperation and assistance on operational issues such as quality assurance, organized crime prosecutions, concurrent jurisdiction, proceeds of crime, expert witnesses and prosecutor training and security. This collaboration with key stakeholders in the criminal justice system is an important element of the operating context of the PPSC. In addition, the PPSC co-chairs the Securities Fraud and Economic Crime Prosecutors Affiliation, a sub-committee of the FPT Heads of Prosecution Committee.

External and Internal Influences Facing the PPSC

The PPSC is subject to a variety of external and internal influences, described below.

Workload and rising operational costs: Because much of the PPSC's workload is generated by police forces laying charges under federal statutes, it is largely based on police decisions regarding investigative priorities, tactics and allocation of resources. Increases in drug enforcement, for example, or policing resources can significantly affect the nature and volume of the PPSC caseload. Similarly,

[3] This is a count of litigation files carried over from previous fiscal years and worked on during 2009-10 as well as new files assigned throughout the fiscal year, including an estimate to year-end.

changes in police tactics to focus on the upper echelons of organized crime groups rather than on individuals in the lower ranks, affect the complexity and cost of prosecutions. The cost of prosecuting organized crime and mega-cases is far greater than simple drug possession cases, since the former type of cases typically involve multiple accused and charges, complex evidence (both factually and legally), international dimensions, extensive disclosure and numerous pre-trial applications.

Workforce Issues: The entry into force of the first collective agreement for lawyers in the federal public service in 2009-2010 presents challenges to managers and employees alike. It will have an impact on the way in which managers and employees carry out their day-to-day activities, and the way unionized prosecutors will be managed within a collective agreement.

Cost Recovery: The PPSC currently has the authority to recover costs for legal services provided to federal investigative agencies. The PPSC, in consultation with central agencies, proposes to examine options for moving toward a funding regime that would eliminate the need for cost recovery.

Resourcing: The PPSC must ensure its long-term funding needs are addressed, particularly in the areas of IM/IT requirements and accommodations. In 2009-10, the PPSC assessed the resource gaps related to its capacity to deliver these strategic corporate services. A resourcing strategy is being prepared to support the operational requirements of the organization, based on this assessment. In addition, the PPSC may face financial pressures resulting from the newly imposed requirements in the recent arbitral award relating to the LA Group to compensate for overtime and travel time for some of its lawyers as well as for meals. The PPSC will monitor the impact of these requirements on its budget.

International crime networks: The globalization of crime networks continues to pose significant dangers to national and global security. These networks are involved in organized crime, engaging in such activities as trafficking in human beings, telemarketing fraud, money laundering, drug trafficking and terrorism. International criminal networks exploit national borders in an attempt to thwart the efforts of authorities in their battle to prevent trans-national crime. This world reality has made it imperative for the PPSC and other organizations to work effectively with international partners to challenge the serious threats posed by these international criminal networks, to uphold the rule of law, and to enhance safety and security at home and abroad. In 2010-11, the PPSC will again work with several international bodies such as the International Association of Prosecutors, the Heads of Prosecuting Agencies Conference, and the International Network to Promote the Rule of Law.

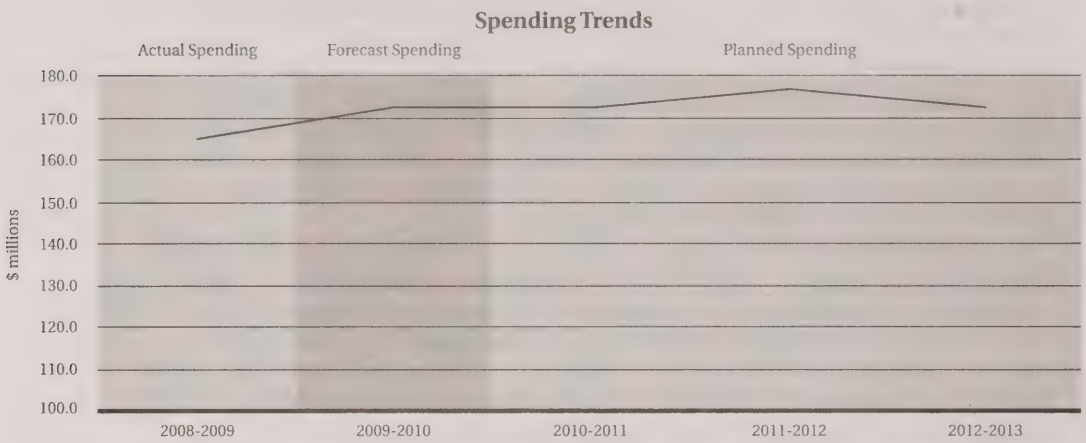
The North: Recruitment and retention continue to be a challenge in the Northern Regions, particularly in the Northwest Territories and Nunavut. To address this issue, the PPSC launched a recruitment strategy in February 2010. This includes public notices aimed at attracting candidates to the unique environment that the North represents and the positive experiences that can be gained from working and living there. However, Crown prosecutors assigned to the North can face the stressful working conditions and pressures associated with, among other things, isolation, cultural differences, geography and the socio-economic conditions that give rise to higher crime rates. Northern prosecutors who are required to travel on court circuits often spend many days away from their homes and families, and can be left stranded for extended periods due to extreme and unexpected weather conditions. Prosecutors and Crown Witness Coordinators can also be subject to the effects of vicarious trauma due to the nature of the work they do.

Competition for scarce resources: Information gathered in 2008-09 confirmed that some regional offices face recruitment and retention challenges. In certain regions of Canada, the salaries paid to provincial prosecutors continue to exceed those paid to PPSC lawyers. This affects the PPSC's ability to attract and retain highly-skilled prosecutors. The PPSC will continue to undertake focused recruitment efforts, as well as post-secondary recruitment activities. It will also implement a people management strategy that targets areas that will ensure that the PPSC remains an employer of choice and that delineates the various corporate approaches to be used in support of workforce development.

Security: Due to the nature of their work, PPSC employees are exposed to incidents of threats and intimidation. Ensuring the safety and security of its employees is a PPSC priority, and includes putting in place appropriate security measures, policies and procedures to protect its prosecutors and other employees. In addition, the PPSC will develop and implement a business continuity plan to ensure the continued delivery of its services.

Spending Profile

As noted in the financial resources summary presented in section 1.2 above, the PPSC plans to spend $172.7 million in 2010-11 to achieve the expected results of its program activities and to contribute to its strategic outcome. The following chart illustrates the PPSC's spending trends from 2008-09 to 2012-13.



The increase from 2008-2009 to 2009-2010 in the PPSC's core spending is mainly due to salary adjustments, including retroactive pay, resulting from the arbitral award given to the Law Group. The increase in 2011-2012 is mainly due to the reprofiling of transition funding related to IM/IT and accommodations whereas the decrease that follows is due to the reduction in the same transition funding for 2012-2013.

Voted and Statutory Items

The following table illustrates the way in which Parliament approved PPSC resources, and shows the changes in resources derived from supplementary estimates and other authorities, as well as how funds were spent.

Vote # or Statutory Item (S)	Truncated Vote or Statutory Wording	2009-10 Main Estimates ($ millions)	2010-11 Main Estimates ($ millions)
35	Program expenditures	141.2	142.9
(S)	Contributions to employee benefit plans	14.8	16.0
	Total	**156.0**	**158.9**

SECTION II—ANALYSIS OF PROGRAM ACTIVITIES BY STRATEGIC OUTCOME

This section describes the PPSC's three program activities as well as its priorities and plans for 2010-11.

2.1 Program Activity #1: Drug, *Criminal Code* and terrorism prosecution program

Human Resources (FTEs) and Planned Spending ($ millions)					
2010-11		2011-12		2012-13	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
625	130.2	627	132.3	627	134.1

Program Activity Expected Results	Performance Indicators	Targets
Litigation files that are prosecuted are decided on merit	• Percentage of all litigation files pursued for prosecution that are decided on merit, by most serious outcome (i.e., guilty plea, guilty plea (other / lesser offence), conviction and conviction (other / lesser offence), discharge, acquittal)	• Not applicable
Disposition of cases that are not decided on merit	• Percentage of litigation files not decided on merit: withdrawal, stay of proceedings (Court), stay of proceedings (Crown), quashed	• Not applicable

Description of Activity

Under this program activity, the PPSC provides prosecution-related advice and litigation support during the police investigation, and prosecutes all drug charges under the *Controlled Drugs and Substances Act*, regardless of whether a federal, provincial or municipal police agency lays the charges, except in the case of Quebec and New Brunswick, where the PPSC only prosecutes drug charges laid by the RCMP. Some of these cases involve organized crime.

Pursuant to agreements and arrangements with the provinces, the PPSC also prosecutes *Criminal Code* offences where they are related to drug charges and the drug charges form the major part of the case. In the three territories, the PPSC prosecutes all *Criminal Code* offences.

The PPSC also provides prosecution-related advice and litigation support during police investigations[4], and prosecutes charges under the Part II.1 of the *Criminal Code (Terrorism)* to combat terrorism.

Finally, this program activity involves the promotion of federal/provincial/territorial cooperation on criminal justice issues of mutual concern. This work is carried out through the PPSC's participation in the Federal/Provincial/Territorial (FPT) Heads of Prosecution Committee which supports and promotes effective horizontal linkages between various stakeholders involved in the administration of criminal justice in Canada. The PPSC also participates in dialogue with other stakeholders involved in the criminal justice field. These activities ensure that key linkages are developed and maintained with relevant professional and governmental organizations, both nationally and internationally.

During 2008-09, this program activity involved approximately 65,992 litigation files. The projected volume of litigation files for 2009-10 is 69,444.

Planning Highlights for 2010-11

Within this program activity, two ongoing priorities relate to organized crime and terrorism-related offences.

The focus on organized crime reflects the priority given to this issue by the federal police and other law enforcement authorities. The PPSC will continue to emphasize inter-jurisdictional cooperation within the prosecutorial community and with investigative agencies both federally, nationally and internationally; provide advice and litigation support during the investigative stage, especially on highly complex cases; prosecute organized crime cases on behalf of the Crown; and pursue proceeds of crime and offence-related property. While all PPSC regional offices prosecute organized crime cases, a number of them are involved in highly complex and resource-intensive cases that will continue through 2010-11, and will require dedicated teams of experienced counsel.

The priority given to terrorism-related offences reflects the gravity with which national security matters are viewed. These cases are usually resource-intensive. Three PPSC regional offices are currently prosecuting cases in which charges of terrorism have been laid. In addition, PPSC counsel play an active role during the course of investigations in providing advice to police.

[4] The operational priority for prosecution-related advice during the investigative stage is primarily on highly complex cases.

During 2010-11, the PPSC will continue to work closely with federal-provincial-territorial heads of prosecution on issues and challenges of common interest, to co-chair the FPT Heads of Prosecution Committee and to offer secretarial and administrative support, in addition to renewing efforts to ensure ongoing linkages between the Committee and partners from outside the prosecution community such as the Canadian Bar Association and the Federation of Law Societies of Canada. The PPSC will also continue to participate in the work of the Heads of Prosecuting Agencies Conference (HOPAC) and the International Association of Prosecutors (IAP).

During 2010-11, the PPSC will continue to receive foreign delegations interested in criminal justice and who are seeking to deepen their understanding of the Canadian justice system and Canadian prosecution approaches, particularly in relation to drug and terrorism prosecutions, and with respect to areas of the *Criminal Code of Canada.*

An evaluation of the Crown Witness Co-ordinator program, which operates in the northern territories, is being conducted as part of the Federal Victim Strategy. The PPSC will use the information collected through this evaluation to assess future steps towards enhancing the program.

Benefits to Canadians

This program activity contributes to ensuring a safe and secure Canada through the prosecution of a broad range of criminal activities, including drug-related offences, complex organized crime cases, and terrorism offences. Also, as a result of the many instances of close cooperation between the PPSC and various organizations, both in Canada and abroad, this program activity promotes the rule of law through increased coordination in the administration of criminal justice.

2.2 Program Activity #2: Regulatory offences and economic crime prosecution program

Human Resources (FTEs) and Planned Spending ($ millions)					
2010-11		2011-12		2012-13	
FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending	FTEs	Planned Spending
187	17.3	187	17.3	187	17.3

Program Activity Expected Results	Performance Indicators	Targets
Litigation files that are prosecuted are decided on merit	• Percentage of all litigation files pursued for prosecution that are decided on merit, by most serious outcome (i.e., guilty plea, guilty plea (other / lesser offence), conviction and conviction (other / lesser offence), discharge, acquittal)	• Not applicable
Disposition of cases that are not decided on merit	• Percentage of litigation files not decided on merit: withdrawals, stays of proceedings (Court), stays of proceedings (Crown), quashed	• Not applicable

Description of Activity

Under this program activity, the PPSC provides prosecution-related advice and litigation support to federal investigative agencies, and prosecutes cases under more than 60 federal statutes, including regulatory offences and economic crimes. Examples include offences under the *Canadian Environmental Protection Act,* the *Income Tax Act,* the *Competition Act,* and the *Fisheries Act,* as well as offences under the *Customs Act,* the *Excise Act* and the *Excise Tax Act.*

This program activity involved a work volume of approximately 8,682 litigation files in 2008-09, which represented about 13% of the PPSC's total number of files. The projected volume of files for 2009-10 is 9,883.

Specialized teams are dedicated to prosecutions where a specialized knowledge of legislation is required. For example, several PPSC offices have teams of prosecutors dedicated to economic crime prosecutions, whereas the Atlantic Regional Office has a team of counsel devoted full-time to regulatory prosecutions, with fisheries offences accounting for up to 75% of the workload.

The PPSC also provides advice on and prosecutes complex capital market fraud cases. PPSC legal advisors are part of the RCMP's Integrated Market Enforcement Teams (IMETs) that investigate suspected capital market fraud offences.

As well, a group of PPSC prosecutors provides services in highly specialized areas relating to offences under the *Competition Act,* the T*extile Labelling Act,* the *Precious Metals Marking Act,* and the *Consumer Packaging and Labelling Act.* The criminal investigations under these statutes are the responsibility of the Commissioner of Competition. The PPSC provides advice on investigations to Competition Bureau officers. The offences that are most often prosecuted under these statutes are false or misleading representations, deceptive telemarketing, cartel offences, and bid-rigging.

Another key component of this program activity is Law Practice Management (LPM), which includes all management activities such as the management of workload and staff management. The challenge for the PPSC will be to develop and implement an LPM vision and model that will meet its needs, while supporting the current organizational design and being responsive to financial challenges.

This program activity also includes the PPSC's Agent Affairs Program, established to enhance the quality of legal services provided by agents and to ensure cost-effective service delivery. It includes the Agent Affairs Unit at PPSC headquarters, and regional Agent Supervision Units responsible for the day-to-day management of agents.

The Supreme Court of Canada Coordinator acts as the PPSC's agent for the Supreme Court and is responsible for coordinating all litigation work the PPSC conducts before the Court.

The PPSC co-chairs the Securities Fraud and Economic Crime Prosecutors Affiliation, a subcommittee of the FPT Heads of Prosecution Committee. This subcommittee is comprised of an inter-jurisdictional network of prosecutors, police officers and securities regulators. It improves the co-ordination of enforcement by developing best practices and implementing a seamless system for sharing prosecutorial expertise and education between jurisdictions for the investigation and prosecution of large economic crime cases.

The PPSC's mandate also includes the recovery of outstanding fines related to various federal offences.

Planning Highlights for 2010-11

A priority for 2010-11 will be to further develop and implement the PPSC's vision for Law Practice Management. This will include continuing to update the *Federal Prosecution Service (FPS) Deskbook*[5] and once again offering training through its School for Prosecutors. A new component of the Advanced Issues for Prosecutors course, currently under development, is an extensive module on written advocacy that will be offered for the first time in 2010. A needs assessment is under way to determine the enrolment capacity for the August 2010 session. In order to facilitate the sharing of training materials, the School will also continue to develop its web-based and physical repository of training materials.

In addition, the PPSC will continue to work closely with federal-provincial-territorial heads of prosecution on issues and challenges of common interest in the areas of regulatory offences and economic crime. The Securities Fraud and Economic Crime Prosecutors Affiliation will be focusing on the training of prosecutors who handle capital market offences cases and the development of best practices in areas such as information sharing and immunity agreements.

The PPSC will also continue to actively participate in symposia and conferences which focus on regulatory offences and economic crime prosecutions, and to host delegations interested in regulatory prosecutions.

The PPSC's Supreme Court of Canada Coordinator will prepare directives for federal prosecutors regarding litigation in the Supreme Court and templates for commonly used documents such as facta and memoranda of law.

The PPSC's Agent Affairs Program will continue to implement fixed-term agreements for agents, replacing indeterminate appointments which were subject to termination without notice. This multi-year transition began in 2009; fixed-term agreements will be in place in all jurisdictions across Canada by 2014. Under the new regime, any law firm or lawyer interested in becoming a federal prosecution agent can apply for a five-year term when an opening occurs in a jurisdiction. Agents are selected pursuant to a competitive process that includes screening and reference checks. Further information about the fixed-term regime is available on the PPSC website at http://www.ppsc-sppc.gc.ca/eng/aaf-man/index.html.

[5] The *Federal Prosecution Service (FPS) Deskbook* is a policy manual governing all PPSC staff prosecutors and legal agents.

Benefits to Canadians

This program activity contributes to protecting the health, safety and general welfare of Canadians through the prosecution of offences that regulate individual and corporate conduct. It also contributes to maintaining a secure, fair marketplace by enhancing compliance with and enforcement of marketplace rules and regulations.

2.3 Program Activity #3: Internal Services

Financial Resources (in $ millions)

2010-11	2011-12	2012-13
25.2	27.2	21.4

Human Resources (Full-Time Equivalents)

2010-11	2011-12	2012-13
128	128	128

Program Activity Summary and Planning Highlights

Internal services comprises groups of related activities that support the above two program activities and other corporate obligations. The planning highlights of Internal Services include the following:

- *Human Resources (HR) Management:* The PPSC will implement a People Management Strategy that will focus primarily on organizational management and talent management and the improvement of human resources management practices. The strategy includes a national review of work streams, as well as a review of the PPSC's resource mix for consistency and relativity.

- *Management and Oversight:* A multi-disciplinary committee will continue to advance the organization's performance measurement framework, including the implementation of additional performance indicators.

- *Administration:* The PPSC's Administration Services will concentrate on the following priorities:

    - Accommodations – pursue planning and implementation of several regional relocations and the establishment of a single headquarters office location in the National Capital Region.
    - Security - establish a PPSC security program including an Employee Protection Program and a Business Continuity Plan.
    - Occupational Safety and Health - strengthen the PPSC policy capacity in consultation with bargaining agents.
    - Informal Conflict Management - develop an Informal Conflict Management System in collaboration with bargaining agents as required by federal legislation.

These Internal Services planning highlights also contribute to the management priorities presented earlier under Section I.

SECTION III— SUPPLEMENTARY INFORMATION

3.1 List of Tables

The following tables are located on the Treasury Board Secretariat website at http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2010-2011/info/info-eng.asp.

Horizontal Initiatives[6]

Sources of Respendable and Non-Respendable Revenue

3.2 Other Items of Interest

Public Prosecution Services of Canada Annual Report 2008-2009
http://www.ppsc-sppc.gc.ca/eng/pub/index.html

The Federal Prosecution Service Deskbook
http://www.ppsc-sppc.gc.ca/eng/pub/fpsd-sfpg.html

2008 PPSC Survey of Investigative Agencies in the Provinces: Report on Findings and Conclusions
http://www.ppsc-sppc.gc.ca/eng/pub/index.html

2008 PPSC Survey of Investigative Agencies in the Territories: Report on Findings and Conclusions
http://www.ppsc-sppc.gc.ca/eng/pub/index.html

Public Prosecution Service of Canada Annual Report on the *Access to Information Act* 2008-2009
http://www.ppsc-sppc.gc.ca/eng/pub/ati-aai/index.html

Public Prosecution Service of Canada Annual Report on the *Privacy Act* 2008-2009
http://www.ppsc-sppc.gc.ca/eng/pub/pa-prp/index.html

6 The PPSC is a partner in the following horizontal initiatives, led by the departments indicated in parenthesis: National Anti-Drug Strategy (Justice); Integrated Market Enforcement Teams (Public Safety); and, Federal Tobacco Control Strategy (Health). More information can be found at http://www.tbs-sct.gc.ca/hidb-bdih/dep-min-eng.aspx?Org=1115

SECTION III: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

3.1 Liste des tableaux

Les tableaux suivants se retrouvent sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor : à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2010-2011/info/info-fra.asp.

Initiatives horizontales[6]

Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

3.2 Autres sujets d'intérêt

Service des poursuites pénales du Canada - Rapport annuel 2008-2009
http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/index.html

Le Guide du Service fédéral des poursuites
http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/sfpg-fpsd.html

Sondage auprès des organismes d'enquête dans les provinces réalisé par le SPPC en 2008 : Compte rendu des constatations et des conclusions
http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/index.html

Sondage auprès des organismes d'enquête dans les territoires réalisé par le SPPC en 2008: Compte rendu des constatations et des conclusions
http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/index.html

Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* 2008-2009
http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/aai-ati/index.html

Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* 2008-2009
http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/prp-pa/index.html

[6] Le SPPC participe aux initiatives horizontales suivantes, menées par les ministères indiqués entre parenthèses : Stratégie nationale antidrogue (Justice); Équipes intégrées-police des marchés financiers (Sécurité publique); et la Stratégie fédérale de la lutte contre le tabagisme (Santé). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site suivant : http://www.tbs-sct.gc.ca/hidb-bdih/dep-min-fra.aspx?Org=1115

2.3 Activité de programme nº 3 : Services internes

Ressources financières et humaines

Ressources financières (en millions de dollars)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
25,2	27,2	21,4

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
128	128	128

Sommaire de l'activité de programme et des points saillants de la planification

Les Services internes comprennent des groupes d'activités connexes qui appuient les deux activités de programme ci-dessus et autres obligations de l'organisation. Les points saillants de la planification des Services internes comportent ce qui suit :

- *Gestion des ressources humaines (RH) :* Le SPPC va mettre en œuvre une stratégie de gestion des personnes qui sera principalement axée sur la gestion organisationnelle et la gestion des talents ainsi que sur l'amélioration des pratiques en matière de gestion des ressources humaines. La stratégie comprend un examen national des volets de travail ainsi qu'un examen de la combinaison des ressources (cohérence et valeur relative).

- *Services de gestion et de surveillance :* Un comité pluridisciplinaire continuera à promouvoir le cadre de mesure du rendement de l'organisme, y compris la mise en application d'indicateurs de rendement additionnels.

- *Administration :* Les services de l'administration du SPPC mettront l'accent sur les priorités suivantes :
  - Locaux – continuer la planification et l'exécution de plusieurs réinstallations au niveau régional et l'établissement d'un bureau unique pour l'administration centrale dans la région de la capitale nationale.
  - Sécurité – créer un programme de sécurité pour le SPPC. Le programme comportera notamment un programme de protection des employés et un plan de continuité des activités.
  - Santé et sécurité au travail - de concert avec les agents négociateurs, renforcer la capacité d'élaboration de politiques.
  - Gestion informelle des conflits – en collaboration avec les agents négociateurs, conformément aux lois fédérales, élaborer un système de gestion informelle des conflits.

Ces points saillants de la planification relativement aux Services internes contribuent également à atteindre les priorités de gestion exposées à la section I.

régime, tout cabinet ou tout avocat souhaitant devenir mandataire fédéral peut présenter une demande de nomination pour une période de cinq ans lorsqu'une possibilité existe dans une province ou un territoire. La sélection des mandataires est effectuée selon un concours qui comprend un processus d'examen préalable des candidatures et la vérification des références. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le nouveau régime de nomination à terme fixe, vous pouvez consulter le site Web du SPPC à l'adresse suivante : http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/man-aaf/index.html.

Avantages aux Canadiens

Cette activité de programme contribue à la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être général des Canadiens et des Canadiennes au moyen de poursuites relativement à des infractions aux lois fédérales qui réglementent la conduite des personnes et des sociétés. Elle contribue également à maintenir un marché équitable et sécurisé en améliorant le renforcement de la conformité aux règles et aux règlements du marché, et de leur application.

Le SPPC a aussi la responsabilité de recouvrer les amendes non acquittées découlant de diverses infractions fédérales.

Points saillants de la planification pour 2010-2011

Une priorité pour 2010-2011 sera de poursuivre le développement et la mise en œuvre de la vision de la gestion de la pratique du droit du SPPC, dans le cadre de laquelle le SPPC effectuera la révision du *Guide du Service fédéral des poursuites*[5] et continuera d'offrir de la formation par le biais de l'École des poursuivants. Le cours intitulé « Questions spécialisées s'adressant aux procureurs » comportera un nouveau module détaillé sur la plaidoirie écrite. Le module est en train d'être élaboré; il sera offert pour la première fois en 2010. Une évaluation des besoins est en cours pour déterminer la capacité d'inscriptions pour le trimestre débutant en août 2010. Afin de faciliter le partage du matériel de formation, l'École est en train de mettre sur pied un dépôt national physique et sur le Web de la documentation de formation.

De plus, le SPPC continuera de travailler étroitement avec les chefs fédéral-provinciaux et territoriaux des poursuites pénales relativement à des questions et à des enjeux d'intérêts communs dans des domaines ayant trait aux infractions réglementaires et aux crimes économiques. Le Regroupement des poursuivants en matière de crime économique et de fraude en valeurs mobilières se concentrera sur la formation des poursuivants menant des poursuites liées aux affaires de fraude sur les marchés financiers et le développement de pratiques exemplaires dans des domaines variés tels le partage de l'information et les ententes portant garantie d'immunité.

Le SPPC continuera d'assister aux symposiums et aux conférences traitant des poursuites relatives aux infractions réglementaires et aux crimes économiques, et d'accueillir les délégations qui s'intéressent aux poursuites liées aux infractions réglementaires.

Le coordonnateur du SPPC pour la Cour suprême du Canada préparera, à l'intention des poursuivants fédéraux relativement aux litiges devant la Cour suprême, des directives accompagnées des gabarits pour les documents les plus couramment utilisés comme les mémoires et les exposés sur des questions de droit.

On continuera dans le cadre du Programme des mandataires du SPPC, de mettre en œuvre le processus de nomination à terme fixe pour les mandataires, remplaçant ainsi les nominations à durée indéterminée, auxquelles on pouvait mettre fin sans préavis. La transition, qui a débuté en 2009, est étalée sur plusieurs années; d'ici 2014, des ententes à terme fixe seront en place dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. En vertu du nouveau

[5] Le *Guide du Service fédéral des poursuites* est un manuel sur les lignes de conduite régissant tous les poursuivants et tous les mandataires du SPPC.

qu'au Bureau régional de l'Atlantique, une équipe spéciale d'avocats s'occupe à temps plein des poursuites des infractions aux règlements. Les poursuites des infractions en matière de pêche composent environ 75 % de la charge de travail de cette équipe.

De même, le SPPC fournit des conseils et intente des poursuites dans les affaires complexes de fraude sur les marchés financiers. Les conseillers juridiques du SPPC font partie des équipes intégrées de la police des marchés financiers (EIPMF) de la GRC, chargées d'enquêter sur les fraudes de ce type.

Une équipe de procureurs du SPPC prodigue la plupart des services en matière de poursuites dans des domaines hautement spécialisés se rapportant aux infractions aux termes de la *Loi sur la concurrence,* la *Loi sur l'étiquetage des textiles,* la *Loi sur le poinçonnage des métaux précieux* et la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation.* Les enquêtes criminelles menées en vertu de ces lois relèvent du commissaire de la concurrence. Les procureurs du SPPC prodiguent des conseils aux agents du Bureau de la concurrence. Les infractions qui font le plus souvent l'objet de poursuites sont les indications fausses ou trompeuses, les pratiques de télémarketing trompeuses, les infractions cartellaires et la collusion dans les soumissions.

Une autre composante clé de cette activité de programme est la gestion de la pratique du droit (GPD) qui comprend toutes les activités relatives à la gestion telles que la gestion de la charge de travail et des employés. Pour le SPPC, le défi consistera à élaborer et à instaurer une vision et un modèle de GPD qui satisferont ses besoins, tout en appuyant la conception organisationnelle actuelle et en permettant de faire face aux défis financiers.

Cette activité de programme comprend également le programme des mandataires du SPPC, mis sur pied dans le but d'améliorer la qualité des services juridiques fournis par les mandataires et d'assurer une prestation de services rentable. Le programme est composé de l'Unité de coordination des mandataires, à l'Administration centrale du SPPC à Ottawa, et d'unités de supervision des mandataires régionales, lesquelles sont responsables de la gestion au quotidien des mandataires.

Le coordonnateur à la Cour suprême du Canada (CSC) agit à titre de correspondant du SPPC devant la Cour suprême et est responsable de la coordination de toutes les activités liées aux litiges du SPPC devant celle-ci.

Le SPPC copréside le Regroupement des poursuivants en matière de crime économique et de fraude en valeurs mobilières, un sous-comité du Comité FPT des chefs des poursuites pénales. Ce sous-comité est composé d'un réseau intergouvernemental de poursuivants, et vise à améliorer la coordination de l'application de la loi en élaborant des pratiques exemplaires et en établissant un système uniforme de mise en commun de l'expertise et de la formation en matière de poursuites entre les administrations, pour mener des enquêtes et intenter des poursuites relativement à d'importants dossiers d'infractions économiques.

2.2 Activité de programme nº 2: Programme des poursuites des infractions aux règlements et des crimes économiques

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (millions $)					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
187	17,3	187	17,3	187	17,3

Résultats prévus des activités de programme	Indicateurs de rendement	Cibles
Les dossiers de litiges qui font l'objet d'une poursuite sont tranchés sur le mérite	• Pourcentage des dossiers de litiges qui font l'objet d'une poursuite, qui sont tranchés sur le mérite, en fonction du résultat le plus important : plaidoyer de culpabilité, plaidoyer de culpabilité à une accusation réduite ou à une autre accusation, condamnation, condamnation à une accusation réduite ou à une autre accusation, libération et acquittement	• Sans objet
Règlement de causes non tranchées sur le mérite	• Pourcentage des dossiers de litiges non tranchés sur le mérite : retrait, suspension des procédures (par le tribunal), suspension des procédures (par la Couronne), annulation	• Sans objet

Description de l'activité

Dans le cadre de cette activité de programme, le SPPC fournit des conseils en matière de poursuites et du soutien au contentieux aux organismes d'enquête fédéraux et intente des poursuites relatives à des infractions en vertu d'une soixantaine de lois fédérales, notamment pour des infractions réglementaires et des crimes d'ordre économique. On compte parmi celles-ci des infractions aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement,* de la *Loi de l'impôt sur le revenu,* de la *Loi sur la concurrence,* et de la *Loi sur les pêches,* ainsi que les infractions à la *Loi sur les douanes,* à la *Loi sur l'accise* et à la *Loi sur la taxe d'accise.*

Cette activité de programme porte approximativement sur 8 682 dossiers de poursuites en 2008-2009, lesquels représentent environ 13 % du nombre total des dossiers du SPPC. Le nombre prévu de dossiers en 2009-2010 est de 9 883.

Des équipes spéciales de procureurs s'occupent des poursuites pour lesquelles il est nécessaire d'avoir une connaissance spécialisée de certaines lois. Par exemple, plusieurs bureaux du SPPC affectent des ressources aux poursuites relatives aux crimes économiques, tandis

les produits de la criminalité et les biens infractionnels. Bien que tous les bureaux régionaux du SPPC intentent des poursuites dans des affaires liées au crime organisé, un certain nombre d'entre eux interviennent dans des affaires d'un haut degré de complexité, exigeant d'importantes ressources, dont l'instruction se poursuivra au cours de 2010-2011, et qui requerront des équipes spéciales formées de procureurs d'expérience.

La priorité accordée aux infractions liées au terrorisme reflète la gravité avec laquelle les questions touchant la sécurité nationale sont prises en compte. Présentement, trois bureaux régionaux du SPPC mènent des poursuites dans lesquelles des accusations de terrorisme ont été déposées. Ces affaires nécessitent habituellement d'importantes ressources. De plus, en donnant des conseils à la police, les avocats du SPPC jouent un rôle actif dans les enquêtes.

Au cours de 2010-2011, le SPPC continuera de travailler en étroite collaboration avec les chefs fédéral-provinciaux-territoriaux des poursuites pénales relativement à des questions et à des enjeux d'intérêts communs; de coprésider le Comité FPT des chefs des poursuites pénales et de fournir du soutien administratif et de secrétariat; en plus de renouveler ses efforts en vue de maintenir les liens entre le Comité et ses partenaires de l'extérieur du milieu des poursuites, comme l'Association du Barreau canadien et la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Le SPPC continuera également à participer aux travaux de la Conférence des chefs d'agences des poursuites (HOPAC) et de l'Association internationale des procureurs et poursuivants (AIPP).

En 2010-2011, le SPPC continuera d'accueillir les délégations étrangères qui s'intéressent à la justice pénale, et qui cherchent à mieux comprendre le système canadien de justice et les approches du Canada en matière de poursuites, particulièrement les poursuites en matière de drogues et de terrorisme, ou afférentes au *Code criminel du Canada.*

Le Programme des coordonnateurs des témoins de la Couronne, qui est en vigueur dans le Nord, fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes. Les renseignements recueillis serviront à déterminer les étapes futures qui permettront d'améliorer le programme.

Avantages aux Canadiens

Cette activité de programme contribue à assurer la sûreté et la sécurité du Canada par le biais de poursuites liées à une vaste gamme d'activités criminelles, notamment les infractions liées à la drogue, les affaires complexes relatives au crime organisé et les infractions de terrorisme. Aussi, c'est grâce aux nombreux cas de collaboration étroite entre le SPPC et divers organismes, au Canada et à l'étranger, que cette activité de programme promouvoit la primauté du droit en augmentant la coordination dans l'administration de la justice pénale.

dans la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, peu importe le service policier fédéral, provincial ou municipal qui porte les accusations, sauf au Québec et au Nouveau-Brunswick, où le SPPC donne suite aux accusations en matière de drogue portées par la GRC. Certaines de ces affaires ont trait au crime organisé.

En vertu d'ententes et de dispositions conclues avec les provinces, le SPPC intente également les poursuites pour les infractions au *Code criminel* lorsque celles-ci sont liées à des accusations en matière de drogue et que ces accusations sont au cœur de la cause. Dans les trois territoires, le SPPC est chargé des poursuites pour toutes les infractions au *Code criminel.*

Le SPPC fournit également des conseils liés aux poursuites et un soutien au contentieux pendant les enquêtes policières[4] et il intente les poursuites relatives aux infractions aux termes de la partie II.1 du *Code criminel (terrorisme)* pour lutter contre le terrorisme.

Cette activité de programme vise la promotion de la collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires en ce qui a trait à des questions de droit pénal d'intérêt commun. Ce travail est accompli grâce à la participation du SPPC aux activités du Comité fédéral-provincial-territorial (FPT) des chefs des poursuites pénales, qui appuie et favorise les liens horizontaux entre les divers intervenants prenant part à l'administration de la justice pénale au Canada. Le SPPC prend également part au dialogue avec d'autres intervenants du domaine de la justice pénale. Ces activités garantissent le développement et le maintien de liens clés avec les organismes professionnels et gouvernementaux appropriés tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Au cours de 2008-2009, cette activité de programme a porté sur approximativement 65 992 dossiers de litiges. En 2009-2010, le nombre prévu de dossiers de litiges est de 69 444.

Points saillants de la planification pour 2010-2011

Dans le cadre de cette activité de programme, deux priorités permanentes portent sur les infractions relatives au crime organisé et à celles liées au terrorisme.

L'accent mis sur le crime organisé reflète la priorité accordée à cette question par le gouvernement fédéral, les services policiers fédéraux et autres organismes d'application de la loi. Le SPPC continuera de souligner l'importance de la coopération entre les services de poursuites de toutes les administrations et avec les organismes d'enquête aux niveaux fédéral, national et international; d'offrir des conseils et un appui au contentieux à l'étape de l'enquête, spécialement dans les affaires d'une grande complexité; d'intenter des poursuites dans les affaires liées au crime organisé au nom de la Couronne; et de s'occuper des questions touchant

[4] Dans le cas de conseils liés aux poursuites à l'étape de l'enquête, la priorité opérationnelle est accordée aux affaires d'une grande complexité.

SECTION II—ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Cette section décrit les trois activités de programme du SPPC, ses priorités et ses plans pour 2010-2011.

2.1 Activité de programme nº 1 : Programme des poursuites des infractions en matière de drogues, au titre du *Code criminel* et en matière de terrorisme

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (millions $)					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
625	130,2	627	132,3	627	134,1

Résultats prévus des activités de programme	Indicateurs de rendement	Cibles
Les dossiers de litiges qui font l'objet d'une poursuite sont tranchés sur le mérite	• Pourcentage des dossiers de litiges qui font l'objet d'une poursuite, qui sont tranchés sur le mérite, en fonction du résultat le plus important : plaidoyer de culpabilité, plaidoyer de culpabilité à une accusation réduite ou à une autre accusation, condamnation, condamnation à une accusation réduite ou à une autre accusation, libération et acquittement	• Sans objet
Règlement de causes non tranchées sur le mérite	• Pourcentage des dossiers de litiges non tranchés sur le mérite : retrait, suspension des procédures (par le tribunal), suspension des procédures (par la Couronne), annulation	• Sans objet

Description de l'activité

Dans le cadre de cette activité de programme, le SPPC fournit des conseils en matière de poursuites et un soutien au contentieux lors des enquêtes policières et intente les poursuites relatives à toutes les infractions prévues

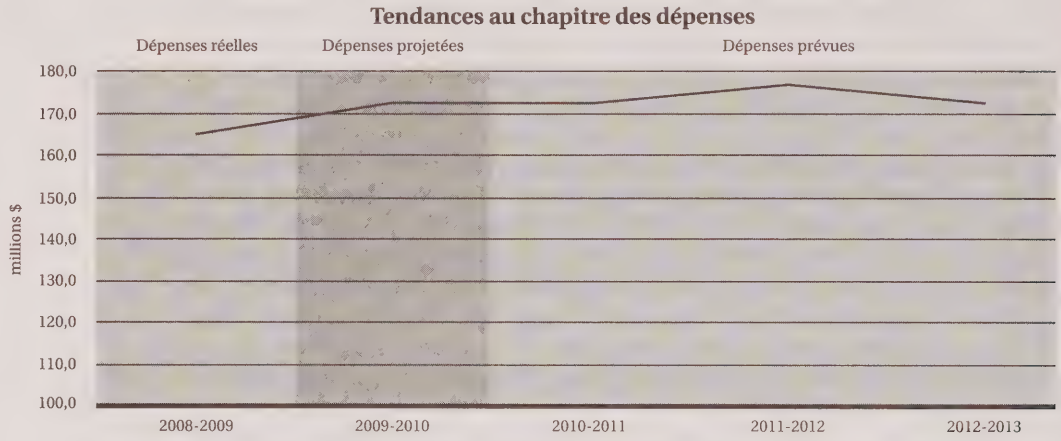
Postes votés et législatifs

Ce tableau présente les ressources approuvées par le Parlement au SPPC et les modifications apportées aux ressources par suite du Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations, ainsi que la façon dont les fonds ont été dépensés.

Poste voté ou législatif (L)	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	Budget des dépenses principales 2009-2010 (millions $)	Budget des dépenses principales 2010-2011 (millions $)
35	Dépenses du programme	141,2	142,9
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14,8	16,0
	Total	**156,0**	**158,9**

Profil des dépenses

Tel que présenté dans le sommaire des ressources financières à la section 1.2 ci dessus, le SPPC projette de dépenser 172,7 millions de dollars en 2010-2011 en vue d'atteindre les résultats prévus de ses activités de programme et contribuer à son résultat stratégique. Ce tableau montre les tendances au chapitre des dépenses du SPPC de 2008-2009 à 2012-2013.



L'augmentation des dépenses relatives aux services essentiels du SPPC entre 2008-2009 et 2009-2010 découle principalement des rajustements salariaux, notamment le paiement rétroactif à la suite de la décision arbitrale concernant le groupe Droit. L'augmentation pour 2011-2012 découle surtout du report des fonds de transition relatifs à la GI-TI et aux locaux, et la diminution qui suit est imputable à la réduction de ces mêmes fonds de transition en 2012-2013.

améliorer la sécurité au pays et à l'étranger. En 2010-2011, le SPPC travaillera de nouveau avec plusieurs organismes internationaux comme l'Association internationale des procureurs, la Conférence des directeurs des poursuites pénales et l'*International Network to Promote the Rule of Law* (réseau international pour la promotion de l'état de droit).

Le Nord : Le recrutement du personnel et le maintien en poste demeurent des défis dans les régions du Nord, surtout dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Le SPPC a donc lancé une strategie de recrutement en février 2010. Celle-ci comprendra des avis publics visant à intéresser des candidats au milieu unique du Nord et aux belles expériences à vivre en y travaillant et en y habitant. Cependant, les poursuivants affectés à la région du Nord ont des conditions de travail stressantes et subissent des pressions liées à l'isolement, aux différences culturelles, à la géographie et aux conditions socio-économiques qui entraînent une hausse du taux de la criminalité. Les poursuivants des régions nordiques devant se déplacer avec les cours itinérantes s'absentent souvent de nombreux jours loin de leur foyer et de leur famille, et peuvent rester en attente de longues périodes à un endroit à cause de conditions météorologiques extrêmes et inattendues. Les poursuivants et les coordonnateurs des témoins de la Couronne sont susceptibles de ressentir les effets du traumatisme indirect en raison de la nature de leur travail.

Compétition causée par la rareté des ressources : Les renseignements recueillis en 2008-2009 confirment que certains bureaux régionaux ont des problèmes de recrutement et de maintien en poste. Dans certaines régions du Canada, la rémunération versée aux poursuivants provinciaux continue de dépasser celle versée aux avocats du SPPC, ce qui a une incidence sur la capacité du SPPC de maintenir en poste ses poursuivants hautement qualifiés. Le SPPC continuera de déployer des efforts de recrutement ciblés ainsi que des activités de recrutement postsecondaire. Il mettra également en œuvre une stratégie de gestion des personnes qui cible les domaines visant à assurer que le SPPC demeure un employeur de choix et qui délimite les diverses approches organisationnelles qui appuieront le développement de la main-d'œuvre.

Sécurité du personnel : Vu la nature de leur travail, les employés du SPPC peuvent faire l'objet de menaces et d'intimidation. Le SPPC cherche en priorité à assurer la sécurité de ses employés, notamment en mettant en place des mesures, des politiques et des procédures de sécurité appropriées visant à protéger ses poursuivants et ses autres employés. En outre, le SPPC élaborera et établira un plan de continuité des activités pour assurer la prestation continue de ses services.

matière d'enquête. L'augmentation des effectifs policiers et des ressources consacrées à la lutte contre la drogue a une incidence sur la nature et le volume de la charge de travail du SPPC. En outre, la modification des tactiques policières – pour cibler la tête de groupes criminels organisés, plutôt que les membres occupant des rangs inférieurs, a une incidence sur la complexité et le coût des poursuites. Le coût des méga procès et des poursuites visant le crime organisé est beaucoup plus élevé que celui des dossiers de simple possession de stupéfiants, car les méga procès impliquent de nombreux prévenus et comportent généralement de multiples accusations, une preuve complexe (sur des questions de fait et de droit), une dimension internationale, un volume considérable de preuve à communiquer et de nombreuses requêtes préliminaires.

Questions liées à l'effectif : L'entrée en vigueur en 2009-2010 de la première convention collective des poursuivants de la fonction publique fédérale entraîne des défis autant pour les gestionnaires que pour les employés. Elle aura des répercussions sur la façon dont les gestionnaires et les employés exécutent leurs fonctions quotidiennes, et sur la gestion des poursuivants dans le cadre d'une entente collective.

Recouvrement des coûts : Le SPPC a actuellement l'autorisation de recouvrer les coûts associés aux services juridiques offerts aux organismes d'enquêtes fédéraux. Le SPPC, de concert avec les organismes centraux, propose d'étudier les options permettant d'aller de l'avant avec un régime de financement qui éliminerait le besoin de fonctionner en recouvrement de coûts.

Renouvellement des ressources : Le SPPC doit assurer le renouvellement à long terme de ses ressources, particulièrement en ce qui a trait aux besoins relatifs aux GI/TI et aux locaux. En 2009-2010, le SPPC a évalué les écarts dans les ressources relativement à sa capacité de fournir ces services organisationnels stratégiques. Basé sur les résultats de cette évaluation, une stratégie d'affectation des ressources pour satisfaire ses besoins opérationnels est en voie d'élaboration. De plus, le SPPC pourrait faire face à des pressions financières résultant des nouvelles exigences imposées par la récente décision arbitrale relative au groupe Droit en ce qui touche la rémunération des heures supplémentaires et du temps de déplacement de certains de ses membres, de même que des pauses-repas. Le SPPC surveillera l'incidence de ces exigences sur son budget.

Réseaux criminels internationaux : La mondialisation continue des réseaux criminels internationaux donne lieu à des dangers très graves qui menacent la sécurité nationale et mondiale. Ces réseaux s'adonnent au crime organisé, et à des activités comme la traite de personnes, le télémarketing frauduleux, le blanchiment d'argent et le trafic de drogues. L'exploitation des frontières par ces réseaux criminels internationaux mine les efforts déployés par les autorités dans la lutte contre la criminalité transnationale. En raison de cette nouvelle réalité mondiale, il est impératif que le SPPC et d'autres organismes conjuguent leurs efforts avec ceux de partenaires internationaux pour réagir aux menaces que posent ces réseaux, faire respecter la primauté du droit et

Analyse des risques

Tendances opérationnelles

En janvier 2010, le nombre total de dossiers de litiges du SPPC pour 2009-2010 a atteint 79 427[3], en comparaison de 74 674 dossiers de litiges traités en 2008-2009. Dans ce total, environ 87 % ont trait au programme des poursuites relatives à des infractions liées aux drogues, au *Code criminel* et au terrorisme (y compris les infractions liées à la criminalité organisée), tandis que 13 % ont trait aux poursuites liées aux infractions réglementaires fédérales et aux crimes économiques.

Un petit pourcentage de dossiers extrêmement complexes mobilise une fraction disproportionnée des ressources du SPPC. Par exemple, en 2008-2009, les dossiers relatifs au crime organisé y compris d'autres types de dossiers de grande complexité n'ont représenté qu'environ 1,4 % de la charge de travail en matière de litiges, mais environ 13 % du temps des avocats et parajuristes du SPPC consacré au contentieux. Une augmentation relativement faible du nombre de dossiers relatifs au crime organisé, en raison des efforts déployés à l'échelle du Canada dans la lutte contre ce phénomène, peut avoir des conséquences disproportionnées sur les ressources allouées aux poursuites. De plus, un seul méga procès peut exiger plus de ressources que plusieurs centaines de dossiers simples.

Puisque les services de poursuites des provinces et du gouvernement fédéral font face à des questions et à des enjeux communs, les deux ordres de gouvernement profitent d'une collaboration sous la direction du Comité FPT des chefs des poursuites pénales. Ce comité s'emploie à promouvoir la coopération et l'entraide intergouvernementale sur des questions opérationnelles visant, par exemple, les poursuites dans les affaires de crime organisé, les produits de la criminalité, les témoins experts et la formation et la sécurité des procureurs. Cette concertation joue un rôle important dans le contexte opérationnel du SPPC. De plus, le SPPC copréside le Regroupement des poursuivants en matière de crime économique et de fraude en valeurs mobilières, un sous-comité du comité FPT des chefs des poursuites pénales.

Contraintes externes et internes qui s'exercent sur le SPPC

Le SPPC subit diverses contraintes externes et internes qui sont décrites ci-dessous.

La charge de travail et l'augmentation des frais de fonctionnement :
Puisque la grande partie de la charge de travail du SPPC est le résultat des accusations portées par les services policiers en vertu des lois fédérales, elle découle dans une large mesure des décisions de ces services policiers en ce qui concerne l'allocation des ressources, les tactiques et les priorités en

[3] Ce nombre représente les dossiers de litiges reportés des exercices précédents et traités en 2009-2010. Il comprend les nouveaux cas assignés aux poursuivants pendant l'année, ainsi qu'une estimation à la clôture de l'exercice.

Gestion du savoir (GS)	Déjà établie	**Pourquoi est-ce une priorité?** • La GS, y compris l'apprentissage continu, contribue à rendre l'effectif efficace et efficient, ce qui est essentiel au succès dans l'exécution du mandat du SPPC. **Plans pour atteindre cette priorité** • Élaborer la vision du SPPC en ce qui a trait à la GS et mettre en œuvre un plan d'action connexe étalé sur plusieurs années visant l'élaboration ou la mise au point de bases de connaissances et la prestation de services liés à la gestion du savoir dans l'ensemble de l'organisation. • Améliorer les services liés à la gestion de l'information et aux technologies de l'information (GI/TI) dans le but de renforcer la prestation des services internes et l'exécution de programmes dans l'ensemble de l'organisation. Cela comprend la collecte de données pertinentes relatives aux affaires, l'amélioration de la qualité des données et la diffusion efficace des renseignements en temps réel à l'ensemble de l'organisation de manière à éclairer et à améliorer la prise de décisions stratégiques. • Mettre à jour le *Guide du Service fédéral des poursuites*. Le Guide est un outil important pour les poursuivants et les mandataires. • Assurer un financement stratégique applicable aux investissements dans la GI/TI, la GS et les processus opérationnels.

Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique *(suite)*

Priorités de gestion	Type	Description
Cadre de mesure du rendement	Déjà établie	**Pourquoi est-ce une priorité?** • Des processus et des outils valides de mesure du rendement aident à gérer le rendement opérationnel et à augmenter la capacité de planification. **Plans pour atteindre cette priorité** • Affiner la stratégie et le cadre de mesure du rendement du SPPC sous la direction d'un groupe de travail multidisciplinaire. • Mettre en application des indicateurs de mesure du rendement additionnels. • Évaluer et améliorer la capacité de nos systèmes internes à fournir les données nécessaires permettant d'appuyer les indicateurs de rendement supplémentaires.
Recrutement et maintien en poste	Déjà établie	**Pourquoi est-ce une priorité?** • Le SPPC apprécie l'apport de ses employés et cherche à leur offrir une fructueuse carrière où les possibilités d'avancement sont diverses et le travail stimulant intellectuellement. **Plans pour atteindre cette priorité** • Achever l'élaboration d'un cheminement de carrière pour les poursuivants. • Offrir un plus grand nombre d'occasions de formation, mettre en œuvre une stratégie nationale de recrutement et élaborer des profils de compétence pour tous les groupes d'employés.
Sécurité	Déjà établie	**Pourquoi est-ce une priorité?** • Vu la nature de leur travail, les employés du SPPC risquent de faire l'objet de menaces directes ou indirectes à leur sécurité. C'est pourquoi le SPPC accorde une importance primordiale à la sûreté et à la sécurité de ses employés. • Le SPPC doit mettre en œuvre un plan de continuité des activités afin d'assurer la prestation continue de ses services et de contribuer au fonctionnement efficace du gouvernement. **Plans pour atteindre cette priorité** • Introduire des éléments additionnels au programme de sécurité du SPPC et établir un plan de continuité des activités axé sur les besoins uniques de l'organisme en matière de sécurité et conforme aux lois et aux politiques applicables. • Continuer à travailler étroitement avec les services de police et le Comité FPT des chefs des poursuites pénales afin de mettre en commun les renseignements sur les menaces à la sécurité, les problèmes et les stratégies d'atténuation.

Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique

Priorités opérationnelles	Type	Description
Poursuivre les infractions aux lois fédérales	Permanente	**Pourquoi est-ce une priorité?** • Un des éléments fondamentaux du mandat du SPPC est son obligation d'intenter des poursuites au nom de la Couronne qui relèvent de la compétence du procureur général du Canada. **Plans pour atteindre cette priorité** • Intenter des poursuites dans les affaires relatives à plus de 60 lois fédérales, lorsque des accusations sont portées par la GRC, les autres organismes d'enquête fédéraux et les services de police provinciaux et municipaux. En 2010-2011, le SPPC s'attend à traiter environ 80 000 affaires si les tendances actuelles se maintiennent. • Continuer la planification conjointe avec les intervenants pour agir conformément aux priorités en matière d'enquêtes et prévoir leurs répercussions dans les divers domaines des poursuites.
Offrir des conseils juridiques à des organismes d'enquête	Permanente	**Pourquoi est-ce une priorité?** • Il est essentiel de veiller à ce que les techniques et les procédures d'enquête soient conformes aux règles de preuve en constante évolution et aux protections prévues dans la *Charte canadienne des droits* et libertés, en donnant des conseils pendant les enquêtes policières, particulièrement lors d'enquêtes complexes et de grande envergure. **Plans pour atteindre cette priorité** • Maintenir des équipes spécialisées de poursuivants affectés aux poursuites dans lesquelles il est nécessaire d'avoir une connaissance spécialisée des lois, p. ex., dans les poursuites sur des crimes économiques. • Le SPPC continuera de travailler en collaboration avec les organismes d'enquête en offrant des conseils et son appui au contentieux à l'étape de l'enquête dans les affaires d'une grande complexité, dans les domaines tels que le crime organisé et la police des marchés financiers.
Contribuer au renforcement du système de justice pénale	Permanente	**Pourquoi est-ce une priorité?** • Le SPPC contribue à atteindre la priorité gouvernementale visant à raffermir le système de justice pénale dans tout le Canada et à en améliorer l'efficacité. **Plans pour atteindre cette priorité** • Élaborer un cadre conceptuel pour la gestion de la pratique du droit. • Continuer à fournir une formation juridique à nos poursuivants, aux mandataires et aux enquêteurs principaux chargés de l'application de la loi et promouvoir la collaboration fédérale-provinciale-territoriale (FPT) dans le milieu des poursuivants relativement à des enjeux communs. • Promouvoir la collaboration continue au moyen de la participation aux réunions des sous-ministres FPT responsables de la justice et de l'appartenance au comité FPT des chefs des poursuites pénales et aux divers sous-comités connexes.

1.2 Sommaire de la planification

Ressources financières et humaines

Les tableaux suivants sur les ressources financières et humaines indiquent le sommaire du total des dépenses prévues du SPPC pour les trois prochains exercices.

Ressources financières (en millions de dollars)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
172,7	176,8	172,8

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
940	942	942

Tableau du sommaire des prévisions

Résultat stratégique : Poursuivre les infractions criminelles et les infractions aux règlements prévues par des lois fédérales d'une manière indépendante, impartiale et juste

Indicateurs de rendement	Cibles
• Nombre et nature des arrêts de procédures pour recours abusifs à cause de la conduite d'un poursuivant fédéral.	• Zéro
• Nombre et pourcentage des procès gagnés pour poursuite abusive.	• Zéro
• Nombre et nature des plaintes fondées au sujet de l'indépendance, de l'impartialité ou de l'équité du SPPC.	• Zéro

Activités de programmes[2]	Prévisions des dépenses (millions $)	Dépenses prévues (millions $)			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	
Activité de programme nº 1 : Programme de poursuites des infractions en matière de drogues, au titre du *Code criminel* et en matière de terrorisme	127,7	130,2	132,3	134,1	Affaires sociales : Un Canada sécuritaire et sécurisé
Activité de programme nº 2 : Programme des poursuites des infractions aux règlements et des crimes économiques	19,8	17,3	17,3	17,3	
Activité de programme nº 3 : Services internes	24,9	25,2	27,2	21,4	
Total	**172,4**	**172,7**	**176,8**	**172,8**	

[2] Les descriptions des activités de programme se trouvent dans le budget principal des dépenses à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/pre-est/estime.asp

Responsabilités

Le procureur général du Canada assume des devoirs importants dont le SPPC s'acquitte en son nom. Ces devoirs, lesquels doivent être effectués de manière objective et non-partisane, sont les suivants :

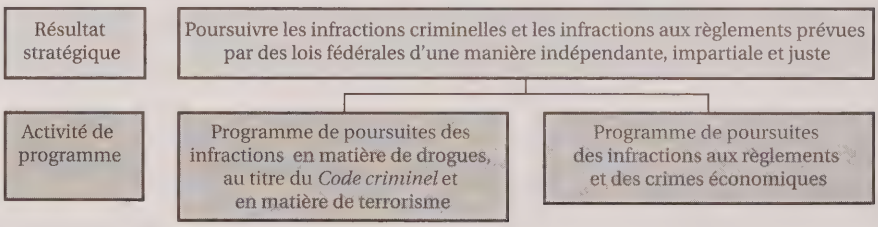
- **L'obligation d'agir de façon indépendante dans les décisions relatives aux poursuites pénales** – Ce principe constitutionnel reconnaît que les décisions d'intenter des poursuites, de suspendre les instances ou d'interjeter appel doivent être prises conformément aux normes juridiques. L'intérêt public doit également être pris en considération, sans égard aux considérations politiques partisanes.
- **L'obligation d'agir de façon indépendante dans la prestation de conseils juridiques au gouvernement** – Même si les conseils en matière de poursuites fournis aux organismes d'application de la loi et aux autres organismes d'enquête fédéraux tiennent compte du contexte juridique et stratégique de l'organisme, un poursuivant ne peut être associé à l'élaboration des politiques et à l'administration des programmes de l'organisme de manière à miner sa capacité de fournir des conseils juridiques impartiaux, exacts et judicieux.

Le SPPC intente des poursuites en vertu des lois fédérales relativement aux dossiers qui lui sont renvoyés par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), les autres organismes d'enquête fédéraux et les services de police provinciaux et municipaux.

Les activités du SPPC liées aux poursuites s'inscrivent dans un continuum de la justice pénale, qui englobe les organismes d'enquête, les services d'application de la loi, les tribunaux et les services correctionnels. Les conseils fournis au cours des enquêtes policières sont nécessaires en vue de veiller à ce que les techniques et la procédure policières soient conformes à des règles de preuve en constante évolution et aux protections prévues par la *Charte canadienne des droits et libertés*. La prestation précoce de ces conseils permet de réduire le risque que les décisions opérationnelles, comme celles touchant les moyens d'obtenir la preuve, nuisent à son admissibilité au procès.

Résultat stratégique et architecture des activités de programmes (AAP)

Le SPPC ne compte qu'un résultat stratégique. Le diagramme ci-dessous illustre le cadre des activités de programme du SPPC pour 2010-2011.



SECTION I—APERÇU

1.1 Renseignements récapitulatifs

Raison d'être

Le mandat du Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) est énoncé dans la *Loi sur le directeur des poursuites pénales*[1]. La loi exige du SPPC qu'il conseille les organismes chargés de l'application de la loi en matière de poursuites et qu'il agisse comme poursuivant dans le cadre des poursuites engagées par le procureur général du Canada au nom de la couronne. Le SPPC vise un seul résultat stratégique : Poursuivre les infractions criminelles et les infractions aux règlements prévues par des lois fédérales d'une manière indépendante, impartiale et juste.

Le SPPC joue un rôle essentiel au sein du système de justice pénale, veillant à promouvoir le cours normal de la loi et tâchant de protéger les droits de tous ceux qui entrent en contact avec le système de justice pénale. Les activités menées par le SPPC profitent aux canadiens en favorisant:

- la prestation de conseils juridiques aux organismes d'enquête et aux ministères fédéraux sur les incidences en droit pénal des enquêtes et des poursuites;
- l'application judicieuse des lois du Canada grâce aux décisions prises par les poursuivants d'une manière indépendante et fondée sur des principes; et
- la confiance en l'administration de la justice grâce à des poursuites menées d'une manière professionnelle qui donnent lieu à une détermination judiciaire sur les mérites de la preuve.

Le SPPC est un service national de poursuites doté d'un réseau de bureaux établis sur l'ensemble du Canada. En date du 31 mars 2009, il comptait 802 équivalents temps plein (ETP), dont la majorité était des poursuivants à l'emploi du gouvernement. Le reste comprend d'autres professionnels, comme les cadres supérieurs, les parajuristes, les administrateurs et les employés des services de gestion. De plus, le SPPC retient les services de mandataires du secteur privé dans les régions où il n'a pas de bureau régional ou dans les régions où il n'est pas pratique ou pas rentable d'envoyer ses avocats pour traiter les dossiers. Le SPPC retient actuellement les services d'environ 229 cabinets de mandataires au Canada, ce qui représente environ 700 avocats nommés individuellement.

[1] Le SPPC a été créé en vertu de la *Loi sur le directeur des poursuites pénales*, le 12 décembre 2006, lors de l'entrée en vigueur de la partie 3 de la *Loi fédérale sur la responsabilité*.



MESSAGE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Les Canadiens peuvent être fiers des nombreuses réalisations récentes du gouvernement canadien dans la lutte contre le crime. Depuis sa création, en 2006, le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) a joué un rôle important en menant, dans le respect des normes les plus élevées de diligence et d'impartialité, les poursuites relevant de la compétence fédérale.

Le SPPC joue un rôle majeur d'appui aux efforts gouvernementaux visant à assurer la sécurité de nos collectivités. Un acteur clé du système canadien de justice pénale, le SPPC est responsable des poursuites relatives aux infractions prévues au *Code criminel*, notamment le terrorisme, le crime organisé, les infractions de nature réglementaire et les crimes liés aux marchés financiers.

En plus d'exposer les activités de programme et de planifier les principales activités de l'année à venir, le présent rapport fait état des avantages que procure le SPPC à la population canadienne. Je suis persuadé que les employés du SPPC continueront à faire preuve de leadership et de professionnalisme, qualités qui distinguent les poursuivants de l'État au Canada.

L'honorable Robert Douglas Nicholson, député, P.C., c.r.
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

MESSAGE DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011* du Service des poursuites pénales du Canada. Le rapport montre les domaines de priorité du SPPC et sert de feuille de route pour l'avancement de l'exécution de son mandat.

Le SPPC fournit avec fierté et professionnalisme des services liés aux poursuites dans tout le Canada. Du même coup, il poursuit sur sa lancée en ce qui concerne la réalisation de ses priorités opérationnelles et de gestion.

Un grand nombre de facteurs, comme la charge de travail, les coûts et les questions à l'égard du personnel auront une incidence sur le travail du SPPC, en plus de ceux ayant un lien direct avec notre travail dans le domaine de la justice pénale. J'ai confiance que le SPPC est en bonne position pour aborder ces questions au cours des années à venir et pour continuer à fournir aux Canadiens les services de haut niveau qu'ils attendent de leurs poursuivants

Brian Saunders
Directeur des poursuites pénales

Table des matières

Message du procureur général du Canada 1
Message du directeur des poursuites pénales 1

Section I—Aperçu 3
1.1 Renseignements récapitulatifs 3
Raison d'être 3
Responsabilités 4
Résultat stratégique et architecture des activités de programmes (AAP) 4
1.2 Sommaire de la planification 5
Ressources financières et humaines 5
Tableau du sommaire des prévisions 5
Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique 6
Analyse des risques 9
Profil des dépenses 12
Postes votés et législatifs 13

Section II—Analyse des activités de programmes par résultat stratégique 14
2.1 Activité de programme nº 1 : Programme des poursuites des infractions en matière de drogues, au titre du *Code criminel* et en matière de terrorisme 14
Description de l'activité 14
Points saillants de la planification pour 2010-2011 15
Avantages aux Canadiens 16
2.2 Activité de programme nº 2: Programme des poursuites des infractions aux règlements et des crimes économiques 17
Description de l'activité 17
Points saillants de la planification pour 2010-2011 19
Avantages aux Canadiens 20
2.3 Activité de programme nº 3 : Services internes 21
Sommaire de l'activité de programme et des points saillants de la planification 21

Section III—Renseignements supplémentaires 22
3.1 Liste des tableaux 22
3.2 Autres sujets d'intérêt 22

Canada

SERVICE DES POURSUITES PÉNALES DU CANADA

Partie III: Rapport sur les plans et les priorités

2010-2011

Service des poursuites pénales du Canada
Public Prosecution Service of Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les principaux éléments du budget principal des dépenses.

Partie II – Le budget principal des dépenses étaye directement la Loi de crédits. Le budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés, pour une période de trois ans, sur les principales priorités d'une organisation, et ce, par objectif stratégique, activité de programme et résultat prévu, incluant des liens aux besoins en ressources connexes. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes qui dépendent des crédits parlementaires et qui sont désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont habituellement déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui peuvent ensuite faire rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(7) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes qui dépendent des crédits parlementaires et qui sont désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le budget supplémentaire des dépenses étaye directement la Loi de crédits. Le budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document à la fin octobre et un document final à la fin février. Chaque budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une même année.

Le budget des dépenses de même que le Budget du ministre des Finances sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2010.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès de :
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa ON K1A 0S5

Téléphone : 613-941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2011-III-128
ISBN : 978-0-660-64856-9

1373

BUDGET DES DÉPENSES

Service des poursuites pénales du Canada

Budget des dépenses
2010-2011

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

3 1761 11548926 2